

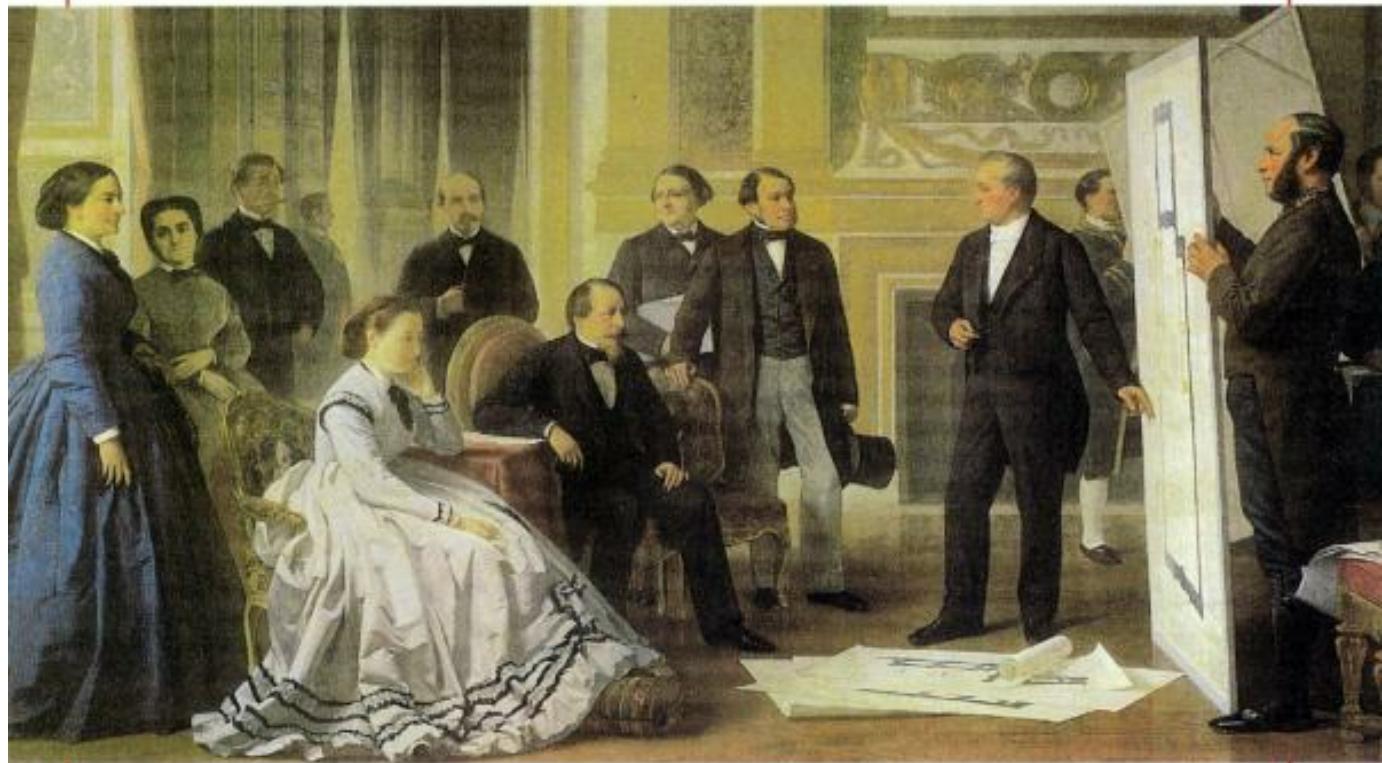
collection



Jean-Claude YON

Le Second Empire

Politique, société, culture



ARMAND COLIN

Table des Matières

[Page de Titre](#)

[Table des Matières](#)

[Page de Copyright](#)

[Dédicace](#)

[Introduction](#)

PREMIÈRE PARTIE - Le césarisme démocratique au pouvoir

[Chapitre I - Une conquête originale du pouvoir](#)

[Louis-Napoléon Bonaparte, portrait en pied](#)

[La présidence et le coup d'État](#)

[Le rétablissement de l'Empire](#)

[Chapitre II - Le fonctionnement de l'Empire autoritaire](#)

[La philosophie politique du régime et ses institutions](#)

[L'administration et le personnel impérial](#)

[Les élections et la vie politique dans la première partie de l'Empire](#)

[Chapitre III - Une libéralisation mal maîtrisée](#)

[Le tournant de 1860-1861 et ses conséquences](#)

[Les concessions de 1867-1868](#)

[L'expérience de l'Empire libéral](#)

DEUXIÈME PARTIE - Un Empire fort

[Chapitre IV - Une politique étrangère ambitieuse](#)

[Effacer les traités de 1815](#)

[La politique outre-mer](#)

[Les erreurs des années 1860](#)

[Chapitre V - Le bond en avant économique](#)

[Trois révolutions structurelles](#)

[L'achèvement de la première révolution industrielle](#)

[Libéralisation des échanges et prospérité agricole](#)

[Chapitre VI - Le nouveau visage de la France](#)

[Les grands travaux : Haussmann et ses émules](#)

[Les Français du Second Empire](#)

TROISIÈME PARTIE - Le rayonnement culturel

Chapitre VII - La vie de l'esprit

Les religions, entre ralliement et méfiance

L'enseignement : contrôle et innovations

La culture savante

Chapitre VIII - La création littéraire et artistique

La littérature à l'ére du réalisme

La naissance de l'art moderne

Le « style Napoléon III » : un art éclectique

Chapitre IX - La démocratisation de la culture

La diffusion de l'imprimé

Musique et spectacles

De nouveaux loisirs

Conclusion

Bibliographie sélective

© Armand Colin, Paris, 2004
978-2-200-24259-6



Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés, réservés pour tous pays. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

ARMAND COLIN • 21, RUE DU MONTPARNASSE • 75006 PARIS

À la mémoire de mon père

COLLECTION U • HISTOIRE CONTEMPORAINE

Illustration de couverture : *Ange Tissier : l'architecte Visconti présente aux souverains les plans du Nouveau Louvre, 1865*

Ph©Musée du Louvre, Paris, Ph © J. L'hoir/RMN

Conception maquette de couverture : Dominique Chapon et Emma Drieu

Introduction

Le Second Empire a longtemps pâti d'une mauvaise réputation. Les réticences à son égard n'ont du reste pas totalement disparu au sein de la communauté universitaire, le zèle excessif de certains admirateurs du régime ravivant parfois les anciennes préventions. Le présent ouvrage n'entend pas s'inscrire dans ce débat ; il ne cherche ni à réhabiliter ni à condamner le Second Empire mais à présenter, de la façon la plus complète possible, ce que fut la France des années 1850 et 1860. Le destin historiographique de cet objet d'étude qu'est le Second Empire mérite cependant d'être rappelé dans cette introduction car, outre qu'il constitue un fait historique, il met en perspective les pages qui vont suivre. Dès la chute de l'Empire, en septembre 1870, une légende noire a été forgée, s'appuyant sur les anathèmes lancés dès le début des années 1850 par Victor Hugo. La Troisième République s'est construite sur l'exécration du régime qui l'avait précédée et les années 1870 furent riches en attaques violentes contre l'Empire et contre Napoléon III. Assez représentatives à cet égard sont ces lignes parues en 1874 dans le tome XII du *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse, à l'article « Paris » : « *Sous le règne néfaste de Napoléon III, qui débuta par un crime, continua par la suppression de toutes les libertés publiques et se termina par une capitulation honteuse, après avoir déchaîné sur la France une guerre épouvantable, Paris, privé des libertés qui font les peuples virils et forts, devint uniquement une ville de plaisirs et d'affaires. La profonde démoralisation de la cour s'étendit comme une lèpre, avec sa soif des jouissances effrénées, sa passion du luxe et sa dépravation recouverte d'une légère gaze d'apparence religieuse.* » On le voit, la condamnation est tout autant morale que politique. Comme l'écrit Pierre Milza, « *le principal grief opposé à Napoléon III n'est pas d'avoir voulu être César, ni même César vaincu, mais de s'être comporté en souverain décadent, en despote immoral et vénal, tel qu'en a produit le Bas Empire* ».

Cette vision plus que négative du Second Empire a prévalu tout au long de la Troisième République, même si la victoire de 1918 et la restitution de l'Alsace-Lorraine rendirent moins douloureux le désastre de Sedan. La somme, d'une grande richesse, publiée par le catholique et libéral Pierre de la Gorce entre 1894 et 1905 n'est guère favorable au régime. Ernest Lavisse (1841-1922), pourtant professeur d'histoire du prince impérial dans sa jeunesse, ne se montre pas plus clément. Les manuels scolaires diffusèrent cette image négative. Comme le « petit Lavisse », le célèbre « Malet-Isaac » est sévère à l'égard du Second Empire. Il fallut attendre l'après Seconde Guerre mondiale pour que l'approche du sujet soit renouvelée par des travaux « scientifiques ». Une première synthèse est livrée en 1950 chez Armand Colin par Marcel Blanchard. Demeurés méconnus du grand public mais d'une importance historiographique majeure, les cours donnés par Charles-Henri Pouthas à la Sorbonne et recueillis en 1954-1955 dans des fascicules dactylographiés sont un modèle d'érudition et d'intelligence (dont les ouvrages d'Adrien Dansette sont d'ailleurs très largement inspirés). À la suite de Pouthas, de grands historiens comme Claude Fohlen, Louis Girard, André-Jean Tudesq, Pierre Guiral et bien d'autres se sont mis à étudier tel ou tel aspect du Second Empire. L'essor de l'histoire économique et sociale profite à la période. En 1973, Alain Plessis publie une remarquable synthèse qui forme le volume 9 de la *Nouvelle Histoire de la France contemporaine*. Dans l'avant-propos de cet ouvrage, il note que l'histoire du Second Empire est « *en train de se modifier rapidement* », ajoutant : « *Longtemps écrite par ses adversaires, et victime de son issue tragique (Sedan, la Commune), elle est aujourd'hui l'objet d'une révision quasi totale. Tandis que les mythes qui encombraient sa légende noire sont un à un déchirés, de nouvelles interprétations révèlent une époque étonnamment riche en contrastes.* » En écrivant ces lignes, Alain Plessis pense certainement, entre autres, aux travaux de

Vincent Wright et Bernard Le Clère sur les préfets, à la thèse de François Caron sur les chemins de fer du Nord, à celle de Pierre Pierrard sur la vie ouvrière à Lille ou encore à l'ouvrage de Jean-Jacques Darmon sur le colportage, études alors toutes récentes et devenues depuis lors des classiques.

Les trente années écoulées depuis la première publication de l'ouvrage d'Alain Plessis (devenu du reste, à juste titre, le manuel de référence sur le Second Empire) n'ont certainement pas poussé la « révision » aussi loin qu'on pouvait s'y attendre en 1973. L'histoire culturelle du régime continue par exemple à être souvent réduite à la notion de « fête impériale » (cette image de fête conduit d'ailleurs parfois à confondre « Belle Époque » et Second Empire). En 1986 paraît la biographie de Napoléon III rédigée par Louis Girard, ouvrage fondamental dont l'objectivité contraste avec la sympathie sans doute trop marquée manifestée quatre ans plus tôt par William H. C. Smith. En 1990, Philippe Seguin publie *Louis Napoléon le Grand*, un plaidoyer en faveur du souverain. Le récent succès d'une autre biographie de Napoléon III, celle de Pierre Milza, confirme l'intérêt suscité par la personnalité complexe de l'empereur (sujet du reste souvent traité par l'histoire « grand public » qui aime également à évoquer Eugénie). Plus important sans doute est le vaste *Dictionnaire du Second Empire*, riche de près de deux mille articles écrits par deux cents collaborateurs dont Jean Tulard est le concepteur et que publie Fayard en 1995. Une telle entreprise souffre par nature d'une certaine hétérogénéité entre les articles mais ce *Dictionnaire* n'en est pas moins un instrument de travail très utile. Plus récemment, on doit citer, parmi les divers manuels universitaires consacrés à la période, les réussites que constituent les ouvrages publiés par Jean Garrigues (Armand Colin, 2000) et Éric Anceau (Le Livre de Poche, 2002) sous le même titre : *La France de 1848 à 1870*. Les contraintes de longueur liées aux collections dans lesquelles ces deux ouvrages s'insèrent et leur parti pris commun (et, du reste, fort courant) d'associer Seconde République et Second Empire ont cependant inévitablement réduit la largeur du panorama qu'ils entendaient brosser. De la même façon, les belles synthèses de Jean El Gammal (Nathan, 1999) et de Sylvie Aprile (Pygmalion, 2000) sont uniquement consacrées à l'histoire politique.

Il nous a donc semblé qu'il était possible de proposer un tableau renouvelé de la France du Second Empire. Selon les termes utilisés par Jean-Jacques Becker dans sa préface à l'ouvrage de Stéphane Audoin-Rouzeau sur la guerre de 1870, « *notre propos ici n'est pas de réhabiliter [le Second Empire] (l'histoire est ce qu'elle est, elle n'a besoin ni d'être condamnée, ni d'être réhabilitée), mais d'analyser cette période comme une autre, sans jeter l'opprobre sur elle a priori* ». La légende noire du Second Empire appartient largement au passé mais l'étude de la période s'en ressent parfois encore. C'est ainsi que Marc Martin, le grand spécialiste de l'histoire de la presse, remarquait en 1997 : « *La mémoire républicaine a notamment gommé, ou du moins estompé le souvenir de Moïse Millaud, qui avait le tort d'être un fidèle de l'Empire, mais aussi d'avoir été l'inventeur du journal pour tous, que la République allait présenter plus tard comme le meilleur auxiliaire de la démocratie parlementaire.* » Et il ajoutait : « *Le Second Empire, qui avait bridé la presse, ne pouvait avoir été l'époque de la gestation de la grande presse populaire, qui faisait l'orgueil des républicains à la Belle Époque.* » De même, il a fallu attendre la grande exposition sur les albums de Napoléon III présentée à la Bibliothèque nationale de France par Sylvie Aubenas au printemps 2004 pour que soit reconnue la manière très moderne dont le régime avait utilisé la photographie. Comme ces deux exemples nous le suggèrent, l'histoire de la France entre 1851 et 1870 renferme encore suffisamment de facettes méconnues, ou du moins dont l'étude n'a pas franchi le cercle des spécialistes, pour donner envie de les rassembler dans une nouvelle synthèse, la plus complète possible.

Cet ouvrage a donc pour but de brosser le portrait d'une époque, plus encore que d'un régime, en

s'efforçant de respecter sa richesse et sa diversité. Pour y parvenir, nous avons eu recours, parmi les recherches récentes ou plus anciennes, aux études qui nous semblaient les meilleures et les plus pertinentes. Nos analyses s'appuient sur les travaux des différents spécialistes dont nous avons cherché à présenter fidèlement les idées, au besoin en les citant. Comme tout ouvrage de synthèse, ce livre doit ainsi aux autres chercheurs ce qu'il a de meilleur ; à l'auteur reviennent les éventuelles fautes et omissions. Au fil des pages, quinze textes d'époque apportent en outre un contact direct avec la période. Le plan en trois parties qui a été adopté correspond aux thèmes annoncés par le sous-titre du livre : politique, société, culture. La première partie - « le césarisme démocratique au pouvoir » - est consacrée à l'histoire politique. Elle présente la conquête du pouvoir par Louis-Napoléon Bonaparte et s'ouvre sur un portrait du futur empereur - personnalité énigmatique sur laquelle les avis les plus divergents ont été exprimés. Le fonctionnement de l'Empire autoritaire est ensuite détaillé : philosophie politique, institutions, mécanismes électoraux. La libéralisation des années 1860-1870 fait l'objet d'une étude chronologique qui permet de retracer le parcours, long et hésitant, menant de l'Empire autoritaire à l'Empire libéral. La deuxième partie - « un Empire fort » - s'attache à la description du pays sur lequel régnait Napoléon III. Le régime a pratiqué une politique étrangère ambitieuse qui a replacé la France à la tête des puissances européennes et l'a dotée de nouvelles colonies. Mais aux succès remportés en Crimée et en Italie ont succédé des revers, jusqu'à la malencontreuse entrée en guerre contre la Prusse en juillet 1870. L'économie participe également de la force de l'Empire. On assiste bien alors, selon l'expression d'Adrien Dansette, à la « naissance de la France moderne » (chemins de fer, banques, révolution industrielle, etc.). La France change ainsi de visage, ce dont témoignent les grands travaux d'urbanisme, l'évolution des modes de vie ou encore la naissance des grands magasins.

La troisième partie, intitulée « le rayonnement culturel », envisage la période sous l'angle de l'histoire culturelle, à laquelle ce livre accorde une large place, reflet de l'importance prise par cette discipline au sein de la recherche historique. Ce panorama englobe aussi bien la vie de l'esprit (à savoir les questions religieuses, l'enseignement et la culture savante) que la création littéraire et artistique. La présentation des créateurs et de leurs œuvres est complétée, comme le veut l'histoire culturelle, par celle du cadre institutionnel et économique, tout aussi essentiel. De même, à l'inverse des usages de l'histoire de l'art ou de l'histoire littéraire, cette présentation n'est pas conçue selon une grille esthétique et les romans-feuilletons de Ponson du Terrail apparaissent au même titre que les poèmes de Baudelaire. Il importe enfin d'expliquer comment la culture a commencé à se démocratiser sous le Second Empire : presse de masse, opérette, cafés-concerts, etc. Par la diversité des thèmes abordés et la multiplicité des approches, l'auteur espère ainsi rendre compte de l'ampleur d'une époque riche en contradictions.

PREMIÈRE PARTIE

Le césarisme démocratique au pouvoir

Chapitre I

Une conquête originale du pouvoir

Régime atypique sous bien des aspects, le Second Empire est avant toute la création d'un individu dont les contradictions, les qualités et les faiblesses se retrouvent dans le système politique qu'il a construit. L'histoire du Second Empire est d'abord celle d'un homme, Louis-Napoléon Bonaparte, qui a su conquérir un pouvoir absolu avec une étonnante rapidité et en empruntant un chemin parfaitement original. Aussi n'est-ce pas céder à un psychologisme facile que de commencer l'étude du régime en présentant celui qui fut chef de l'État de la fin de 1848 à l'été 1870. L'examen de sa personnalité, de ses débuts en politique puis de sa présidence et du coup d'État qui y mit fin brutalement, complété par celui du rétablissement de l'Empire, doit ainsi permettre de mieux comprendre comment et pourquoi la mise en place de la République en France fut interrompue par ce long intermède bonapartiste dont l'événement initial fut présenté par Marx, dans un texte fameux, comme une répétition bouffonne de l'Histoire.

Louis-Napoléon Bonaparte, portrait en pied

Jeunesse et formation

Charles Louis-Napoléon Bonaparte naît à Paris, rue Cerutti (devenue depuis rue Laffitte), le 20 avril 1808. Les biographies de William Smith puis de Louis Girard, résumant et complétant des travaux plus anciens, nous renseignent sur les circonstances de cette naissance et sur les premières années du futur empereur. Charles Louis-Napoléon, dont le premier prénom a été supprimé par l'usage, est le fils d'Hortense de Beauharnais (1783-1837), à la fois belle-fille et belle-sœur de Napoléon Bonaparte, lequel l'avait en 1802 mariée contre son gré à son troisième frère, l'hypocondriaque et taciturne Louis Bonaparte (1778-1846), roi de Hollande de 1806 à 1810. La conduite assez légère de la reine Hortense et la mésentente régnant entre les deux époux, qui vécurent la plupart du temps séparés, ont fait dès 1808 courir le bruit de la bâtardise de Louis-Napoléon, thème qui sera souvent repris par les adversaires du Second Empire. Si un doute subsiste, la plupart des historiens qui ont étudié de près cette question estiment que, « *de toutes les hypothèses, la plus vraisemblable est encore celle de la paternité du roi Louis* » (Louis Girard). Fait capital, Louis-Napoléon n'a lui-même jamais douté de ses origines : il est un Bonaparte et c'est sur cette croyance qu'il a bâti sa destinée. À sa naissance, ses parents ont déjà eu deux fils : Napoléon-Charles (1802-1807) et Napoléon-Louis (1804-1831), le second ne tardant pas à devenir le mentor de son cadet. Peu après l'abdication de son père, Louis-Napoléon est solennellement baptisé à Fontainebleau en novembre 1810. Il a pour parrain Napoléon I^{er} et pour marraine l'impératrice Marie-Louise. Cette même année, Hortense débute avec le comte de Flahaut (1785-1870), fils naturel de Talleyrand, une liaison. Flahaut, l'année suivante, lui donne un fils, le futur duc de Morny (1811-1865). Le roi Louis, pour sa part, vit à l'étranger, séparé de sa femme et de ses fils.

La chute de l'Empire et la loi de 1816 qui bannit de France les Bonaparte conduisent Hortense, après

bien des péripéties, à s'installer dans le canton suisse de Thurgovie où elle achète en 1817 le modeste château d'Arenenberg. Elle s'y installe avec son fils cadet mais sans Napoléon-Louis dont son père a obtenu la garde en 1815. C'est là, dans cette Suisse que les romantiques portent alors aux nues (et qui est par exemple le cadre de *Frankenstein* publié par Marie Shelley en 1819) que Louis-Napoléon va passer la fin de son enfance et sa jeunesse, près d'une mère à laquelle le lie un amour exacerbé et qui entretient chez lui le culte des Bonaparte. De 1820 à 1827, le jeune prince a pour précepteur Philippe Le Bas (1794-1860), fils d'un conventionnel montagnard, franc-maçon et excellent pédagogue qui répare les conséquences d'une première éducation par trop négligée en imposant un programme très studieux. Le Bas fait également entrer son élève au *Gymnasium* d'Augsbourg où ses progrès sont sensibles. L'adolescence venue, le sévère Le Bas démissionne et Louis-Napoléon commence à fréquenter la famille Bonaparte au gré de séjours hivernaux en Italie. Il se prépare au métier des armes dans l'armée suisse et rêve d'actions d'éclat, que ce soit aux côtés des Grecs ou dans l'armée russe - projets auxquels ses parents s'opposent.

Un instant, la révolution de juillet 1830 à Paris a fait espérer un possible retour en France mais la loi de bannissement est maintenue et Louis-Napoléon, déçu par la passivité de sa famille, se rapproche de son frère, lié aux milieux carbonari, voire carbonaro lui-même. Au début de 1831, les deux jeunes gens participent à un soulèvement contre le pouvoir papal en Romagne. Voulant arracher ses fils à la répression autrichienne, Hortense part à leur recherche mais elle ne peut sauver Napoléon-Louis, emporté par la rougeole le 17 mars. Réfugiés secrètement en France, Hortense et son fils cadet obtiennent de pouvoir passer en Angleterre puis, en août 1831, retraversent la France pour revenir à Arenenberg. À cette date, le duc de Reichstadt venant juste de mourir à Vienne et Joseph et Louis Bonaparte ne manifestant aucun désir de se poser en héritiers, Louis-Napoléon commence à croire en la possibilité d'être un jour l'instrument d'une restauration impériale. Dès 1831, il a commencé à publier des brochures politiques ; en 1834, alors qu'il est reçu capitaine dans le régiment d'artillerie de Berne, il fait paraître un gros *Manuel d'artillerie* qu'il envoie à de nombreux militaires français ; l'année suivante, il rencontre celui qui va devenir son plus fidèle soutien, Jean Gilbert Victor Fialin de Persigny (1808-1872), animé d'une véritable foi bonapartiste et pourvu d'un dévouement à toute épreuve, même s'il est parfois assez brutal. Les ambitions du jeune prince ne rencontrent toutefois que résistance et désaveu parmi les Bonaparte, soucieux de se faire oublier. En 1835-1836, un mariage est envisagé avec la princesse Mathilde (1820-1904), fille du roi Jérôme. Un événement va cependant remettre en cause ce projet matrimonial.

Une personnalité complexe

Alors que Louis-Napoléon est sur le point d'accomplir à Strasbourg une tentative de coup de force, on peut tenter de décrire sa personnalité, en s'appuyant sur les témoignages qu'ont laissés ses contemporains et en dépassant - et même largement - cette année 1836 durant laquelle a lieu le premier geste politique important du prince. Signalons en préambule la difficulté de l'exercice, le personnage étant particulièrement secret et mystérieux. « *Sa dissimulation, qui était profonde comme celle d'un homme qui a passé sa vie dans les complots, s'aidait singulièrement de l'immobilité de ses traits et de l'insignifiance de son regard : car ses yeux étaient ternes et opaques, comme ces verres épais destinés à éclairer la chambre des vaisseaux qui laissent passer la lumière, mais à travers lesquels on ne voit rien* », remarque Tocqueville vers 1850. Ce regard impénétrable, voilé par les paupières tombantes, a frappé ceux qui ont approché l'homme. La capacité à ne pas se dévoiler renvoie

pour ses détracteurs au thème de la conspiration, des intrigues secrètes et malhonnêtes, et fait du personnage une sorte de chef de bande, un chevalier d'industrie servi par une chance insolente. Ce goût du secret se combine avec un certain manque de prestige physique pour donner une image assez peu flatteuse de celui qui se veut pourtant un chef. On ne sera pas étonné de trouver Hugo particulièrement sévère dans ce portrait tiré de *Napoléon le Petit* (1852) : « *Louis Bonaparte est un homme de moyenne taille, froid, pâle, lent, qui a l'air de n'être pas tout à fait réveillé. [...] Sa parole traîne avec un léger accent allemand. [...] Il a la moustache épaisse et couvrant le sourire comme le duc d'Albe, et l'œil éteint comme Charles IX. Si on le juge en dehors de ce qu'il appelle "ses actes nécessaires" ou "ses grands actes", c'est un personnage vulgaire, puéril, théâtral et vain. [...] En sa qualité de parent de la bataille d'Austerlitz, il s'habille en général. Peu lui importe d'être méprisé, il se contente de la figure du respect. Cet homme ternirait le second plan de l'histoire, il souille le premier.* »

Hugo persiste et signe dans la conclusion du même pamphlet : « *Non, quoiqu'il ait commis des crimes énormes, il restera mesquin. Il ne sera jamais que l'étrangleur nocturne de la liberté ; il ne sera jamais que l'homme qui a soûlé les soldats, non avec de la gloire, comme le premier Napoléon, mais avec du vin ; il ne sera jamais que le tyran pygmée d'un grand peuple. L'acabit de l'individu se refuse de fond en comble à la grandeur, même dans l'infamie. Dictateur, il est bouffon ; qu'il se fasse empereur, il sera grotesque. [...] L'homme une fois déshabillé du succès, le piédestal ôté, la poussière tombée, le clinquant et l'oripeau et le grand sabre détachés, le pauvre petit squelette mis à nu et grelottant, peut-on s'imaginer rien de plus chétif et de plus piteux ?* » La charge est à coup sûr excessive car la médiocrité apparente de Louis-Napoléon est un masque dont celui-ci sait admirablement jouer, par exemple lors de la campagne présidentielle de 1848. La supériorité, si elle n'est guère apparente dans l'allure de cet homme aux jambes trop courtes et à la démarche disgracieuse (mais qui retrouve toute sa prestance à cheval), est indéniable dans l'intelligence politique avec laquelle il conquiert le pouvoir. Ses interventions publiques, ses discours, les gestes qu'il accomplit sont l'indice d'une finesse à mille lieues des caricatures crayonnées par Hugo ou par Marx.

Dans *La Curée*, Zola brosse un portrait plus perspicace : « *Il était en habit, avec l'écharpe rouge du grand cordon ; Renée, reprise par l'émotion, distinguait mal, et cette tache saignante lui semblait éclabousser toute la poitrine du prince. Elle le trouva petit, les jambes trop courtes, les reins flottants ; mais elle était ravie, et elle le voyait beau, avec son visage blême, sa paupière lourde et plombée qui retombait sur son œil mort. Sous ses moustaches, sa bouche s'ouvrait, mollement, tandis que son nez seul restait osseux dans toute sa face dissoute.* » Louis-Napoléon a du charme en effet et s'y entend pour séduire ceux qu'il rencontre. Écoutons Tocqueville : « *Louis-Napoléon avait, comme homme privé, certaines qualités attachantes : une humeur bienveillante et facile, un caractère humain, une âme douce et même assez tendre, sans être délicate, beaucoup de sûreté dans les rapports, une parfaite simplicité, une certaine modestie pour sa personne au milieu de l'orgueil immense que lui donnait son origine, plus de fidélité à la reconnaissance qu'aux ressentiments. Capable de ressentir de l'affection, il était propre à la faire naître chez ceux qui l'approchaient.* » Sa sensibilité et son émotivité sont indéniables, même s'il sait les dominer quand il le faut. La dureté de son père envers lui et le décès prématuré de son frère l'ont marqué. Lui qui, même lorsqu'il disposera d'un pouvoir absolu, aura du mal à tenir tête à un subordonné qui lui résiste, fuit l'affrontement et ne peut se résoudre à se séparer de ceux qui l'ont servi et dont il n'a plus besoin.

Outre cette impassibilité et ce physique banal derrière lesquels se dissimulent à la fois calcul et émotivité, Louis-Napoléon se caractérise essentiellement par l'orgueil de son nom qui va de pair avec

une foi inébranlable dans son destin. Tocqueville écrit : « *Il se fiait à son étoile ; il se croyait fermement l'instrument de la destinée et l'homme nécessaire. J'ai toujours cru qu'il était réellement convaincu de son droit, et je doute que Charles X ait jamais été plus entiché de sa légitimité qu'il l'était de la sienne* ». Renan ajoute : « *Il avait la volonté inflexible du croyant, la gaucherie de l'obstiné renfermé à la manière d'un somnambule dans un monde fantastique, hanté dès lors de cette espèce d'hallucination du spectre napoléonien.* »

Élevé dans le culte de son oncle que lui a inculqué sa mère, Louis-Napoléon a pour la France un amour porté au paroxysme par l'interdiction d'y résider à laquelle il doit se plier jusqu'en 1848. Ce pays qui se dérobe à lui, il ne le conçoit que grand et respecté. Cette conception aura une influence durable sur la politique étrangère du Second Empire. Louis-Napoléon, en tout cas, se voit comme un homme providentiel, choisi par le destin et qui a une mission à remplir pour le bien de la France. Il n'en est pas moins conscient de la complexité de sa position sur l'échiquier politique. « *Je sais que je suis beaucoup par mon nom, rien encore par moi-même ; aristocrate par naissance, démocrate par nature et par opinion ; devant tout à l'hérédité, et réellement tout à l'élection, fêté par les uns pour mon nom, par les autres pour mon titre ; taxé d'ambition personnelle dès que je fais un pas hors de ma sphère accoutumée, taxé d'apathie et d'indifférence si je reste tranquille dans mon coin* », écrit-il avec lucidité en 1833 au précepteur de son frère, Vieillard.

L'homme privé est attachant, on l'a dit. Sa bonté est réelle, son courage (face aux attentats ou face à la maladie de la pierre) maintes fois attesté. Sa vie privée très agitée est un trait tout aussi avéré que les opposants à l'Empire ont abondamment utilisé en dénonçant les « orgies impériales ». En 1871, Le Trombinoscope écrit par exemple : « *Il était d'une constitution assez robuste ; les vices l'ont délabré et le docteur Conneau a toutes les peines du monde à maintenir en équilibre les restes de cette carcasse rongée, cariée et gangrenée par quarante années de débauche.* »

Déjà en 1850, lors d'un voyage en Suisse alémanique, l'auteur dramatique Eugène Scribe notait dans son journal à propos de Louis-Napoléon : « *Il paraît que le pauvre jeune homme qui a habité assez longtemps le pays n'a pas laissé de ces souvenirs qui imposent le respect ou seulement l'estime.* »

Ces faiblesses ne doivent cependant pas masquer l'essentiel : grâce à la reine Hortense et grâce à Le Bas, Louis-Napoléon a su se doter d'une solide culture (qui sera complétée au fort de Ham) et modeler son caractère, de façon à être bien préparé aux responsabilités qu'il ambitionne : il a « *une vue du monde plus variée que celle de l'homme politique français moyen* » (Louis Girard). Comme l'observe Rémusat, « *il est doué d'une faculté rare et puissante, celle de mettre du sien dans les choses humaines* ». L'exil a renforcé sa ténacité : désormais, il mûrit longuement et dans le plus grand secret ses projets qu'il exécute ensuite avec une détermination non dénuée de brusquerie. Ses premières actions publiques vont, cependant, se solder par de cuisants échecs.

Des débuts catastrophiques

On a parfois attribué à Persigny l'idée de tenter un coup de force à Strasbourg en 1836. Quelle que soit la valeur de cette hypothèse, il est certain que Louis-Napoléon ressentait la nécessité de faire parler de lui et d'affirmer ses prétentions. On conçut donc le projet de soulever la garnison de

Strasbourg puis de marcher sur Paris. L'opposition de la cité alsacienne à la monarchie de Juillet et les nombreux contacts pris dans l'armée rendaient l'affaire moins chimérique qu'il a souvent été écrit. Le coup de force, au matin du 30 octobre 1836, ne dure toutefois que deux heures et s'achève par l'arrestation de Louis-Napoléon et de ses complices. Louis-Philippe, qui n'a pas sous-estimé l'événement, a l'habileté de se contenter de faire embarquer le jeune prince pour les États-Unis. Il convient avant tout de ridiculiser le prétendant et de faire passer sa tentative pour un fiasco grotesque. Le raisonnement est perspicace : les autres détenus, comparaissant devant les assises du Bas-Rhin en janvier 1837, sont acquittés, à la grande joie des Strasbourgeois satisfaits de jouer ce tour au régime. Malgré le voyage aux États-Unis qui apparaît comme la manifestation d'une clémence humiliante, malgré la violente désapprobation du clan Bonaparte et la rupture des fiançailles avec Mathilde, Louis-Napoléon peut être content : il est parvenu à attirer l'attention sur lui et sa tentative lui vaut certaines sympathies populaires. Rappelé en Europe par la maladie de sa mère qui meurt dans ses bras en octobre 1837, il bénéficie en outre d'une maladresse du gouvernement français qui veut obliger la Suisse à l'expulser et va même jusqu'à masser des troupes près de la frontière. Louis-Napoléon se donne le beau rôle en choisissant d'aller résider en Angleterre. Un journal, cité par Bernard Ménager, conclut finement : « *Louis-Napoléon se retire en Angleterre. Il n'est plus citoyen suisse, il est Napoléon III, nouveau prétendant.* »

Riche de l'héritage maternel, Louis-Napoléon mène à Londres une brillante vie mondaine tout en s'intéressant à l'avance économique et industrielle prise par l'Angleterre. Il élabore une doctrine politique, déjà esquissée à partir de 1831 dans divers textes. En 1839 paraît son ouvrage majeur, *Des Idées napoléoniennes*. S'appuyant sur *Le Mémorial de Sainte-Hélène*, le livre présente un Napoléon Bonaparte, héritier et stabilisateur de la Révolution, assurant le règne de la liberté en France et celui des nationalités en Europe. Avec cette relecture pour le moins contestable du Premier Empire, Louis-Napoléon invente en fait une doctrine bonapartiste originale reposant sur une union quasi mystique entre le peuple et le souverain, et encadrée par des institutions qui doivent évoluer au fil du temps. En parallèle avec cette réflexion théorique, un nouveau coup de force en France est bientôt envisagé. Un débarquement a lieu le 6 août 1840 à Boulogne-sur-Mer, avec une soixantaine d'hommes. L'affaire échoue encore plus pitoyablement qu'en 1836 et, de part et d'autre de la Manche, la presse se déchaîne contre celui qui passe aussi bien pour un « *aventurier* » (*Le Moniteur universel*) qu'un « *imbécile* » (*le Times*). Le gouvernement de Louis-Philippe va toutefois offrir au conspirateur maladroit une belle opportunité de se ratrapper en le traduisant devant la Chambre des Pairs, compétente pour juger les attentats à la sûreté de l'État.

Le procès a lieu du 28 septembre au 6 octobre 1840. Défendu par le légitimiste Berryer et le républicain Marie, Louis-Napoléon utilise avec talent la tribune qui lui est offerte : « *Je représente devant vous, dit-il dès la première séance, un principe, une cause, une défaite. Le principe, c'est la souveraineté du peuple ; la cause, celle de l'Empire ; la défaite, Waterloo. Le principe, vous l'avez reconnu ; la cause, vous l'avez servie ; la défaite, vous voulez la venger.* » Le prince est finalement condamné à « *l'emprisonnement perpétuel dans une forteresse située sur le territoire continental du royaume* », peine inventée pour l'occasion. Plus de la moitié des pairs s'est abstenu. Le 9 octobre, il intègre le fort de Ham, dans l'Aisne, dont les portes sont donc censées se refermer sur lui à tout jamais. Le peu de réactions de l'opinion publique face à cet emprisonnement contraste avec la ferveur nationale qui entoure le retour des cendres de Napoléon I^e, le 15 décembre 1840. La légende napoléonienne ne saurait-elle profiter au bonapartisme ? Louis-Napoléon, du fond de sa prison, persiste à penser le contraire. Ses conditions de détention, d'abord un peu rudes, sont assez vite

améliorées. Servi par son domestique, partageant sa captivité avec d'autres participants à l'équipée de Boulogne, disposant même d'une maîtresse en la personne de sa lingère, il peut recevoir des visites, correspondre et même publier. Il travaille beaucoup et, grâce aux livres qu'il se fait envoyer, complète son éducation, faisant ainsi de sa prison « *l'université de Ham* », comme il l'a lui-même appelée. Livrant de 1842 à 1845 des articles au *Guetteur de Saint-Quentin* et au *Progrès du Pas-de-Calais*, deux journaux républicains, il publie aussi bien des études historiques qu'une *Analyse de la question des sucres*, principale question économique du temps.

Durant ces années passées à Ham, Louis-Napoléon oriente ses préoccupations vers les sujets économiques et surtout sociaux. Louis Blanc lui rend visite. En 1844 paraît *L'Extinction du paupérisme*, brochure d'inspiration saint-simonienne que le prince destine au peuple et dans laquelle il cherche à lutter contre la misère ouvrière par un système (utopique) de colonies agricoles et en prônant le dirigisme économique. L'ouvrage connaît un certain succès ; il restera le texte théorique le plus célèbre de Louis-Napoléon qui se rapproche ainsi des républicains, non sans susciter du reste la méfiance de bon nombre d'entre eux. Le 25 mai 1846, après cinq ans et demi d'emprisonnement, convaincu qu'une libération sous conditions était impossible, Louis-Napoléon profite de travaux effectués dans le fort pour s'échapper. La scène est demeurée fameuse : revêtu d'un bleu d'ouvrier (peut-être celui d'un certain Pinguet dit Badinguet), une planche sur l'épaule, le prisonnier trompe la surveillance de ses gardiens. Le surlendemain, il est à Londres. La mort du roi Louis en septembre, par l'héritage qu'elle lui procure, lui permet de reprendre son rang dans la bonne société. Mais il n'a pas perdu foi en son étoile et, en février 1848, la chute de Louis-Philippe semble lui donner raison. De retour à Paris dès le 28 février, Louis-Napoléon se voit cependant prier par le gouvernement provisoire de retourner en Angleterre, invitation à laquelle il obtempère sagement. De même, il refuse de se présenter en avril aux élections de l'Assemblée constituante, tout en laissant Persigny, qui organise la propagande bonapartiste, le porter candidat dans quatre départements en juin, lors d'élections partielles. Il est élu quatre fois. L'Assemblée valide son élection mais la Commission exécutive au pouvoir, en lui interdisant de revenir en France, lui permet à nouveau de se donner le beau rôle en démissionnant. L'ancien prisonnier de Ham est ainsi hors de France lors des sanglantes Journées de juin.

Vidocq et Louis-Napoléon : la rencontre d'un ancien bagnard et d'un futur empereur

Maintenant que je suis parvenu non sans peine à m'introduire dans la place où tout semble se réunir pour me favoriser, je vais vous donner quelques détails assez curieux. Lors de mon arrivée à Londres, j'ai pris des renseignements dans le voisinage du prince. Un cabaretier de mes amis qui demeure dans cette rue et chez qui les domestiques vont boire m'a raconté que le prince avait été espionné pendant quelques jours par les envoyés de Paris qui ont eu la maladresse de se laisser deviner le premier jour. Depuis lors le prince est devenu méfiant, il ne reçoit que ses intimes et si je n'avais pas été porteur de lettres très pressantes, j'aurais sans doute été éconduit.

Le prince m'a reçu dans son salon, il m'a serré la main en me disant qu'il était flatté d'avoir l'honneur de faire ma connaissance (textuel) [c'est Vidocq qui commente], nous avons causé plus d'une heure de politique. Puis il m'a raconté qu'il avait lu mes mémoires plusieurs [fois] et que c'était dans la lecture de ces livres qu'il avait conçu l'idée de sortir de Ham. Au moment de nous séparer, il m'a consulté pour savoir s'il devait se présenter à l'Assemblée ou attendre que son élection soit validée. Il paraît qu'il se présentera. J'en suis enchanté.

Le lendemain, je me suis présenté de nouveau, je suis toujours en faveur, j'ai été parfaitement accueilli. La conversation a été longue. On a traité de questions de haute politique. Dans le courant de cet entretien, j'ai remarqué que le prince avait plusieurs fois dit « nous » au lieu de dire « moi ».

Si j'ai bien deviné, il se trame quelque chose de grave ayant des ramifications en France et à l'étranger. Je vais continuer. [...] J'ai l'honneur de vous prier que mes rapports restent secrets. Louis a des amis partout.

Vidocq, rapport au chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères [printemps 1848].

Source : BnF, Dép. des manuscrits, NAF 17047.

Ayant emprunté 80 000 livres à sa maîtresse du moment, Miss Howard, Louis-Napoléon décide durant l'été 1848 que le moment de rentrer en France est arrivé. Il se porte candidat aux élections partielles du mois de septembre et est élu dans cinq départements. Le 26 septembre, venant siéger à la Chambre pour la première fois, il prend la parole pour offrir à la République « *[s]on serment de reconnaissance et de dévouement* ». L'homme fait une impression insignifiante - ce que les événements vont vite démentir.

La présidence et le coup d'État

Le premier président de la République

La principale question politique débattue au moment où Louis-Napoléon revient en France est celle de la constitution de la République et plus précisément de la nature du pouvoir exécutif. Un président est envisagé, sur le modèle américain. Comment l'élire ? Jules Grévy veut laisser cette tâche à l'Assemblée mais Lamartine, dans un discours resté fameux, fait adopter le principe d'une élection au suffrage universel, seule capable selon lui d'assurer une légitimité suffisante à la fonction. Le mandat est de quatre années non reconductible. Le pouvoir législatif, par ailleurs, est confié à une Assemblée unique. La constitution du 4 novembre 1848 « *met donc face à face deux pouvoirs élus de la même façon, incarnant tous deux la souveraineté du peuple. [...] Rien ne permet d'arbitrer un désaccord entre les deux pouvoirs* » (François Furet). Dès le 26 octobre, la loi de proscription des Bonaparte étant abolie, Louis-Napoléon annonce sa candidature à la présidence de la République. Son principal adversaire est Cavaignac, chef du pouvoir exécutif depuis les Journées de juin et représentant des républicains modérés. Raspail et Ledru-Rollin sont candidats pour l'extrême gauche, Lamartine est également dans la course mais son étoile a considérablement pâli depuis Février. Le parti de l'Ordre, c'est-à-dire la droite, n'a pas de candidat mais bon nombre de ses leaders finissent par se ranger derrière Louis-Napoléon qui mène une campagne habile, propre à séduire aussi bien à gauche qu'à droite et qui repose sur une active propagande en direction des couches populaires. Il parvient ainsi à réunir sur son nom, le seul réellement connu des neuf millions d'électeurs, les mécontents de tous bords. Largement anticipée par la classe politique, son élection le 10 décembre 1848 surprend toutefois par son caractère triomphal : 5 563 000 voix sur 7 497 000 votants, loin devant Cavaignac (1 456 000 voix), Ledru-Rollin (377 000 voix), Raspail (37 000 voix) et Lamartine (qui n'a pu rassembler que le chiffre humiliant de 18 000 voix).

Le prestige du nom porté par le vainqueur a bien sûr joué un rôle décisif. Cité par André-Jean

Tudesq, *Le Censeur de Lyon* rapporte le 16 décembre que « *le nom de Napoléon a exercé un empire extraordinaire sur les populations des communes qui ont payé en un jour à l'empereur mort toutes les souffrances de Sainte-Hélène. Dans les villages du Rhône et de l'Isère régnait une sorte de frénésie ; on eût dit que la fièvre s'était emparée de tout le monde, que Napoléon était sorti de son tombeau* ». La participation est massive, 74,8 %. Décrise par Marx comme une « *insurrection des paysans* », aussi bien dirigée contre les ouvriers que contre les bourgeois, cette victoire écrasante est cependant également le fait du petit peuple urbain et d'une partie de la bourgeoisie. Seuls quatre départements n'ont pas accordé la majorité au neveu de l'empereur : les Bouches-du-Rhône, le Var, le Finistère et le Morbihan. Frédéric Salmon relève que les faiblesses de Louis-Napoléon se concentrent dans les régions légitimistes (Flandre, Midi méditerranéen, une partie de l'Ouest), dans les villes (Rouen est la seule grande ville à lui être acquise) et dans les Pyrénées-Orientales et le Bourbonnais. Mais plus d'un quart de son électorat provient de l'extrême gauche et le vote du 10 décembre ne peut être interprété comme un rejet de la République. Malgré l'ampleur de sa victoire, le nouveau président, faute de disposer d'un véritable parti, doit il est vrai laisser la droite royaliste gouverner, en l'occurrence le ministère dirigé par Odilon Barrot avec lequel ses relations sont distantes. Installé à l'Élysée où la princesse Mathilde, son ex-fiancée, fait office de maîtresse de maison, le « prince-président » adopte un train de vie monarchique mais doit supporter ce qu'il a lui-même appelé « *le ministère de la captivité* ». Les élections législatives du 13 mai 1849 voient la déroute du bonapartisme populaire et une radicalisation du débat politique. Dans la nouvelle Assemblée, une majorité de conservateurs fait désormais face à l'émergence d'un groupe conséquent de « montagnards » ou « démocrates socialistes » : les « blancs » contre les « rouges ».

Si Odilon Barrot reste en place, Louis-Napoléon accomplit en juin un geste politique fort en chargeant le corps expéditionnaire français de reprendre Rome aux républicains romains afin de restaurer le pouvoir temporel du pape Pie IX. Cette décision prise pour plaire aux catholiques provoque le 13 juin 1849 une manifestation montagnarde qui échoue et qui est suivie d'une répression sévère à l'égard de l'extrême gauche. « *Désormais, il n'y a plus face à face que le président et la majorité parlementaire* » (François Furet). Se lançant à partir de l'été 1849 dans une série de voyages (seize en quatre ans, qui lui permettent de visiter cinquante départements), Louis-Napoléon travaille à conforter sa popularité et à se doter d'un véritable parti dit « de l'Élysée ». Les 64 élections partielles recensées de mai 1849 à décembre 1851 et étudiées par Raymond Huard montrent d'ailleurs une progression du vote bonapartiste qui prouve que les efforts accomplis sont payants. Le prince-président n'oublie pas de s'entourer d'une milice de partisans réunis dans « la société du 10 décembre » qui inspire à Daumier le personnage ridicule et inquiétant de Ratapoil. Même s'il remplace le 31 octobre 1849 le ministère Barrot par une équipe d'hommes qui lui sont dévoués (parmi lesquels Rouher, Fould et Baroche), le prince-président prend soin de se tenir à distance du ministère, ce qui lui permet de ne pas être totalement associé à son action. Ainsi exprime-t-il son hostilité envers la loi du 31 mai 1850 qui restreint le suffrage universel par une obligation de trois ans de domicile continu - ce qui réduit d'un tiers environ le corps électoral. Il se montre par contre favorable à la loi Falloux du 15 mars de la même année qui, en instituant la liberté de l'enseignement secondaire, donne en fait à l'Église la mainmise sur l'Université. Très à l'aise dans ce jeu de bascule, Louis-Napoléon commence en outre à partir de l'été 1850 à susciter un mouvement en faveur de la révision de la constitution dans l'espoir de pouvoir accomplir un second mandat, ce que le texte du 4 novembre 1848 lui interdit. L'échec de la fusion dynastique entre orléanistes et légitimistes après la mort en exil de Louis-Philippe est tout à son avantage et permet à son demi-frère Morny de lui rallier une partie de la bourgeoisie orléaniste.

Durant l'automne 1850, le bras de fer avec la majorité monarchiste se durcit. Il se cristallise autour de la personne de Changarnier, le commandant en chef de l'armée de Paris que le prince-président destitue en janvier 1851 car il semblait favoriser une restauration monarchique. L'affaire affecte profondément le parti de l'Ordre et accentue les divisions qui affaiblissent l'Assemblée. Au printemps 1851, la campagne en faveur de la révision est relancée. Près d'un million et demi de signatures sont recueillies. Leur répartition géographique montre que l'électorat populaire est toujours partagé entre démocrates-socialistes et bonapartistes. Louis-Napoléon, dans un discours prononcé à Dijon le 1^{er} juin, renvoie dos à dos ses opposants de droite et de gauche : « *La France ne veut ni le retour à l'ancien régime, quelle que soit la forme qui le déguise, ni l'essai d'utopies funestes et impraticables. C'est parce que je suis l'adversaire le plus naturel de l'un et de l'autre qu'elle a placé sa confiance en moi.* » Il veille en même temps à se présenter comme solidaire du peuple contre l'Assemblée. Le 19 juillet, la révision constitutionnelle est repoussée : elle est certes votée par 446 voix contre 278 mais la majorité qualifiée des trois quarts n'a pas été atteinte. Louis-Napoléon, non sans hésitation, commence alors à songer à un coup d'État qui lui permettrait de se maintenir au pouvoir. La perspective de la conjugaison des élections présidentielles et législatives au printemps 1852 entretient dans l'opinion une peur de l'inconnu que les bonapartistes attisent. On s'inquiète du « *spectre rouge de 1852* », pour reprendre le titre d'une brochure alors célèbre. Horace de Viel-Castel note dans son journal à la date du 23 juin 1851 : « *D'un bout de la France à l'autre les populations attendent 1852, comme à l'approche du XI^e siècle, les peuples attendaient l'an 1000 qui devait amener la fin du monde.* » À l'inverse, le chansonnier socialiste Pierre Dupont se réjouit : « *Voici la fin de la misère,/[...]Viens en déployant ta bannière,/Dix-huit-cent-cinquante-deux.* » Le 4 novembre, le prince-président propose l'abrogation de la loi du 31 mai 1850, contre laquelle l'Assemblée se prononce par 355 voix contre 348. L'Assemblée repousse de même, faute d'entente entre montagnards et monarchistes, une proposition dite « des questeurs » qui aurait permis aux députés de requérir la force armée. La voie est libre pour Louis-Napoléon Bonaparte.

Le coup d'État : déroulement et résistances

Pour préparer le coup d'État, Louis-Napoléon s'est entouré d'une équipe que dirige Morny, doté d'un sang-froid à toute épreuve et fin stratège. Le général Fleury (1815-1884), alors lieutenant-colonel, est un auxiliaire rendu précieux par sa connaissance des officiers supérieurs. Mis également dans la confidence, le général de Saint-Arnaud (1798-1854), de retour de l'armée d'Afrique, a été nommé ministre de la Guerre le 26 octobre, en même temps qu'Émile de Maupas (1818-1888), ancien préfet, devenait préfet de police de Paris. Le général Magnan (1791-1865), lui, est chargé de s'assurer de l'appui des forces militaires de la région parisienne. Cette équipe réduite choisit finalement, après plusieurs reports, de passer à l'action dans la nuit du 1^{er} au 2 décembre 1851, plaçant ainsi le coup d'État dans la filiation du sacre de Napoléon I^{er} et de la victoire d'Austerlitz. La nomination de Morny comme ministre de l'Intérieur et son installation au ministère rue de Grenelle marquent le début de l'opération baptisée « dossier Rubicon ». À six heures du matin, on arrête une petite vingtaine de parlementaires, de droite (Thiers) comme de gauche (Nadaud), ainsi que des militants ouvriers. L'armée occupe le Palais Bourbon et les journaux d'opposition sont neutralisés. Vers dix heures, 218 députés parviennent à se réunir à la mairie du X^e arrondissement et proclament la déchéance du président avant d'être arrêtés dans l'après-midi et conduits à la caserne du quai d'Orsay. Les décrets qu'ils font imprimer et placer sur les murs de Paris par les affiches que

Louis-Napoléon a fait composer dans la nuit à l'Imprimerie nationale et qui annoncent la dissolution de l'Assemblée et du Conseil d'État, une prochaine modification de la constitution qui doit être soumise à un plébiscite et l'abrogation de la loi du 31 mai 1850, c'est-à-dire le rétablissement du suffrage universel intégral. Au soir du 2 décembre, Paris est calme, l'annonce des ces mesures ayant été accueillie plutôt favorablement.

Le 3 décembre cependant, alors même que la Haute Cour de Justice renonce sans gloire à toute velléité de résistance, Louis-Napoléon doit faire face à une situation plus difficile. Parcourus par les membres montagnards d'un Comité de résistance qui s'est formé la veille, les quartiers populaires commencent à s'agiter et quelques barricades sont dressées. C'est sur l'une d'entre elles, au faubourg Saint-Antoine, que le député Baudin - qui entrera au Panthéon en 1889 - est tué par un soldat. Les barricades se multiplient le 4 décembre malgré la proclamation de l'état de siège. La bourgeoisie à son tour paraît tentée par l'action mais une fusillade sauvage sur les grands boulevards, dans l'après-midi, sème la terreur parmi la population. Cette manifestation de violence aveugle, dont Louis-Napoléon aura toujours particulièrement honte, met symboliquement fin à la résistance parisienne. Elle aura mis face à face 1 200 à 1 500 insurgés et 30 000 hommes de troupe. Les boutiques et les ateliers rouvrent le 5 décembre et, le lendemain-jour où le Panthéon est rendu au culte catholique -, le Comité de résistance tient son ultime réunion avant le départ pour l'exil de ses membres. Alors que Paris accepte le coup d'État, la province prend le relais de la résistance, démontrant que le sort politique du pays ne saurait se jouer à Paris seulement – « *fait d'une importance capitale pour l'avenir* » (Philippe Vigier). L'ampleur de la résistance provinciale, longtemps minorée, tend de nos jours à être réévaluée par une partie de l'historiographie contemporaine, stimulée par le cent-cinquantième anniversaire de l'événement. Le mouvement est à vrai dire circonscrit à des régions précises : le nord du Massif central (Yonne, Nièvre, Allier), et surtout la France méridionale, le Sud-Ouest (Lot, Aveyron) et plus encore le Sud-Est (Drôme, Ardèche, Var). Il touche les campagnes et les petites villes qui se soulèvent en brandissant le slogan « *le Peuple rentre dans ses droits* », alors que les villes moyennes et les grands centres bougent peu. La résistance est le fait de paysans et de membres de la petite bourgeoisie et des professions libérales.

Les insurgés se soulèvent pour défendre la légalité. « *Le devoir du peuple est tracé, il défend la constitution confiée à son patriotisme. Nous avons pris l'initiative de la résistance à la force. Le droit est avec nous* », lit-on sur une proclamation du Comité de résistance de Saint-Affrique (Aveyron). Le Comité de résistance des Basses-Alpes affirme de même : « *Napoléon Bonaparte, traître et parjure, voulait assouvir à l'aide de la guerre civile son ambition effrénée mais le Peuple, partout debout, déjoue sa criminelle attente et répond majestueusement à son attentat.* » Comme l'a écrit Maurice Agulhon, « *la nature exacte - en termes sociaux, idéologiques ou "mentalitaires" - du soulèvement populaire, là où il eut lieu, est resté un objet classique de discussion académique* ». Ce qui est certain, en tout cas, c'est qu'une trentaine de départements (vite mis en état de siège) sont concernés. Dans le Var, 87 communes se soulèvent et, le 6 décembre, le pouvoir a perdu le contrôle de presque tout le département. Une colonne d'insurgés part rejoindre les Basses-Alpes soulevées mais elle est dispersée par l'armée le 10 décembre à Apt. Zola, en 1869, mettra en scène ce mouvement dans *La Fortune des Rougon*, le premier volume de la série des Rougon-Macquart. Le 7 décembre, alors qu'une colonne républicaine est vaincue à Crest (Drôme), l'insurrection est parvenue à s'emparer de Digne, seule préfecture gagnée par les républicains, mais l'armée a raison des insurgés qui protégeaient la ville, le 9 décembre, aux Mées. La veille, Clamecy a été repris par le pouvoir. Selon les chiffres avancés par Ted W. Margadant, ce sont de 70 à 100 000 hommes issus d'environ 900 communes qui ont participé au

soulèvement. Le rôle des sociétés secrètes montagnardes, qui s'étaient multipliées dès 1850 et dont on a pu retrouver trace dans 700 communes, a été décisif. Les autorités en étaient conscientes et avaient fait condamner très sévèrement en août 1851 les auteurs du présumé « complot de Lyon » qui avaient des relais dans une quinzaine de départements. Le 10 décembre, l'insurrection est matée sur tout le territoire. Le coup d'État a réussi.

Le soulèvement provincial va fournir à Louis-Napoléon l'opportunité de justifier son action en arguant qu'il a sauvé le pays du péril révolutionnaire. « *Vous venez de soutenir, en 1851, la guerre sociale qui devait éclater en 1852* », écrira peu après Morny aux préfets. Présentée comme une jacquerie, l'insurrection fait du prince-président le défenseur de l'ordre mais le repousse en même temps du côté des forces conservatrices. Le recours au plébiscite, effectué au suffrage universel puisque la loi du 31 mai 1850 a été abrogée par le coup d'État, atténue quelque peu cette inflexion. Étudié en détail par Frédéric Bluche, le plébiscite des 20-21 décembre 1851 est certes entaché des irrégularités dont le Second Empire sera coutumier lors de chaque consultation électorale (le vote public écrit avait même été décrété le 2 décembre avant que la confidentialité du vote soit rétablie deux jours plus tard, l'armée et la marine votant seules - et à part - sur registres ouverts). Mais le résultat est trop massif pour être affecté par ces malversations : sur 10 039 000 inscrits et 8 140 000 votants, on compte 7 467 000 « oui » et 636 000 « non ». Le vote porte sur l'approbation de la phrase suivante : « *Le peuple français veut le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte, et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour établir une constitution sur les bases proposées dans sa proclamation du 2 décembre 1851.* » En l'occurrence, lesdites bases sont au nombre de cinq : un chef responsable nommé pour dix ans, des ministres ne dépendant que du pouvoir exécutif, un Conseil d'État au rôle accru, un Corps législatif élu au suffrage universel, une seconde assemblée garantissant les libertés publiques. Plus encore qu'à ces cinq propositions, les Français ont massivement dit « oui » à une solution qui leur semble garantir l'ordre et la paix. Guizot écrit ainsi à sa fille en février 1852 : « *Le pays, il serait puéril de le dissimuler, le gros [du] pays s'est félicité du coup d'État du 2 décembre. Il s'est senti délivré dans le présent de l'impuissance à laquelle l'Assemblée et le Président se réduisaient mutuellement.* » L'adhésion au coup d'État est commune à toute la France, la peur de la répression suppléant dans certaines régions à un mouvement spontané ; « *la vague déferle depuis le Nord-Est jusqu'aux Pyrénées, à partir d'un énorme bastion unanimiste qui s'étend du Pas-de-Calais à la Lorraine, bastion aux marges duquel la ville de Paris, encore traumatisée par le coup d'État et demeurée très sensible à l'idée républicaine, se retrouve isolée* » (Frédéric Bluche). Dans la capitale, en effet, le « oui » obtient certes 132 000 voix mais il y a 80 000 « non » et 75 000 abstentions.

Sitôt après la fin de l'insurrection provinciale, la répression s'est organisée. Louis-Napoléon et son entourage sont bien décidés à utiliser cette occasion pour se débarrasser du personnel républicain. Les arrestations sont nombreuses : 3 000 pour le seul département du Var et près de 27 000 en tout. L'arbitraire règne en maître. Le 11 janvier 1852, Morny écrit aux préfets : « *Déjà vous avez compris, Monsieur le Préfet, que le nombre des coupables ne permettait pas de procéder contre eux par les voies de la justice ordinaire. [...] C'est donc par voie administrative que les mesures de sûreté générale doivent être appliquées. C'est à nous d'en user dans de justes limites, sans passion comme sans crainte, avec sévérité mais avec justice.* » Au début du mois de février sont instituées les commissions mixtes (regroupant dans chaque département le préfet, un général et un magistrat) dont la tâche est de faire le tri parmi les personnes arrêtées et dont la composition même est la négation de la séparation des pouvoirs. On compte 11 600 libérations mais 9 500 déportations en Algérie, le reste des prévenus étant interné ou placé sous surveillance policière. 70 représentants républicains sont

proscrits, parmi lesquels Hugo, Quinet, Leroux, Raspail. Cavaignac, lui, est interné au fort de Ham. Quelques députés monarchistes (dont Thiers et Rémy) sont également contraints de s'éloigner. La peur des « rouges » conduit en bien des endroits à des excès que la multiplication des recours en grâce atténue quelque peu. Dès mars-avril 1852, trois commissaires extraordinaires sont envoyés en province par Louis-Napoléon afin de diminuer le nombre de condamnations. Le mariage impérial, au début de 1853, sera l'occasion de poursuivre cette politique de grâces. La brutalité de la répression n'en laisse pas moins des traces durables, tout en remplissant parfaitement dans l'immédiat son objectif premier : briser le parti républicain.

Le coup d'État a donc pleinement réussi malgré les résistances qu'il a rencontrées. Louis-Napoléon Bonaparte a su profiter de la division de ses adversaires, de la lassitude du pays envers une République handicapée par sa constitution et des craintes suscitées par les élections de 1852 que l'insurrection provinciale a semblé justifier. Par peur du socialisme et de l'exportation de la révolution, les autres puissances européennes se gardent bien, du reste, de désapprouver le coup d'État. Certes, le prince-président n'est pas parvenu à réaliser la fusion des partis espérée et le recours à la violence a créé au contraire des oppositions irréductibles. « *Cette fusion fut réalisée dans la masse de la nation ; c'est sur elle que le nouvel Empire prit appui. Les cadres des partis demeurèrent à l'écart. Les "anciens partis" subsisteront.* » (Louis Girard) Les résultats du plébiscite des 20-21 décembre entérinent cet état de fait en accordant au chef de l'État ce qu'il conçoit comme une « *absolution* ». Justifié selon ses auteurs par le « *droit de nécessité* », à savoir celle de mettre fin à une situation politique bloquée, le coup d'État trouve sa justification ultime dans l'approbation apportée par le suffrage universel, autrement dit la souveraineté du peuple. Recevant officiellement les résultats du plébiscite, Louis-Napoléon déclare le 31 décembre 1851 : « *[La France] a répondu à l'appel loyal que je lui avais fait. Elle a compris que je n'étais sorti de la légalité que pour rentrer dans le droit. Plus de sept millions de suffrages viennent de m'absoudre, en justifiant cet acte qui n'avait d'autre but que d'épargner à notre patrie, et à l'Europe peut-être, des années de troubles et de malheurs.* » Dans le même discours, il annonce sa volonté de créer « *un système qui reconstitue l'autorité sans blesser l'égalité* », donc de restaurer un État fort garant de l'égalité. « *De cet État, le président parjure de la II^e République a compris que son nom lui permettait d'incarner la légitimité contre la loi, la souveraineté nationale contre le gouvernement représentatif, et la prise en compte de la question sociale contre le pouvoir de la richesse.* » (François Furet) Reste à bâtir ce nouveau système politique dont il ne fait déjà guère de doute qu'il prendra la forme d'un Empire.

Le rétablissement de l'Empire

La période de dictature

Le coup d'État et le plébiscite des 20-21 décembre 1851 placent Louis-Napoléon dans une position de dictateur qu'il va garder jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles institutions à la fin du mois de mars 1852. Celui qui avait connu quatre ans plus tôt le « *ministère de la captivité* » ne va pas se priver d'user au maximum de sa toute-puissance. Dès le 1^{er} janvier, l'aigle impérial est replacé au-dessus des drapeaux tricolores et le chef de l'État quitte l'Élysée pour les Tuilleries où il donne le 24 janvier une première grande soirée. Tout au long de l'année 1852, des travaux sont entrepris, par Bourgeois puis Visconti, pour remettre en état et moderniser le château ; les Grands Appartements sont ainsi restaurés et l'aile Rivoli est aménagée pour accueillir le ministère d'État. Au-delà de ces mesures symboliques,

les hommes au pouvoir s'efforcent de renforcer leur emprise sur la société. La liberté de la presse, suspendue lors du coup d'État et, du reste, déjà peu à peu rognée à partir de l'été 1848, disparaît. Les journaux républicains sont contraints de cesser de paraître en décembre 1851, en province surtout, et les journaux légitimistes, voire orléanistes, connaissent souvent le même sort. Le décret sur la presse du 17 février 1852 établit un nouveau cadre juridique, très contraignant. Tout périodique désirant aborder les sujets politiques est obligé de demander une autorisation préalable, laquelle n'est valable que pendant l'exercice du rédacteur en chef qui la sollicite. Interdiction est faite de rendre compte des procès politiques et des débats parlementaires, tout comme de publier des articles de détenus politiques, alors que l'insertion des communiqués officiels est obligatoire. La presse provinciale, étudiée par Marc Martin, est soumise à un alourdissement du cautionnement, à une majoration du timbre fiscal et au rétablissement de la taxe postale. Avant même le décret de février, les délits de presse ont été confiés aux tribunaux correctionnels, moins cléments que les jurys d'assises. À Paris, la VI^e Chambre Correctionnelle, où officiera le fameux procureur impérial Pinard, ne tarde pas à se rendre célèbre par sa servilité. La disposition la plus habile du décret de février 1852 est cependant la mise en place d'un système d'avertissements qui permet de suspendre, généralement pour deux mois, le journal qui reçoit un deuxième avertissement et de l'interdire si un troisième avertissement est donné. Ce système, appliqué avec zèle (91 avertissements sont distribués par Maupas de janvier 1852 à juin 1853), conduit les journalistes à pratiquer l'autocensure, d'autant plus que les avertissements peuvent être donnés, surtout en province, pour des motifs futiles - par exemple (le cas est demeuré célèbre) une polémique sur la valeur d'un engrais industriel qu'un préfet juge mauvaise pour le moral de ses administrés. Comme le dira en 1862 Jules Favre cité par Roger Bellet, « *en France, il n'y a qu'un journaliste, et ce journaliste, c'est l'empereur* ».

La presse mise au pas, le prince-président surveille également de près les cafés, ferme les derniers clubs et affaiblit les gardes nationales, notamment à Paris. Soucieux que son attitude ne soit pas perçue comme exclusivement dirigée contre les républicains, il confisque au profit de l'État, par un décret du 22 janvier 1852, une partie des biens de la famille d'Orléans, soit environ quarante millions de francs réaffectés pour partie à la construction de logements ouvriers. Ce « *premier vol de l'aigle* », comme on dit alors plaisamment, entraîne la démission de quelques ministres liés aux Orléans, dont Fould et Morny qui est remplacé au ministère de l'Intérieur par Persigny. La famille d'Orléans attaque en justice le décret mais le Conseil d'Etat, en juin 1852, la déboute. Outre cette mesure spectaculaire, d'autres décrets plus techniques permettent à Louis-Napoléon de compléter le nouveau système politique en train de se mettre en place. Le décret du 25 mars 1852 renforce ainsi le pouvoir préfectoral, au détriment des conseils généraux. Le préfet, aux attributions étendues, se voit déléguer certaines tâches par le pouvoir central ; véritable maître de l'administration locale, il est l'incarnation du nouveau pouvoir dans les départements. Un autre décret, le 26 mars 1852, organise les sociétés de secours mutuel, dans le double but de les développer et de les surveiller. De nombreux domaines sont concernés par cette activité législative. Par un décret du 1^{er} mars 1852, la magistrature doit accepter l'instauration d'une limite d'âge (70 ans, limite portée à 75 ans pour la Cour de cassation), ce qui permet de se débarrasser d'un certain nombre de magistrats orléanistes - 132 magistrats étant mis d'office à la retraite. L'Université est également visée, notamment à travers une réforme du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique dont le chef de l'État nomme désormais tous les membres. Le Conseil d'État, pièce essentielle du nouveau système, est complètement remodelé. Dans le domaine économique, les décrets sont encore plus nombreux, tel celui qui convertit les rentes 5 % en rentes 4,5 % ou encore celui qui règle le budget du pays pour les trois premiers mois de 1852. À tous ces décrets, un article de la constitution du 14 janvier 1852 donne « *force de loi* ».

L'un des décrets les plus importants est celui du 2 février 1852 qui établit le nouveau régime électoral, mis en application dès la fin du même mois comme on le verra plus bas. Le scrutin de liste départemental est remplacé par le scrutin uninominal par arrondissement, à deux tours. Le décret établit un système très libéral puisque tout homme âgé de 21 ans et pouvant justifier de six mois de domicile est électeur. L'âge d'éligibilité est fixé à 25 ans, le mandat parlementaire est incompatible avec un emploi public et les militaires n'ont pas le droit de vote. Cette reconnaissance du suffrage universel est cependant compensée par la faculté que garde le pouvoir de modifier les circonscriptions électorales et par l'existence de dix-sept cas d'inéligibilité. Les condamnés politiques, par exemple, sont exclus du droit de vote. Ce décret du 2 février sur le régime électoral, ainsi que celui du 17 février consacré à la presse, forment un triptyque avec le sénatus-consulte du 10 août 1852 qui organise une Haute Cour de Justice composée de membres choisis par le chef de l'État et sans lien avec les chambres. Ces trois textes organiques complètent la constitution du 14 janvier 1852, clé de voûte du nouveau régime. Cette constitution aurait dû être l'œuvre d'une Commission consultative créée ad hoc mais la déficience de celle-ci, constatée le 11 janvier, conduit Louis-Napoléon à rédiger très rapidement le texte, aidé de quelques conseillers seulement (Rouher, Baroche, Troplong). La constitution est donc l'œuvre personnelle du chef de l'État qui la rédige en vertu des pouvoirs que le peuple lui a donnés par plébiscite. Au reste la constitution du Consulat, c'est-à-dire celle du 22 Brumaire an VIII, a servi de modèle explicite. Le texte, plutôt court (58 articles), se réfère aux cinq points sur lesquels le peuple s'est prononcé les 20 et 21 décembre ; il est précédé d'une proclamation dans laquelle il est rappelé que « *la société actuelle [...] n'est pas autre chose que la France régénérée par la Révolution de 89 et organisée par l'Empereur* ». On étudiera dans le chapitre suivant le système mis en place par la constitution du 14 janvier 1852. Notons juste ici que son entrée en vigueur est prévue « *à dater du jour où les grands Corps de l'État qu'elle organise seront constitués* » (art. 58), de sorte que l'ouverture de la session des deux nouvelles chambres, le 29 mars 1852, marque la fin de la période de dictature. La veille, l'état de siège avait été levé dans toute la France, comme pour mieux signifier à tous que le pays retrouvait une vie normale.

De la République à l'Empire

La constitution du 14 janvier 1852, dès son article 2, confie pour dix ans au « *prince Louis-Napoléon Bonaparte, président actuel de la République [...] le Gouvernement de la République française* ». Cette présidence décennale, à vrai dire, ne trompe personne et chacun s'attend dès le coup d'État à un rétablissement de l'Empire. Le chef de l'État se fait appeler « *Son Altesse Impériale* », il est doté d'une confortable liste civile, Miss Howard est priée de s'effacer et on commence à négocier avec diverses cours d'Europe en vue de marier le futur souverain. Alors que la devise « *Liberté, Égalité, Fraternité* » disparaît des bâtiments publics, que l'effigie du prince remplace celle de la République sur les monnaies, l'anniversaire de la mort de Napoléon I^e (5 mai) est célébré à Notre-Dame, de nouveaux drapeaux surmontés des aigles sont distribués aux corps d'armée le 10 mai et une première fête dynastique est organisée le 15 août 1852. Ce jour-là, une toile peinte figurant un aigle colossal est installée sur l'Arc de triomphe, la colonne Vendôme est illuminée, des bals et des représentations gratuites sont offerts à la population et un feu d'artifice évoquant le passage du mont Saint-Bernard est tiré place de la Concorde. Louis-Napoléon lui-même laisse entendre qu'il ne refusera pas la couronne d'empereur tout en ayant l'habileté de ne pas la réclamer. Dans son discours d'ouverture des chambres le 29 mars 1852, il n'admet le rétablissement de l'Empire que dans le cas où les partis l'empêcheraient

de gouverner: « [...] si dans leur aveuglement, ils niaient la légitimité du résultat de l'élection populaire ; si, enfin, ils venaient sans cesse par leurs attaques mettre en question l'avenir du régime, alors, mais seulement alors, il pourrait être raisonnable de demander au peuple, au nom du repos de la France, un nouveau titre qui fixât irrévocablement sur ma tête le pouvoir dont il m'a revêtu. »

À vrai dire, Louis-Napoléon hésite. Il doit tenir compte de l'avis des puissances européennes qui ont accepté le coup d'État par crainte du désordre mais qui ne voient pas d'un très bon œil, la Russie surtout, le retour à l'Empire. La mise en place du nouveau régime, avec notamment l'élection du Corps législatif le 29 février 1852, s'est certes déroulée sans encombre et d'une façon qui montre que le prince-président peut compter sur la confiance du pays. Mais les Français accepteront-ils cet Empire que l'entourage du chef de l'Etat le pousse avec insistance à rétablir ? Afin de se faire une opinion, Louis-Napoléon décide, durant l'été 1852, de parcourir le pays. Abandonnée depuis le début du règne de Louis XIV, la tradition du voyage du chef de l'Etat a été ressuscitée, on l'a vu, à partir de l'été 1849 par Louis-Napoléon. Celui-ci voit dans ces déplacements, bien plus qu'un outil de propagande, une manière de « *ressourcer son autorité au contact de ceux qui l'en ont investi* » (Daniel Nordman et Jacques Revel). En juillet, un premier voyage est organisé en Alsace pour l'inauguration de la ligne de chemin de fer Paris-Strasbourg. En septembre-octobre, un second voyage, long de trente-trois jours, amène Louis-Napoléon à visiter, entre autres régions, la Provence, le Languedoc et l'Aquitaine. Au contact des populations qui ont résisté au coup d'État, le prince-président affirme sa légitimité. Persigny et Maupas ont organisé les acclamations sur son passage mais tous les cris appelant à l'Empire ne sont pas que le résultat de leur zèle et, au fil du voyage, Louis-Napoléon se convainc peu à peu que le changement de régime est possible. Encore hésitant à Lyon, il l'est beaucoup moins à Marseille et plus du tout à Bordeaux, dernière grande étape de son périple. Reçu par Haussmann, le préfet de la Gironde, à la Chambre de commerce, il y prononce le 9 octobre un discours fameux dans lequel il accepte l'Empire, rassure l'Europe (« *L'Empire, c'est la paix* ») et trace un ambitieux projet de développement économique dont le Second Empire permettra, en effet, la mise en œuvre. Le pas est franchi. Lorsqu'il rentre à Paris le 16 octobre, le prince-président est reçu en souverain et passe notamment sous un arc triomphal portant l'inscription : « *À Napoléon III, sauveur de la civilisation moderne.* »

Le discours de Bordeaux (9 octobre 1852)

[...] Jamais peuple n'a témoigné d'une manière plus directe, plus spontanée, plus unanime, la volonté de s'affranchir des préoccupations de l'avenir, en consolidant dans la même main un pouvoir qui lui est sympathique. C'est qu'il connaît, à cette heure, et les trompeuses espérances dont on le berçait et les dangers dont il était menacé. Il sait qu'en 1852 la société courait à sa perte [...]. Aujourd'hui la France m'entoure de ses sympathies, parce que je ne suis pas de la famille des idéologues. Pour faire le bien du pays, il n'est pas besoin d'appliquer de nouveaux systèmes ; mais de donner, avant tout, confiance dans le présent, sécurité dans l'avenir. Voilà pourquoi la France semble vouloir revenir à l'Empire.

Il est néanmoins une crainte à laquelle je dois répondre. Par esprit de défiance, certaines personnes se disent : l'Empire, c'est la guerre. Moi je dis : l'Empire, c'est la paix. C'est la paix, car la France la désire et, lorsque la France est satisfaite, le monde est tranquille. La gloire se lègue bien à titre d'héritage, mais non la guerre. [...]

J'en conviens, cependant, j'ai, comme l'empereur, bien des conquêtes à faire. Je veux, comme lui,

conquérir à la conciliation les partis dissidents et ramener dans le courant du grand fleuve populaire les dérivations hostiles qui vont se perdre sans profit pour personne. Je veux conquérir à la religion, à la morale, à l'aisance, cette partie encore si nombreuse de la population qui, au milieu d'un pays de foi et de croyance, connaît à peine les préceptes du Christ ; qui, au sein de la terre la plus fertile du monde, peut à peine jouir de ses produits de première nécessité.

Nous avons d'immenses territoires incultes à défricher, des routes à ouvrir, des ports à creuser, des rivières à rendre navigables, des canaux à terminer, notre réseau de chemins de fer à compléter. Nous avons, en face de Marseille, un vaste royaume à assimiler à la France. Nous avons tous nos grands ports de l'ouest à rapprocher du continent américain par la rapidité de ces communications qui nous manquent encore. Nous avons partout enfin des ruines à relever, des faux dieux à abattre, des vérités à faire triompher. Voilà comment je comprendrais l'Empire, si l'Empire doit se rétablir. Telles sont les conquêtes que je médite, et vous tous qui m'entourez, qui voulez, comme moi, le bien de notre patrie, vous êtes mes soldats.

Source : *Le Moniteur universel*, n° du 12 octobre 1852.

Le Sénat, seul compétent pour modifier la constitution, est convoqué le 4 novembre. Il vote le rétablissement de l'Empire par un sénatus-consulte promulgué le 7 novembre 1852 qui accorde à Louis-Napoléon Bonaparte le titre d' « *empereur des Français, sous le nom de Napoléon III* ». Le seul point discuté fut l'opportunité de faire du prince Napoléon-Jérôme, le cousin du nouvel empereur, l'héritier en cas d'absence de descendance directe - solution finalement adoptée par un décret du 18 décembre. Un plébiscite est organisé les 21 et 22 novembre pour ratifier le changement de régime. Sur 10 730 000 électeurs et 9 994 000 votants, il y a 7 811 000 « oui » et 252 000 « non ». Le nombre des abstentionnistes dépasse les deux millions, bon nombre de royalistes qui ont approuvé le coup d'État se refusant à cautionner l'Empire. S'adressant aux corps constitués le 1^{er} décembre, Louis-Napoléon a l'intelligence de préciser qu'il n'entend pas effacer tout ce qui s'est passé en France depuis 1815 : « *Non seulement je reconnaiss les gouvernements qui m'ont précédé, mais j'hérite en quelque sorte de ce qu'ils ont fait de bien ou de mal. [...] Mon règne ne date pas de 1815, il date de ce moment même où vous venez me faire connaître les suffrages de la nation.* » Le lendemain, un an jour pour jour après le coup d'État, l'Empire est rétabli par décret. Louis-Napoléon a choisi le titre de « Napoléon III » pour honorer son cousin, le duc de Reichstadt. Durant le mois de décembre 1852, il règle les intérêts financiers de la famille Bonaparte alors que sa liste civile passe de douze à vingt-cinq millions. Une cour est reconstituée. Très vite, le nouveau souverain s'assure de la possibilité d'avoir une descendance en épousant le 29 janvier 1853 Eugénie de Montijo (1826-1920), comtesse de Teba. Ne pouvant compter sur une alliance dynastique, il a su faire de la méfiance des cours européennes un atout en déclarant, dans le discours du 22 janvier 1853 par lequel il annonçait son mariage, « *[prendre] franchement vis-à-vis de l'Europe la position de parvenu, titre glorieux lorsqu'on parvient par le libre suffrage d'un grand peuple* ». En épousant la fille d'un grand d'Espagne dont il avait remarqué dès 1849 la beauté rousse, Napoléon III fait un mariage d'inclination - ce qui n'est pas pour déplaire, même si certains regrettent que son choix se soit porté sur une étrangère. Un sénatus-consulte du 25 décembre 1852 complète la mise en place de l'Empire en accordant à l'empereur le droit d'engager des travaux d'utilité publique et de modifier les tarifs douaniers par décret. Le budget est désormais voté par ministère et, pour prix de leur docilité, les sénateurs reçoivent une dotation annuelle et viagère de 30 000 francs tandis que les députés ont droit à une indemnité de 2 500 francs par mois pendant les sessions. Ces mesures pratiques, dictées par les quelques velléités d'opposition manifestées par le

Corps législatif lors de sa première session, associent de façon significative l'abaissement du parlementarisme au rétablissement de l'Empire.

Les soutiens du bonapartisme

Au début de 1853, Louis-Napoléon devenu Napoléon III est donc à la tête d'un régime neuf et original qu'il a entièrement conçu. Sa formidable ascension a été rendue possible, certes, par le recours à la force lors du coup d'État, mais plus encore par le suffrage universel. À quatre reprises (décembre 1848, décembre 1851, février 1852 et novembre 1852), les électeurs lui ont apporté un soutien massif. Le bonapartisme s'appuie donc sur de larges couches de la population, lui qui jusque-là n'avait pas su transformer en force politique le formidable capital que représentait la légende napoléonienne. Celle-ci demeure la base du bonapartisme, même si Napoléon III ne s'appuie pas autant qu'on pourrait le croire sur le souvenir de son oncle. Nathalie Petiteau remarque que, sous le Second Empire, « *l'historiographie favorable à Napoléon demeure sans éclat, enfermée dans une inlassable reprise des ouvrages des années 1820 et 1830* » ; elle note la modération du gouvernement dans l'éloge de Napoléon I^{er} et ajoute : « *après tout, une trop grande statue élevée en l'honneur de l'oncle pourrait faire trop d'ombre au neveu* ». Nous avons de même pu établir que le pouvoir cesse assez vite d'encourager les pièces militaires consacrées à l'épopée napoléonienne. La légitimité qu'a d'abord apportée la référence à Napoléon I^{er} est très tôt, si ce n'est remplacée, du moins minorée par rapport à celle qu'apporte le suffrage universel. Pour s'assurer le vote des électeurs, rien n'est épargné : aux pressions officielles qui seront étudiées dans le chapitre suivant s'ajoute une propagande active et novatrice. Journaux, « canards », objets (des mouchoirs, par exemple), affiches, lithographies, almanachs, images populaires, chansons, médailles, réunions publiques : tout est bon, en particulier pour séduire l'électorat populaire. Malgré l'existence à certaines époques de comités plus ou moins bien coordonnés, le bonapartisme ne dispose pas de structures partisanes organisées et repose largement sur un « *militantisme spontané* » (Pierre Lévêque). Cette absence de structure est voulue : l'empereur souhaite rassembler derrière lui le plus grand nombre possible de Français et, pour cela, transcender les partis.

La doctrine bonapartiste, qui trouve sa cohérence dans la figure d'un Napoléon III sauveur du pays - pour les catholiques envoyé par Dieu-, cherche donc à concilier différentes traditions politiques au prix d'acrobaties théoriques et de contradictions non résolues. Penchant globalement à droite, le bonapartisme « *pourrait être défini comme un centrisme, mais à condition d'ajouter qu'il s'agit (à la différence de l'ancien "juste milieu"), d'un centrisme autoritaire, et attractif au point de recueillir beaucoup de voix venues des extrêmes, le point d'équilibre se trouvant plutôt au centre droit* » (Pierre Lévêque). Ce centrisme autoritaire exerce un évident pouvoir de séduction sur le peuple : l'existence et la permanence d'un « bonapartisme populaire », étudié par Bernard Ménager, fait la force du régime. Le lien qui unit le bonapartisme et les paysans est un fait bien connu depuis Marx. Le ralliement bonapartiste en milieu rural participe à la fois de l'apprentissage de la démocratie et de l'affranchissement de la tutelle des notables. Étudiant les rumeurs qui parcourent les campagnes, François Ploux a démontré l'attachement des paysans à la personne de l'empereur que l'on craint de voir trahi par la noblesse et le clergé. Les rumeurs de maladie du souverain suscitent ainsi de profondes émotions. La prospérité, la stabilité, la fierté patriotique apportée par les succès en Crimée et en Italie satisfont les paysans. Le décret d'interdiction de distillation des grains du 26 octobre 1854, en pleine crise de subsistance, est par exemple très bien accueilli. Le bonapartisme ouvrier est lui

aussi bien implanté. Comme les paysans, les ouvriers sont sensibles à un pouvoir qui s'intéresse à l'économie et aux réalités sociales. Il est vrai que les grandes métropoles industrielles sont plutôt des lieux d'opposition mais l'aisance apportée par l'abondance de travail et certains actes de l'empereur (la guerre en Italie, la loi sur les coalitions de 1864) rendent possible un soutien ouvrier qui faiblira, il est vrai, à la fin de l'Empire.

Le bonapartisme des notables est avant tout fondé sur le rejet de la République. L'absence de parti bonapartiste conduit en outre l'empereur, comme autrefois le prince-président, à chercher les cadres de son régime au sein des anciens partis conservateurs. Ministres, députés, préfets, conseillers généraux sont issus pour une large part des forces conservatrices préexistantes au régime. Persigny remarque dès 1852, avec pertinence : « *Nous qui n'avons nos amis qu'en bas, nous avons livré le Corps législatif aux classes élevées.* » Seule l'action politique de l'empereur permet de maintenir vivant le bonapartisme populaire face au poids de ce bonapartisme conservateur. Celui-ci se divise, selon Bernard Ménager, en deux courants principaux. Le courant néolégitimiste, qui forme l'extrême droite du mouvement et se montre très méfiant à l'égard du suffrage universel, est notamment favorable à une alliance entre le trône et l'autel, à la faveur du ralliement de l'Église au régime. L'autre courant, l'orléano-bonapartisme, soucieux de modération budgétaire et pacifiste, est à l'origine du tiers parti qui dominera les dernières années de l'Empire. Qu'ils appartiennent à l'une ou l'autre de ces tendances, les notables se rallient à Napoléon III par souci d'ordre social et parce que l'Empire garantit la prospérité économique. Malgré l'inquiétude provoquée par l'abandon du protectionnisme, la bourgeoisie d'affaires est favorable à l'Empire. On sait gré au nouveau souverain d'avoir écarté la menace sociale du printemps 1852 et d'avoir rétabli l'ordre. Le cours de la rente est en hausse depuis le coup d'État ; les notables n'en demandent pas plus.

Chapitre II

Le fonctionnement de l'Empire autoritaire

Les institutions prévues par la constitution du 14 janvier 1852 et mises en place durant le premier semestre 1852 sont inspirées par celles du Consulat ; mais elles font en fait partie d'un système politique profondément original, dans lequel la pratique n'est pas moins importante que les textes. L'Empire qui est rétabli un an après le coup d'État est avant tout le pouvoir d'un homme que la nation a choisi et qui, au moyen d'une administration centralisée, gouverne le pays en instaurant une relation personnelle avec chaque citoyen. S'il faut renoncer à l'idée - encore courante - d'un Empire autoritaire qui prendrait fin en 1860 alors que la nature du régime ne se transforme véritablement qu'avec l'Empire libéral en 1870, il n'en est pas moins vrai que les années 1850 correspondent à l'application la plus complète du système imaginé par Louis-Napoléon Bonaparte. On peut dès lors inscrire dans ce cadre chronologique l'étude des institutions, du personnel impérial et de l'administration - pour s'intéresser enfin aux élections et à la vie politique.

La philosophie politique du régime et ses institutions

La théorie du césarisme démocratique

Parmi toutes les interprétations de la constitution du 14 janvier 1852 et du système qu'elle instaure, l'une des plus convaincantes est à coup sûr celle de Pierre Rosanvallon dans son étude récente *La Démocratie inachevée* qu'on nous permettra de reprendre ici en détail. À l'expression « *césarisme démocratique* » (inventée par Troplong et que nous avons pour notre part adoptée) et à celle de « *démocratie césarienne* » (due à Émile Ollivier), Pierre Rosanvallon préfère celle de « *démocratie illibérale* » en précisant que le régime de Napoléon III n'a connu qu'une théorisation tardive, voire *a posteriori*, et a été présenté lors de sa fondation comme une synthèse historique permettant de concilier monarchie et république. Ce césarisme démocratique s'insère bien sûr dans le cadre plus large du bonapartisme dont il hérite deux valeurs essentielles et difficilement conciliaires : l'ordre et la démocratie. Cet héritage et son propre passé conduisent Louis-Napoléon Bonaparte à adopter une conception révolutionnaire de la souveraineté du peuple qui l'amène à placer le suffrage universel au cœur de son système politique. Cette idée est déclinée de trois façons dans la constitution de 1852 : par la relation privilégiée établie entre le chef de l'État et le peuple, par le rôle central accordé au plébiscite et par une attitude originale par rapport aux corps intermédiaires.

La question de l'incarnation politique est ainsi posée. « *L'Empereur n'est pas un homme, c'est un peuple.* » Cette formule utilisée par La Guéronnière en 1853 est rapprochée par Pierre Rosanvallon du terme « *homme-peuple* » prononcé dix ans plus tard par Persigny lors d'un discours à Saint-Étienne. Cette personnalisation du pouvoir est selon Louis-Napoléon Bonaparte une conséquence de la démocratie, la souveraineté du peuple ne pouvant être totale qu'en s'incarnant dans un individu puissant et responsable. « *L'empereur est de la sorte doublement le représentant du peuple : en lui se superposent les dimensions de la représentation-délégation et de la représentation-figuration.* »

(Pierre Rosanvallon) Les nombreux voyages (déjà signalés) du prince-président puis du souverain participent de cette démocratie directe qui met le chef de l'État en contact, non seulement avec les notables, mais aussi avec les ouvriers et les paysans que Napoléon III vient visiter sur leur lieu de travail. Ces voyages, dans lesquels on a pu voir des « *plébiscites continus* », permettent également d'appliquer une vision unanimiste du politique et de célébrer un « *peuple-un* ». La masse unanime l'emporte sur l'individu. Le césarisme démocratique présuppose une unanimité sociale et toute la propagande du régime vise à démontrer que la politique de Napoléon III rend possible l'unité de la nation, particulièrement célébrée lors de la proclamation des résultats des plébiscites.

Cette unité est en effet nettement mise en valeur par la pratique plébiscitaire, très en faveur sous le Second Empire. À l'encontre de la consultation législative jugée déformante, le plébiscite est censé établir un face-à-face direct entre le peuple et le pouvoir. Si le Corps législatif ne peut espérer traduire véritablement l'opinion publique, car le choix des députés est parasité par des questions personnelles que le système de la candidature officielle ne supprime pas complètement, le plébiscite (théorisé à la fin de l'Empire sous le nom d'*« appel au peuple »*) permet à la volonté populaire de s'exprimer pleinement et, au besoin, de servir de contrepoids au pouvoir parlementaire. L'antiparlementarisme est bien l'envers de la valorisation du plébiscite chez les tenants du césarisme démocratique. Ceux-ci ne cessent d'accuser le régime parlementaire d'être un produit d'importation ne correspondant pas aux mentalités françaises ; au modèle britannique, ils opposent les constitutions des États-Unis et de la Suisse. Il est vrai que la faveur accordée au plébiscite ne saurait déboucher sur une démocratie uniquement directe : le plébiscite ne doit pas être utilisé pour se substituer au travail parlementaire car il sert avant tout à la ratification populaire de la constitution et de ses éventuelles modifications ; plus fondamentalement, il permet au peuple de légitimer périodiquement le régime et de renouveler la confiance accordée au souverain. L'*« appel au peuple »* est ainsi censé garantir aux citoyens un contrôle permanent sur l'action des hommes au pouvoir.

Si la Révolution a été très hostile aux corps intermédiaires et si la monarchie constitutionnelle a poursuivi cette politique, Louis-Napoléon Bonaparte leur reconnaît un rôle dans la vie économique et sociale. Les mutuelles et les coopératives sont encouragées tandis que le délit de coalition, on le verra, est aboli en 1864. Dans le domaine administratif, le rôle des conseils généraux et des conseils municipaux est accru en 1866 et 1867. L'Empire libéral, de même, est marqué par une importante réflexion sur la décentralisation. Ces tentatives s'accompagnent cependant d'un renforcement de la centralisation politique. Celle-ci s'incarne par exemple dans le refus des partis qui conduit le régime à entraver, dès 1852, la formation de comités électoraux, même chez les bonapartistes. La volonté générale doit pouvoir s'exprimer librement. L'adoption du scrutin uninominal répond au même souhait. Le régime procède ainsi à une « *dissociation inédite du libéralisme et de la démocratie* » (Pierre Rosanvallon). Tandis qu'il reconnaît les libertés individuelles, il refuse de considérer les libertés publiques comme leur prolongement naturel. La liberté de la presse est supprimée parce qu'elle est supposée conduire les journaux à concurrencer les pouvoirs publics alors qu'ils ne disposent d'aucune légitimité. L'espace public ne saurait exister hors des institutions légales. Selon Pierre Rosanvallon, le césarisme démocratique est donc « *une pathologie interne à l'idée démocratique* » puisque les libertés publiques sont réduites « au nom même d'une certaine conception de l'exigence démocratique ». La suppression, par décret du 8 décembre 1852, de la chaire de droit constitutionnel de la faculté de droit de Paris ne saurait donc signifier symboliquement la fin d'un État de droit ni la disparition de toute forme de démocratie. Le césarisme démocratique offre en résumé, selon les termes mêmes de François Furet « *une version à la fois conservatrice et populaire de la Révolution* ».

française ». Incarnant la souveraineté populaire contre le gouvernement représentatif, Napoléon III a su bâtir un système qui lui permet, selon un paradoxe qui ne doit rien au hasard, de gouverner despotalement au nom du peuple.

Des institutions qui valorisent l'exécutif

La constitution du 14 janvier 1852 met en place un pouvoir exécutif fort qui s'incarne avant tout dans la figure du chef de l'État. Après qu'un article premier a reconnu, confirmé et garanti « *les grands principes proclamés en 1789* », le Titre II du texte constitutionnel lui accorde le pouvoir pour dix ans (pouvoir étendu à vie par le rétablissement de l'Empire), précise qu'il gouverne « *au moyen des ministres, du Conseil d'État, du Sénat et du Corps législatif* » et qu'il exerce collectivement avec ces deux dernières institutions la puissance législative. En toute logique, l'énumération des pouvoirs de celui qui n'est encore en janvier 1852 que président de la République occupe le Titre III de la constitution. L'article 5 réaffirme sa responsabilité devant le peuple français « *auquel il a toujours le droit de faire appel* ». L'empereur dispose des prérogatives habituelles d'un chef d'État : commandement des forces de terre et de mer, droit de déclarer la guerre, de faire les traités de paix, d'alliance et de commerce et de faire les règlements et décrets nécessaires pour l'exécution des lois. La justice est rendue en son nom. Il a le droit de faire grâce et il sanctionne et promulgue les lois et les sénatus-consultes. À ces pouvoirs traditionnels s'ajoute le monopole de l'initiative des lois (article 8) -- symbole de la toute-puissance de l'exécutif par rapport au législatif. L'empereur doit certes présenter chaque année, devant les deux chambres, un message sur l'état des affaires du pays (article 11) et il ne peut déclarer l'état de siège sans en référer au Sénat. Mais la domination absolue qu'il exerce sur le gouvernement est illustrée par le serment que doivent prêter « *les ministres, les membres du Sénat, du Corps législatif et du Conseil d'État, les officiers de terre et de mer, les magistrats et les fonctionnaires publics* » (article 14). La formule définitive du serment est établie par le sénatus-consulte du 25 décembre 1852 : « *Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur.* » Nul fonctionnaire ne peut se soustraire au serment et c'est à titre tout à fait exceptionnel que Napoléon III en dispense François Arago (1786-1853), le grand savant républicain directeur de l'Observatoire.

Dans ce Titre III, seul l'article 13 est consacré aux ministres. Il mérite d'être cité *in extenso* : « *Les ministres ne dépendent que du chef de l'État ; ils ne sont responsables que, chacun en ce qui le concerne, des actes du gouvernement ; il n'y a point de solidarité entre eux ; ils ne peuvent être mis en accusation que par le Sénat.* » Les ministres se voient donc ravalés au rang de simples exécutants de la volonté de l'empereur et confinés dans un rôle plus technique que politique. N'ayant de comptes à rendre qu'individuellement à l'empereur, ils ne sauraient constituer dans l'esprit de celui-ci une équipe solidaire. Napoléon III ne nomme pas durant son règne plusieurs cabinets (du moins avant 1863, voire 1869-1870) mais se contente de changer les titulaires des différents portefeuilles selon des considérations personnelles ou lorsqu'il désire donner une nouvelle inflexion à un domaine d'activité précis (le ministère des Affaires étrangères change ainsi six fois de titulaire et celui de l'Intérieur onze fois jusqu'en 1869). De telles pratiques induisent d'ailleurs une grande stabilité du personnel ministériel, source potentielle d'usure du régime. Le Conseil des ministres, dans ce système, ne saurait être un lieu de décision. Réuni deux fois par semaine et se déroulant selon un ordre du jour fixé par l'empereur, il ne sert qu'à l'information et à la discussion. Les grandes décisions sont prises en dehors du Conseil, et s'il le faut contre son avis. Napoléon III, quand il traite un dossier, multiplie les tête-à-tête avec le ministre concerné, mûrit lentement sa décision et choisit lui-même le moment qu'il estime

le meilleur pour la rendre publique. En 1856, il écrit au maréchal Vaillant qui a fait preuve de trop d'autonomie, dans une lettre citée par Charles-Henri Pouthas, qu'aucune décision ne saurait lui échapper dans « *un gouvernement comme le mien, où je veux et je dois tout savoir, où la responsabilité des faits m'incombe seul* ».

Napoléon III gouverne donc seul, simplement secondé par les ministres qui sont les « *auxiliaires honorés et puissants de sa pensée* » selon des termes empruntés à la proclamation précédant la constitution. Son caractère secret et impénétrable est un atout pour maintenir ses prérogatives, même si le souverain n'a rien d'un autocrate et sait se montrer affable avec ses collaborateurs. Les ministres reçoivent un confortable traitement de 40 000 francs, cumulable avec d'autres ressources (Rouher gagne ainsi jusqu'à 260 000 francs par an). Le cabinet particulier de l'empereur lui permet au besoin de contourner les ministres en confiant des missions à son chef de cabinet Jean-François Mocquard (1791-1864), à son aide de camp le général Fleury (plusieurs fois envoyé à l'étranger) ou encore à son médecin personnel, le fidèle Henri Conneau (1803-1877), à ses côtés depuis 1831. Du reste, l'empereur n'est pas toujours aussi ferme qu'il le voudrait et sa volonté a parfois du mal à s'appliquer. Napoléon III n'est pas à l'aise quand on lui résiste dans un face-à-face et il est trop indulgent avec ses proches. L'absence d'équipe cohérente est un autre handicap car elle autorise un déploiement des rivalités et des intrigues préjudiciable à l'action gouvernementale. L'empereur, en outre, n'a pas une grande compétence administrative et il est courant chez ses subordonnés d'invoquer des impossibilités techniques pour ralentir, voire suspendre définitivement, l'application de ses décisions. Son entourage est indubitablement un frein, d'autant plus actif que Napoléon III fait preuve de hardiesse. Malgré le pouvoir immense que lui accorde la constitution, le souverain, d'un tempérament moins autoritaire que son oncle, a un certain mal à faire prévaloir ses vues.

Face au pouvoir exécutif, le pouvoir législatif est très diminué. La constitution consacre son Titre IV au Sénat qui a prééminence sur le Corps législatif. Son rôle est d'*« être le gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. Aucune loi ne peut être promulguée avant de lui avoir été soumise »* (article 25). Il juge ainsi de la constitutionnalité des lois et de tout acte qui lui est déféré, reçoit et discute les pétitions. Avec l'accord du chef de l'Etat, il peut également prendre des sénatus-consultes pour régler la constitution des colonies et de l'Algérie, préciser le sens des articles de la constitution, la compléter ou la modifier. Dans ce dernier cas, sa proposition doit être « *adoptée par le pouvoir exécutif* (article 31) et soumise au suffrage universel dès lors qu'il s'agit d'une « *modification aux bases fondamentales de la Constitution* » (article 32). Le nombre des sénateurs est fixé à cent cinquante et à quatre-vingts pour la première année. Nommés par l'empereur, les sénateurs sont inamovibles. Les cardinaux, les maréchaux et les amiraux sont sénateurs de droit, ainsi que les membres de la famille impériale portant le titre de « prince français ». D'abord honorifiques, les fonctions de sénateurs sont nanties par le sénatus-consulte du 25 décembre 1852 d'une dotation annuelle et viagère de 30 000 francs. Tout le fonctionnement du Sénat est étroitement contrôlé par l'empereur qui nomme son président et ses vice-présidents, convoque et proroge l'assemblée et fixe la durée des sessions dont les séances sont secrètes.

Créé pour rompre avec le monocamérisme de la II^e République, le Sénat voit sa composition réglée par un décret du 26 janvier 1852 qui nomme soixante-douze sénateurs (quatre-vingt-quatre avec les

membres de droit). L'élément militaire est très bien représenté, ainsi que les anciens parlementaires. François Choisel a établi que cette dernière catégorie avait fourni près de la moitié des 329 sénateurs nommés de 1852 à 1870. La nomination au Sénat est avant tout un moyen pour l'empereur de récompenser de fidèles serviteurs. Aussi l'assemblée, qui siège au Palais du Luxembourg comme la défunte Chambre des pairs, n'est-elle qu'une chambre d'enregistrement sans grand relief. N'examinant les lois que sur la forme et non sur le fond, elle se fait rappeler à l'ordre si elle procède à une véritable discussion. D'abord dirigée par le roi Jérôme (1784-1860), elle fut présidée à partir de décembre 1852 par Troplong (1795-1869) qui resta à ce poste jusqu'à son décès et assura une présidence consciente et compétente mais empreinte d'une grande prudence. Exemple significatif, une des rares lois rejetées fut, en 1856, un texte qui prévoyait une taxe sur les voitures de luxe à Paris, au motif que le principe d'égalité était violé ! Finalement, la principale activité du Sénat fut l'examen des pétitions, estimées à environ dix mille par François Choisel. Après les réformes de 1860-1861, et notamment le rétablissement de l'adresse, le Sénat sortit, il est vrai, de sa léthargie, *a fortiori* lorsqu'il se vit attribuer un veto suspensif, et plus encore sous l'Empire libéral. Malgré tout, l'impression globale est celle d'une assemblée sans autorité morale et sans base réelle dans le pays.

Le Corps législatif, c'est-à-dire la Chambre des députés, est présenté dans le Titre V de la constitution. Il est prévu un député pour trente-cinq mille électeurs. L'élection se fait au suffrage universel, sans scrutin de liste. Le mandat est d'une durée de six ans et le sénatus-consulte du 25 décembre 1852, on l'a vu, accorde à chaque député une indemnité mensuelle de 2 500 francs pendant les sessions. Celles-ci ne durent que trois mois en théorie, quatre mois et demi en pratique selon Éric Anceau. Comme au Sénat, le président et les vice-présidents sont nommés par le chef de l'État qui, par ailleurs, « *ajourne, proroge et dissout le Corps législatif* » (article 44). Les séances sont publiques mais peuvent très facilement devenir secrètes. Leur compte rendu est strictement surveillé et « *ne consistera que dans la reproduction du procès-verbal dressé, à l'issue de chaque séance, par les soins du président du Corps législatif* » (article 42). La tâche unique de l'assemblée est de discuter et de voter les projets de lois et l'impôt, en liaison étroite avec le Conseil d'État. L'absence de droit d'initiative des députés et le fait que les ministres ne sont pas responsables devant le Corps législatif (auquel il leur est interdit d'appartenir) prouvent très clairement que la constitution refuse le système parlementaire. La marge de manœuvre des députés est très étroite. Symbolique est l'absence de tribune qui oblige les députés à parler de leur place. Dans de telles conditions, la personnalité du président compte beaucoup. À Adolphe Billault (1805-1863) succède en novembre 1854 Morny qui garde le poste jusqu'à sa mort en mars 1865. Maître de son assemblée, il sait à merveille alterner libéralisme et fermeté. Le comte Walewski (1810-1868) puis Eugène Schneider (1805-1875) qui lui succèdent, ce dernier en avril 1867, sont loin d'avoir ses talents.

L'histoire du Second Empire, à partir de la fin des années 1850, est marquée par la montée en puissance de l'opposition au sein du Corps législatif et par la réintroduction progressive du parlementarisme. Jusque-là, et *de facto* la plupart du temps encore dans les années 1860, le Corps législatif exerce un travail de collaboration avec l'exécutif et non de contrôle de celui-ci. L'essentiel du travail des députés s'effectue dans les commissions, lors de débats menés avec les conseillers d'État. La discussion en séance plénière est volontairement réduite. Le Corps législatif soutient la politique gouvernementale et favorise son action. S'il sait se montrer au besoin indocile, c'est pour surveiller le budget, en sorte qu'on pourrait le comparer, à la suite de Charles-Henri Pouthas, à une sorte de conseil d'administration qui regarde de près les questions financières. Encore ne peut-il voter

le budget que par ministère, l'exécutif ventilant ensuite par décret les crédits. Globalement, le Corps législatif n'est pas en mesure, avant 1857, d'exercer une réelle opposition politique. D'ailleurs, il ne comprend que 261 membres (chiffre qui montera jusqu'à 292 en 1869). Ce nombre réduit permet, remarque Raymond Huard, de noyer les votes urbains dans ceux des campagnes. Les villes sont défavorisées : le département de la Seine n'a désormais plus que 9 sièges au lieu de 28. En outre, le remplacement du terme « représentant du peuple » par celui de « député » signifie bien que chaque parlementaire n'est pas dépositaire d'une fraction de la souveraineté nationale mais seulement de l'intérêt de ses électeurs.

Le rôle ambigu du Conseil d'État

Le Titre VI de la Constitution est consacré au Conseil d'État auquel le nouveau système accorde un rôle majeur. Complété par les décrets des 25 et 30 janvier 1852, ce texte fait du Conseil d'État, selon l'expression d'un juriste de l'époque cité par Vincent Wright, « *un grand conseil de gouvernement, un grand conseil d'administration et la plus haute juridiction administrative* ». Un conseiller d'État, cité par le même historien, écrit de même en 1873 : « *L'Empire a été le régime par excellence du Conseil d'État.* » Chargé de rédiger les projets de loi, le Conseil a aussi la mission d'examiner les amendements proposés par les députés et de soutenir « *au nom du gouvernement la discussion des projets de loi devant le Sénat et le Corps législatif* » (article 51). Il fait ainsi le lien entre l'exécutif et le législatif mais se trouve dans une position assez fausse tant vis-à-vis des ministres que des députés. L'examen des amendements parlementaires le fait participer indirectement au pouvoir législatif, en particulier parce qu'un rejet de sa part a valeur définitive. Le gouvernement cherche néanmoins à limiter les prérogatives législatives d'une institution dont il contrôle par ailleurs tout le fonctionnement. Révélatrice est à cet égard l'ambiguïté du statut du président du Conseil : est-il un ministre extérieur au Conseil ou fait-il partie de ce dernier ? Si Pierre-Jules Baroche (1802-1870), en place de janvier 1852 à juin 1863, illustre la première position et ne s'est jamais considéré que comme un simple exécuteur des volontés impériales, Adolphe Vuitry (1813-1885), président de janvier 1865 à juillet 1869, chercha au contraire à préserver l'indépendance du Conseil d'État.

Le Second Empire cherche indubitablement à valoriser le Conseil d'État dont les quarante à cinquante conseillers reçoivent un traitement de 25 000 francs tandis que les présidents des six sections (Législation, Intérieur, Finances, Travaux publics, Guerre, Contentieux) sont payés 35 000 francs. La valeur intellectuelle des membres du Conseil, leur origine sociale prestigieuse (de nombreux conseillers sont apparentés à des ministres) en font un corps d'élite, envié, jaloux et dont la puissance semble contraster avec la faiblesse du Corps législatif. Vincent Wright a montré que cette apparente puissance cache en fait une subordination au pouvoir exécutif qui ne conçoit le Conseil que comme un instrument docile. Bridés par l'empereur, les ministres n'entendent pas être contrecarrés par des conseillers qu'ils estiment sans légitimité. Au besoin, le gouvernement peut s'appuyer sur les quinze à vingt conseillers d'État en service ordinaire hors section dont la fidélité est sans faille. Face au Corps législatif, la lourdeur des procédures provoque de vives tensions entre députés et conseillers, les changements des années 1860 délivrant il est vrai le Conseil d'État de sa position inconfortable. Finalement, c'est dans le domaine administratif et contentieux que le Conseil d'État travaille le plus efficacement. Près de 250 000 affaires administratives et plus de 20 000 affaires contentieuses sont traitées entre 1852 et 1866. Cette prodigieuse activité voit la jurisprudence évoluer dans un sens favorable aux individus en litige avec l'administration, évolution facilitée par un décret du 2 novembre

1864 (souhaité personnellement par l'empereur) qui accorde la gratuité de la procédure et dispense de prendre un avocat. De 1852 à 1865, le nombre des pourvois confirmés est ainsi quelque peu supérieur à celui des pourvois rejetés. Accaparé par son action administrative, le Conseil d'État tend ainsi à perdre après 1860 un rôle politique qui lui convenait peu et à affirmer son autonomie.

Pour compléter l'étude de la constitution du 14 janvier 1852, il faut encore mentionner le Titre VII qui annonce l'organisation d'une Haute Cour de Justice par un sénatus-consulte (on a vu qu'il s'agissait de celui du 10 août 1852) et le Titre VIII (« *Dispositions générales et transitoires* ») qui prévoit notamment une loi sur l'organisation municipale instituant des maires « *nommés par le pouvoir exécutif* » et qui pourront être pris « *hors du conseil municipal* » (article 57). Parmi les mesures contenues dans les trois sénatus-consultes promulgués en novembre et décembre 1852 lors du rétablissement de l'Empire, on peut citer ici la définition de la famille impériale, l'organisation de la liste civile et des biens de la couronne et quelques précisions concernant le compte rendu des séances du Corps législatif - preuve de l'importance accordée à ce point. Un tour d'horizon complet des institutions du Second Empire conduit à évoquer également le Conseil de régence créé par le sénatus-consulte du 17 juillet 1856 et le Conseil privé créé par décret le 1^{er} février 1858. Dans les faits, le second conseil a éclipsé le premier mais, composé de huit à onze membres choisis parmi les fidèles du souverain (Morny, Baroche, Rouher, etc.), il n'a été que fort peu réuni et n'a joué que très ponctuellement un rôle politique.

L'administration et le personnel impérial

Le prestige de la fonction publique

Louée par Louis-Napoléon dans la proclamation placée en tête de la constitution, l'administration connaît un « âge d'or » sous le Second Empire. Forte d'environ 250 000 fonctionnaires sur 36 millions d'habitants vers 1852, la fonction publique ne subit pas de grande réforme mais bénéficie d'un prestige accru. Délivrée jusque vers 1865 du contrôle parlementaire, elle est tout entière soumise au pouvoir exécutif, comme en témoigne l'obligation du serment. Les fonctionnaires peuvent à tout moment être révoqués, rétrogradés ou déplacés par leur ministre, ils font l'objet d'une surveillance étroite et les débuts du régime ont été marqués par une épuration à tous les niveaux. En contrepartie de cette soumission, les fonctionnaires jouissent d'une réelle considération auprès de la population, ainsi que des avantages que leur apporte la loi du 8 juin 1853 sur les retraites. Cette administration impériale se caractérise, selon Guy Thuillier, par la faiblesse de ses effectifs à l'échelon central (environ 2 900 employés dont 350 employés supérieurs), par son médiocre niveau de formation, par sa stabilité et par la trop grande autonomie financière des ministères. Son efficacité est donc toute relative, au contraire de sa fidélité à l'empereur. En province, où un décret du 9 novembre 1865 institue les trésoriers-payeurs-généraux et où les maires sont nommés, selon la taille de la commune, soit par le préfet, soit par l'empereur directement, le fonctionnaire le plus important est à coup sûr le préfet, même si le livre fondamental de Vincent Wright et Bertrand Le Clère est revenu sur le mythe du préfet impérial omnipotent et « à poigne ».

Le préfet, sous le Second Empire, a pour mission de représenter le pouvoir, d'administrer « son » département, de superviser les collectivités locales et d'animer la vie politique. Il doit sillonna le plus possible le département dont il a la charge et, au gré des comices agricoles et autres tournées de

conseil de révision, s'adresser au peuple et donner du régime une image « bon enfant » et séduisante. Une habile gestion des subventions aux communes ou encore de la question si sensible de l'ouverture des chemins vicinaux lui est demandée par sa hiérarchie. L'essentiel est de s'intéresser aux citoyens « moyens », au besoin en leur donnant raison contre les notables. Vers la fin de l'Empire, les préfets ont ainsi souvent servi de médiateurs dans des conflits sociaux. Les préfets les plus doués savent à la fois ménager les notables et gagner la faveur des masses. Leur instabilité ne facilite néanmoins pas leur tâche, même si on a pu comptabiliser vingt-quatre préfets restés au moins dix ans dans un même département. Mais le pouvoir tient à disposer des meilleurs préfets et cinquante-deux révocations ont lieu de 1854 à 1870. Le Conseil d'État est même utilisé en 1853-1854 pour une mission d'inspection de l'administration départementale qui donne toutefois de médiocres résultats. Renforcés par les décrets pris par Persigny en 1852 et 1861, les pouvoirs du préfet s'exercent dans pas moins de cent douze domaines, dont bon nombre étaient auparavant gérés depuis Paris. Nommant aussi bien les gardes champêtres que les instituteurs de leur département, les préfets contrôlent notamment l'évolution de l'opinion publique dont ils rendent compte dans des rapports périodiques adressés au ministre de l'Intérieur. L'une de leurs tâches principales est la surveillance de l'opinion, comme on le verra en fin de chapitre. Stimuler le développement économique est également l'une de leurs obligations, par exemple en engageant des grands travaux, à l'instar du préfet Haussmann à Paris. La somptueuse préfecture des Bouches-du-Rhône (étudiée par Denise Jasmin) que Maupas fait édifier à Marseille de 1861 à 1866 s'inscrit par exemple dans un vaste programme de développement urbain.

Représentant de l'État en province mais aussi défenseur des intérêts de son département à Paris, le préfet est donc le pivot du système administratif sous le Second Empire, ce qui justifie un traitement allant de 20 000 à 40 000 francs. S'appuyant sur un secrétaire général (fonction rétablie en 1854) et sur des sous-préfets qui sont au contact direct de la population, il est certes parfois obligé de composer avec tel directeur de ministère ou tel conseiller d'État qui s'est fait élire conseiller général dans son département. On peut penser que le célèbre Eugène Janvier de la Motte (1824-1886), préfet de l'Eure de 1856 à 1868, fut très respectueux envers le Conseil général où siégeait rien moins que Troplong, le président du Sénat... Les conseils généraux, certes bridés par le décret du 25 mars 1852 mais où se font élire les quatre cinquièmes des députés, représentent la permanence du pouvoir des notables locaux, peu attachés au régime. Cependant, symbole d'un pouvoir qui se veut à la fois autoritaire et paternaliste, le préfet se doit d'être aussi à l'aise pour ouvrir un bal dans les salons de la préfecture que pour organiser un service de médecine gratuite destiné aux plus pauvres. À Paris comme à Lyon, le préfet est dans une position particulière. Les deux villes sont en effet dotées d'une commission municipale qui a été renouvelée en 1852, de même que leurs conseils généraux. La suppression de la publicité des séances et l'absence de maire témoignent d'une absence totale de démocratie locale. Dans une telle configuration, le préfet a des pouvoirs considérables. À Lyon, Claude Marius Vaïsse (1799-1864), préfet du Rhône de 1854 à sa mort, entreprend de grands travaux, comme le percement de la rue Impériale, de la rue de l'Impératrice et de la rue et de la place Carnot. Plus connue encore est l'action du baron Georges Eugène Haussmann (1809-1891), préfet de la Seine de 1853 à 1870. S'appuyant sur une préfecture comprenant plus d'employés qu'un ministère, Haussmann fait office de « ministre de Paris » et traite directement avec l'empereur, par-dessus les ministres de l'Intérieur successifs. Par ses défauts comme par ses qualités, Haussmann symbolise l'administration impériale dont il fut à coup sûr l'un des représentants les plus doués.

Le Second Empire est un régime d'ordre et d'autorité qui cherche à contrôler étroitement l'opinion et combat impitoyablement l'opposition, plus encore les républicains que les légitimistes. Pour mener à bien cette double tâche, l'empereur s'appuie sur les auxiliaires dont dispose tout pouvoir : justice, armée, gendarmerie, police (l'Église constituant un cas à part qui sera étudié dans un autre chapitre). En matière judiciaire, et malgré l'importance du sentiment monarchiste dans la magistrature, le régime peut compter sur l'attachement à l'ordre manifesté par la profession. Les juges n'ont pas hésité à participer aux commissions mixtes en 1852 et acceptent tout aussi facilement en 1858 la loi de sûreté générale. En 1863 est adoptée une réforme qui accroît la correctionnalisation des délits et crée dix incriminations nouvelles destinées pour l'essentiel à protéger les autorités. Les pouvoirs du juge d'instruction sont renforcés en 1856. Dès 1850 a été institué le casier judiciaire qui permet de repérer les récidivistes. Les condamnés aux travaux forcés, par la loi du 30 mai 1854, sont désormais transportés hors du territoire national, en Guyane puis en Nouvelle-Calédonie. Selon Jean-Claude Farcy, dans les années 1850, un peu plus de 300 prisonniers politiques ont été déportés en Guyane, mêlés aux détenus de droit commun. La prison de Belle-Ile-en-Mer, étudiée par Jean-Yves Mollier, est aussi très utilisée : les 276 prisonniers qui y sont transférés de 1852 à 1857 (parmi lesquels Barbès et Blanqui) en font « *la prison politique la plus dense de la première partie du Second Empire* ». À l'instar des préfets, les procureurs généraux impériaux sont sollicités par leur hiérarchie pour rédiger des rapports réguliers sur la situation politique locale. C'est ainsi que Natalis Damay, procureur général à Poitiers de 1849 à 1870, surveille de très près l'énergique Monseigneur Pie, évêque légitimiste de Poitiers - cas étudié par Didier Veillon. Il faut encore noter le renforcement de la Cour de cassation dont l'autorité s'affirme sous l'Empire et dont Troplong est le premier président de 1852 à 1869, en parallèle avec son activité au Sénat. Le Second Empire, enfin, est marqué par le magistère moral reconnu peu à peu aux avocats. Malgré des effectifs en baisse qui se stabilisent entre 4 000 et 4 500 avocats dans les années 1860, malgré les tracasseries infligées par le pouvoir, le barreau de Paris acquiert un grand prestige grâce à la multiplication des procès politiques où s'illustrent des personnalités aussi fortes que Favre, Berryer ou Gambetta.

L'armée, pour sa part, est encore mieux disposée à l'égard d'un régime qui trouve une partie de sa légitimité dans les exploits guerriers du Premier Empire et qui aime à se donner une allure belliqueuse. L'empereur possède une Maison militaire. En 1854, une Garde impériale est établie pour la protection rapprochée du souverain et pour doter le pays d'une unité de prestige. Dans les tenues, « *l'apparat prime, le retour de la coquetterie s'affirme* » (Jean Delmas). La variété des uniformes, la multiplication des musiques militaires (celle de la Garde impériale comporte 53 exécutants), le goût pour les défilés et les parades, tout concourt à renforcer ce faste militaire. Au reste, comme on l'a vu, l'armée a bien accueilli le coup d'État, a réprimé sans états d'âme les tentatives de résistance et a participé aux commissions mixtes. Pour maintenir l'ordre, Napoléon III préfère s'appuyer sur elle plutôt que sur la Garde nationale dont les attributions sont considérablement amoindries, quand elle n'est pas purement supprimée. Il accorde un grand poids à la gendarmerie dont le caractère militaire est confirmé par son rattachement au ministère de la Guerre et le recrutement de nombreux sous-officiers de l'armée. En 1851 est adopté le principe d'une brigade par canton, soit à pied, soit à cheval. Vers 1860, on compte 19 000 gendarmes répartis dans plus de 3 000 brigades. Cette gendarmerie départementale est réglementée par un décret du 1^{er} mars 1854. À Paris, 3 000 gendarmes constituent la Garde de Paris qui assure la sécurité des établissements publics aux côtés de 1 300 sapeurs-pompiers. Dans les arrondissements populaires, les grandes percées haussmanniennes facilitent son action, en permettant de traverser ou de contourner les quartiers révolutionnaires du Panthéon et de la Bastille. Des casernes sont implantées dans l'île de la Cité, place du Château-d'Eau et derrière l'Hôtel

de Ville.

Flattée par le régime, l'armée ne dispose pas pour autant des améliorations techniques propres à garantir son efficacité, comme la catastrophe finale de 1870 le prouvera tragiquement. Forte de 251 000 hommes en 1868, l'artillerie « *reste bien la reine des batailles* » (Jean Delmas). À la cavalerie sont confiées des missions de plus en plus variées, d'où une certaine confusion, tandis que l'artillerie, réorganisée en 1854, voit sa puissance de feu diminuer. L'expansion coloniale en Afrique et en Orient entraîne quant à elle l'ébauche d'une armée coloniale dépendante du ministère de la Marine (le corps des fusiliers marins est créé en 1856-1861). L'une des faiblesses de l'armée tient, outre la médiocrité du niveau d'instruction tant générale que militaire, à l'organisation du ministère de la Guerre, divisé en directions trop spécialisées et qui ne se coordonnent pas entre elles. Les dépenses militaires sont pourtant en hausse : 33 % des dépenses totales de l'État sous l'Empire contre 30 % entre 1825 et 1854. De même, les dépenses pour les constructions navales font plus que doubler. Mais l'absence d'un organe de conception et de réflexion central rend ces investissements peu productifs. La création en 1858 de six commandements, appelés corps d'armée et ayant pour sièges Paris, Lille, Nancy, Lyon, Tours et Toulouse, n'a aucune valeur opérationnelle. Le meilleur exemple de l'utilisation de l'armée à des fins de propagande sans véritable efficacité est sans doute la création cette même année du camp militaire de Châlons, installé sur 1 800 hectares en Champagne, à Mourmelon. Le camp sert surtout à mettre en scène avec faste l'empereur au milieu de son armée, comme le montrent les photographies de Gustave Le Gray. L'armée est en outre un instrument de promotion sociale, près de deux tiers des officiers étant sortis du rang (l'empereur encourage par ailleurs la multiplication des bourses à Saint-Cyr). Une décoration est créée en 1852 pour les sous-officiers et les soldats : la médaille militaire.

À côté de l'armée et de la gendarmerie, l'Empire s'appuie beaucoup sur la police. « *Après le coup d'État, les premiers soins du conquérant de la France plébiscitaire furent de la livrer à la haute et basse police* », écrit François Claude (1805-1880), chef de la police de sûreté de 1859 à 1875. Le propos peut paraître excessif mais il est corroboré par la création le 27 janvier 1852 d'un ministère de la Police générale confiée à Maupas. À la même époque sont créés des commissaires centraux dans les grandes villes et des commissaires cantonaux. Si le ministère de la Police est supprimé dès juin 1853, un décret du 17 septembre 1854 réforme la police, sur le modèle anglais. Le nombre des sergents de ville à Paris est presque triplé et passe à 2 600 hommes environ. Ceux-ci sont affectés à un « îlot » sur lequel ils exercent une surveillance continue. Comme dans la gendarmerie, un grand nombre de ces nouveaux policiers sont recrutés parmi d'anciens sous-officiers. Des services spéciaux existent aussi : service des garnis, police des chemins de fer, police de sûreté pour les enquêtes criminelles, etc. On développe la « police à bon marché », c'est-à-dire les indicateurs. Sous la direction du commissaire Lagrange (1813-vers 1890), la police politique travaille en étroite collaboration avec le cabinet de l'empereur, la sûreté personnelle du souverain étant assurée par Alphonse Hyrvoix (1819-1890) qui s'occupe aussi d'organiser ses rendez-vous galants... Cette volonté de contrôle - étendue à toute la France - se traduit également par une surveillance renforcée et tatillonne des itinérants : colporteurs, saltimbanques, bateleurs, etc. À Paris, l'ordonnance de la préfecture de police du 6 octobre 1851 réglemente strictement les marchands ambulants. En 1855, la tentative de soulèvement des ouvriers des carrières de Trélazé (Maine-et-Loire) est réprimée avec une grande vigueur, les meneurs étant déportés en Guyane.

L'arbitraire auquel mène inévitablement semblable politique connaît un sommet en 1858 avec la loi de sûreté générale votée le 19 février. À la suite de l'attentat perpétré le 14 janvier par l'Italien Orsini contre le couple impérial, le pouvoir choisit la voie répressive et fait adopter une loi qui lui permet de

faire interner ou d'exiler tout individu suspect, en particulier tous ceux qui ont subi une condamnation politique en 1848, 1849 et 1851. À Billault succède, du 7 février au 14 juin 1858, le général Espinasse (1815-1859) qui porte le titre inédit de « ministre de l'Intérieur et de la Sécurité générale ». *Le Moniteur* n'a-t-il pas appelé l'armée « à jouer un rôle politique dans les moments de crise » ? Chaque préfet se voit obligé de procéder à un nombre d'arrestations fixé à l'avance... Les commissions mixtes sont reconstituées et, comme l'a montré Jean-Claude Virmont, les 2 000 arrestations et 400 déportations en Algérie auxquelles elles procèdent permettent de briser les réseaux républicains clandestins reconstitués depuis 1852. Ce brusque retour à un régime d'intimidation violente produit cependant un effet inverse à celui escompté : le pays s'inquiète de cette « loi des suspects » qui est la porte ouverte à toutes les dérives ; sagement, Napoléon III met la loi en sommeil dès le mois de mars et remplace, trois mois plus tard, Espinasse par Charles Alphonse Delangle (1797-1869), un magistrat. La loi de sûreté générale a toutefois montré de façon spectaculaire comment un régime échappant au contrôle du parlement et de l'opinion publique, soutenu par une administration forte, pouvait facilement verser dans le despotisme.

Quelques figures majeures

On ne saurait terminer l'évocation de l'administration de la France sous le Second Empire sans s'attarder sur quelques individus. Certes, tout est conçu pour que s'applique - elle et elle seule - la volonté de l'empereur. Mais les principaux collaborateurs de Napoléon III sont malgré tout parvenus à marquer de leur empreinte l'action gouvernementale. En outre, la légende noire du Second Empire développée par la III^e République a effacé de la mémoire collective toute une série de noms qui, de ce fait, n'ont pas été pérennisés par la toponymie urbaine ou par les manuels scolaires. En rappeler ici quelques-uns n'est pas inutile. Au sein de la famille impériale, le prince Napoléon-Jérôme (1822-1891), fils cadet du roi Jérôme, est sans conteste la figure la plus marquante - hormis l'impératrice. « Plonplon », cousin de Louis-Napoléon, a été en partie élevé par celui-ci. Plus jeune député de l'Assemblée Constituante en 1848, il gagne par ses prises de position très avancées le surnom de « prince de la Montagne ». Sous l'Empire, il se voit confier différents postes qu'il ne parvient pas à assumer : commandement militaire en Crimée, ministère de l'Algérie et des colonies, présidence de la commission des deux Expositions universelles. Son rôle dans les affaires italiennes (concrétisé par son mariage avec Marie-Clotilde de Savoie en 1859) est plus positif. Défenseur du principe des nationalités, farouchement anticlérical (et adversaire acharné de l'impératrice), le prince Napoléon-Jérôme incarne un bonapartisme de gauche qui mélange curieusement autoritarisme et démocratie. Collaborateur embarrassant et brouillon, il permet cependant à Napoléon III de maintenir le contact avec les milieux libéraux. Sa sœur la princesse Mathilde, l'ex-fiancée de Louis-Napoléon, est surtout importante par le salon littéraire et artistique qu'elle a tenu, en toute indépendance politique.

Parmi les plus proches collaborateurs de l'empereur se détachent les fortes personnalités de Persigny et de Morny. Le premier est, on l'a vu, un fidèle de la première heure. On connaît la boutade fameuse de Napoléon III : « *L'impératrice est légitimiste, Morny est orléaniste, le prince Napoléon-Jérôme est républicain et je suis socialiste. Il n'y a qu'un bonapartiste, c'est Persigny et il est fou.* » Ministre de l'Intérieur et sénateur en 1852, Persigny démissionne en 1854 puis est ambassadeur à Londres avant de revenir à l'Intérieur de novembre 1860 à novembre 1863. Les élections de 1863 le font écarter définitivement des affaires, avec la consolation d'être nommé duc. Homme-clé du régime, Persigny n'hésite pas à tenir tête à l'empereur. Son caractère agité et fantasque et ses méthodes

autoritaires l'ont fait haïr aussi bien des républicains que de l'impératrice. Son image d'aventurier ambitieux ne doit cependant pas masquer l'originalité de ses conceptions (il fut par exemple le promoteur de l'achèvement du réseau de voirie vicinale) et ses réelles capacités. Le contraste est grand entre Persigny et Morny tant la fougue du premier semble s'opposer à la distinction native du second. Élevé par sa grand-mère Adélaïde de Flahaut, maîtresse de Talleyrand, Morny connaît sous Louis-Philippe une carrière fulgurante due à la fois à ses relations et à ses qualités : campagnes militaires brillantes en Algérie, réussite comme industriel et homme d'affaires, succès d'homme du monde, siège de député du Puy-de-Dôme conquis en 1842. Sa participation au coup d'Etat de son demi-frère est décisive. Après sa démission du ministère de l'Intérieur en janvier 1852, il occupe la présidence du Corps législatif à partir de la fin de 1854 - poste qu'il quitte provisoirement en 1856-1857 lors de son ambassade en Russie. Conseiller écouté, il est un ferme partisan de la libéralisation du régime et sa brusque disparition en 1865 fragilise l'Empire. Engagé dans de nombreuses affaires et par ce biais mêlé à de nombreux scandales financiers, créateur de la station balnéaire de Deauville, librettiste et protecteur d'Offenbach, Morny, nommé duc en 1862, est sans doute le plus grand homme d'État du Second Empire et il est resté dans les esprits comme le symbole de l'époque.

Portrait de Morny par Émile Ollivier

La pénétration était sa qualité dominante et il en avait conscience. Lorsque vous causez avec quelqu'un, dit-il un jour, écoutez ce qu'il pense, non ce qu'il dit. Seulement, tandis que chez la plupart, la pénétration en dévoilant les côtés multiples des choses conduit à l'indécision, chez M. de Morny elle ne servait qu'à rendre la résolution d'autant plus inébranlable qu'elle avait été mieux préparée. D'autres ont la hauteur d'esprit que donne la méditation, ou les coups de foudre de la passion, ou le brillant de l'imagination, il avait ce qu'il y a de plus exquis dans le bon sens. [...] Il ne s'éloignait pas d'un dessein parce qu'il offrait quelque péril ; où n'y en a-t-il pas, avait-il coutume de dire. Contre les périls il comptait sur l'audace, et avait d'autant plus de raison que son audace n'avait rien d'emporté, qu'elle restait maîtresse d'elle-même, car il ne confondait pas la timidité qui perd tout avec la prudence sans laquelle rien ne réussit. La sensibilité de l'esprit qui, chez les médiocres, tourne à la mobilité, cet écueil de toute grandeur, n'allait en lui qu'à la flexibilité, ce qui est le don propre de l'homme d'État. [...] Il se conduisait par des intuitions, non par des principes. Le but déterminé, il ne regardait pas aux moyens et il estimait légitime tout ce qui était utile ; toutefois il n'était ni dur, ni cruel, ni vindicatif, et des moyens violents il n'aimait pas le superflu, à quoi tiennent surtout les âmes basses. Sa vie manquait d'austérité, on y sentait le défaut d'une inspiration morale supérieure ; il ne prétendait qu'à être le modèle accompli de l'homme d'honneur selon le monde. Une invocation au droit l'eût peu touché, il se fût rendu de suite à un appel à la générosité. [...] Dans ses manières aucune pose, aucune morgue, le naturel le plus charmant. Il était toujours affable, n'avait jamais l'air pressé, quoiqu'il fût très occupé. On ne pouvait l'approcher sans ressentir pour lui de l'attrait, puis de l'attachement. [...] En résumé, malgré certaines lacunes du côté de l'ordre moral ou peut-être à cause d'elles, il avait les parties maîtresses de l'homme d'État de premier ordre.

Source : Émile Ollivier, *Le 19 janvier*, Paris, Librairie internationale, 1869, chapitre X.

On ne saurait ignorer parmi les dignitaires du régime Pierre-Jules Baroche qui représente le type de l'ambitieux ayant « misé » sur l'Empire. Issu d'un milieu de petits boutiquiers, Baroche est d'abord

avocat. Député en 1847, rallié par opportunitisme à la République en 1848, il devient l'une des principales figures du parti de l'Ordre, occupe le poste de ministre de l'Intérieur en 1850 et défend par exemple la loi du 31 mai 1850. Après le coup d'État, il est nommé président du Conseil d'État et, à ce titre, joue un rôle de tout premier plan durant l'Empire autoritaire. En 1863, il devient ministre de la Justice et des Cultes. De tempérament réactionnaire, il accepte néanmoins la libéralisation du régime par fidélité à l'empereur. L'instauration de l'Empire libéral lui est fatale. Aux côtés de Baroche, il faut placer des figures comme celle du comte Walewski qui doit sa fortune au fait d'être un bâtard de Napoléon I^e et qui, ministre des Affaires étrangères de 1855 à 1860, préside en 1856 le triomphal congrès de Paris, d'Adolphe Billault (1805-1863) qui meurt alors qu'il allait jouer un rôle de tout premier plan, d'Hippolyte Fortoul (1811-1856) et de Victor Duruy (1811-1894) qui ont eu en charge la politique d'instruction publique de l'Empire, d'Achille Fould (1800-1867) banquier et excellent ministre des Finances qui réussit en 1861 à infléchir la politique économique de l'empereur. On pourrait encore ajouter d'autres noms mais il importe surtout de mentionner celui d'Eugène Rouher (1814-1884), le « vice-empereur ». Rallié en 1849 à Louis-Napoléon Bonaparte, Rouher donne toute sa mesure à partir de 1855 comme ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics. Il négocie notamment le traité de libre-échange avec l'Angleterre. Ministre d'État de 1863 à 1869, puis président du Sénat, il profite de la disparition de Morny et de l'appui de l'impératrice pour devenir l'homme fort du régime et peser de tout son poids contre sa libéralisation. Grand travailleur, excellent orateur mais sans convictions arrêtées, il est l'une des cibles favorites de l'opposition. « *Correspondant fort peu à la triste réputation qui leur a été faite* » (Alain Plessis), ces dignitaires de l'Empire sont donc pour la plupart des bourgeois ayant fait de bonnes études, dont l'esprit est plutôt tourné vers le droit et les affaires et qui remplissent leurs fonctions avec sérieux et labeur. La majorité d'entre eux est entrée en politique avant 1848 et s'est ralliée ensuite au bonapartisme mais leur loyauté est sans faille.

Les élections et la vie politique dans la première partie de l'Empire

La candidature officielle et les législatives de 1852

Dans le système politique dont on vient de détailler les différentes composantes, le Corps législatif, tout diminué soit-il, est l'institution la plus démocratique puisqu'il est élu au suffrage universel. Celui-ci est cependant un « *suffrage universel dirigé* » selon l'expression utilisée par Thiers en 1869 et reprise par Raymond Huard. En décembre 1851 et en novembre 1852, le suffrage universel a été utilisé pour les plébiscites. Ses modalités d'application sont précisées par le décret organique du 2 février 1852 qui prévoit en particulier le vote à la commune, sous l'autorité du maire (nommé par le pouvoir). Ce décret reste en vigueur jusqu'en 1870. Ses dispositions contraignantes sont même aggravées en 1858 par le sénatus-consulte du 17 février qui oblige tous les candidats à prêter serment au régime, par écrit, au moment de leur candidature. Tout en ne cessant de proclamer que la liberté de vote est entière, le pouvoir impérial mène jusqu'en 1869 une politique d'encadrement du suffrage qui mobilise toute l'administration. Du percepteur au facteur et au curé qui donne des consignes de vote lors du sermon dominical, chacun est appelé à jouer un rôle et toutes les formes de pression sont utilisées. Un terme résume cette politique : la candidature officielle. Étudiée par Patrick Lagouyette, la candidature officielle éclaire la signification que Napoléon III entend donner aux élections législatives : confirmer l'appui que lui accorde le pays et non être l'expression de la souveraineté

nationale puisque celle-ci s'incarne déjà dans sa personne. À vrai dire, la pratique n'est pas neuve mais l'originalité du Second Empire est de l'avoir revendiquée ouvertement et de l'avoir théorisée, à travers les circulaires envoyées aux préfets par Morny le 20 janvier 1852 et par Persigny le 11 février 1852.

« *La meilleure des politiques, c'est celle de la bienveillance pour les personnes, de la facilité pour les intérêts ; que la bureaucratie ne se croie pas créée pour l'objection, l'entrave et la lenteur, tandis qu'elle ne l'est que pour l'expédition et la régularisation* », recommande Morny qui ajoute : « *Et quand vous viendrez ensuite, au nom de ce gouvernement loyal et paternel recommander un candidat au choix des électeurs, ils écouteront votre voix et suivront votre conseil.* » Avec Persigny, le ton est plus incisif : « *En conséquence, Monsieur le Préfet, prenez des mesures pour faire connaître aux électeurs de chaque circonscription de votre département, par l'intermédiaire des divers agents de l'administration, par toutes les voies que vous jugerez convenables et au besoin par des proclamations affichées dans les communes, celui des candidats que le gouvernement de Louis-Napoléon juge le plus propre à l'aider dans son œuvre réparatrice.* » Cette seconde circulaire, publiée comme la première dans *Le Moniteur universel*, reste la référence en matière d'élection pour le gouvernement jusqu'en 1869. Elle fait du préfet le maître d'œuvre des campagnes électorales. C'est lui qui coordonne la propagande bonapartiste : proclamations dans la presse locale, surveillance, voire fermeture des cafés et des cabarets où se réunit l'opposition, consignes données aux fonctionnaires, promesses de travaux publics aux communes qui coopèrent, dons et secours distribués judicieusement, patronage des solliciteurs à qui l'on fait espérer satisfaction en échange d'un « bon » vote, etc. Le préfet, dont la carrière dépend de sa capacité à obtenir de bons résultats électoraux, présente personnellement le candidat officiel aux notables les plus influents. Ses consignes sont répercutées par les sous-préfets qui sollicitent à leur tour les maires et les juges de paix. Sur le terrain, les commissaires de police cantonaux sont les plus zélés et se livrent à de nombreuses irrégularités.

Tout est mis en œuvre pour avantager le candidat officiel qui, seul, a le droit d'avoir des affiches blanches (comme pour les textes officiels) qu'apposent les gardes champêtres, lesquels ne se privent pas de lacérer les autres affiches. L'administration se charge de veiller à ses bulletins de vote et à ses professions de foi tandis qu'elle fait pression sur les imprimeries pour les inciter à ne pas travailler avec les candidats de l'opposition. On intimide, voire on arrête les électeurs qui sont suspectés de mal voter. Favorisée par la maîtrise unilatérale des listes électorales, la fraude n'est pas rare car les autorités locales savent qu'elles encourtent la révocation en cas de mauvais résultats. La traditionnelle soumission des paysans aux représentants de l'ordre facilite le travail dans les campagnes tandis que les ouvriers urbains sont plus réticents, sauf quand leur patron est le candidat officiel... La pression administrative est moins efficace dans les villes, moyennes ou grandes, où le pouvoir en est parfois réduit à procéder à de savants redécoupages de circonscriptions pour isoler les secteurs « dangereux ».

En 1852 toutefois, de tels subterfuges ne sont pas nécessaires : les élections ont lieu les 29 février et 1^{er} mars alors que le pays n'est pas encore sorti de la répression qui a suivi le coup d'État. Les oppositions sont très affaiblies, à gauche par l'action des commissions mixtes, à droite par les consignes d'abstention données par le comte de Chambord. C'est du reste l'abstention que redoute le plus le pouvoir et le taux de 36,7 % montre qu'il n'est parvenu qu'en partie à la limiter. Les candidats officiels obtiennent 83 % des votes. L'Empire a fait appel à des hommes neufs qui ont réussi dans leur profession mais a dû recourir également à des notables traditionnels, surtout orléanistes. Le renouvellement n'est pas à la hauteur des espérances de Morny : 40 % des députés élus ont déjà siégé. Les résultats montrent un ralliement du Sud-Ouest, là où le régime s'est opposé aux légitimistes. Ceux-ci maintiennent mieux leurs positions dans l'Ouest et le Sud-Est. Le reste du pays est gagné par

les bonapartistes, même si les villes résistent bien. À Saint-Étienne on compte 75 % d'abstentionnistes. Malgré tout, l'assemblée sortie des urnes est telle que le pouvoir la souhaitait puisqu'elle ne comprend que huit opposants : trois légitimistes, deux « indépendants » et trois républicains (Hippolyte Carnot et Eugène Cavaignac élus à Paris, le docteur Hénon élu à Lyon). Les trois opposants de gauche refusent toutefois de prêter serment et doivent laisser leurs sièges aux candidats officiels lors d'élections complémentaires. La vérification des pouvoirs des nouveaux députés ne donne lieu qu'à cinq contestations dont aucune n'entraîne une invalidation. Dans 30 % des circonscriptions, d'ailleurs, le candidat officiel n'a eu face à lui aucun adversaire. Selon Éric Anceau, les irrégularités commises pendant ces premières élections législatives ont dû être nombreuses mais « *n'ont aucunement influé sur le résultat global du scrutin* ». Le même historien note que les quarante-six élections partielles qui ont lieu durant cette première législature sont triomphales pour le pouvoir, les deux tiers se déroulant en l'absence de candidat de l'opposition. C'est dire si la candidature officielle, en ce début d'Empire, est parvenue à verrouiller totalement le jeu politique.

La vie politique sous l'Empire autoritaire

La première session du Corps législatif dure trois mois. Billault a été choisi comme président, de préférence à Morny jugé trop libéral pour le poste. « *Les affaires sérieuses, pratiques, voilà notre lot dans la Constitution* », déclare le nouveau président dans son discours d'ouverture qui est une condamnation sans nuance du parlementarisme. L'assemblée se montre peu active mais pas aussi docile que le pouvoir l'aurait souhaité. La politique financière du gouvernement et sa politique d'abaissement des tarifs douaniers suscitent ainsi quelques critiques parmi les députés. Le comte de Montalembert (1810-1870), grande figure du libéralisme catholique qui s'était fait élire comme candidat officiel, prononce le 22 juin un discours contre l'abaissement de l'assemblée. Irrité, le pouvoir rappelle à l'ordre les députés par une note dans *Le Moniteur universel*. Un instant, on a pensé dissoudre le Corps législatif et refaire des élections en supprimant le suffrage universel mais ce projet, qui aurait constitué une grosse faute politique, est vite abandonné. Malgré ce mécontentement passager, le Corps législatif est convoqué en session extraordinaire à la fin du mois de novembre 1852 : il est chargé en effet de dépouiller les votes du plébiscite rétablissant l'Empire. Le 22 janvier 1853, le bureau du Corps législatif est reçu aux Tuileries avec celui du Sénat pour s'entendre annoncer la nouvelle du mariage de l'empereur. La session de 1853 est inaugurée trois semaines plus tard par une superbe fête offerte au souverain par les députés, soumis chacun à une souscription obligatoire. Les débats sont marqués par le vote d'une loi sur les conseils de prud'hommes (1^{er} juin) et d'une loi sur les pensions de retraites des fonctionnaires civils (8 juin) qui met en place le principe de répartition. La peine de parricide est rétablie pour les attentats contre la personne de l'empereur, ainsi que la peine capitale pour ceux contre les membres de la famille impériale. La session doit être prolongée pour permettre le vote du budget dont la discussion est émaillée, comme l'année précédente, par un certain nombre de critiques assez vives.

La vie politique en 1853 est également marquée par le complot dit de l'Opéra-Comique, organisé pour assassiner l'empereur mais découvert avant toute tentative de passage à l'action. Un procès est organisé en novembre et certains prévenus sont condamnés à la déportation. La session de 1854 s'ouvre le 2 mars dans un contexte troublé : crise agricole et perspective de guerre avec la Russie agitent les esprits. Le 7 mars, le Corps législatif vote un emprunt de 250 millions en prévision du conflit. Il vote peu après l'augmentation du contingent militaire de la classe 1855 et, le 27 mars,

acclame Fould qui vient lire aux députés la déclaration de guerre franco-anglaise adressée à la Russie. Ces tensions internationales n'empêchent pas le vote de textes concernant l'éducation et l'autorisation donnée par l'assemblée d'engager des poursuites contre Montalembert, seul opposant déclaré qui siège au Palais-Bourbon. L'affaire aboutit à une ordonnance de non-lieu mais elle a donné lieu à un vrai débat. En février 1854, Lamennais meurt sans les sacrements de l'Église et le pouvoir parvient à empêcher que ses funérailles civiles ne se transforment en manifestation politique. En prison depuis 1848, le républicain Armand Barbès (1809-1870) est gracié par Napoléon III pour avoir approuvé dans une lettre rendue publique la guerre contre la Russie. Barbès refuse sa grâce mais, remis de force en liberté, choisit de s'exiler. En 1855, la session parlementaire, ouverte dès les derniers jours de 1854, est en priorité consacrée à la guerre avec le vote d'un nouvel emprunt de 500 millions le 31 décembre 1854. Pour faire accepter ses dépenses militaires, le gouvernement concède au Corps législatif un meilleur contrôle sur les dépenses extraordinaires engagées hors sessions. La loi du 26 avril 1855 qui substitute pour le service militaire l'exonération au remplacement est très discutée. Le 5 mai, une loi sur les questions municipales accentue le contrôle du gouvernement, via les préfets, sur la vie politique locale. Selon ce nouveau texte, la publicité des séances des conseils municipaux est interdite et de nombreuses incompatibilités sont prévues pour les fonctions de maire et d'adjoint.

Une session extraordinaire est convoquée en juillet pour permettre, par la loi du 11 juillet 1855, un troisième emprunt de 750 millions. De nouveaux impôts sont également votés. Le second semestre de 1855 est une période de gloire pour le régime : au succès de l'Exposition universelle organisée à Paris succèdent la prise de Sébastopol et le retour des troupes victorieuses, le 2 décembre. L'année 1856 commence tout aussi brillamment avec le congrès de Paris et la naissance du prince impérial le 16 mars. En dépit de cette actualité, la session de 1856 est troublée par les débats autour du libre-échange. Un projet de loi mettant fin au système protectionniste est présenté au Corps législatif le 9 juin. Devant l'hostilité suscitée par ce projet, le gouvernement décide de l'ajourner puis de le retirer. Les députés ont clairement signifié à l'empereur qu'ils ne le suivraient pas dans la voie libre-échangiste. En outre, les critiques à l'égard de la politique financière du pouvoir continuent de prendre de l'ampleur. La spéculation, l'agiotage, les fortunes rapidement gagnées ou les faillites spectaculaires forment le quotidien de ces années de prospérité : « l'argent facile » devient un thème que l'opposition utilise contre le régime. Napoléon III a beau féliciter le magistrat Oscar de Vallée qui publie en 1857 *Les Manieurs d'argent*, un essai qui fustige cette dérive, l'Empire est associé à l'affairisme - idée que les activités financières d'un Morny ou l'avidité d'un Baroche ne conduisent certes pas à démentir. La dernière session de la législature, de février à mai 1857, est plus sereine que la précédente. Le général Pélissier (1794-1864), le vainqueur de Malakoff, reçoit une dotation annuelle de 100 000 francs, le code pénal militaire est réformé, le privilège de la Banque de France est renouvelé et, par la loi du 31 mai, les sociétés étrangères sont autorisées à s'installer en France avec un statut avantageux, ce qui constitue une étape vers la création des sociétés anonymes. Le 28 mai, le Corps législatif est dissous par Napoléon III qui a choisi d'avancer d'un an les élections législatives. De mars 1852 à mai 1857, le premier Corps législatif du Second Empire n'a donc pas démérité, on le voit. Les députés ont utilisé la très faible latitude qui leur était concédée pour accomplir leur tâche avec conscience et, en l'absence de liberté d'opinion, maintenir un semblant de débat politique. Le pouvoir est en permanence obligé de composer avec eux même si, bien sûr, l'exécutif et l'assemblée partagent pour l'essentiel les mêmes positions conservatrices.

Si glorieuse qu'elle ait été, l'année 1856 se termine sur un sentiment de crise politique larvée. L'élan initial est épuisé et les critiques commencent à se faire plus marquées. Une conjoncture économique morose n'arrange rien. Morny connaît un moment de défaveur auprès de son demi-frère et l'on parle d'une alliance entre l'empereur et Thiers. Le projet n'aboutit pas ; il aurait constitué « *un vrai coup d'État ministériel à la veille des élections de 1857* » (Louis Girard). Billault s'investit beaucoup dans la campagne électorale car il sait que du résultat des élections dépend la solidité du régime. Les réunions publiques et les comités électoraux sont interdits. La presse est muselée : *Le Siècle*, le principal organe d'opposition, est maîtrisé par un nouvel avertissement qui fait planer au-dessus de lui la menace d'une suspension. Le système de la candidature officielle est appliqué avec vigueur par Billault qui précise aux préfets que, « *comme il propose des lois aux députés, (le gouvernement) proposera des candidats aux électeurs* ». Le pouvoir s'est décidé à choisir comme candidats officiels tous les députés bonapartistes sortants, à neuf exceptions près (dont Montalembert). Face à eux, le camp royaliste manque singulièrement de dynamisme et est handicapé par son incapacité à réaliser la « fusion » de ses deux branches. Les orléanistes ont vu bon nombre de leurs sympathisants rallier l'Empire. Leurs chefs ne se présentent pas et la ligne prônée par le *Journal des Débats* est celle d'une participation sans illusion et sans investissement. Les légitimistes, eux, continuent pour la plupart de suivre la consigne d'abstention donnée depuis l'Autriche par le comte de Chambord.

Du côté républicain, le danger est plus réel pour le gouvernement. Certes, la répression de 1852 a été terrible et les « républicains du dehors », proscrits ou réfugiés, ont connu une existence difficile, que ce soit en Belgique, en Suisse ou en Grande-Bretagne. Mais la diffusion clandestine des *Châtiments* de Victor Hugo, ouvrage publié à Bruxelles en 1853, montre que cette opposition extérieure n'est pas totalement impuissante. En outre, les grâces qui se succèdent depuis la fin de 1852 ont permis à beaucoup de républicains de rentrer en France où, cependant, leur action - qui s'exprime par la création de nombreuses sociétés secrètes - est étroitement contrôlée par la police. En juillet 1857, le gouvernement préfère ainsi organiser lui-même de grandioses funérailles au « poète national », Béranger (1780-1857), que de courir le risque d'avoir à réprimer une démonstration républicaine. Bien que bâillonnée, l'opposition de gauche sait qu'elle peut compter sur une partie de la population et elle fait le choix de participer aux élections. Si ses chances sont très faibles en province, la situation est bien plus favorable à Paris où les républicains présentent des candidats jeunes, appuyés par Joseph Havin (1799-1868), le directeur du *Siècle*. Les élections ont lieu les 21 et 22 juin 1857. Elles sont un succès pour le gouvernement qui obtient 89 % des votes alors que l'abstention s'effrite légèrement en reculant à 35,8 %. En Bretagne et dans le Languedoc, le pouvoir gagne du terrain sur les légitimistes mais il doit compter avec l'affirmation du vote républicain dans les grandes villes et les centres industriels (où les opposants votent souvent le deuxième jour, pour éviter que leurs bulletins ne soient retirés des urnes dans la nuit du 21 au 22). La province envoie à la Chambre deux députés républicains : le docteur Hénon est de nouveau élu à Lyon et Gustave Curé l'est à Bordeaux (il se ralliera vite à l'Empire). À Paris, les républicains enlèvent cinq sièges. Deux refus de prêter serment et le décès de Cavaignac en novembre 1857 conduisent à des élections complémentaires en avril-mai 1858 au cours desquelles les républicains perdent un siège. De ce fait, il y a dans la nouvelle chambre, cinq républicains : Jules Favre (1809-1880), Emile Ollivier (1825-1913), Ernest Picard (1821-1877), Alfred-Louis Darimon (1817-1902) et le docteur Hénon (1802- 1872). Outre, ce « groupe des Cinq », une demi-douzaine de députés se déclarent « *indépendants* ».

Malgré l'ampleur du succès et la défaite de Montalembert, Napoléon III est mécontent. Le revers

subi à Paris l'affecte beaucoup et le persuade d'accélérer les travaux menés par Haussmann, afin de refouler les ouvriers et le danger politique qu'ils représentent hors de la capitale. À la fin du mois de novembre 1857 a lieu la vérification des pouvoirs des 267 nouveaux députés. Il n'y a, selon les chiffres donnés par Éric Anceau, que sept contestations et une seule invalidation. Un député du Haut-Rhin, Jules Migeon, est forcé de démissionner ; candidat officiel en 1852, il avait été réélu comme député indépendant, d'où de très vives attaques de la part du gouvernement. Le nouveau Corps législatif se réunit pour la première fois le 18 janvier 1858, aux lendemains de l'attentat d'Orsini. Sa première tâche, qui donne lieu à un vrai débat, est donc le vote de la loi de sûreté générale. Le budget n'est accepté qu'avec difficulté, la nouvelle chambre manifestant encore plus d'exigence dans ce domaine que sa devancière. La présence du groupe des Cinq donne une certaine animation aux débats du Corps législatif. Vingt-quatre députés, par exemple, votent contre la loi de sûreté générale. Chacun selon son style et chacun se cantonnant à un domaine de compétences particulier, les cinq républicains parviennent à mener une opposition efficace. Tandis que Montalembert fait parler de lui à la fin de 1858 en repoussant la grâce que lui accordait Napoléon III suite à la condamnation de l'un de ses articles, l'année 1859 commence dans un climat assombri par les menaces de guerre en Italie. Le 2 mai 1859, le Corps législatif vote un emprunt de 500 millions. Le lendemain, alors que Walewski annonce officiellement l'entrée en guerre de la France, une levée anticipée de 140 000 hommes sur la classe 1860 est votée. Cette docilité en matière militaire n'empêche pas le budget d'être encore très discuté.

L'attitude plus affirmée du Corps législatif est illustrée en mars 1860 par les réticences avec lesquelles l'assemblée valide l'élection de Pierre-Albert de Dalmas, secrétaire de l'empereur, dans l'Ille-et-Vilaine. Dalmas a été favorisé d'une façon éhontée, ce que même une chambre composée à une écrasante majorité d'anciens candidats officiels accepte difficilement désormais. La session de 1860 est dominée par la question italienne et par le traité de libre-échange signé entre la France et l'Angleterre, par voie diplomatique, en janvier 1860. Cette dernière question est débattue au Palais-Bourbon à la fin du mois d'avril. Le manufacturier rouennais Augustin Thomas Pouyer-Quertier (1820-1891) se fait le porte-parole des protectionnistes. Redoutant les conséquences économiques du traité, les députés se montrent également inquiets d'avoir été écartés d'une décision aussi importante. Tandis que les affaires d'Italie provoquent des tensions entre les catholiques et le pouvoir, la résistance d'une partie des milieux d'affaires au libre-échange tend donc à fragiliser les soutiens dont disposait le régime. On commence à penser, au sein des notables, qu'il serait peut-être bon d'instaurer un certain contrôle du pouvoir exécutif par le Corps législatif. Les réformes de novembre 1860 et février 1861, pour inattendues qu'elles apparaissent à l'époque, sont donc en quelque sorte en germe dans les réactions suscitées par la politique économique et par la politique étrangère de l'empereur.

Chapitre III

Une libéralisation mal maîtrisée

« *Le Second Empire offre l'exemple exceptionnel d'une dictature qui se libéralise par la volonté du dictateur.* » (François Furet) Toute la seconde décennie de l'Empire est en effet dominée par la progressive libéralisation du régime à laquelle procède Napoléon III. Si l'Empire autoritaire est assoupli à partir de 1860, il faut attendre 1870 pour qu'un Empire libéral existe bel et bien. Entre ces deux dates, le régime connaît une évolution incertaine, l'empereur semblant parfois ne plus maîtriser le processus qu'il a enclenché ou hésiter à tirer toutes les conséquences de ses décisions. La montée des oppositions et les revers en politique extérieure compliquent la situation et rendent la politique gouvernementale encore plus hasardeuse, voire improvisée. Aussi convient-il de bien distinguer les différentes étapes de cette libéralisation. Après avoir envisagé les réformes de 1860-1861 et leurs conséquences sur les élections de 1863, on verra donc comment Napoléon III est conduit à accorder de nouvelles concessions libérales en 1867 et 1868 pour enfin étudier le nouveau système politique, fondamentalement différent de celui institué par la constitution du 14 janvier 1852, qui se met en place en 1870 sous les auspices d'Émile Ollivier.

Le tournant de 1860-1861 et ses conséquences

Les premières réformes libérales

Les années 1859 et 1860 sont marquées par un réveil de l'opinion publique que l'Empire s'était appliqué à détourner du débat politique depuis le coup d'État. La guerre d'Italie provoque de nombreuses réactions : alors que beaucoup de catholiques s'inquiètent d'une intervention française qui pourrait porter préjudice au pouvoir temporel du pape, une partie de la gauche soutient l'action de l'empereur en Italie. Les troupes, à leur retour d'Italie, sont acclamées par la population du faubourg Saint-Antoine, quartier à forte tradition révolutionnaire. En septembre 1859, sous la pression du prince Napoléon-Jérôme, est autorisée la création par Adolphe Guérout (1810-1872) de *L'Opinion nationale*, un quotidien favorable à la politique italienne mais de tendance démocrate. Dans le contexte de surveillance étroite de la presse en vigueur depuis 1852, la mesure est si extraordinaire que, comme le rapporte Charles-Henri Pouthas, le gouvernement doit publier un communiqué dans *Le Moniteur universel* pour signaler que le décret du 17 février 1852 est toujours bel et bien en application ! L'agitation catholique, importante en 1860, participe aussi de ce réveil de l'opinion publique ; elle se traduit par des adresses, des pétitions, des brochures, des tracts, etc. La suppression en janvier 1860 de *L'Univers*, le journal de Louis Veuillot (1813-1883), symbolise avec éclat la tension qui règne désormais entre l'Église et le régime. La guerre d'Italie est encore importante du fait de l'amnistie générale du 15 août 1859 accordée par l'empereur pour célébrer ses victoires. Elle permet à la plupart des républicains - à quelques exceptions près (Quinet, Hugo) - de rentrer en France et de participer au renouveau de leur parti. Cette même année 1859, paraissent *La Démocratie* de Jules Simon (1814-1896) et *La Liberté* d'Étienne Vacherot (1806-1897), deux essais qui vont fournir une

doctrine à la nouvelle génération de républicains. La publication de *La Liberté* donne même lieu à un procès qui assure la célébrité de Vacherot, condamné à un an de prison (peine ramenée à trois mois en appel).

S'ajoutant aux effets de la guerre d'Italie, les craintes suscitées par le traité de libre-échange sont un autre facteur du réveil de l'opinion publique, les milieux protectionnistes se mobilisant pour lutter contre la politique du gouvernement. Face à ces multiples foyers d'agitation, Napoléon III ne choisit pas de recourir à la force comme après l'attentat d'Orsini. Il décide au contraire d'anticiper sur les réclamations de l'opposition en faisant un pas, certes encore timide, vers le parlementarisme. Par le décret du 24 novembre 1860, il accorde aux deux chambres le droit de discuter et de voter chaque année une adresse (telle qu'elle avait existé sous la monarchie constitutionnelle) en réponse au discours du trône. Sont également institués trois ministres sans portefeuille chargés d'expliquer et de défendre la politique du gouvernement devant les chambres. La publicité des débats est également rétablie, tant au Corps législatif qu'au Sénat, *Le Moniteur universel* étant chargé d'en reproduire l'intégralité tandis qu'un compte rendu est toujours proposé aux autres journaux. Tout journal politique peut reproduire les débats *in extenso* en recopiant *Le Moniteur universel* mais interdiction lui en est faite d'en reprendre seulement des extraits. Le décret prévoit enfin que le Corps législatif peut discuter, avant de constituer une commission parlementaire, des propositions de loi qui lui sont soumises. Ces mesures, complétées par un sénatus-consulte du 2 février 1861, ont été imposées aux ministres réticents (à l'exception de Morny et Walewski) lors du Conseil des ministres du 22 novembre. Le décret du 24 novembre est donc l'œuvre personnelle du souverain qui s'est senti assez fort et assez maître du pays pour associer plus étroitement les chambres à sa politique. Ces concessions, en quelque sorte « gratuites », surprennent beaucoup lorsqu'elles sont annoncées. Le *Times*, par exemple, observateur impartial, s'étonne fort que l'empereur se dépouille ainsi d'une partie de sa puissance. Napoléon III ne fait pourtant que mettre en pratique sa conception intime de ce que doit être l'Empire ; quelques mois auparavant, il écrivait ainsi à Rouher : « *Je n'ai pas reçu la mission de fonder dans cet Empire l'ordre et l'autorité ; ma mission, plus ou moins prochaine, c'est de fonder à la fois la liberté et le pouvoir, c'est d'arriver, dans cette nation qui s'est livrée à moi, éperdue, éplorée, désolée par l'anarchie, à rétablir l'ordre et la sécurité d'abord, et en faire le principe graduel de toutes les libertés publiques, qui constituent un grand pays et une grande civilisation.* »

Le décret du 24 novembre 1860 entraîne diverses modifications dans l'équipe au pouvoir. Billault et Magne doivent quitter leur ministère pour devenir ministres sans portefeuille. Baroche accède aussi à cette fonction mais tout en restant président du Conseil d'État. Persigny est rappelé au ministère de l'Intérieur. Sa nomination s'accompagne de mesures libérales (par exemple l'annulation de tous les avertissements donnés aux journaux) mais elle répond en fait au besoin de contrôler parfaitement l'opinion dans ce nouveau contexte politique. Le rétablissement de l'adresse ne tarde pas à se traduire dans les faits puisqu'elle constitue le premier grand débat de la session de 1861. Dans son discours du trône, le 4 février 1861, Napoléon III précise bien, il est vrai, qu'il n'entend pas adopter le régime parlementaire. Mais la discussion de l'adresse donne tout de même lieu à un grand débat politique. Le groupe des Cinq saisit cette occasion pour réclamer des réformes. La tendance cléricale de l'assemblée propose un amendement en faveur du pape qui n'est pas accepté mais rassemble 91 voix, preuve du pouvoir des catholiques au sein du Corps législatif. Le discours qui produit le plus d'effet au cours de cette discussion est d'ailleurs celui du catholique alsacien Émile Keller (1828-1909) qui, le 13 mars, somme le gouvernement de choisir entre le camp conservateur et le camp révolutionnaire : « *Il est temps de regarder la Révolution en face et de lui dire : Tu n'iras pas plus loin !* » L'adresse est

finalement votée le 22 mars. Au Sénat, la discussion est tout aussi passionnée. Un amendement dit « des cardinaux » n'est repoussé que par 79 voix contre 61 tandis que le prince Napoléon-Jérôme prononce un discours très anticlérical : « *Nous ne sommes pas les représentants de la réaction, mais de la société moderne. Napoléon III représente le droit populaire opposé au droit divin.* » Sur la lancée de l'adresse, le Corps législatif fait preuve de beaucoup d'indépendance lors de la discussion du budget. Le décret du 24 novembre a bien créé un nouveau climat au Palais-Bourbon.

Napoléon III n'entend pas, pour l'heure, poursuivre dans la voix de la libéralisation, comme le rappelle Billault en 1861 : « *Le décret de novembre a dit son dernier mot. Il a fait à la France toutes les concessions dont elle est digne. Elle n'a plus rien à réclamer.* » Le souverain est néanmoins conscient du danger que constituent les dépassements budgétaires dont son gouvernement est coutumier. En septembre 1861, Fould lui adresse un mémoire sur l'état des finances qui convainc tant le souverain que celui-ci le fait publier dans *Le Moniteur universel* et nomme Fould ministre des Finances. En même temps, il fait adopter le sénatus-consulte du 31 décembre 1861 par lequel les crédits supplémentaires doivent désormais faire l'objet d'une loi alors que le vote du budget ne se fait plus par ministère mais par section à l'intérieur de chaque ministère. Cette nouvelle réforme consiste donc à renforcer le contrôle du Corps législatif sur les finances publiques. Malgré cette nouvelle concession, ou peut-être à cause d'elle, la discussion de l'adresse est encore très animée en 1862. Jules Favre en profite pour attaquer le gouvernement sur l'expédition du Mexique et la conversion des rentes qu'elle entraîne ; le groupe des Cinq réclame la liberté de la presse et Pouyer-Quertier renouvelle ses attaques contre le libre-échange. Au Sénat, l'adresse est de nouveau l'occasion de discussions très vives sur l'Italie. Le manque de docilité du Corps législatif est illustré par son refus, malgré la demande réitérée de Napoléon III, d'accorder une dotation de 50 000 francs au général Cousin de Montauban pour le récompenser de ses succès en Chine. La discussion du budget, une fois de plus, est difficile. Ouverte le 12 janvier, la session de 1863 a moins de relief que les deux précédentes. Les élections législatives, prévues pour le printemps, sont dans tous les esprits et chacun sait bien que c'est leur résultat qui indiquera si Napoléon III a eu raison d'amorcer une libéralisation du régime.

Les élections de 1863

La consultation électorale qui a lieu au printemps 1863 diffère sensiblement de celles de 1852 et 1857 car, pour la première fois sous l'Empire, l'opposition mène une véritable campagne. Les républicains sont les plus actifs. Ils s'appuient sur la « Jeunesse des Écoles » dont une partie a pris fait et cause pour les idées républicaines. En janvier 1862, les étudiants ont fait tomber à l'Odéon la pièce d'Edmond About (1828-1885) *Gaëtana*, l'auteur ayant mis sa plume, à travers diverses brochures, au service de l'empereur. Les cafés et brasseries du Quartier Latin et les loges maçonniques sont des lieux de discussion et d'opposition au régime. La presse républicaine joue un rôle important, en particulier *Le Siècle*, fort de son tirage (environ 50 000 exemplaires). Havin organise un comité de juristes chargé de surveiller les inscriptions sur les listes électorales et, au besoin, d'assister les électeurs en litige avec l'administration. Le 16 mars 1863, *Le Siècle* publie même une sorte de manuel électoral afin que chacun connaisse ses droits. Le principal problème des opposants est la désignation des candidats. La question du serment n'embarrasse plus que quelques extrémistes, à gauche et à droite, mais les rivalités de personnes sont nombreuses. Une « Union libérale », organisée à l'initiative du duc de Broglie (1821-1901), regroupe orléanistes et républicains modérés autour de la

revendication d'un régime parlementaire ; elle superpose « à des divisions traditionnelles souvent ravivées par la question catholique ou la politique des nationalités, une logique libérale qui va de Thiers aux républicains, flanqués même sur leur droite par Berryer et Falloux » (François Furet). L'Union libérale ne fonctionne cependant que dans un petit nombre de circonscriptions (elle n'existe pas à Paris, par exemple) et les monarchistes et les républicains vont la plupart du temps en ordre dispersé au scrutin. À droite, la campagne électorale voit le retour sur la scène politique de quelques grands « ténors », comme Adolphe Thiers (1797-1877) ou Pierre-Antoine Berryer (1790-1868). Du côté républicain, la désignation des candidats révèle le fossé qui s'est creusé entre les anciens de 1848 et la jeune génération. Garnier-Pagès (1803-1878) a tenté durant l'hiver 1862-1863 de coordonner au niveau national l'action des républicains mais sans succès. À Paris, il s'associe avec Hippolyte Carnot (1801-1888) pour essayer de diriger le combat politique. Cette initiative est mal vécue par le groupe des Cinq qui forme un comité rival soutenu par Havin, Guérout et aussi Émile de Girardin (1806-1881), redevenu rédacteur en chef de *La Presse* qu'il avait fondé en 1836, et Auguste Nefftzer (1820-1876), créateur du *Temps* en 1861. Ce comité passe alliance avec Thiers.

Le gouvernement n'est pas en reste et prépare activement les élections. Alors que la loi électorale prévoyait un siège pour 25 000 électeurs supplémentaires, il s'arrange pour enlever un siège au département de la Seine dont la population a pourtant augmenté. Du fait de l'accroissement démographique, le nombre de députés passe à 283 mais cette hausse s'accompagne d'un redécoupage des circonscriptions électorales dont le seul but est d'isoler les circonscriptions acquises à l'opposition. Les listes électorales sont publiées le plus tard possible, afin de limiter les possibilités de recours. Le pouvoir n'a pas reconduit comme en 1857 tous les députés de la majorité. Se souvenant de l'amendement déposé en 1861 en faveur du pape, il refuse l'affiche blanche à 48 anciens candidats officiels dont la moitié - parmi lesquels Keller - est traitée comme des opposants. Le statut de candidat officiel est du reste moins avantageux qu'autrefois puisque celui-ci est de plus en plus rarement le seul candidat en lice. L'opposition présente pas moins de trois cents candidats. Aussi le gouvernement utilise-t-il sans scrupules tous les moyens mis à sa disposition. « *La pression et la fraude atteignent des proportions phénoménales* » (Éric Anceau). « *Que les populations sachent quels sont les amis et les adversaires plus ou moins déguisés de l'Empire, et qu'elles se prononcent, en toute liberté, mais en parfaite connaissance de cause* », écrit Persigny aux préfets le 8 mai 1863. La campagne s'ouvre le surlendemain et elle est marquée par la vigueur de l'action gouvernementale. De nombreux avertissements sont distribués, notamment aux journaux légitimistes. Au sein de l'administration, le pouvoir dispose de ses relais habituels mais il doit composer avec la méfiance du bas clergé qui contraste avec la fidélité de l'épiscopat. Les curés n'ont pas oublié l'intervention de Napoléon III en Italie et, tout en se montrant hostiles aux candidats républicains, n'appuient les candidats officiels que s'ils sont catholiques. Au bout du compte, malgré l'énergie déployée par Persigny, le pouvoir réussit moins bien à encadrer le vote qu'en 1852 et 1857 : la population a désormais une certaine expérience du suffrage universel et se laisse moins facilement influencer.

Les élections ont lieu le 31 mai et le 1^{er} juin 1863. Le taux d'abstention est en net recul : 27,3 %. 251 députés officiels sont élus contre 32 pour l'opposition. Les bonapartistes ont perdu 160 000 voix tandis que l'opposition a triplé son score (1,9 million de voix environ contre 660 000 en 1857). L'éparpillement des voix d'opposition limite leur traduction en nombre de sièges. La France rurale est restée fidèle au régime, sauf dans le Sud-Est où le vote catholique a joué contre lui. Les villes se sont en revanche prononcées contre l'Empire. À Paris, les républicains, parmi lesquels les cinq députés sortants, ont remporté les neuf sièges en lice ; l'opposition recueille 153 000 voix contre 22 000

seulement aux candidats officiels (il est vrai qu'il y a 151 000 abstentions). L'opposition est la plus forte dans les principales villes du pays : Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Toulouse, Brest, Lille, Nancy, etc. Strasbourg et Rouen sont les deux seules grandes villes bonapartistes. Plus généralement, dix-sept des vingt-deux villes de plus de 40 000 habitants que compte alors la France ont donné la majorité à l'opposition. Ces succès concernent bien plus les républicains que les monarchistes. L'Union libérale a échoué là où elle était présente et la plupart des leaders monarchistes ont été battus, sauf Berryer. Le gouvernement est parvenu à faire battre Keller et dix-huit des vingt-quatre anciens candidats officiels qu'il avait désignés comme des adversaires. Les catholiques ne sont donc pas parvenus à peser de façon notable sur le scrutin, même si on dénombre environ quinze députés « indépendants », pour la plupart d'obédience catholique. Face aux 251 députés bonapartistes, les 32 élus d'opposition se répartissent ainsi entre ces 15 indépendants et 17 républicains.

Les élections de 1863 sont donc pour le gouvernement un échec « moral » qui confine à l'humiliation dans la capitale. Napoléon III en tire les conséquences et se sépare de Persigny dont les méthodes expéditives n'ont pas produit l'effet escompté. Le ministre de l'Intérieur le reconnaît lui-même : « *Pour la première fois depuis dix ans une coalition s'est formée entre les opinions rattachées aux gouvernements antérieurs. Sur quelques points elle a réussi à surprendre le suffrage universel.* » Persigny, en outre, est très atteint par l'élection de Thiers à Paris, lui qui s'était engagé personnellement dans la campagne contre le chef orléaniste. L'empereur ne se limite toutefois pas à cette mesure et procède, pour la première fois, à une sorte de remaniement ministériel en changeant les titulaires de cinq portefeuilles et en plaçant Rouher à la tête du Conseil d'État à la place de Baroche. L'une des nominations les plus remarquées est celle de Victor Duruy au ministère de l'Instruction publique et des Cultes. En outre, Napoléon III modifie le système mis en place par le décret du 24 novembre 1860. Les trois postes de ministres sans portefeuille sont supprimés et leur mission (représenter le gouvernement devant les chambres) est transférée au titulaire du ministère d'État. Ce ministère (auquel avait été rattaché de 1852 à 1860 celui de la Maison de l'Empereur) jouait déjà un rôle d'intermédiaire entre le chef de l'État et les autres institutions et supervisait aussi bien les palais nationaux que les théâtres, les musées, l'Institut, etc. Le décret du 23 juin 1863 restreint sa compétence au domaine strictement politique mais fait du ministre d'État le personnage le plus important après l'empereur, une sorte de Premier ministre. Billault est choisi pour occuper cette fonction stratégique.

Le temps des incertitudes

L'Empire, après les élections de 1863, entre dans une période incertaine : Napoléon III semble persévérer dans la voie libérale mais sa volonté politique est affaiblie par sa mauvaise santé et par l'inversion du rapport de force en faveur d'une opposition de plus en plus conquérante. Signe de ce retournement, la vérification des pouvoirs des nouveaux députés dure trois semaines en novembre 1863 : près d'un tiers des élections sont contestées, selon Éric Anceau, mais seules cinq d'entre elles sont invalidées. La candidature officielle est le véritable enjeu de ces débats ; Jules Ferry en rend publics les mécanismes dans son ouvrage *La Lutte électorale en 1863* publié peu après le scrutin. La session de 1864 s'ouvre le 5 novembre 1863. La nouvelle assemblée voit rapidement s'esquisser un groupe informel qui prend le nom de « tiers parti » : bonapartistes indépendants et opposants modérés s'y retrouvent dans l'espoir d'une poursuite de la libéralisation du régime. Celle-ci est désormais de plus en plus liée aux négociations secrètes que mènent le duc de Morny et Émile Ollivier. Alors que le

groupe républicain est dominé par l'intransigeance des hommes de 1848 (Garnier-Pagès est élu à Paris lors d'une élection complémentaire en mars 1864), Ollivier et Darimon opèrent de leur côté un rapprochement avec l'Empire - ce qui est très mal vu par leurs amis politiques. Ollivier accepte d'être le rapporteur de la loi sur les coalitions, votée le 25 mai 1864, qui témoigne de façon spectaculaire des préoccupations sociales de l'empereur. En 1865, Ollivier vote pour la première fois l'adresse. « *Mon vœu le plus sincère, mon vœu le plus ardent, est que le gouvernement de l'Empereur se consolide par la liberté* », dit-il lors d'un discours en mars 1865. Quatre mois plus tard, une première entrevue a lieu entre lui et Napoléon III. Une deuxième personnalité émerge de l'assemblée élue en 1863, avec encore plus d'autorité : il s'agit d'Adolphe Thiers. Lors de la discussion de l'adresse de 1864, l'ancien ministre de Louis-Philippe prononce le 11 janvier un discours dont le retentissement est énorme. Thiers y réclame cinq « *libertés nécessaires* » : la liberté individuelle, la liberté de la presse, la liberté électorale, la liberté de la représentation nationale (c'est-à-dire le droit d'interpellation), la responsabilité ministérielle enfin (c'est-à-dire le régime parlementaire). Thiers semble ainsi tracer à l'avance le programme que l'Empire doit appliquer s'il veut survivre. Aux côtés de Thiers et d'Ollivier, le nouveau Corps législatif compte de grands orateurs : Rouher et le journaliste Granier de Cassagnac (1806-1880) du côté bonapartiste, Favre et Jules Simon du côté républicain. De ce fait, la politique gouvernementale, en particulier la politique étrangère, donne lieu à la chambre à de véritables joutes oratoires. Les députés sont également très réticents à voter les crédits qu'on leur réclame.

En mars 1865, le brusque décès de Morny porte un coup aux projets de libéralisation du régime. Napoléon III hésite en effet à persister dans la voie qu'il avait d'abord paru vouloir suivre. En août et en novembre 1864, le « procès des Treize » intenté par le pouvoir contre des républicains accusés d'avoir formé un comité électoral à Paris montre que le gouvernement accepte mal ses échecs électoraux. Un an plus tard, c'est le prince Napoléon-Jérôme qui se voit sermonné par l'empereur après avoir réclamé la démocratie lors d'un discours à Ajaccio. Ce durcissement est pour une large part dû à l'influence du nouvel homme fort du régime, Rouher, qui a récupéré le poste clé de ministre d'État après la mort prématurée de Billault le 13 octobre 1863. Toute l'action de Rouher vise à empêcher une nouvelle libéralisation du système politique. C'est lui qui inspire les discours du trône de 1865 et 1866 où l'empereur s'en prend à ceux qui « *sous prétexte de hâter la marche libérale du gouvernement, voudraient l'empêcher de marcher en lui ôtant toute force et toute initiative* ».

La Pologne, le Mexique, les affaires d'Italie, la montée en puissance de la Prusse : les sujets d'inquiétude à l'extérieur ne manquent pas durant ces années 1863-1866. C'est cependant sur les affaires intérieures, en 1866, que le Corps législatif va manifester le plus nettement son indépendance d'esprit. Lors de la discussion de l'adresse, quarante-cinq députés déposent un amendement où est exprimé le voeu que Napoléon III « **donne au grand acte de 1860 les développements qu'il comporte** ». L'amendement, soutenu par Émile Ollivier, obtient 63 voix et démontre la force prise au sein de l'assemblée par le tiers parti dont cette manifestation constitue en quelque sorte l'acte de naissance officiel. Un autre amendement en faveur de l'assouplissement de la législation sur la presse est voté par 65 députés. Outre le coup d'éclat que constitue l' « amendement des quarante-cinq », la session de 1866 est dominée par le discours prononcé le 3 mai par Thiers ; en dénonçant les ambitions de la Prusse, ce dernier prophétise les dangers auxquels la France ne peut manquer d'être exposée et critique la politique des nationalités menée par l'empereur. La foudroyante victoire prussienne remportée sur l'Autriche à Sadowa le 3 juillet 1866 confirme la justesse de ses analyses. L'événement, en outre, a des répercussions sur l'évolution du régime. Convaincu désormais de la nécessité d'une réforme militaire

et conscient des résistances que cette réforme ne peut manquer de rencontrer, le souverain se décide à relancer le processus de libéralisation. Un sénatus-consulte du 18 juillet 1866 constitue une première étape « technique ». Certes, le texte rappelle que le Sénat seul peut discuter la constitution et qu'en particulier la presse n'a pas le droit de la critiquer ou d'en proposer la modification. Mais les amendements qui n'ont pas été acceptés par le Conseil d'État peuvent dorénavant être discutés par le Corps législatif. De plus, la durée des sessions parlementaires n'est plus limitée à trois mois et l'indemnité attribuée aux députés passe à 12 500 francs pour la session ordinaire, plus 2 500 francs par mois en cas de session extraordinaire. La réforme va ainsi dans le sens d'une plus grande prise en compte du Corps législatif mais il est évident que le pays attend beaucoup plus. Napoléon III en est conscient et ne tarde pas à répondre à cette attente.

Les concessions de 1867-1868

La lettre du 19 janvier 1867

Handicapé par la maladie de la pierre, Napoléon III cherche à affermir son régime par une nouvelle vague de réformes libérales. À Ollivier à qui il propose - en vain - un portefeuille ministériel, l'empereur écrit le 12 janvier 1867 : « *Pour frapper les esprits par des mesures décisives, je voudrais d'un coup établir ce qu'on a appelé le couronnement de l'édifice ; je voudrais le faire afin de ne plus y revenir, car il m'importe et il importe surtout au pays d'être définitivement fixé. Il faut tracer résolument le but que je veux atteindre sans avoir l'air d'être entraîné d'années en années à des concessions successives.* » Ce désir de donner au régime une forme définitive fait l'objet d'une annonce en conseil des ministres le 17 janvier 1867. Malgré la vive hostilité des ministres (Walewski excepté), les projets de réformes sont rendus publics par le biais d'une lettre ayant force de décret envoyée à Rouher le 19 janvier et publiée le lendemain dans *Le Moniteur universel*.

La lettre du 19 janvier 1867 à Eugène Rouher

Monsieur le Ministre, depuis quelques années on se demande si nos institutions ont atteint leur limite de perfectionnement ou si de nouvelles améliorations doivent être réalisées ; de là une regrettable incertitude qu'il importe de faire cesser.

Jusqu'ici vous avez dû lutter avec courage en mon nom pour repousser des demandes inopportunies et pour me laisser l'initiative des réformes utiles lorsque l'heure en serait venue. Aujourd'hui, je crois qu'il est possible de donner aux institutions de l'Empire tout le développement dont elles sont susceptibles et aux libertés publiques une extension nouvelle sans compromettre le pouvoir que la nation m'a confié.

Le plan que je me suis tracé consiste à corriger les imperfections que le temps a révélées et à admettre les progrès compatibles avec nos mœurs, car gouverner c'est profiter de l'expérience acquise et prévoir les besoins de l'avenir.

Le décret du 24 novembre 1860 a eu pour but d'associer plus directement le Sénat et le Corps législatif à la politique du gouvernement, mais la discussion de l'adresse n'a pas amené les résultats qu'on devait en attendre; elle a, parfois, passionné inutilement l'opinion, donné lieu à des débats stériles et fait perdre un temps précieux pour les affaires ; je crois qu'on peut, sans amoindrir les

prérogatives des pouvoirs délibérants, remplacer l'adresse par le droit d'interpellation sagelement réglementé.

Une autre modification m'a paru nécessaire dans les rapports du gouvernement avec les grands corps de l'État ; j'ai pensé que, en envoyant les ministres au Sénat et au Corps législatif, en vertu d'une délégation spéciale, pour y participer à certaines discussions, j'utiliserais mieux les forces de mon gouvernement, sans sortir des termes de la constitution qui n'admet aucune solidarité entre les ministres et les fait dépendre uniquement du chef de l'État.

Mais là ne doivent pas s'arrêter les réformes qu'il convient d'adopter ; une loi sera proposée pour attribuer exclusivement aux tribunaux correctionnels l'appréciation des délits de presse et supprimer ainsi le pouvoir discrétionnaire du gouvernement. Il est également nécessaire de régler législativement le droit de réunion en le contenant dans les limites qu'exige la sûreté publique.

J'ai dit, l'année dernière, que mon gouvernement voulait marcher sur un sol affermi, capable de supporter le pouvoir et la liberté. Par les mesures que je viens d'indiquer mes paroles se réalisent, je n'ébranle pas le sol que quinze années de calme et de prospérité ont consolidé, je l'affermis davantage en rendant plus intimes mes rapports avec les grands pouvoirs publics, en assurant par la loi aux citoyens des garanties nouvelles, en achevant enfin le couronnement de l'édifice élevé par la volonté nationale.

Sur ce, Monsieur le Ministre, je prie Dieu qu'il vous ait en Sa sainte garde.

Napoléon

Source : Le Moniteur universel, n° du 20 janvier 1867.

Le programme fixé par Napoléon III prévoit donc le remplacement du droit d'adresse par le droit d'interpellation, la possibilité pour les ministres d'intervenir devant les chambres, ainsi que deux nouvelles lois, sur le régime de la presse et sur le droit de réunion. A cela s'ajoute la réforme militaire engagée à l'automne 1866. Ces mesures, pour importantes qu'elles soient, n'en modifient pas pour autant l'esprit de la constitution de 1852, l'empereur souhaitant concilier la libéralisation du régime et la fidélité à ses idées. Le décret du 19 janvier est accompagné par un remaniement ministériel mais le maintien comme ministre d'Etat de Rouher (qui récupère même le ministère des Finances laissé vacant par Fould) montre les limites de ce changement. Aussi l'annonce des réformes est-elle globalement mal perçue, à droite comme à gauche. Alors que la tribune est rétablie par un décret du 5 février, la session de 1867 s'ouvre le 14 février par un discours de l'empereur dans lequel celui-ci dit vouloir « *former les mœurs publiques à la pratique d'institutions plus libérales* ». Très vite, trois interpellations donnent lieu à de vifs débats ; elles concernent une violation manifeste du secret du courrier dont le pouvoir s'était rendu coupable pour lutter contre les légitimistes, la suppression du droit d'adresse et la politique étrangère de l'Empire. Lors de ce dernier débat, Thiers énumère les nombreuses erreurs de la diplomatie française en un long réquisitoire qui marque les esprits. Des projets de lois sont déposés sur l'organisation militaire, le régime de la presse et le droit de réunion mais leur examen est renvoyé à la session suivante.

Les débats au Corps législatif étant de plus en plus âpres, la discussion du budget est l'occasion d'une joute oratoire entre Emile Ollivier et Rouher, le premier qualifiant le second de « *vice-empereur sans responsabilité* ». Cette attaque marque l'échec du processus entamé le 19 janvier : en envoyant à Rouher le lendemain du discours d'Ollivier une plaque en diamant de grand-croix de la Légion

d'honneur, Napoléon III indique clairement qu'il a fait son choix entre les deux hommes. Déjà Rouher était parvenu à déloger Walewski, jugé trop libéral, de la présidence du Corps législatif. Une fois de plus, l'empereur semble renoncer à appliquer les réformes libérales qu'il a annoncées. « *Le despotisme amolli dans lequel le régime s'est installé depuis les élections de 1863 n'est lui-même plus assez fort pour imposer à l'opinion autre chose qu'une superposition de politiques différentes, plaisant à des publics successifs et fragmentés. Faute d'esprit de suite, il n'a pas réussi à s'ouvrir vraiment à gauche.* » (François Furet) L'élan du 19 janvier avait tout de même permis l'adoption du sénatus-consulte du 12 mars 1867 autorisant le Sénat à renvoyer une loi au Corps législatif pour une deuxième lecture, c'est-à-dire à se prononcer enfin sur le fond des textes qui lui étaient soumis. De même, les lois votées lors de la session de 1867 sont plutôt libérales : amélioration de l'enseignement primaire féminin, extension du pouvoir des conseils municipaux, abolition de la contrainte par corps (sauf pour les dettes envers l'État), etc. Mais la nomination, le 13 novembre 1867, de deux conservateurs - Pierre Magne (1806-1879) au ministère des Finances et Ernest Pinard (1822-1909) à celui de l'Intérieur - montre que Napoléon III, à tout le moins, est décidé à temporiser. Ses déboires en politique étrangère (affaire du Luxembourg, échec au Mexique, expédition de Mentana) réduisent sa marge de manœuvre. Le 18 novembre, ouvrant la session parlementaire de façon volontairement anticipée, il paraît néanmoins renouer avec l'esprit du 19 janvier en pressant les députés de s'occuper des projets de lois présentés lors de la session précédente.

Les trois grandes lois de 1868

La montée en puissance de la Prusse fait de la réforme du recrutement de l'armée le projet auquel Napoléon III est le plus attaché. Le sujet est sensible, le pays ayant peur d'un alourdissement des charges militaires. Il est cependant indispensable de réformer le système mis en place par les lois Gouvion-Saint-Cyr (1818) et Soult (1832) dont les bases sont un service de sept ans, le tirage au sort des conscrits et la possibilité d'acheter un remplaçant. La loi du 26 avril 1855 a certes substitué à cette dernière procédure le paiement à l'État d'une exonération qui doit permettre le renagement d'anciens militaires mais les résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances ; en cas de conflit, le pays ne peut pas mobiliser assez d'hommes et la réserve n'est pas organisée. Le 20 janvier 1867, le maréchal Niel (1802-1869) est nommé ministre de la Guerre avec mission de défendre le projet élaboré par l'empereur. Une armée de 884 000 hommes est prévue, tous les hommes d'une classe étant astreints au service, soit dans l'armée active, soit dans la réserve. Une garde nationale mobile est instituée : les conscrits y seront affectés durant trois ans après leurs six années de service et ceux qui ont choisi le remplacement devront y servir également. Lucide et efficace, le projet impérial suscite pourtant une résistance quasi générale. Le service militaire obligatoire déplaît à la bourgeoisie et les campagnes regrettent la fin des « bons numéros ». Tous les égoïsmes se conjuguent contre la réforme. Des campagnes de pétitions sont organisées dans 36 départements et même les fidèles du régime s'agitent. Napoléon III et Niel sont ainsi contraints de laisser le Conseil d'État et surtout les députés défigurer le projet initial. Le tiers parti n'est pas moins virulent que les républicains lors des discussions au Corps législatif. L'empereur doit s'incliner devant la volonté du pays, lui « *qui avait eu la notion la plus exacte du danger et du remède* » (Louis Girard). Le texte voté le 14 janvier 1868 - et connu sous le nom de loi Niel - est donc très éloigné de ce qui avait été d'abord prévu. Le tirage au sort est rétabli, de même que le remplacement et le vote annuel d'un contingent. Les députés n'ont pas voulu d'un service militaire obligatoire. Si la réserve et la garde nationale mobile sont créées, leur mauvaise

organisation leur ôte toute valeur. La durée du service dans l'armée active est ramenée de sept à cinq ans. Le texte a été adopté par 199 voix contre 60 et une dizaine d'abstentions.

Après le vote de cette loi qui, ainsi dénaturée, constitue un désaveu pour l'empereur, le Corps législatif est occupé par le projet de loi sur la presse. Le pouvoir semble désormais hésiter à l'appuyer et la majorité du Corps législatif, méfiante à l'égard de la presse, lui est hostile. En février 1868, Rouher propose le retrait du projet et une dissolution de la chambre. Napoléon III optant finalement pour le maintien du projet de loi, Rouher présente sa démission puis la retire ; par fidélité au souverain, il accepte même de défendre devant les députés le projet qu'il combattait. C'est lui qui décide la majorité bonapartiste à accepter l'article premier portant sur l'autorisation préalable ; grâce à son éloquence, l'article est voté par 267 voix contre 7 dont celle de Granier de Cassagnac qui a vigoureusement attaqué le projet. On parle des « *sept sages de la Grèce* » pour désigner cette poignée d'irréductibles. Les réticences des bonapartistes autoritaires, au reste, sont logiques car la loi du 11 mai 1868 rompt nettement avec le régime établi en 1852. L'autorisation préalable et le système des avertissements sont supprimés tandis que le droit de timbre est réduit. Le cautionnement est certes maintenu mais le pouvoir n'a plus d'autre possibilité de lutte contre la presse d'opposition, outre l'interdiction de ventes sur la voie publique, que d'engager des poursuites judiciaires - les délits de presse continuant d'être jugés par les tribunaux correctionnels. Si le gouvernement n'est donc pas désarmé, d'autant que la loi a augmenté le nombre et la gravité des délits de presse, on n'en passe pas moins d'un régime de surveillance administrative arbitraire à un régime légal où la répression incombe aux tribunaux. Le projet de loi sur la presse est encore plus mal accepté au Sénat où Maupas, le préfet de police du coup d'État, l'attaque avec véhémence. Rouher et Troplong doivent peser de tout leur poids pour faire passer le texte.

Le projet de loi sur le droit de réunion est tout aussi mal vu par les deux chambres qui ont en mémoire les clubs de la II^e République. Aussi le Conseil d'État et les députés entourent-ils la liberté de réunion accordée par le texte d'un grand luxe de précautions. Les réunions ne sont libres que si elles ne portent ni sur la politique ni sur la religion. Si l'on veut traiter de ces deux matières, il faut une autorisation préalable et la réunion doit se tenir en présence d'un fonctionnaire de l'ordre judiciaire qui peut la dissoudre à tout moment. Les réunions électorales sont autorisées sous certaines conditions. Jugée insuffisante par la gauche et dangereuse par la droite, la loi du 6 juin 1868 n'est votée qu'à la suite des fortes pressions exercées par le pouvoir sur ses fidèles. Les promesses du 19 janvier n'aboutissent ainsi qu'à des lois qui, aux yeux de tous, ne sauraient être que transitoires. Le couronnement de l'édifice n'a pas eu lieu. Au contraire, depuis la lettre du 19 janvier 1867, Napoléon III a donné l'impression de ne plus être en mesure d'imposer sa volonté à son propre camp. Aux attaques de l'opposition s'ajoutent désormais les réticences de nombreux bonapartistes, qu'ils soient conservateurs ou sympathisants du tiers parti. Le gouvernement doit déployer beaucoup d'énergie pour obtenir leurs voix. L'indépendance dont ont fait preuve les députés lors de la discussion des trois grands projets de loi est aussi perceptible lors des interpellations qui occupent le début de la session législative. Le pouvoir temporel du pape et les affaires d'Allemagne donnent lieu à des débats très critiques envers la politique impériale. En mai 1868, une interpellation concernant la situation de l'industrie française fournit aux adversaires du libre-échange l'occasion de s'exprimer. L'examen du budget, en juillet, est encore plus scrupuleux que les années précédentes. Le gouvernement est autorisé à contracter un emprunt de 429 millions destinés aux dépenses militaires mais l'opposition souligne l'aggravation des déficits.

À la clôture de la session de 1868, le 28 juillet, le pouvoir se retrouve donc dans une situation tout

aussi délicate qu'avant le vote des trois lois. Rouher a perdu de sa puissance en imposant à la majorité des textes dont ni lui ni les députés ne voulaient véritablement. Un incident, rapporté par Louis Girard, est révélateur du discrédit dans lequel est tombé peu à peu le régime. En août 1868, le fils du général Cavaignac, lauréat du concours général, refuse de recevoir son prix des mains du prince impérial. On n'hésite plus, désormais, à braver ouvertement le pouvoir impérial. Le gouvernement semble usé et les institutions incapables de rester en phase avec une opinion publique qui accepte de moins en moins d'être guidée. « *On ne croit plus à la durée ni à la solidité de l'Empire* », écrit Darimon en novembre 1868.

De nouvelles formes d'opposition

Les difficultés rencontrées par le régime en 1868 tiennent pour partie à la résurgence d'une mouvance révolutionnaire qui lutte pour son renversement. Constituée en 1864, l'Association Internationale des Travailleurs (AIT) se développe en France à partir de 1867, sous l'impulsion de l'ouvrier relieur Louis-Eugène Varlin (1839-1871). En septembre 1868, au congrès de l'AIT à Bruxelles, l'idée d'une collectivisation des moyens de production est adoptée. L'action révolutionnaire est prêchée. Un mouvement pacifiste se développe également à l'échelle européenne ; il ne tarde pas à devenir révolutionnaire. Un « *congrès de la Paix et de la Liberté* » se réunit en 1867 à Genève, sous la présidence de Garibaldi. Les Français qui y participent, tel Edgar Quinet, font une active propagande anti-impériale. Des organisations révolutionnaires sont également créées en France, de façon clandestine et dans le prolongement des positions de Blanqui. Leur action est très marginale et les républicains les considèrent avec méfiance mais leur existence inquiète le gouvernement. Face à ce nouveau danger, certains bonapartistes, groupés autour de Granier de Cassagnac dans le club de la rue de l'Arcade (d'où leur surnom d'*« arcadiens »*), veulent un retour à l'Empire autoritaire. La période est ainsi marquée par une radicalisation des opinions dans tous les camps, l'opposition profitant des concessions accordées par la lettre du 19 janvier pour attaquer le régime avec une violence inédite.

La loi sur la presse ne tarde pas à produire ses effets. Si le gouvernement multiplie les procès, ceux-ci ne parviennent guère à freiner la presse d'opposition et fournissent au contraire une tribune aux journalistes poursuivis. Cent quarante nouveaux journaux sont créés à Paris en un an. En province, une presse républicaine réapparaît, tels *L'Indépendant des Pyrénées-Orientales*, *Le Peuple* (à Marseille), *La Liberté* (à Montpellier), etc. La presse d'extrême gauche connaît un essor important à Paris. Charles Delescluze (1809-1871), ancien déporté à Cayenne, fonde *Le Réveil* en juillet 1868, quelques jours après *L'Electeur libre*, un hebdomadaire plus modéré dont s'occupe Jules Ferry. En mai 1869 est fondé *Le Rappel*, le journal des fils de Victor Hugo, tout aussi haineux à l'égard de l'Empire que *Le Réveil*. Le pouvoir a beau susciter la création de nouveaux journaux bonapartistes (*Le Public*, *Le Peuple français*, *Le Soir*) et remplacer en janvier 1869 *Le Moniteur universel* par le *Journal officiel*, que Rouher contrôle mieux, le principal événement en matière de presse est la création d'un journal tout entier consacré à la dénonciation de l'Empire : *La Lanterne*. Henri Rochefort (1831-1913) lance cet hebdomadaire, qui paraît sous la forme de petites brochures rouges vendues 40 centimes, dès le 31 mai 1868, avant même la promulgation de la loi sur la presse. La première phrase de *La Lanterne* est demeurée fameuse : « *La France contient, dit l'Almanach impérial, trente-six millions de sujets sans compter les sujets de mécontentement.* » Ce jeu de mots reflète mal la férocité de Rochefort qui, rédigeant seul sa brochure, attaque directement le couple impérial et le ridiculise. Le succès est immense : 120 000 exemplaires du premier numéro sont vendus ! Traduit en justice en août 1868,

Rochefort s'enfuit en Belgique d'où il continue à publier son journal dont les exemplaires entrent en France grâce à la contrebande, certains cachés dans des bustes de Napoléon III... Dans cette période où l'Empire est très attaqué, La Lanterne porte sans nul doute les coups les plus durs au régime discrédiété.

À côté des journaux, quelques livres parus en 1868 poursuivent le combat entrepris par l'opposition. Anatole Prévost-Paradol (1829-1870), un des maîtres de la pensée libérale, publie *La France nouvelle* qui annonce la constitution de 1875 et la politique coloniale de la III^e République. Le journaliste Eugène Ténot (1839-1890), de son côté, ravive les souvenirs du coup d'État en remportant un grand succès d'édition avec son ouvrage *Paris en décembre 1851* qui fait suite à *La Province en décembre 1851*, passé inaperçu en 1865. C'est dans le livre de Ténot que *Le Réveil* trouve, en octobre 1868, l'idée de célébrer la mémoire du député Baudin mort sur les barricades le 3 décembre 1851. Une souscription est lancée dans le but de lui élever un monument. Le pouvoir utilise la loi de sûreté générale de 1858 pour traduire en justice plusieurs directeurs de journaux ayant publié l'appel à souscription. Le procès a un retentissement énorme grâce à la plaidoirie du jeune avocat choisi par Delescluze, Léon Gambetta (1838-1882). Sa vibrante condamnation de l'Empire connaît autant de succès dans les journaux et en brochure qu'à l'audience. Gambetta s'en prend tout spécialement au 2 décembre, dénonçant « *tout ce qu'il y a de sang et de douleurs, de larmes dans cette date* ». De peur d'une manifestation au cimetière Montmartre sur la tombe de Baudin le 3 décembre 1868, le pouvoir déploie ce jour-là dans Paris un grand nombre de policiers et de militaires. Pinard, le ministre de l'Intérieur, croit à la possibilité d'une insurrection mais rien ne se passe au cimetière Montmartre le 3 décembre ; du coup, le gouvernement est ridiculisé et Pinard perd son ministère. À l'instar des articles de Rochefort, l'affaire de la souscription Baudin sape encore un peu plus l'autorité de l'Empire et ôte toute crédibilité à ses dirigeants.

L'opposition s'est bien sûr également empressée d'utiliser le droit de réunion qui lui était concédé. Dès le mois de juin 1868, des réunions sont organisées à Paris sur les thèmes les plus divers, par exemple dans des salles de bal où s'entasse un public populaire qui fait un triomphe aux intervenants les plus violents. Les réunions se poursuivent pendant l'automne et l'hiver. Le pouvoir laisse d'abord toute latitude aux orateurs, désireux sans doute que le droit de réunion soit discrédié par les excès et les abus. Ce n'est qu'en février 1869 que des poursuites sont engagées. Ces réunions publiques, qui effraient beaucoup les classes possédantes, ont en tout cas permis aux révolutionnaires de nouer des contacts avec les ouvriers parisiens afin de les détacher du régime. Dans ce contexte politique troublé, la dernière session de la législature, du 18 janvier au 28 avril 1869, est surtout dominée par la perspective des élections. Louis-Joseph Buffet (1818-1898), l'un des leaders du tiers parti, n'hésite pas à interpeller le gouvernement sur sa politique intérieure. À l'occasion d'une loi concernant une transaction entre la ville de Paris et le Crédit foncier, la politique du préfet Haussmann est dénoncée par l'opposition et Rouher doit désavouer les pratiques financières de son collègue. Plus que jamais, la majorité bonapartiste n'est plus disposée à obéir passivement au gouvernement, lequel se voit contraint de rendre compte de ses actes devant les députés. « *Asseoir les destinées de la France sur l'intime alliance du pouvoir et de la liberté* » : tel est le but que s'est fixé Napoléon III dans son discours du trône, en janvier 1869. La tâche paraît bien difficile.

L'expérience de l'Empire libéral

Encore plus qu'en 1863, les élections de 1869 donnent lieu à une véritable campagne où la presse et les réunions publiques, grâce aux nouvelles lois, jouent pleinement leur rôle. Malgré les signes de faiblesse qu'il a donné, le gouvernement prépare la consultation électorale avec sa minutie habituelle. La principale arme qu'il utilise est le redécoupage des circonscriptions électORALES : 34 départements et 97 circonscriptions sont concernés alors que, rappelle Raymond Huard, l'évolution démographique n'aurait dû entraîner des modifications que dans 9 départements. Le but recherché est, comme par le passé, de contrer l'opposition des villes moyennes ou grandes. En revanche, le pouvoir use avec beaucoup plus de prudence qu'autrefois de ce qui constituait son arme favorite : la candidature officielle. Le nouveau ministre de l'Intérieur, Adolphe Forcade de la Roquette (1820-1874), souhaite que les pressions exercées soient les moins voyantes possible. « *La stratégie du pouvoir devient donc nettement défensive et l'administration se désengage partiellement au profit des candidats.* » (Éric Anceau) Ceux-ci ne sont plus, du reste, autant attirés qu'autrefois par le statut de candidat officiel et, si la candidature officielle subsiste, elle est absente dans environ 15 % des circonscriptions. Bien des candidats bonapartistes se disent « conservateur libéral » ou « libéral dynastique » - ce qui est une façon de se ménager une marge d'autonomie par rapport au pouvoir qui parle alors de candidats « agréables » et non plus « officiels ». Pour faire face à la presse d'opposition, le gouvernement distribue des brochures où sont rappelés les propos les plus outrés tenus lors des réunions publiques et s'assure la bienveillance du Petit Journal, publication a priori non politique.

L'opposition, présente dans la quasi-totalité des circonscriptions, n'est pas en reste. La droite, il est vrai, n'est pas très dangereuse : l'union libérale a fait son temps et les orléanistes sont embarrassés par l'évolution du régime. Parmi les républicains, le fossé s'accentue entre les modérés et les radicaux, amenés parfois à s'affronter. C'est ainsi qu'à Paris, Gambetta - le chef de cette nouvelle génération d'« irréconciliables » - est candidat contre Carnot, tout comme Vallès contre Simon et Ferry contre Guérout. Gambetta mène une campagne très efficace dans le quartier populaire de Belleville. Un comité électoral a été choisi par les électeurs républicains dès le mois de février et, en s'appuyant sur cette structure, le jeune leader peut parcourir en tout sens sa circonscription, participant parfois jusqu'à six réunions par jour. De plus, Gambetta a demandé aux électeurs de lui adresser un programme qu'il reprend à son compte, selon le principe du « *mandat impératif* ». Ce « programme de Belleville », amené à connaître une grande popularité sous la III^e République, prévoit aussi bien l'extension du suffrage universel que l'abrogation de la loi de sûreté générale, la liberté d'association, la séparation des Églises et de l'État, l'instruction primaire laïque, gratuite et obligatoire, l'élection des fonctionnaires, la suppression des armées permanentes. Le texte est beaucoup plus flou en ce qui concerne les questions sociales. Marquée par la présence de quelques candidats révolutionnaires (comme Rochefort à Paris), la campagne électorale - l'expression est inventée précisément en 1869 - se révèle assez agitée, en particulier lors des réunions électorales parfois perturbées par les radicaux. Certains candidats bonapartistes ou monarchistes n'hésitent pas à multiplier les promesses pour s'assurer des voix.

Signe de cette nervosité ambiante, l'annonce des résultats après le scrutin des 23-24 mai et 6-7 juin 1869 donne lieu à des manifestations de violence. La défaite de Rochefort entraîne plusieurs journées de troubles à Paris, pour la première fois depuis 1851. « *Cris, Marseillaise, kiosques brisés, réverbères cassés, bancs arrachés, et même un petit commencement de barricade à l'entrée de la rue Vivienne. Des colonnes de Gardes municipaux balayent le boulevard, mais la foule se reforme derrière eux, et c'est toujours à recommencer* », consigne Ludovic Halévy dans ses Carnets le 11 juin. Éric Anceau

note que des violences ont également lieu en province, par exemple en Arles et à Nantes. Le 13 juin, à La Ricamarie (Loire), une grève est réprimée par la troupe ; treize ouvriers sont tués. Les résultats du vote donnent 4 438 000 voix au gouvernement contre 3 355 000 voix à l'opposition qui gagne ainsi 1,4 million de voix par rapport à 1863. L'abstention est réduite à 22 %. À Paris, l'opposition confirme sa domination : 234 000 voix contre 77 000 pour les candidats bonapartistes. Pelletan, Picard, Simon et Gambetta sont élus dès le premier tour. Le radical Bancel bat Émile Ollivier (élu dans le Var) qui, en mars 1869, a publié *Le 19 janvier* où il justifie son parcours politique. Au second tour, Garnier-Pagès, Favre et Ferry l'emportent, ainsi que Thiers. Comme en 1863, les grandes villes de province sont également acquises à l'opposition mais les campagnes restent globalement fidèles à l'Empire. Les monarchistes ont vu leurs principaux chefs ne pas obtenir de siège : tel est le cas du duc de Broglie, de Falloux, de Rémusat et de Prévost-Paradol. Au total, sur les 292 députés du nouveau Corps législatif, on compte environ 216 bonapartistes (dont 118 ex-candidats officiels) et 74 opposants (dont 25 républicains et 49 « libéraux » aux contours mal définis mais dont bon nombre se retrouveront dans les thèses du tiers parti). Le parti républicain, quoique divisé, peut apparaître comme le vainqueur des élections, certes plus par la diffusion de ses idées que par les résultats. Les loges maçonniques, la Ligue de l'Enseignement ou encore les éphémères revues étudiantes du Quartier latin ont constitué pour lui des relais très efficaces.

Le revers, certes relatif, subi par le gouvernement laisse Napoléon III assez indécis. Le prince Napoléon-Jérôme, Persigny et même Maupas lui conseillent de poursuivre dans la voie des réformes libérales. Les élections, selon eux, ont prouvé que le pays ne voulait plus du système mis en place en 1852. L'empereur hésite toutefois. Doit-il s'appuyer sur les 80 députés arcadiens (dits encore « mamelouks ») pour revenir à un système autoritaire ? Faut-il au contraire faire de nouvelles concessions ? Dans un premier temps, l'empereur décide de convoquer le 28 juin une session extraordinaire pour procéder à la vérification des pouvoirs de la nouvelle assemblée. Près d'un tiers des élections sont contestées dont une cinquantaine constituent des cas sérieux. Aucune invalidation n'est prononcée mais le travail n'est pas achevé à la fin de la session. Les événements vont toutefois se précipiter suite à l'initiative prise par quelques députés du tiers parti, tels Buffet, le protectionniste Jules Brane (1808-1878) ou encore le catholique Chevandier de Valdrôme (1810-1870), sans oublier Émile Ollivier. Le 30 juin, ces députés –tous antirépublicains – adoptent le projet d'interpellation suivant : « Nous demandons à interroger le gouvernement sur la nécessité de donner satisfaction aux sentiments du pays en l'associant, d'une manière plus efficace, à la direction des affaires. La constitution d'un ministère responsable, le droit pour le Corps législatif de régler les conditions organiques de ses travaux et de ses communications avec le gouvernement, paraissent à nos yeux les mesures essentielles pour atteindre ce but. » À la date du 6 juillet, cent seize signatures ont été réunies au sein de la majorité pour approuver ce texte. Napoléon III doit convoquer un Conseil des ministres extraordinaire, se résoudre à se séparer de Rouher et supprimer le ministère d'État. Le « vice-empereur » Rouher, le 12 juillet, vient au Corps législatif annoncer un certain nombre de réformes que le Sénat, convoqué pour le 5 août, doit étudier. Afin de sauver la face, le pouvoir a obtenu que l'interpellation ne soit pas déposée. Mais Napoléon III est bel et bien contraint de plier, certes non sans irritation, devant « cette sorte de coup d'État parlementaire » (Louis Girard). L'Empire autoritaire a vécu.

Le difficile chemin vers un nouveau régime

Le Corps législatif est prorogé le 13 juillet et un nouveau cabinet est constitué quatre jours plus

tard. Quelques personnalités du tiers parti ont été pressenties mais ont refusé de devenir ministre. De ce fait, le nouveau cabinet n'est pas sensiblement différent du précédent. On remarque le départ de Duruy que Napoléon III a dû sacrifier pour plaire aux catholiques. En l'absence de Rouher, c'est le ministre président le Conseil d'État, le marquis de Chasseloup-Laubat (1805-1873), qui domine la nouvelle équipe. Celle-ci a pour mission principale d'accompagner les réformes libérales. La nomination de Rouher à la tête du Sénat semble, il est vrai, faire douter de cette volonté réformatrice. Ludovic Halévy, dans ses Carnets, s'indigne que « *l'homme qu'on choisit pour diriger ces débats [sur les réformes] est précisément l'homme qui a dû quitter le ministère parce qu'il y représentait la politique du gouvernement personnel* ». Mais Rouher applique fidèlement les idées de l'empereur et, lors de la discussion au Sénat qui dure du 5 août jusqu'au 8 septembre 1869, c'est lui qui doit lutter contre le conservatisme de bon nombre de sénateurs. Les débats sont marqués, une fois de plus, par les prises de position du prince Napoléon-Jérôme qui milite en faveur d'une libéralisation totale de l'Empire. Le sénatus-consulte du 8 septembre 1869 se contente d'entériner les promesses faites le 12 juillet. Les principaux points sont le partage de l'initiative des lois entre l'empereur et le Corps législatif, la responsabilité pénale des ministres qui peuvent être parlementaires et délibèrent en conseil, la publicité des séances du Sénat, la nomination par le Corps législatif de son président et de son bureau, la présentation du budget par chapitres et articles (donc de façon plus précise) et le vote par chapitres, enfin l'impossibilité de modifier les tarifs douaniers sans le vote d'une loi. Les droits d'interpellation et d'amendement sont confirmés et facilités et le Corps législatif peut voter un ordre du jour.

Le sénatus-consulte du 8 septembre 1869 instaure donc un système qui se rapproche du régime parlementaire, même si la responsabilité politique des ministres fait encore défaut. La réforme manque cependant de lisibilité et, par conséquent, ne rapporte aucun bénéfice politique à l'empereur, handicapé de surcroît par une crise de sa maladie qui survient le 19 août et par la poursuite de l'agitation sociale (répression des grévistes d'Aubin, dans l'Aveyron). Au début de l'automne, le monde politique est agité par une polémique sur la date à laquelle le Corps législatif doit reprendre ses travaux. Le tiers parti et l'opposition veulent une convocation pour le 26 octobre mais le pouvoir impose le 29 novembre. Quatre élections complémentaires font grand bruit à Paris les 21 et 22 novembre. Si Adolphe Crémieux (1796-1880) et Alexandre Glais de Bizoin (1800-1877) sont des opposants assez modérés, ce n'est pas le cas d'Étienne Arago (1802-1892), le frère du savant, qui a connu l'exil et encore moins d'Henri Rochefort, revenu de Bruxelles malgré sa condamnation. Rochefort va rejoindre Raspail à l'extrême gauche de l'assemblée. Le 29 novembre, Napoléon III procède à la réouverture de la session par un discours dans lequel il réaffirme : « *La France veut la liberté ; mais la liberté avec l'ordre. L'ordre, j'en réponds. Aidez-moi, messieurs, à sauver la liberté.* » La première tâche du Corps législatif est de terminer la vérification des pouvoirs. Quatre députés bonapartistes et un député de l'opposition sont invalidés. Les débats révèlent vite que le Corps législatif est désormais fractionné en groupes bien marqués. Le tiers parti, fort d'environ 160 à 170 députés, s'est divisé entre un centre-gauche, autour de Buffet et Napoléon Daru (1807-1881), qui représente une quarantaine de députés et un centre-droit dont l'attachement au régime est plus net. Une majorité de gouvernement n'est plus possible que s'il y a coalition des deux centres ou entente entre le centre-droit et tout ou partie des « arcadiens ».

Durant l'été, le peu d'ardeur qui a caractérisé la célébration du centenaire de la naissance de Napoléon I^e a montré combien le sentiment dynastique avait faibli. Le 17 novembre, l'inauguration du canal de Suez par l'impératrice est un succès pour le régime mais dont l'impact est peu important.

Napoléon III n'a d'autre choix que de renouer avec Émile Ollivier, conscient que le sénatus-consulte du 8 septembre ne peut être profitable à l'Empire que si les réformes s'incarnent dans un nouveau personnel politique. Ollivier, qui a jugé le sénatus-consulte « *excellent, complet, loyal* », est bien l'homme de la situation. Les discussions entre l'empereur et le député ne sont pas faciles pour autant : Napoléon III, qui a du mal à se séparer de ses collaborateurs, ne propose-t-il pas une association Rouher-Ollivier ? C'est par une lettre envoyée le 27 décembre à Ollivier et publiée le lendemain au Journal officiel que l'empereur rend publiques ces négociations. On y lit notamment : « *Les ministres m'ayant donné leur démission, je m'adresse avec confiance à votre patriotisme pour vous prier de me désigner les personnes qui peuvent former, avec vous, un cabinet homogène, représentant fidèlement la majorité du Corps législatif et résolues à appliquer, dans sa lettre comme dans son esprit, le sénatus-consulte du 8 septembre.* » Les termes employés montrent bien que Napoléon III a adopté les usages du gouvernement représentatif, même s'il n'entend pas faire de l'Empire une monarchie parlementaire. Cette lettre reçue, Ollivier négocie avec le centre-droit et quelques membres du ministère du 17 juillet. Les négociations échouent et Ollivier doit élaborer d'autres combinaisons incluant le centre-gauche.

Le nouveau ministère est constitué le 2 janvier 1870. Émile Ollivier – qui n'est pas, officiellement, au-dessus de ses collègues – s'est attribué la Justice et les Cultes. Le centre-droit obtient quatre ministères dont l'Intérieur confié à Chevandier de Valdrôme. Le centre-gauche est représenté par Napoléon Daru aux Affaires étrangères, Buffet aux Finances et deux autres ministres. Napoléon III a fait maintenir à leur poste le maréchal Leboeuf (1809-1888), ministre de la Guerre, l'amiral Rigault de Genouilly (1807-1873), ministre de la Marine et des Colonies, et le maréchal Vaillant (1790-1872), ministre de la Maison de l'Empereur [ministère dont on a détaché les Beaux-Arts confiés à Maurice Richard (1832-1898), un ami d'Ollivier]. La présidence du Conseil d'État revient au comte de Parieu (1815-1893), ministre en 1849-1851 et entré au Conseil d'État en 1852. « *À cheval sur le centre-droit et le centre-gauche, réunissant des bonapartistes "purs" et d'ex-orléanistes, l'équipe figure bien la réconciliation de tous les notables, anciens et nouveaux, avec l'homme du 2 Décembre et de la dictature plébiscitaire.* » (François Furet) À vrai dire, la réconciliation n'est pas totale car le centre-gauche manifeste une certaine défiance vis-à-vis d'Ollivier. Le nouveau ministère, qui se présente volontiers comme celui des « honnêtes gens », dispose en tout cas d'une solide majorité à la chambre. En se ralliant à l'Empire, les orléanistes semblent donner une nouvelle jeunesse au régime. Sans procéder à un renouvellement du personnel politique, Ollivier écarte certains responsables ; le cas le plus symbolique est celui du préfet Haussmann, relevé de ses fonctions dès le 5 janvier 1870. Le départ de celui qui était devenu le point de mire de tous les opposants à l'Empire semble indiquer qu'une page est bel et bien tournée.

Émile Ollivier au pouvoir

À peine constitué, le nouveau ministère doit faire face à un fait divers qui ternit encore un peu plus l'image de l'Empire. Le 10 janvier 1870, le prince Pierre Bonaparte (1815-1881), cousin de l'empereur, tue d'un coup de pistolet le journaliste Victor Noir (1848-1870), collaborateur de Rochefort à *La Marseillaise*, le nouveau journal fondé peu avant par le créateur de *La Lanterne*. L'émotion est immense. « *J'ai eu la faiblesse de croire qu'un Bonaparte pouvait être autre chose qu'un assassin ! [...] Peuple français, est-ce que décidément tu ne trouves pas qu'en voilà assez ?* », fulmine Rochefort dans son journal. Les funérailles de Noir, le 12 janvier, réunissent cent mille personnes à Neuilly mais

le gouvernement parvient à éviter que la manifestation ne dégénère en émeute. Pierre Bonaparte est arrêté (il sera acquitté deux mois plus tard devant la Haute Cour de Justice convoquée à Tours), l'immunité parlementaire de Rochefort est levée et le journaliste, condamné à six mois de prison pour « *excitation à la guerre civile* », est interné à Sainte-Pélagie. La fermeté d'Ollivier a payé : l'agitation politique et sociale diminue assez vite. À la chambre, le ministère du 2 janvier peut compter sur l'appui de sa majorité qui vote, par exemple, l'abandon de la candidature officielle le 24 février. De grandes réformes libérales sont mises à l'étude, en particulier sur la décentralisation, l'enseignement supérieur et le régime municipal de Paris. Ollivier met en place des Conseils de cabinets en parallèle aux conseils des ministres et adopte le mode de fonctionnement d'un gouvernement parlementaire.

L'ampleur des réformes annoncées et leur multiplication conduisent le 21 mars Napoléon III, quelque peu inquiet, à demander à Ollivier de lui présenter un projet de sénatus-consulte énumérant les changements à accomplir. Le souverain lui impose néanmoins le maintien de son pouvoir plébiscitaire. Présenté le 28 mars, le projet est développé lors de la discussion devant le Sénat qui l'adopte à l'unanimité le 20 avril. Ce sénatus-consulte du 20 avril, avec ses 45 articles, constitue *de facto* une nouvelle constitution, notamment différente de celle du 14 janvier 1852. Certes, le principe du gouvernement personnel est maintenu : « *l'Empereur est responsable devant le Peuple français, auquel il a toujours le droit de faire appel* » (article 13). Le pouvoir plébiscitaire reste la base du régime. Mais Napoléon III gouverne désormais « *avec le concours des ministres* » (article 10) qu'il nomme et révoque mais qui peuvent appartenir aux chambres et qui sont responsables (article 19). Le Sénat perd son pouvoir constituant, dorénavant attribué au peuple qui peut modifier par plébiscite la constitution « *sur proposition de l'Empereur* » (article 44). En contrepartie, le Sénat devient l'égal du Corps législatif alors que le Conseil d'État perd de ses pouvoirs. Le droit de pétition peut s'exercer auprès des deux chambres. Le nouveau système est donc un « *compromis original qui mêle trois principes : le gouvernement représentatif, la démocratie et l'hérédité* » (François Furet). Mais l'ambiguïté l'emporte car le régime parlementaire n'est ni clairement accepté ni franchement rejeté.

Sur les conseils de Rouher, Napoléon III a décidé de soumettre la réforme aux Français par voie de plébiscite. Aussi l'article 45 du sénatus-consulte indique-t-il que le texte sera soumis à « *l'approbation du Peuple* ». Par cette manœuvre, l'empereur entend reprendre la main sur les orléanistes et surtout préparer la future accession au trône de son fils. Le 23 avril, un décret convoque les électeurs à se prononcer le 8 mai sur la formule suivante : « *Le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la constitution depuis 1860 par l'Empereur, avec le concours des grands corps de l'État, et ratifie le sénatus-consulte du 20 avril 1870.* » Un manifeste accompagne le décret ; Napoléon III y dévoile son véritable but : « [...] en apportant au scrutin un vote affirmatif, vous conjurerez les menaces de révolution, vous assiérez sur une base solide la liberté et vous rendrez plus facile, dans l'avenir, la transmission de la couronne à mon fils. » Dans la campagne qui s'ouvre alors, les républicains militent pour le « non », voire l'abstention, aux côtés des légitimistes (dont beaucoup votèrent toutefois « oui » par peur du désordre), les « arcadiens » sont favorables au « oui » sans enthousiasme et le tiers parti est divisé, les réticences du centre-gauche se manifestant par les démissions de Buffet et Daru du gouvernement. La campagne, à laquelle Ollivier participe activement, est agitée.

Les résultats, le 8 mai, donnent une large victoire au « oui » qui recueille 7 348 000 voix contre 1 557 000 au « non », avec un taux d'abstention de 14,7 %. « *J'ai retrouvé mon chiffre* », aurait dit Napoléon III. Il est certain que ce troisième appel au peuple exprime une adhésion populaire comparable à celles de 1851 et 1852. L'Empire semble refondé et le médiocre résultat des élections législatives de 1869 effacé. Le régime est parvenu à regagner l'Ouest et une partie du Nord et de l'Est

alors que le Sud-Est lui résiste (les Bouches-du-Rhône et la Seine sont les seuls départements où le « non » l'emporte). « *L'hostilité à l'Empire [...] a rayonné autour des villes et s'est répandue en suivant les grands axes de communication que sont les vallées de la Seine, de la Saône et du Rhône, accessoirement de la Garonne, lignes de pénétration concomitante des idées républicaines* », commente Frédéric Bluche qui constate que c'est la France traditionnelle et non la France moderne qui a voté « oui ». À la députation du Corps législatif venu lui apporter les résultats, le 23 mai, Napoléon III peut répondre, rayonnant : « *Nous devons, plus que jamais, aujourd'hui, envisager l'avenir sans crainte.* » « *L'Empire est plus fort que jamais* », estime de son côté Gambetta. Le plébiscite passé, le Corps législatif reprend ses travaux. Diverses lois sont votées et l'assemblée commence à recevoir des pétitions, comme le sénatus-consulte du 20 avril le lui permet. La position d'Ollivier, toutefois, est très affaiblie. La droite autoritaire, rassurée par le plébiscite, cherche ouvertement à reconquérir le pouvoir et la défection du centre-gauche prive le gouvernement d'une véritable majorité. Avant même que la désastreuse « affaire Hohenzollern » ne vienne emporter le régime, l'Empire libéral apparaît condamné et la dégradation de la santé du souverain ajoute à l'incertitude politique. Le succès du 8 mai 1870 n'a été qu'un trompe-l'œil.

DEUXIÈME PARTIE

Un Empire fort

Chapitre IV

Une politique étrangère ambitieuse

S'il a affirmé lors du discours de Bordeaux, le 20 octobre 1852, « *l'Empire, c'est la paix* », Louis-Napoléon n'a jamais caché sa volonté de jouer un rôle actif sur la scène internationale. Sa connaissance de l'étranger due à son passé d'exilé, la volonté de défendre l'honneur national que lui impose son nom, la variété des travaux auxquels il s'est livré dans sa jeunesse : tout l'incite à vouloir s'engager dans les grands dossiers internationaux et à rejeter l'idée d'une France repliée sur elle-même. « *Notre opinion a toujours été que, malgré ses dangers, une politique grande et généreuse convenait seule à notre pays* », écrivait-il en 1843 depuis le fort de Ham. Aussi, parvenu au pouvoir, le neveu de Napoléon I^e chercha-t-il à redonner à la France la première place en Europe en effaçant les traités de 1815 que la monarchie constitutionnelle avait acceptés. Napoléon III mena également une politique outre-mer originale. Les succès diplomatiques des années 1850 furent toutefois suivis par une série de revers dans la décennie suivante, jusqu'à la catastrophe finale.

Effacer les traités de 1815

Napoléon III diplomate

Considérée traditionnellement comme le domaine réservé du chef de l'État, la politique extérieure de la France est nettement accaparée par le souverain sous le Second Empire. Les ministres des Affaires étrangères se plaignent souvent d'être tenus à l'écart, Napoléon III préférant négocier directement avec les chefs d'État ou de gouvernement étrangers ou recourir à ses proches (le prince Napoléon-Jérôme, le docteur Conneau, etc.) à qui il confie des missions officieuses. L'empereur est d'ailleurs entouré d'agents étrangers qui cherchent à l'influencer ; le cas le plus fameux est celui de la comtesse de Castiglione (1835-1899) dont Cavour fit en 1856 une maîtresse impériale pour servir la cause piémontaise. De même, Napoléon III n'hésite pas à entretenir des relations rapprochées avec certains ambassadeurs, comme avec le couple Metternich dont le mari, Richard (1829-1895), représenta l'Autriche à Paris de 1859 à 1870 et dont l'épouse, l'excentrique Pauline (1836-1921), fut une amie intime du couple impérial. Il est difficile de démêler ce qui appartient à la naïveté ou au contraire au calcul dans un tel comportement. En tout cas, l'existence de ces réseaux parallèles complique singulièrement la tâche de la diplomatie française. Les fréquents changements de ministre au « quai d'Orsay » (là où le ministère s'est installé dans un superbe bâtiment neuf) sont l'indice d'un malaise, comme le rappellent Jacques Vallette et Alfred Wahl. Drouyn de Lhuys et Thouvenel ne sont-ils pas amenés à démissionner chacun deux fois ? Il est vrai que l'empereur doit composer avec un monde diplomatique très fermé et demeuré monarchiste auprès duquel il a du mal à imposer ses hommes (Persigny à Londres, Morny à Saint-Pétersbourg). La carrière de Vincent Benedetti (1817-1900), ambassadeur à Turin puis à Berlin malgré ses origines roturières (il est tout de même fait comte en 1869), est un cas exceptionnel.

Napoléon III se repose d'autant moins sur ses diplomates qu'il souhaite une politique extérieure

dynamique, en totale opposition avec la prudence adoptée par la France depuis 1815. Toute sa politique extérieure vise à promouvoir une France interventionniste qui participe, en Europe et dans le monde, à définir de nouveaux équilibres alors même que le principe des nationalités et le développement économique font vaciller l'ordre ancien. Ainsi que l'a admirablement montré Pierre Renouvin, les profonds changements des années 1850 et 1860 doivent beaucoup à l'action de Cavour au Piémont et de Bismarck en Prusse mais le facteur essentiel est bien français : « *Que la France redevienne une force de bouleversement de l'équilibre, voilà le grand fait qui domine les relations internationales.* » Et ce changement est dû avant tout aux conceptions personnelles de Napoléon III. Pierre Renouvin décrit l'empereur comme doué d'une grande largeur de vues, d'une riche imagination et d'une capacité à dépasser l'horizon national pour réfléchir à l'échelle européenne et même mondiale. Il note toutefois son manque de sens des réalités, la confusion de ses idées, son indolence dans l'action et son incapacité à maintenir une ligne de conduite uniforme. De là découle la difficulté à définir sa politique étrangère et la grande hétérogénéité des jugements qu'elle a suscitée.

Dès sa jeunesse, Louis-Napoléon est convaincu que la France a une « mission européenne » à remplir et que la carte politique de l'Europe établie en 1815 doit être révisée. En même temps, il manifeste un vif intérêt pour le principe des nationalités. Bien sûr, une telle position s'explique en partie par ses ambitions : il veut flatter l'amour-propre des Français et leur proposer une politique dictée par un souci de grandeur nationale. Il espère aussi profiter des remaniements territoriaux pour agrandir le territoire français. Devenu empereur, il ne cesse de proposer l'organisation de congrès internationaux pour régler les différends, allant jusqu'à évoquer en 1867 la constitution d'« *États-Unis d'Europe* ». Ses professions de foi pacifistes sont nombreuses et, pour démenties qu'elles soient par les faits, sans doute dénuées de calcul. « *Il est permis de croire à la sincérité de ses affirmations, car il n'aime pas la guerre (le spectacle d'un champ de bataille l'émeut profondément) et il a peut-être conscience de ne pas posséder la force de caractère, l'esprit de décision nécessaires à un chef d'armée.* » (Pierre Renouvin) Napoléon III n'hésite pas pour autant à faire la guerre quand il estime celle-ci inévitable. Il pense être en mesure de maîtriser les situations créées par ses initiatives. Sa politique étrangère est cependant truffée de contradictions, la volonté de ménager la Grande-Bretagne et celle de briser l'alliance des puissances conservatrices étant les deux seuls axes qu'il parvient à maintenir à peu près tout au long de son règne. Pour le reste, Napoléon III compromet ses meilleures idées par la faiblesse de leur exécution et sa politique étrangère se révèle souvent inefficace, voire dangereuse. Elle a pour but néanmoins la réalisation de fins « *généreuses toujours, souvent neuves et prophétiques, en tout cas jamais vulgaires* » (Jacques Droz).

Lorsque débute le Second Empire, l'Europe sort tout juste de la grande crise de 1848. L'Autriche est parvenue à retrouver son influence en Allemagne et sa mainmise en Italie. Elle doit toutefois faire face aux ambitions prussiennes dont l'une des conséquences est le maintien de l'Autriche en dehors du Zollverein. La puissance dominante au début des années 1850 est la Russie qui est parvenue à s'implanter dans les Balkans, aux dépens de l'Empire ottoman. Cette domination soucie l'Angleterre et la France mais les deux pays sont trop méfiants l'un vis-à-vis de l'autre pour agir de concert. L'annonce du coup d'État puis du rétablissement de l'Empire laisse les chancelleries européennes assez partagées. Si le retour à l'ordre est apprécié, on s'inquiète des menaces pour l'équilibre européen que semble représenter Napoléon III. Palmerston doit renoncer à son portefeuille des Affaires étrangères pour avoir félicité le comte Walewski, ambassadeur de France à Londres, alors que l'ambassadeur anglais à Paris avait protesté contre le coup d'État. En Autriche, Napoléon III bénéficie du soutien du prince Schwarzenberg mais les intérêts des deux pays s'opposent. Le roi Léopold I^{er} de Belgique

accueille le nouveau régime avec méfiance, tout en se résignant à céder aux pressions impériales concernant les réfugiés politiques français. C'est finalement la Russie de Nicolas 1^{er} qui est le dernier Etat à reconnaître le Second Empire, le tsar affectant même un certain dédain pour le souverain français. La politique menée par Nicolas I^{er} en Orient ne va du reste pas tarder à fournir à Napoléon III l'occasion de mettre en pratique ses théories.

La guerre de Crimée

La faiblesse de l'Empire ottoman, on le sait, était depuis longtemps une cause d'instabilité en Europe. La Russie, profitant de cette situation, avait entrepris de développer son influence tant dans les Balkans qu'au Moyen-Orient. Le commerce du blé, la protection des orthodoxes et, au besoin, des interventions militaires avaient concrétisé cette politique qui entraînait en conflit direct avec les intérêts de l'Angleterre, attachée à contrôler les Détroits, et avec ceux de la France, protectrice des catholiques dans l'Empire ottoman. En 1853, Nicolas I^{er} est décidé à faire la guerre et à s'emparer des Détroits, quitte ensuite à s'entendre avec l'Autriche pour se partager l'empire vaincu. L'affaire des Lieux Saints (à savoir les querelles entre orthodoxes et catholiques à Jérusalem) est le prétexte choisi par l'autocrate qui envoie à Constantinople l'ambassadeur Menchikov pour imposer un traité d'alliance au sultan. Nicolas 1^{er} estime être en mesure de venir à bout des Ottomans car il ne croit pas à la possibilité d'une coalition franco-anglaise contre lui. Son calcul est cependant démenti par les faits. L'Angleterre n'est pas disposée à perdre le débouché économique que constitue l'Empire ottoman ni surtout à renoncer à sa prépondérance maritime en Méditerranée. La France n'a pas plus l'intention de rester passive et de laisser la Russie s'installer à Constantinople. Lors d'un Conseil des ministres extraordinaire, le 19 mars 1853, Napoléon III décide, contre l'avis de Drouyn de Lhuys, l'envoi de la flotte en baie de Salamine. Comme l'a montré Alain Gouttman, et contrairement à ce qui a été souvent écrit, la France n'est donc pas entraînée par l'Angleterre dans le conflit mais y entre par la volonté manifeste de Napoléon III.

En s'engageant aux côtés de l'Angleterre, l'Empereur veut à la fois s'assurer de bons rapports avec son puissant voisin et donner un avertissement à la Russie. Il n'entend pas pour autant renoncer à un règlement pacifique du conflit et, durant l'été 1853, il met au point un projet d'arrangement qui est négocié à Vienne. Mais l'intransigeance du sultan rend vains ces efforts. Le 29 septembre, Constantinople déclare la guerre à la Russie ; les combats commencent le 25 octobre. En janvier 1854, la flotte anglo-française, qui mouillait à l'entrée des Dardanelles depuis juin 1853, entre en mer Noire, en réplique à la destruction de la flotte turque par les Russes en rade de Sinope le 30 novembre 1853. Voulant encore éviter la guerre, Napoléon III écrit directement à Nicolas I^{er} le 29 janvier 1854 : « *Les coups de canons de Sinope ont retenti douloureusement dans les cœurs de tous ceux qui, en Angleterre et en France, ont un vif sentiment de la dignité nationale.* » Il propose le retrait de la flotte anglo-française de la mer Noire contre l'évacuation des principautés danubiennes que les Russes ont investies en juillet 1853. Le tsar refuse cette solution et affirme, dans sa réponse (reçue à Paris le 18 février) : « *Ma confiance est en Dieu et en mon droit, et la Russie, j'en suis garant, saura se montrer en 1854 ce qu'elle fut en 1812.* » Le 27 février, la France et l'Angleterre somment la Russie d'évacuer les principautés, demande qui reste sans réponse. Le 2 mars 1854, dans le discours d'ouverture de la session du Corps législatif, Napoléon III explique : « *Nous allons à Constantinople pour protéger les droits des chrétiens, défendre la liberté des mers et notre juste influence dans la Méditerranée.* » Les députés votent le lancement d'un emprunt de 250 millions pour financer la guerre. L'entreprise est un

succès puisque 468 millions sont récoltés. Près de 100 000 Français ont souscrit. Le gouvernement a voulu une démocratisation de l'emprunt en proposant des titres de moins de 50 francs et en s'adressant autant à la province qu'à la capitale. Deux autres emprunts, en décembre 1854 et juillet 1855, rencontrent encore plus de succès.

La guerre est déclarée à la Russie le 27 mars 1854. Elle est autant diplomatique que militaire, vu la difficulté pour les Franco-Anglais de choisir le lieu le plus adéquat pour attaquer les Russes. De l'attitude de la Prusse et de l'Autriche dépend en partie l'issue du conflit. Si la Prusse se montre réticente aux avances franco-anglaises, l'Autriche, qui veut préserver la liberté de navigation dans les bouches du Danube, souhaite mettre fin à l'expansion russe tout en espérant pouvoir rester neutre. Buol, ministre autrichien des Affaires étrangères, signe le 8 août 1854 un accord avec Londres et Paris définissant les bases de la future paix. Le 2 décembre suivant, il s'engage sur une possible entrée en guerre, en dépit des réticences de l'empereur François-Joseph. La participation militaire autrichienne est néanmoins subordonnée à celle de la Confédération germanique que la Diète de Francfort, manœuvrée par Bismarck, rejette catégoriquement au début de 1855. Les menées de la Prusse rendent ainsi inopérant le soutien théorique de l'Autriche. Sur le terrain, l'année 1854 est plutôt décevante pour les alliés. Napoléon III a confié le commandement du corps expéditionnaire français au ministre de la Guerre, le maréchal de Saint-Arnaud. En juin 1854, les Russes se replient au-delà du Danube sans avoir combattu. La situation matérielle de l'armée d'Orient (à cette date, 60 000 hommes auxquels s'ajoutent 25 000 Anglais) est très mauvaise, comme l'écrit le maréchal à Napoléon III le 26 mai : « *On ne fait pas la guerre sans pain, sans marmites et bidons. Je demande pardon à Votre Majesté de ces détails ; mais ils prouvent à l'Empereur les difficultés qui assiègent une armée jetée à six cents lieues de ses ressources positives. Ce n'est la faute de personne. C'est le résultat de la précipitation avec laquelle tout a dû être fait.* » Le choléra et la mésentente entre les deux états-majors n'arrangent rien.

En septembre 1854, un nouveau plan de campagne est adopté et les Franco-Anglais débarquent en Crimée. Une victoire est remportée sur la rivière de l'Alma le 19 septembre mais les deux armées, mal dirigées, n'en profitent pas pour s'emparer de Sébastopol. Saint-Arnaud, atteint du choléra, meurt le 29 septembre ; il est remplacé par Canrobert (1809-1895). Du fait des intempéries et des maladies, le siège de Sébastopol s'avère très éprouvant, tant pour les assiégeants que pour les assiégés, et l'espoir de prendre la ville, très bien défendue, diminue au fil des mois. Napoléon III pense un temps se rendre sur place mais renonce à ce projet. Sur le plan diplomatique, une convention franco-anglo-sarde est signée le 21 janvier 1855. Plus que les 15 000 soldats italiens envoyés en Crimée, elle apporte un nouveau moyen de pression sur l'Autriche qui craint toute intervention dans les affaires italiennes. Alors que Pélissier (1794-1864) remplace Canrobert, lord Raglan (1788-1859), commandant en chef des troupes anglaises, est à son tour emporté par le choléra. La prise de la tour Malakoff le 8 septembre par le général Mac Mahon (1808-1893) fait enfin perdre Sébastopol aux Russes, au bout de près d'un an de siège. Les pertes sont très lourdes dans chaque camp. L'ultimatum envoyé en décembre à la Russie par l'Autriche, que la perspective d'une alliance franco-piémontaise inquiète beaucoup, a raison des dernières velléités de résistance russe. Alexandre II, qui a succédé à son père en mars 1855, se résout à accepter les conditions de paix proposées. En conséquence, du 26 février au 30 mars 1856, se tient le congrès de Paris qui réunit les belligérants, l'Autriche et la Prusse.

Le traité de Paris qui termine le conflit fait perdre à la Russie les avantages acquis dans l'Empire ottoman et impose la neutralisation de la mer Noire, à la grande satisfaction des Anglais, ainsi que la libre navigation sur le Danube et la fermeture des Détroits. Le traité montre la place prépondérante

regagnée par la France sur la scène internationale. Il apparaît comme une revanche sur Waterloo et met Napoléon III en position d'arbitre de l'Europe. À plus long terme, la guerre de Crimée rompt définitivement l'alliance des monarchies conservatrices conclue au congrès de Vienne cinquante ans plus tôt. En se coupant de la Russie, l'Autriche affaiblit sa position. La Russie, pour sa part, se voit contrainte de se lancer dans de grandes réformes qui l'obligent à renoncer, au moins momentanément, à une politique extérieure ambitieuse. La guerre de Crimée est également un succès sur le plan intérieur. La lutte contre l'autocratie russe a été bien accueillie à gauche. De même, la défense des intérêts catholiques en Palestine a renforcé la solidité de l'alliance avec l'Église. Le retour des soldats de Crimée, en décembre 1855, suscite l'enthousiasme des Parisiens. L'Empire est doté d'une « geste » militaire et la fierté de la victoire entretient le nationalisme populaire. Certes, le conflit a entraîné la mort de 95 000 hommes (dont 20 000 « seulement » au combat). Il a de même révélé, outre le manque de valeur du haut commandement, la faiblesse de la logistique et de l'organisation militaires. Mais Napoléon III est parvenu à son but : briser l'ordre européen établi en 1815.

La formation de l'unité italienne

Après le congrès de Paris, Napoléon III s'est employé à ménager la Russie, ce qui est rendu possible par ses bonnes relations avec le ministre russe des Affaires étrangères, Gorchakov (1798-1883). Tout en maintenant son alliance avec l'Angleterre, il rencontre en septembre 1857 Alexandre II à Stuttgart. On s'entend sur une bienveillante neutralité réciproque. Cet accord permet à l'empereur de s'atteler au remodelage de la carte politique européenne auquel il aspire. La réalisation de l'unité italienne va tout d'abord l'occuper. À vrai dire, malgré son intérêt personnel pour la péninsule et son attachement théorique au principe des nationalités, la division du territoire italien en sept grands États ne l'indispose pas particulièrement. Il faut toute l'habileté de Camillo Benso, comte de Cavour (1810-1861), chef du gouvernement piémontais depuis 1852, pour que l'empereur prenne peu à peu conscience du rôle qu'il peut jouer. Invité au congrès de Paris grâce à la participation du Piémont-Sardaigne à la guerre de Crimée, Cavour est parvenu à attirer l'attention sur le sort de l'Italie, sous domination autrichienne. Le 8 avril, la question italienne est inscrite à l'ordre du jour du Congrès. L'attentat d'Orsini, le 14 janvier 1858, deux ans plus tard, sert d'élément déclencheur. Felice Orsini (1811-1858), ancien carbonaro, écrit depuis sa prison, par deux fois à Napoléon III, l'adjurant de donner l'indépendance à sa patrie. En rendant publiques ces deux lettres, en France et en Italie, l'empereur manifeste son intérêt pour la cause italienne. Peu après, il invite Cavour à Plombières, dans les Vosges, où il prend les eaux. Cette entrevue secrète, le 21 juillet 1858, décidée sans en informer le quai d'Orsay, débouche sur la conclusion d'un traité secret d'alliance militaire contre l'Autriche signé le 26 janvier 1859. Il est prévu de transformer l'Italie en une confédération présidée par le pape et comprenant un royaume de Haute-Italie, un royaume d'Italie centrale, les États du pape (considérablement réduits) et le royaume des Deux-Siciles. La France doit annexer la Savoie et le comté de Nice et un mariage est conclu entre le prince Napoléon-Jérôme et la princesse Clotilde, fille de Victor-Emmanuel de Piémont-Sardaigne.

Cependant Napoléon III hésite encore à se lancer dans une guerre contre l'Autriche qui déplairait fortement à l'Angleterre. La brochure qu'il fait rédiger en février 1859 par le directeur général de la librairie et de la presse Arthur de La Guéronnière (1816-1875), *Napoléon III et l'Italie*, est pourtant perçue comme un écrit belliciste. Mais l'idée d'un règlement pacifique de la question italienne par un congrès international semble l'emporter en mars. L'attitude de François-Joseph va en décider

autrement. Espérant un succès en politique extérieure, il lance au Piémont-Sardaigne un ultimatum par lequel il lui enjoint de désarmer. Devant le refus de Turin, l'Autriche attaque le 27 avril 1859. La France entre à son tour dans le conflit. Malgré la très grande désorganisation de l'armée française, celle-ci, forte de 100 000 hommes, parvient à rallier la plaine du Pô sans que les Autrichiens, mal commandés, aient profité de leur avantage numérique sur les Sardes. Une victoire franco-sarde à Magenta le 4 juin permet à Napoléon III, qui dirige lui-même les troupes françaises depuis le 14 mai, d'entrer triomphalement avec Victor-Emmanuel II dans Milan, le 8 juin. La Lombardie est perdue pour l'Autriche. Le 24 juin, à Solférino, au sud du lac de Garde, 163 000 Autrichiens avec François-Joseph à leur tête, affrontent 140 000 Franco-Sardes. Le choc est terrible : 38 000 morts ou blessés. Cette nouvelle victoire française semble préluder à la conquête de la Vénétie mais, brusquement, Napoléon III et François-Joseph signent l'armistice de Villafranca le 11 juillet. L'empereur a voulu arrêter la guerre pour des raisons tenant à la fois à l'Italie et à l'Allemagne. En Toscane, à Parme et à Modène s'est développé en effet un mouvement révolutionnaire orchestré par Cavour. Les États du pape sont menacés. Napoléon III ne veut pas d'une Italie unifiée au profit du Piémont-Sardaigne et il redoute plus encore la réaction des catholiques français attachés à la papauté. Par ailleurs, la Prusse mobilise sur le Rhin et l'agitation anti-française se développe en Allemagne. Un accord austro-prussien pourrait conduire la France à combattre sur deux fronts, l'Adige et le Rhin, avec de faibles chances de succès.

Conscient des graves insuffisances de son armée et choqué par la « boucherie » de Solférino, Napoléon III préfère donc mettre fin à la guerre, à la grande fureur des Italiens qu'illustre la démission immédiate de Cavour. La France perd ainsi tout le profit de sa campagne victorieuse, même si les troupes sont acclamées à leur retour à Paris le 15 août 1859. L'armistice de Villafranca débouche sur un traité de paix signé à Zurich le 10 novembre et que doit prolonger en 1860 un congrès destiné à mettre en place l'Italie confédérale esquissée à Plombières. Mais les événements vont plus vite que les diplomates. Durant l'automne 1859, Parme, Modène et la Romagne se fédèrent en une province d'Émilie qui, comme la Toscane, demande à être rattachée au Piémont-Sardaigne. En faisant publier en décembre, à nouveau par *La Guéronnière*, *Le Pape et le Congrès*, Napoléon III donne son aval à cette annexion de l'Italie centrale qui signifie aussi la quasi-disparition du pouvoir temporel du pape (à qui appartient la Romagne). Le remplacement de Walewski par Thouvenel au quai d'Orsay et le retour aux affaires de Cavour à Turin, en janvier 1860, symbolisent cette nouvelle orientation. L'annexion par la France de la Savoie et du comté de Nice redevient d'actualité. Tandis que l'Italie centrale vote son rattachement au Piémont-Sardaigne, Nice se prononce à 99 % le 15 avril pour le rattachement à la France, tout comme 99,8 % des Savoyards une semaine plus tard. L'Empire s'agrandit ainsi de trois départements et de 669 000 habitants. La question italienne n'est toutefois pas encore réglée. L'expédition des « Mille » de Giuseppe Garibaldi (1807-1882) en Sicile et à Naples prépare le rattachement de l'ancien royaume des Deux-Siciles, en octobre et en novembre 1860, au Piémont-Sardaigne. Le premier parlement italien se réunit à Turin le 18 février 1861, précédant de peu la proclamation du royaume d'Italie sur lequel règne désormais Victor-Emmanuel II.

L'empereur des Français, « *devenu le complice de Cavour* » (Jacques Droz), continue de jouer un rôle essentiel en empêchant les grandes puissances européennes d'intervenir. Alors que François II, roi des Deux-Siciles, lui demande sa médiation lors de l'expédition des « Mille », il parvient à faciliter la tâche de Cavour tout en calmant l'Angleterre et en dissuadant le tsar de se laisser gagner par le mécontentement autrichien. Cavour, du reste, joue avec habileté de ses appuis à Londres pour

inquiéter la France par une éventuelle alliance anglo-sarde. Au bout du compte, Napoléon III est donc amené à entériner une évolution différente de celle qu'il avait souhaitée. Au moins peut-il espérer, en s'étant montré le héraut de la cause italienne, faire du nouveau royaume italien un satellite de l'Empire. Certes, et alors même que la Vénétie est toujours autrichienne, se pose encore la question romaine, en apparence insoluble. Il est évident que l'Italie désire avoir Rome pour capitale et il est tout aussi certain que les catholiques français ne sauraient supporter le retrait du corps expéditionnaire français qui maintient les derniers restes du pouvoir temporel du pape. Dans l'immédiat, Napoléon III cherche à gagner du temps sur ce point précis. Son intervention dans les affaires italiennes lui a certes aliéné l'opinion catholique mais elle lui a permis d'achever le démantèlement des traités de 1815 et d'affaiblir l'empire qui en avait été le pivot, à savoir l'Autriche. La même philosophie le conduit d'ailleurs à faciliter l'unité de la Roumanie en 1859 et à soutenir l'autonomie du Monténégro et de la Serbie, en application du principe des nationalités.

La politique outre-mer

L'expansion méditerranéenne

La politique extérieure menée par Napoléon III ne saurait se limiter à l'Europe et l'un des grands mérites du souverain est de voir grand, même si sa pensée est souvent contradictoire, voire chimérique. En 1857, il confie à Bismarck (alors en visite à Paris) sa volonté de faire de la Méditerranée « *un lac français* ». Ce dessein se traduit par différentes actions, en Égypte, en Syrie et en Afrique du Nord. L'ouverture du canal de Suez, en 1869, s'inscrit dans cette politique. L'idée, chère aux saint-simoniens, était déjà ancienne ; l'arrivée au pouvoir en Égypte d'un prince « éclairé », Mohammed-Saïd (qui règne de 1854 à 1863), va la relancer. Ferdinand de Lesseps (1805-1894) obtient le 30 novembre 1854 un acte de concession pour le percement de l'isthme de Suez. Le mécontentement de l'Angleterre fait de cette entreprise privée une affaire politique, sans empêcher pour autant la poursuite du projet. Une Compagnie universelle du canal maritime de Suez est constituée en décembre 1858, avec une majorité d'actionnaires français. Napoléon III, dont l'appui a d'abord été discret, soutient de plus en plus ouvertement Lesseps. Les travaux commencent en avril 1859 et avancent vite. Ils sont un temps ralentis par la mort de Mohammed-Saïd, remplacé par Ismaïl (au pouvoir de 1863 à 1879) qui estime que la Compagnie a été trop avantagée. Un arbitrage de Napoléon III, en juillet 1864, donne raison aux Égyptiens et dénoue la crise. Le 19 mars 1866, le gouvernement ottoman (dont dépend l'Égypte) approuve la concession, l'Angleterre ayant renoncé à son opposition systématique. Malgré des difficultés financières, le canal de Suez est inauguré le 17 novembre 1869, en présence de l'impératrice Eugénie. L'ouverture du canal est un « *succès incontestable pour la politique française* » (Pierre Renouvin), même si ce succès est plus dû à la persévérance de Lesseps qu'à un appui impérial rendu parfois hésitant par la crainte d'indisposer l'Angleterre. L'implantation française en Égypte s'en trouve en tout cas renforcée tandis que l'importance stratégique de la Méditerranée orientale et de la mer Rouge s'impose aux puissances européennes.

Le Second Empire intervient aussi en Syrie. La France exerce traditionnellement un protectorat sur les catholiques maronites de la région. Or, en mai et juillet 1860, ceux-ci sont massacrés par leurs voisins druses. 6 000 maronites sont exterminés à Beyrouth puis 5 000 chrétiens à Damas. L'administration ottomane, loin d'intervenir pour maintenir l'ordre, a encouragé les meurtriers. La

France se doit de réagir, d'autant que Napoléon III est soucieux de montrer sa bonne volonté aux catholiques français, mécontentés par la question romaine. Une intervention présente en outre l'avantage d'exercer une pression sur l'Empire ottoman au moment où, dans l'affaire du canal de Suez, celui-ci fait preuve de mauvaise volonté. Méfiante, l'Angleterre obtient la réunion d'une conférence internationale, en septembre 1860, qui limite à six mois l'intervention française. Le corps expéditionnaire envoyé par Paris reste en fait sur place d'octobre 1860 à juin 1861. Il ne parvient pas à punir les responsables druses (protégés par les autorités turques) et doit se limiter à une action humanitaire. La France parvient cependant à obtenir de l'Empire ottoman un statut qui permet aux deux communautés de cohabiter. Les intérêts catholiques et l'influence française sont de la sorte préservés. En mer Rouge, c'est à l'occasion de l'assassinat de l'agent consulaire français à Aden qu'est acquise en 1862 la rade d'Obock, sur le golfe de Tadjourah. Même si l'occupation effective du lieu ne date que de la III^e République, la France s'assure donc un point d'appui sur ce qui va devenir la route de l'océan Indien avec l'ouverture du canal de Suez.

La politique méditerranéenne de Napoléon III concerne également l'Afrique du Nord. En Tunisie, les liens tissés avec la France sous la monarchie de Juillet se renforcent. Les finances désastreuses du bey de Tunis et la révolte qui secoue le pays en 1864 conduisent la Tunisie à être placée sous tutelle internationale en 1870. Au Maroc, Napoléon III s'efface devant les intérêts espagnols mais assure des priviléges aux commerçants français par la convention dite Béclard du 19 août 1863. Cette politique d'expansion en Méditerranée, constamment contrecarrée par l'Angleterre, a bien sûr comme pivot l'Algérie, territoire pour lequel l'Empereur a développé une pensée originale. En 1863, il écrit au maréchal Pélissier, gouverneur général : « *L'Algérie n'est pas une colonie proprement dite, mais un royaume arabe. Les indigènes ont comme les colons un droit égal à ma protection et je suis aussi bien l'empereur des Arabes que l'empereur des Français.* » Sa politique vise donc à satisfaire à la fois les musulmans, les colons et les militaires, à la grande indignation des Européens installés en Algérie. Dans un premier temps, il est vrai, c'est la « politique du sabre » qui s'est exercée, de 1851 à 1858, sous le gouvernement du maréchal Randon (1795-1871). La conquête est achevée grâce à la soumission de la grande Kabylie, le pays est pacifié et la colonisation se développe, ce qui entraîne de nombreuses spoliations de terres. La réorganisation de l'administration de l'Algérie met fin à cette dictature militaire : un ministère de l'Algérie et des colonies est institué le 24 juin 1858, avec le prince Napoléon-Jérôme à sa tête (auquel succède l'amiral Chasseloup-Laubat en mars 1859). La nouvelle entité est constituée à partir de Directions retirées au ministère de la Guerre et à celui de la Marine. Alors que les combats reprennent en 1859 sur les confins marocains, Napoléon III supprime en novembre 1860 ce ministère qui n'a pas fait ses preuves.

C'est à partir de son bref voyage à Alger en septembre 1860 que l'empereur commence à s'intéresser véritablement à l'Algérie. Il avait certes déjà pensé à donner à son fils le titre de « roi d'Alger ». Par le sénatus-consulte du 22 avril 1863 est reconnue « *aux tribus arabes la propriété des territoires dont elles ont la jouissance perpétuelle et traditionnelle* ». Un autre sénatus-consulte, du 14 juillet 1865, décide que « *l'indigène musulman est français* » et peut « *demander à jouir des droits de citoyen français* ». Cette politique généreuse est toutefois entravée par les deux gouverneurs généraux Pélissier (1860-1864) et Mac Mahon (1864-1870), acquis aux idées des colons. La famine de 1868, provoquée par des catastrophes naturelles, met fin au rêve d'un « *royaume arabe d'Algérie* » ; un projet de création de départements indigènes est repoussé par les députés en mars 1870. Au bout du compte, la pensée algérienne de Napoléon III, prophétique à bien des égards, se heurte à la résistance des colons et des militaires, en dépit d'un second séjour du souverain en Algérie au printemps 1865.

Le régime est au moins parvenu à doter l'Algérie d'une infrastructure économique. Le réseau ferré compte ainsi 900 km en 1870. L'exploitation minière se développe. La situation sanitaire s'améliore. « *Napoléon III a eu le mérite de mesurer les dangers d'une colonisation avide de terres pour le maintien de la société autochtone. Il a rêvé d'une association des deux populations sur un pied d'égalité et sous la tutelle de l'armée, de leur développement harmonieux dans un pays pénétré par le progrès matériel.* » (Louis Girard) À l'image de cette ambition algérienne déçue, sa politique méditerranéenne mêle la générosité et la clairvoyance à la maladresse et aux hésitations.

Les colonies

De 1850 à 1870, le domaine colonial français passe de 300 000 km² à plus d'un million de km². Cette expansion territoriale s'accompagne d'une « *nouvelle conception de la colonisation* » (Robert et Marianne Cornervin). Dans ce domaine comme dans bien d'autres, l'empereur est influencé par les idées saint-simonniennes, déjà à l'origine de son soutien à Lesseps et de sa politique algérienne. Afin d'avoir les moyens de ses ambitions, il accorde une très grande attention à la marine, à la fois de guerre et commerciale. L'époque voit le navire en fer supplanter le navire en bois et la vapeur l'emporter sur la voile. Suivant cette évolution, le régime impérial dote le pays d'une flotte de guerre remarquable, forte de trois cents bateaux, grâce à un doublement du budget de la Marine et à d'excellents ministres, notamment Théodore Ducos (1801-1855), en poste de 1851 à sa mort, et l'amiral de Chasseloup-Laubat, ministre de la Marine et des Colonies de 1860 à 1867. Ce dernier, par ailleurs initiateur d'un code international des signaux maritimes en 1864, apparaît comme le fondateur de l'impérialisme colonial ; son rôle est particulièrement décisif en Cochinchine, au Cambodge et au Sénégal. S'appuyant sur le développement de la flotte marchande et sur la création de grandes compagnies maritimes françaises, l'expansion coloniale française repose sur deux grandes décisions : le sénatus-consulte du 3 mai 1854 et la loi du 3 juillet 1861. La première mesure réorganise les colonies (sauf l'Algérie) en accordant aux « grandes colonies » (Martinique, Guadeloupe, Réunion) un statut particulier qui les rapproche de la métropole. Le second texte abolit le pacte colonial, c'est-à-dire met fin au régime de l'exclusif qui réservait à la France, depuis le XVII^e siècle, le commerce des colonies. Cette liberté économique, dans le droit fil du traité de libre-échange franco-anglais du 23 janvier 1860, va s'avérer très profitable aux colonies.

En Extrême-Orient, l'intervention française est d'abord due à la volonté de protéger les missionnaires européens et de participer à l'éventuelle ouverture des marchés locaux. En décembre 1857, la France et l'Angleterre bombardent Canton et s'en emparent. Deux ans plus tard, une nouvelle expédition franco-anglaise pénètre dans Pékin dont le Palais d'été est mis à sac le 18 octobre 1860. Le général Cousin de Montauban (1796-1878), commandant les forces françaises, est fait comte de Palikao. Le traité signé après cette défaite chinoise se révèle plus avantageux pour les Anglais que pour les Français mais, à la faveur de cette expédition, ceux-ci prennent pied en Cochinchine. Par le traité de Hué du 5 juin 1862, les trois provinces de Bien Hoa, Giadinh et My Tho sont données à la France. Napoléon III hésite à les accepter mais se laisse flétrir par le vice-amiral La Grandière (1807-1876), gouverneur de la Cochinchine à partir de 1863. Le traité de Hué est ratifié en janvier 1865. La Grandière organise avec beaucoup d'efficacité la nouvelle colonie, augmentée en 1867 de trois nouvelles provinces et dont la prospérité s'appuie sur les exportations de riz. Le vice-amiral est également à l'origine du protectorat français sur le Cambodge conclu par le traité secret de Oudong le 23 août 1863. Par ce traité, la France protège le roi Norodom contre le Siam et l'Annam. Le premier

résident de France, Doudart de Lagrée (1823-1868), remplit fort bien sa tâche avant de se voir confier en 1866 une mission d'exploration du Mékong. L'entreprise est encouragée par Chasseloup-Laubat, tant comme ministre que comme président de la Société de Géographie de Paris. D'une durée de deux ans, la mission pose les bases de la future conquête du Tonkin. Elle est en outre à l'origine de l'étude de l'art khmer et de la préservation du site d'Angkor. Toutes ces initiatives permettent d'affirmer que l'Indochine française est véritablement née sous le Second Empire.

En Nouvelle-Calédonie, la colonisation est directement liée à la présence de missionnaires catholiques depuis 1843. La prise de possession officielle de l'île a lieu en septembre 1853. La nouvelle capitale, d'abord dénommée Port-de-France, est implantée à Nouméa. Les relations avec la population canaque sont tendues et le contre-amiral Guillain (1808-1875), nommé gouverneur en 1860, réprime très durement les tentatives de soulèvement. Saint-simonien, il tente en vain d'implanter un phalanstère et commence à exploiter le nickel. Il fait de la Calédonie une colonie pénitentiaire : les forçats représentent plus de la moitié de la population européenne de l'île en 1870. Dans l'océan Indien, les menées de l'armateur Joseph Lambert (1824-1878) visent à faire de Madagascar un protectorat français. Napoléon III se montre réticent mais un traité de commerce et d'amitié franco-malgache est tout de même signé le 12 septembre 1862. Un changement de souverain empêche la constitution de la Compagnie de Madagascar à laquelle rêvait Lambert et la fin des années 1860 est au contraire marquée par la victoire de l'influence britannique et protestante.

À côté de l'Extrême-Orient et des îles, l'Afrique occidentale constitue aussi une zone d'expansion coloniale française sous le Second Empire. Préparée par l'œuvre de son prédécesseur Léopold Protet, l'action de Louis Faidherbe (1818-1879), gouverneur du Sénégal de 1854 à 1861 et de 1863 à 1865, est décisive. Il agrandit considérablement la colonie et la modernise, en profitant du développement des exportations d'arachide. On passe de 18 000 à 200 000 habitants entre 1850 et 1870. Une banque du Sénégal est créée en 1860 ; Saint-Louis est relié au continent par un pont et des écoles laïques sont ouvertes pour les jeunes musulmans. En 1856 est fondée la célèbre « école des *otages* » (ou école des fils de chefs) destinée aux enfants des notabilités indigènes. Faidherbe, très attaché à la justice sociale, organise aussi des tribunaux musulmans, crée en 1857 un bataillon de tirailleurs sénégalais et encourage l'exploration de la vallée du Haut-Niger par Eugène Mage (1837-1869). La fondation de Dakar par les Français en 1857 permet la construction d'un port promis à un grand avenir. L'Empire cherche aussi à développer la colonie du Gabon en organisant des explorations et en passant des traités de protectorat, même si la présence française n'est réelle qu'à Libreville (fondée en 1849 pour accueillir des esclaves affranchis). Dans le même temps, des accords sont conclus avec le Dahomey, notamment pour la cession en 1864 de la plage de Cotonou. Le Second Empire s'avère donc une période essentielle pour l'histoire coloniale française. À la recherche d'un prestige militaire de la part des autorités s'ajoutent la vigueur des missions catholiques françaises (par exemple la Société des Missionnaires d'Afrique ou Pères blancs fondée en 1868 par Mgr Lavigerie) et les pressions des maisons de commerce (la maison bordelaise Maurel et Prom au Sénégal, les frères Riégis, négociants marseillais, au Dahomey, etc.). Le rôle de la Société de Géographie de Paris ne doit pas être négligé, pas plus que celui d'une revue comme *Le Tour du Monde*, fondée en 1860. Les bases du développement colonial français sous la III^e République sont donc solidement établies avant 1870, même si l'absence d'un projet global peut masquer la réalité du travail accompli.

De la politique outre-mer de Napoléon III, la postérité a surtout retenu, non sans une certaine injustice, la malencontreuse expédition du Mexique. Celle-ci n'aurait jamais été possible si les États-Unis n'avaient été engagés depuis 1861 dans la guerre de Sécession qui les empêchait de faire appliquer la « doctrine Monroe » selon laquelle aucune intervention européenne n'est tolérée dans l'espace américain. À la faveur de la guerre civile qui oppose le Nord et le Sud, Napoléon III conçoit son intervention dans les affaires mexicaines comme un moyen de contrer l'influence anglo-saxonne et protestante en favorisant un État latin et catholique, selon un « *projet pan-latiniste, qui, pour paraître insensé, n'en [est] pas moins remarquable* » (Jean-François Lecaillon). Dès sa captivité à Ham, Louis-Napoléon rêvait de faire construire un canal en Amérique centrale entre l'Atlantique et le Pacifique. Reposant sur cette « *grande pensée du règne* » (selon la formule malheureuse de Rouher), l'expédition du Mexique n'est donc en rien une absurdité géostratégique. Elle n'en a pas moins été mal menée, du début jusqu'à la fin, et constitue un grave échec pour le régime. La première erreur de l'Empereur, mal informé par l'ambassadeur de France à Mexico Dubois de Saligny (1809-1888), un personnage douteux, est de ne pas avoir su apprécier la situation réelle du Mexique. Indépendant depuis 1821, le Mexique regroupe en 1860, sur près de deux millions de km², 4 millions d'Indiens, 2,5 millions de Métis et 2 millions de Blancs. Pauvre et archaïque, il est perçu en Europe depuis les écrits de Humboldt comme un véritable Eldorado, riche de potentialités infinies (en particulier le coton et l'argent). La colonie française y est assez importante et c'est d'abord pour protéger les résidents français que la France intervient en janvier 1862, aux côtés de l'Espagne et de l'Angleterre. Bénédicto Juarez (1806-1872), président de la République mexicaine depuis 1858, a en effet décidé de suspendre la dette étrangère. Sa politique de séparation de l'Église et de l'État, en outre, en fait la « bête noire » des catholiques et Napoléon III a l'espoir, en envoyant des troupes au Mexique, de retrouver auprès de l'Église le crédit perdu à cause de la « question romaine ».

Alors qu'Espagnols et Anglais se retirent dès avril 1862 après avoir signé, ainsi que la France, une convention avec Juarez, le corps expéditionnaire français marche sur Mexico. L'État français n'a-t-il pas racheté la créance du banquier Jecker, un aigrefin protégé par Morny, en sorte que le Mexique est son débiteur pour près de vingt millions de pesos ? Le 5 mai 1862, les Français ne parviennent pas à s'emparer de la ville de Puebla, ce qui est perçu dans les deux camps comme une victoire mexicaine. Dès lors, l'honneur militaire est en cause. Un véritable corps d'armée est envoyé, avec à sa tête le général Forey (1804-1872) qui est fait maréchal après son entrée, le 5 juin 1863, dans Mexico dont Juarez s'est enfui. En juillet, une assemblée de notables offre la couronne d'empereur du Mexique à l'archiduc Maximilien (1832-1867), le frère de l'empereur François-Joseph, que Napoléon III avait pressenti pour ce rôle. Conscient qu'il a été abusé et que son armée n'a servi qu'à épauler les conservateurs mexicains, le souverain français est dès ce moment décidé à retirer ses troupes, d'une manière honorable mais définitive. Le commandement militaire est confié au général Bazaine (1811-1888), bientôt promu maréchal et chargé d'une mission de « pacification ». Mais les opérations s'enlisent face à la guérilla juariste et Maximilien, arrivé à Mexico en juin 1864, ne tarde pas à faire l'unanimité contre lui. L'opinion française, en outre, se lasse d'une expédition qu'elle ne perçoit pas comme légitime et qui, pour elle, est avant tout synonyme de dépenses inutiles. L'entretien de 30 000 hommes s'avère coûteux. Napoléon III, au fil des mois, se retrouve dans une position intenable, à la fois soutien du régime réactionnaire de Maximilien et condamné à le laisser s'effondrer s'il veut que l'expédition ne tourne pas au désastre.

Mexicains ! Est-il nécessaire que je vous dise encore dans quel but l'Empereur a envoyé au Mexique une partie de son armée ? Les proclamations que je vous ai adressées, malgré la politique ombrageuse du gouvernement déchu, vous sont certainement connues, et vous savez que notre magnanimité souverain, ému de votre triste situation, n'a voulu qu'une chose en faisant traverser les mers à ses soldats : vous montrer le noble drapeau de la France, qui est le symbole de la civilisation. Il a pensé avec raison qu'à sa vue, ceux qui vous oppriment au nom de la liberté, ou tomberaient vaincus, ou s'enfuirait honteusement.

La mission que l'Empereur m'a confiée avait un double but. J'avais à faire sentir aux prétendus vainqueurs du 5 mai 1862 le poids de nos armées et à réduire à sa juste valeur ce fait de guerre auquel la jactance de quelques chefs militaires avait donné les proportions d'une grande victoire. J'avais ensuite à offrir le concours de la France au Mexique pour l'aider à se donner un gouvernement qui fût l'expression de son libre choix. [...] La solution, Mexicains, dépendra de vous. Soyez unis dans des sentiments de fraternité, de concorde, de véritable patriotisme : que tous les honnêtes gens, les citoyens modérés de toutes les opinions se confondent en un seul parti : celui de l'ordre ; n'ayez pas pour but mesquin et peu digne de vous la victoire d'un parti sur un autre ; voyez les choses de plus haut. Abandonnez ces dénominations de libéraux, de réactionnaires, qui ne font qu'engendrer la haine, que perpétuer l'esprit de vengeance, qu'exciter enfin toutes les mauvaises passions du genre humain. Proposez-vous avant tout d'être Mexicains et de vous constituer en une nation unie, forte par conséquent, grande, parce que vous avez tous les éléments nécessaires pour cela. [...] le proclame l'oubli du passé, une amnistie complète pour tous ceux qui se rallieront de bonne foi au gouvernement que la nation, librement consultée, se donnera. Mais je déclarerai ennemis de leur pays ceux qui se montreront sourds à ma voix conciliatrice, et je les poursuivrai partout où ils se réfugieront.

Fait à Mexico, le 12 juin 1863

Le général de division, sénateur, commandant en chef

le corps expéditionnaire du Mexique, Forey

Source : C. Raffy, Lectures d'histoire contemporaine,
Paris, Auguste Durand libraire, 1865-1866.

La guerre de Sécession terminée, les États-Unis font dorénavant pression pour que les Français se retirent et soutiennent Juarez. Bazaine et ses troupes rembarquent en mars 1867, sans avoir décidé Maximilien à les accompagner. Le 15 mai, l'empereur du Mexique se rend aux juaristes. Il est exécuté le 19 juin, à Queretaro. L'annonce de sa mort parvient à Paris en pleine Exposition universelle. L'opinion internationale en fait rejaillir la responsabilité sur Napoléon III. Le bilan de l'expédition est entièrement négatif. L'empereur a mécontenté les États-Unis en intervenant en Amérique, il a blessé l'Autriche en abandonnant un prince Habsbourg, il a fourni à l'opposition un moyen facile de l'attaquer sur cette guerre « *faite au profit d'un prince étranger et d'un créancier suisse* » (Jules Favre), sans même satisfaire les catholiques puisque Maximilien n'est pas revenu sur la vente des biens de l'Église mexicaine décidée par Juarez. Même un Fould ou un Thouvenel se sont opposés à l'intervention au Mexique. L'armée, dont un cinquième des effectifs a participé à l'expédition, a été affaiblie et a connu la défaite. 7 000 militaires français sont morts en cinq ans. La France n'a pas même réussi à se créer la zone d'influence économique qu'elle recherchait. Commencée alors que Napoléon III était encore l'arbitre de la diplomatie européenne, l'expédition du Mexique se termine en 1867, à une période où l'empereur des Français ne rencontre plus que des déceptions en politique étrangère.

Les erreurs des années 1860

Les premières difficultés

Au début de la décennie 1860, l'Empire français est la première puissance européenne. La Russie se consacre aux réformes intérieures, l'Autriche est affaiblie par la défaite de 1859, l'Angleterre a dû faire face, aux Indes, à la révolte des Cipayes. Napoléon III n'a cependant pas opéré la réforme militaire que la mauvaise organisation constatée lors de la guerre d'Italie semblait rendre nécessaire et il suscite une méfiance générale depuis l'annexion du comté de Nice et de la Savoie. La France va-t-elle réclamer d'autres territoires, sur le Rhin ou en Belgique, afin de retrouver ses « frontières naturelles » ? Cette menace, malgré les déclarations pacifistes réitérées de l'empereur, isole la France. Napoléon III aimerait se rapprocher de la Prusse mais celle-ci reste sourde aux avances françaises. Dans l'immédiat, il est vrai, le souverain doit s'occuper des affaires italiennes. À la Vénétie que le jeune royaume d'Italie réclame s'ajoute la question romaine, toujours aussi délicate. Il faut à la fois prendre en compte le souhait des Italiens d'avoir Rome comme capitale et maintenir ce qui reste du pouvoir temporel de Pie IX. Les négociations diplomatiques sont compliquées, en juin 1861, par la mort de Cavour. Napoléon III cherche un prétexte pour évacuer les troupes françaises présentes à Rome depuis 1849 sans donner l'impression d'abandonner le pape. En 1862, Garibaldi, voulant forcer la main à Victor-Emmanuel II, débarque en Calabre et marche sur Rome. Soucieux d'éviter un affrontement entre les garibaldiens et les militaires français qui défendent Rome, le gouvernement italien envoie son armée battre les garibaldiens à l'Aspromonte, le 29 août 1862. L'émotion est très grande dans la péninsule. L'Italie demande à la France d'évacuer ses troupes de Rome. Napoléon III refuse, prisonnier du soutien apporté au pape par les catholiques français. Après bien des atermoiements, l'Italie et la France parviennent à signer à Paris le 15 septembre 1864 un accord, la « convention de septembre ». Le retrait des troupes françaises à Rome est prévu graduellement dans un délai de deux ans tandis que le royaume d'Italie accepte de transférer sa capitale de Turin à Florence, ce qui atteste qu'il ne cherche pas à s'emparer de Rome. Pie IX est furieux mais une solution, certes provisoire, semble avoir enfin été trouvée.

Un autre pays ne va pas tarder à être source de tensions internationales : la Pologne. Celle-ci, depuis 1815, n'existe plus en tant que nation indépendante et était partagée entre la Russie, l'Autriche et la Prusse. Alliée traditionnelle de la Pologne, la France abrite une communauté polonaise dynamique qui a cherché à utiliser à son profit la guerre de Crimée, tentative condamnée par le rapprochement franco-russe de 1857. La guerre d'Italie suscite de nouveaux espoirs en Pologne. Les manifestations se transforment en affrontements avec les troupes russes en février 1861. Une véritable insurrection éclate en janvier 1863 et dure jusqu'en août 1864. Elle est réprimée avec férocité par les Russes auxquels Bismarck a offert l'alliance militaire de la Prusse. Ces événements sont suivis avec attention en France. L'opinion publique est favorable à une intervention et les catholiques français soutiennent les catholiques polonais en lutte contre la Russie orthodoxe. Une campagne de pétitions est organisée. Le prince Napoléon-Jérôme, dans un célèbre discours au Sénat, se fait le porte-parole de la cause polonaise et envisage une refonte générale de la carte politique de l'Europe. L'opposition utilise la question polonaise pour embarrasser le gouvernement au printemps 1863, lors de la campagne électorale. Mais Napoléon III ne peut compter sur l'aide d'aucune grande puissance face à la Russie et

à la Prusse. L'Autriche, sollicitée, refuse de s'engager. Une note de protestation signée par la France, l'Angleterre et l'Autriche ne donne aucun résultat en juin 1863. Napoléon III est donc contraint de renoncer à se lancer dans une nouvelle guerre en faveur de la Pologne. Le 5 novembre 1863, il tente une ultime action en proposant aux souverains européens de réunir à Paris un congrès sur les affaires polonaises. « *Si je prends une semblable initiative, ce n'est pas par un mouvement de vanité*, écrit-il ; *mais comme je suis le souverain auquel on attribue le plus de projets ambitieux, j'ai à cœur de prouver par cette démarche franche et loyale que mon unique but est d'arriver sans secousse à la pacification de l'Europe.* » La proposition ne suscite aucun écho favorable. La France doit laisser les insurgés polonais capituler devant la Russie.

Cet échec est lourd de conséquences. Napoléon III, en soutenant la cause polonaise, a rompu son alliance avec la Russie. Le tsar sait désormais qu'il peut compter sur la Prusse. L'Angleterre, qui craint une nouvelle extension territoriale française, est une alliée de moins en moins fiable et l'Autriche demeure hostile à la France. À la fin de 1863, une nouvelle question secoue les chancelleries européennes, l'affaire des duchés danois. Depuis 1815, le Schleswig et le Holstein étaient possession personnelle du roi du Danemark. Ce dernier, en 1848, avait vainement tenté de rattacher les deux duchés plus étroitement à son royaume. À son avènement en 1863, Christian IX (qui règne jusqu'en 1906) reprend cette politique. La Prusse et l'Autriche menacent le Danemark d'entrer en guerre car ils estiment que les duchés sont allemands. Devant l'inflexibilité danoise, les duchés puis le Danemark sont envahis au début de 1864 par les troupes autrichiennes et prussiennes. L'Angleterre aurait voulu intervenir pour soutenir les Danois, au moins diplomatiquement : un soutien est demandé à la France par le cabinet anglais mais Napoléon III répond négativement, en rétorsion au refus britannique d'appuyer sa proposition de congrès international sur la Pologne et par peur de blesser le sentiment national allemand. La paix, signée à Vienne le 30 octobre 1864, entérine la perte par le Danemark des deux cinquièmes de son territoire. La convention de Gastein, en août 1865, attribue le Holstein à l'Autriche et le Schleswig à la Prusse.

L'affaire des duchés accentue la rivalité entre l'Autriche et la Prusse pour la domination en Allemagne. Napoléon III doit choisir son camp. L'Autriche lui déplaît. Ne symbolise-t-elle pas les traités de 1815 tant détestés ? N'est-elle pas maître de la Vénétie que l'empereur s'est engagé à remettre au royaume d'Italie ? La Prusse, au contraire, semble être un nouveau Piémont. La soutenir, c'est peut-être obtenir de nouveaux territoires sur la rive gauche du Rhin. L'empereur des Français, méconnaissant le génie tactique d'Otto von Bismarck (1815-1898), Premier ministre de Prusse depuis 1862, courtise donc la Prusse et recherche son alliance. Bismarck, qu'il reçoit à Biarritz en octobre 1865, lui fait un bien meilleur accueil que ses prédécesseurs. Au cours de ces entretiens, l'homme d'État prussien laisse entendre que la France peut espérer s'agrandir en Belgique ou au Luxembourg et s'assure qu'elle ne protestera pas contre une annexion du Holstein par son pays. Il se montre optimiste sur la question de la Vénétie et repart avec la certitude qu'une alliance franco-autrichienne est impossible. Cette « entrevue de Biarritz », tout en n'aboutissant à aucun accord officiel, incite donc Bismarck à poursuivre une politique offensive. C'est grâce à l'intervention de Napoléon III que la Prusse peut passer le 8 avril 1866 le traité d'alliance avec l'Italie qui lui permet d'envisager avec sérénité une guerre contre l'Autriche. Cependant, en favorisant la Prusse, l'empereur a fait le mauvais choix et devient le jouet de Bismarck.

Les revers diplomatiques

Napoléon III voit d'abord d'un bon œil une guerre austro-prussienne qui doit permettre de remodeler la carte politique européenne. Le 3 mai 1866, au Corps législatif, Thiers condamne une telle attitude qui laisse se reconstituer « *un grand empire germanique, cet empire de Charles-Quint qui résidait autrefois à Vienne, qui résiderait maintenant à Berlin, qui serait bien près de notre frontière, qui la presserait, qui la serrerait* ». Son intervention suscite un large écho et l'Empereur est contraint d'y répondre, dès le 6 mai, dans un discours à Auxerre, en expliquant qu'il « *déteste* » les traités de 1815, « *comme la grande majorité du peuple français* ». La politique impériale, durant cette période de tensions internationales, semble uniquement dictée par le désir de récupérer la Vénétie, province qui n'intéresse pourtant pas directement la France. Le 12 juin, un traité secret est signé avec Vienne pour garantir la neutralité française en échange du renoncement autrichien à la Vénétie. La guerre débute le 15 juin par l'entrée des Prussiens en Saxe, royaume allié à l'Autriche. Leur victoire est foudroyante : les Italiens sont battus le 24 juin à Custoza et les Autrichiens le 3 juillet à Sadowa, en Bohême. Les chancelleries européennes, qui croyaient à un conflit long, sont abasourdies. Pris au dépourvu, ne disposant pas d'une armée suffisamment prête, très malade de surcroît, Napoléon III pense un temps à une intervention militaire mais se contente de proposer une médiation pacifique et se soumet aux conditions dictées par la Prusse. À la place de la Confédération germanique dissoute, une Confédération du Nord est constituée autour de la Prusse qui annexe plus de quatre millions d'habitants. Cette Confédération est contrebalancée par les Etats du Sud et par l'Autriche, certes exclue des affaires allemandes. La Vénétie est cédée au royaume d'Italie. Telles sont les bases des préliminaires de paix signés le 26 juillet à Nikolsburg et ratifiés par le traité de Prague du 23 août.

L'écho de Sadowa en France

La semaine dernière s'est terminée par des coups de théâtre aussi éclatants qu'inattendus. Mais loin de mettre fin au drame qui déchire l'Europe, ces coups de théâtre ne semblent jusqu'à présent avoir réussi qu'à multiplier les difficultés et les péripéties du dénouement si impatiemment attendu. En dépit des assertions de quelques journaux, nous ne savons absolument rien sur les négociations qui se poursuivent. [...] Que fera la Prusse ? En attendant qu'elle se prononce sur l'armistice et sur la paix, la Prusse continue ses opérations de guerre. Ses deux armées avancent et serrent de près le vaincu de Sadowa, comme si M. de Bismarck ne voulait dicter qu'à Vienne les conditions qu'il entend imposer à l'Autriche. Mais alors on connaît le programme de la Prusse, et l'Europe laissera-t-elle le roi Guillaume appliquer jusqu'au bout à l'Autriche la loi du *Malheur au vaincu*, et constituer à son profit l'unité de l'Allemagne ? Non, sans aucun doute ; et si telles sont les visées de son orgueil, si ce sont là les conditions apportées à Paris par le prince de Reuss, la Prusse ne tardera pas à apprendre que ce n'est plus là une question allemande, mais bien une question européenne. [...] Que fera la France ? [...] La lettre de l'Empereur, du 11 juin, assignait à la guerre actuelle trois causes : la revendication de la Vénétie par l'Italie, la nécessité de remanier les frontières de la Prusse, l'urgence de réformes dans la constitution de l'Allemagne. Mais l'Empereur, en proclamant sa neutralité attentive, exprimait le désir que l'équilibre des puissances ne fût pas rompu de manière à porter atteinte à la France. La position faite à la Prusse n'est-elle pas une rupture de cet équilibre ? La cession plus que probable de la Vénétie à l'Italie ne donne-t-elle pas droit, d'un autre côté, à une légitime demande de compensation ? Autant de questions importantes que nous voyons discuter partout à l'étranger.

Ce rapide résumé de la situation suffit pour nous montrer que la médiation de la France est véritablement hérissée de difficultés. Il ne s'agit de rien moins que de remanier la carte de l'Europe. C'est là un nœud bien autrement inextricable que celui de la fable antique. Faisons des vœux pour qu'il ne soit pas, comme celui d'Alexandre, tranché par l'épée !

L'Illustration, n° 1220 du 14 juillet 1866,
« Revue politique de la semaine » par Auguste Marc.

Poussé par une opinion très hostile à la Prusse et irritée devant l'ingratitude italienne, Napoléon III profite des discussions sur les préliminaires de paix pour réclamer des compensations territoriales. Le Palatinat bavarois, la Sarre, la Hesse puis la Belgique ou le Luxembourg sont évoqués. Bismarck joue habilement avec ces prétentions sans rien céder. Le 16 septembre, la « circulaire La Valette » (du nom du nouveau ministre des Affaires étrangères par intérim) tente de rassurer l'opinion en démontrant que les événements récents sont « *le triomphe des principes français et la fin de la coalition faite en 1815 contre la France* ». En contradiction avec cet optimisme de façade, la circulaire constate « *le besoin d'améliorer sans délai notre organisation militaire pour la défense de notre territoire* ». Au bout du compte, Napoléon III sort affaibli de cette crise. Il n'a pas su monnayer sa neutralité, sa ligne de conduite a semblé incohérente et la France a vu surgir sur sa frontière un État puissant. L'Empereur espère bien renverser la situation en achetant le grand-duché du Luxembourg au roi des Pays-Bas. Mais les négociations menées en secret sont portées sur la place publique en avril 1867 par Bismarck qui se dit prêt à faire la guerre plutôt que de céder une terre germanique à la France. Un conflit franco-prussien semble imminent ; il n'est évité que par la reculade de la France dont l'armée n'est toujours pas prête au combat. Le Luxembourg, neutralisé, reste hollandais. Napoléon III a échoué dans sa politique de compensation.

Le 14 mars, Thiers a diagnostiqué au Corps législatif : « *Il n'y a plus une faute à commettre.* » La révélation par Bismarck, peu après, de l'alliance offensive et défensive conclue entre la Confédération du Nord et les États allemands du Sud lui donne raison en mettant à bas l'idée que trois puissances équilibrées se partagent l'espace germanique. « *Au début d'avril 1867, la politique française est en déroute.* » (Pierre Renouvin) Napoléon III cherche à renouer avec l'Autriche et rencontre François-Joseph à Salzbourg le 22 août 1867, sans qu'aucune alliance véritable ne soit conclue. « *Des points noirs sont venus assombrir notre horizon* », concède l'Empereur dans un discours prononcé à Lille le même mois. À ce danger prussien s'ajoutent l'échec mexicain et les difficultés en Italie. En effet, alors que les Français avaient quitté Rome à la fin de 1866 selon le calendrier de la « convention de septembre », le royaume d'Italie a encouragé Garibaldi à susciter des troubles dans les États du pape. Afin de protéger Pie IX, Napoléon III envoie des troupes qui battent les garibaldiens à Mentana le 3 novembre 1867. Cette victoire est très mal ressentie par les Italiens, blessés de surcroît dans leur orgueil par une phrase maladroite du général de Failly, le vainqueur de Mentana (« *Nos chassepots [nouveau modèle de fusil] ont fait merveille* »). La France a perdu un allié et elle est redevenue le garant du pouvoir temporel du pape. Rouher, en décembre 1867, le claironne au Corps législatif : « *Nous déclarons au nom du gouvernement français que l'Italie ne s'emparera pas de Rome ; jamais, jamais, la France ne supportera pareille violence à son honneur et à sa catholicité.* » Peu importe que le ministre ait dépassé la pensée de son souverain ; revoilà l'Empire piégé par la question romaine.

En 1868 comme en 1869, la menace d'une guerre franco-prussienne reste permanente, même si elle est moins forte que durant l'été 1867. La perspective du rachat d'une compagnie belge de chemin de fer par une compagnie française crée certes des tensions au début de 1869 mais l'affaire est résolue par une commission bilatérale. Alors qu'il ne parvient pas, comme on l'a vu, à réformer en profondeur l'institution militaire, Napoléon III cherche à s'assurer de nouvelles alliances. Si la Russie a nettement choisi de soutenir la Prusse et si l'Angleterre ne veut guère s'engager, la situation est plus favorable du côté de l'Italie et de l'Autriche (devenue Autriche-Hongrie en 1867). Mais les négociations avec le royaume d'Italie n'aboutissent pas. Victor-Emmanuel veut voir les Français quitter Rome, ce qui est impossible dans l'immédiat selon l'empereur. Avec l'Autriche-Hongrie, l'alliance se borne à un échange de lettres entre les deux souverains en septembre 1869. Aucun traité ne lie les deux pays et François-Joseph entend bien n'entrer en guerre en cas de conflit franco-prussien qu'en toute dernière extrémité. Menées par les proches de Napoléon III, ces négociations officieuses n'en conduisent pas moins l'empereur à la conviction fallacieuse qu'il peut compter sur l'aide autrichienne. En réalité, la France est isolée. Si la Confédération du Nord annexe les États du Sud, une intervention française ne peut compter sur le soutien d'aucune puissance européenne. Tout juste peut-elle espérer jouer de la rivalité entre l'Autriche et la Russie dans les Balkans mais Bismarck, conscient de ce risque, fait tout pour maintenir la paix dans cette région.

L'installation de l'Empire libéral n'est guère favorable à la politique extérieure française car Émile Ollivier n'a pas pris la mesure du danger prussien. Le nouvel homme fort du régime fait adopter au début de l'été 1870, malgré les avertissements de Thiers, une réduction du contingent militaire annuel qui passe de 100 000 à 90 000 hommes. Napoléon III est contre cette réduction et pense même, un instant, demander aux députés de ne pas la voter. « *À aucune époque, le maintien de la paix n'a paru plus assuré* », affirme Ollivier. Peu après cette déclaration, est rendue publique, le 2 juillet, la candidature du prince Léopold de Hohenzollern-Sigmaringen au trône d'Espagne. C'est le début de « l'affaire Hohenzollern ». L'Espagne n'a plus de roi depuis 1868. La candidature du fils cadet de Louis-Philippe ayant été écartée par la France, Bismarck a poussé en avant celle du prince Léopold, membre d'une branche catholique de la famille royale de Prusse. Le chancelier a agi en s'appuyant sur le général Prim (1814-1870), le président du Conseil espagnol, en cachette de la France. L'annonce de cette candidature déclenche une très vive émotion à Paris. La presse se déchaîne contre ce qui est perçu comme une provocation prussienne et l'annonce d'un second Sadowa. Face à l'indignation de l'opinion publique, l'empereur et Ollivier sont prêts à entrer en guerre contre la Prusse. Napoléon III n'ignore pas l'infériorité militaire française mais il croit à l'alliance avec l'Autriche-Hongrie et avec l'Italie. Le 6 juillet, en réponse à une interpellation, le duc de Gramont (1819-1880), ministre des Affaires étrangères, demande à la tribune du Corps législatif le retrait de la candidature et affirme que « *s'il en était autrement, forts de votre appui et de celui de la nation, nous saurions remplir notre devoir, sans hésitation et sans faiblesse* ». Cet ultimatum est accueilli avec enthousiasme.

La guerre est dans tous les esprits. La droite autoritaire, Granier de Cassagnac en tête, l'appelle de ses vœux et espère en profiter pour se débarrasser de l'Empire libéral ; Ollivier ne cherche pas à l'éviter afin de montrer que son gouvernement est soucieux du prestige de la France. Le 11 juillet toutefois, le prince Léopold renonce à sa candidature, cédant aux sollicitations internationales et à celles du roi de Prusse. Dans son communiqué, le prince se dit « *fermement résolu à ne pas laisser sortir une possibilité de guerre d'une affaire de famille* ». Bismarck est furieux. C'est un succès pour la France et pour le ministère Ollivier. « *Vous pouvez regarder l'incident comme terminé* », confie Napoléon III à deux ambassadeurs étrangers le 12 juillet. Mais le parti de la guerre ne renonce pas et

exige des garanties de la Prusse, celle-ci devant promettre de ne jamais autoriser une nouvelle candidature. Impressionné par l'agitation parisienne et influencé par le bellicisme d'Eugénie, l'Empereur s'engage dans cette voie hasardeuse. Cette décision lourde de conséquences est prise par le souverain en accord avec Gramont, sans consulter Ollivier. Des instructions sont envoyées à Benedetti, l'ambassadeur de France en Prusse, afin de réclamer au roi les fameuses garanties. L'entrevue a lieu le 13 juillet, dans la ville thermale d'Ems où le roi est en villégiature. Guillaume refuse de donner les garanties puis, comme Benedetti insiste, de le recevoir une seconde fois. Ce refus poli est transformé en une fin de non-recevoir fort cavalière dans la dépêche que rédige Bismarck le soir même et qu'il diffuse largement. Cette « dépêche d'Ems » obtient le résultat recherché par le chancelier, à savoir provoquer une indignation générale à Paris. La foule se presse sur les boulevards, le 14 juillet, aux cris de « *La guerre ! À bas Bismarck ! Au Rhin !* » Le même jour, on rappelle les réservistes.

Deux Conseils des ministres, les 14 et 15, déterminent Napoléon III à choisir la guerre. L'empereur est entraîné par l'impératrice et par la volonté de ne pas contrarier l'opinion. La séance au Corps législatif, le 15 juillet, se déroule dans une atmosphère d'enthousiasme patriotique. Thiers a beaucoup de mal à se faire entendre lorsqu'il condamne la guerre « *comme souverainement imprudente* ». Ollivier, au contraire, dit accepter le conflit « *d'un cœur léger* », parole malheureuse qui lui fut ensuite beaucoup reprochée. Les crédits militaires sont votés. Le pays se retrouve engagé dans une guerre contre la Prusse dont la rouerie de Bismarck et les surenchères de la droite autoritaire sont les principaux responsables. La crise diplomatique n'a duré que treize jours. Ni Ollivier, de peur d'affaiblir l'Empire libéral, ni Napoléon III, incapable de tenir tête à l'opinion publique, ne sont parvenus à faire entendre la voix de la raison. Le souverain « *retrouve dans ce fatal été 1870 un geste familier à la maison Bonaparte: celui de tout miser sur la prochaine victoire* » (François Furet). La déclaration de guerre est remise à la Prusse le 19 juillet. La Prusse apparaît ainsi comme l'agressé, ce qui va lui permettre de rassembler facilement autour d'elle tous les États allemands. Ainsi que l'a montré Stéphane Audoin-Rouzeau, dès la fin du mois de juillet 1870, les Français estiment que le conflit avec la Prusse était inévitable, alors qu'avant le début de la guerre la grande majorité d'entre eux ne s'y attendaient absolument pas. Cette justification *a posteriori* de l'entrée en guerre ne saurait cependant masquer l'erreur profonde commise par Napoléon III en juillet 1870 : accepter la guerre tout en étant conscient de la faiblesse militaire française.

Chapitre V

Le bond en avant économique

« *Le gouvernement auquel nous avons affaire est celui qui, en 1852, a imprimé une impulsion si remarquable à notre industrie [...], a su repousser cet esprit étroit et jaloux, qui aimeraient presque mieux voir tarir la source de la prospérité publique que d'y voir puiser la prospérité privée.* » Ainsi s'exprime en 1858 devant ses actionnaires, le président de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest - cité par François Caron. Le Second Empire a en effet mené la politique économique volontariste qui était annoncée par le discours de Bordeaux. Napoléon III est le premier chef d'État à s'intéresser autant aux questions économiques et à avoir, sur ce sujet, une vision cohérente et globale. Servi certes par une conjoncture internationale d'abord favorable, il a accompagné la mise en place de nouvelles structures (transports, crédit, législation) qui ont permis au pays de s'engager pleinement dans la révolution industrielle. Alors que la prospérité agricole assure la fidélité des campagnes, la vie commerciale est dynamisée par la libéralisation des échanges. La France entre bien sous le Second Empire dans la modernité économique ; pour être banal, le constat n'en est pas moins juste.

Trois révolutions structurelles

Le développement des transports

Organisé par la loi du 11 juin 1842, le réseau de chemins de fer français ne comptait que 3 558 km de lignes exploitées en 1851. Son accroissement spectaculaire est l'une des grandes réussites du régime. En 1869, la France possède 16 994 km de chemins de fer ; 4 822 locomotives transportent cette année-là 113 millions de voyageurs et 44 millions de tonnes de marchandises. En 1851, on comptait seulement un millier de locomotives, 20 millions de voyageurs et 4,6 millions de tonnes transportées. Sous la II^e République, le réseau avait failli être nationalisé mais la doctrine libérale l'avait emporté. Napoléon III reprend à son compte cette doctrine (illustrée par un célèbre discours de Montalembert à l'Assemblée en juin 1848) tout en jouant habilement des rivalités entre les compagnies et les investisseurs, par exemple entre les Pereire et James de Rothschild. La politique ferroviaire est désormais le fruit des tractations qui ont lieu entre les compagnies, l'empereur et son entourage proche, les ministères des Travaux publics et des Finances et enfin l'administration des Ponts et Chaussées, dominée par la forte personnalité d'Ernest Franquey de Franqueville (1809-1876). En Magne et en Rouher, l'empereur trouve d'excellents collaborateurs, capables de forcer la main aux compagnies et de leur imposer une tutelle sévère de l'État.

La politique impériale en matière ferroviaire repose sur quelques principes simples : allonger la durée des concessions (généralement à 99 ans), assurer la garantie d'intérêt sur les obligations, faciliter les fusions entre compagnies en respectant les « monopoles naturels » sans tolérer pour autant la création de réseaux trop vastes. Ainsi se constituent, de 1852 à 1859, six grandes compagnies, à la place de la quarantaine existantes : le Nord, l'Ouest, le Paris-Orléans, le Midi, le Paris-Lyon-Méditerranée (PLM) et l'Est. Chacun de ces réseaux résulte de négociations très complexes dans

lesquelles l'État intervient afin de faire valoir l'intérêt général. La compétition est intense, comme en témoigne l'échec du projet (soutenu par Morny) du « Grand-Central », qui devait desservir le Massif central et qui constitue « la grande affaire boursière des années 1850 » (François Caron). Alors que la constitution des réseaux s'achève, une crise financière vient fragiliser l'édifice à la fin de 1855. La construction des nouvelles lignes avait été financée par une émission massive d'obligations, selon la méthode inaugurée par les Pereire. Ces obligations étant de plus en plus difficiles à placer, l'État oblige la Banque de France à fournir des avances aux compagnies et signe avec elles en 1858 des conventions qui sont votées au Parlement l'année suivante. Ces « conventions de 1859 » généralisent la garantie d'intérêt et instaurent un contrôle strict par l'État des comptes des compagnies. L'extension du réseau peut donc être poursuivie. En 1861, vingt-cinq nouveaux chemins sont déclarés d'utilité publique. De nouvelles conventions sont signées en 1868 et 1869. La demande généralisée de lignes nouvelles entraîne en outre l'adoption de la loi de 1865 sur les chemins de fer d'intérêt local qui permet aux localités de financer leur construction. On entre ainsi dans « *l'ère de la vicinalité ferroviaire* » (François Caron). En 1870, 1 814 kilomètres d'intérêt local ont été concédés et 293 construits.

Le développement du chemin de fer a des conséquences profondes et variées. Il faut déjà apprendre à gérer des flux d'une ampleur inconnue jusque-là. Bien que présenté comme plus sûr que la diligence, le transport ferroviaire est encore assez dangereux (121 agents sont tués en 1856) et une réglementation (circulaire de 1864 sur les signaux) doit peu à peu être mise en place. Dans le tracé des lignes, on revient progressivement sur le dogme des faibles pentes et sur celui de la nécessaire ampleur des courbes. Le matériel se perfectionne beaucoup, la pression du trafic étant le principal moteur de l'innovation comme l'a démontré François Caron. Aux abords des villes se développent les dépôts (celui des Batignolles peut abriter à partir de 1858 une soixantaine de locomotives et quatre cents voitures) tandis que de nouvelles gares, plus vastes, sont construites, avec une spécialisation accrue (marchandises, triage, terminus, etc.). La gare des voyageurs, où aboutissent les voies nouvellement ouvertes, devient un élément-clé de l'aménagement des villes. La gare de l'Est, édifiée de 1847 à 1850 par François Duquesney, est le modèle le plus copié, avec sa halle qui s'intègre dans la façade monumentale. En 1869, pas moins de 4 700 trains circulent chaque jour. Dès 1856, les recettes du transport de marchandises ont dépassé celles du transport des voyageurs et l'écart ne cesse de se creuser. Aux trains postaux s'ajoutent les trains spéciaux de grande vitesse destinés au transport des denrées périssables (la marée, par exemple). Des « trains de plaisir » sont créés vers les stations balnéaires. La sous-utilisation des trains par les voyageurs est renforcée par l'instauration de compartiments pour fumeurs ou pour dames. Les trains express, qui ne comportent que des premières classes car la vitesse est un luxe, roulent à 60 kilomètres à l'heure en moyenne. Les voyageurs préfèrent les omnibus et utilisent massivement les troisièmes classes dont les compagnies ont réduit au minimum le confort, avec le vain espoir de détourner leurs clients vers les secondes et les premières. Au reste, même dans les classes supérieures, les conditions de voyage sont rudes : faible éclairage, chauffage médiocre, longs arrêts en gare pour les repas. Le train n'en réduit pas moins les distances d'une manière qui frappe les contemporains : en 1870, on peut aller de Paris à Lille en quatre heures et de Paris à Bordeaux en neuf heures.

Le chemin de fer bouleverse la vie économique. Ses besoins en charbon (locomotives) et en fer (rails, matériel roulant), les grands travaux publics (viaducs, ponts) et les constructions mécaniques en font un acteur industriel de tout premier plan. Par ailleurs, le train accélère les échanges, ce qui favorise le développement agricole et commercial, et abaisse le coût des transports de marchandises

(divisé par quatre, voire huit par rapport aux tarifs du roulage). L'essor ferroviaire a bien sûr des conséquences sur les autres modes de transport. La malle-poste et la poste aux chevaux disparaissent. Le trafic sur les 37 900 km de routes impériales s'organise à présent en liaison avec celui des voies ferrées. Le régime accomplit un grand effort pour l'ouverture des chemins vicinaux prévus par la loi de 1836, les campagnes se trouvant ainsi désenclavées. En ville, la circulation se densifie. À Paris, la Compagnie Générale des Omnibus est créée en 1855 ; elle transporte 107 millions de voyageurs sur ses 31 lignes en 1866. Un chemin de fer de ceinture est ouvert sous l'impulsion de l'État. En matière de transport de marchandises, la concurrence entre le rail et les canaux est tout d'abord très défavorable à ces derniers. Mais Napoléon III infléchit sa politique à partir de 1860, notamment sous l'influence de certains industriels hostiles au monopole des compagnies ferroviaires. Sous l'influence des « canalistes », il se prononce pour une libre concurrence entre les deux modes de transport ; il fait améliorer la navigabilité des voies d'eau naturelles, telle l'Yonne et ouvre quelques nouveaux canaux. L'État procède également au rachat de nombreux canaux, sans adopter pour autant une politique totalement cohérente.

L'intensification des échanges voulue par le régime impérial ne concerne pas uniquement les transports terrestres mais aussi les transports maritimes, alors marqués par l'ascendant pris par la vapeur et par le fer sur les voiliers en bois. L'époque est, comme dans les chemins de fer, à la concentration. Les Messageries maritimes sont créées en 1851 à Marseille ; la compagnie sort de la Méditerranée dès 1857 pour atteindre l'Argentine, l'Extrême-Orient en 1861 et le Japon en 1865. Sur la façade atlantique, la Compagnie générale transatlantique est fondée en 1861, sous l'égide des Pereire, et met en place des services réguliers avec les deux Amériques. L'équipement des ports français se modernise. Marseille se dote de nouveaux bassins. Paulin Talabot (1799-1885), par ailleurs directeur du PLM, y fait construire des docks modernes qui n'empêchent certes pas la cité phocéenne d'être dépassée par Anvers, Rotterdam et Hambourg. Le Havre, dont la population triple sous l'Empire et qui est le second port français, voit son trafic portuaire doubler de 1850 à 1861. On y importe les denrées exotiques et les voyageurs y embarquent pour les Amériques. Les chantiers de Saint-Nazaire sont créés en 1857 tandis que les côtes font l'objet d'aménagements avec la multiplication des phares. On n'aura garde d'oublier la modernisation des services postal et télégraphique. En matière de courrier, le Second Empire hérite de deux réformes engagées par le régime précédent : le paiement réglé par l'expéditeur et le timbre-poste. Leur application permet une croissance très nette du trafic postal. La couverture quotidienne du territoire est achevée : chaque Français reçoit chaque jour la visite du facteur. Alors qu'une harmonisation internationale commence à être discutée, le nombre des bureaux de poste est multiplié. Le développement du télégraphe électrique est tout aussi remarquable. Le réseau est d'abord développé pour permettre à toutes les préfectures d'être en relation avec Paris, objectif atteint en 1855. Il est ouvert au public dès 1851 et bénéficie de tarifs en baisse constante. Plus de trois millions de télégrammes sont envoyés chaque année à la fin de l'Empire. L'Union Télégraphique Internationale est créée à Paris en 1864. Des câbles télégraphiques sous-marins sont posés en direction de l'Angleterre et de la Corse. Désormais, une information peut être envoyée très vite et très loin.

De nouvelles formes de crédit

La création de moyens de transport modernes nécessite bien sûr la mobilisation de capitaux très importants, ce qui suppose l'apparition de nouvelles formes de crédit fournissant en abondance de

l'argent à bon marché. Sous le Second Empire, le monde bancaire contemporain se met en place ; banques d'affaires et banques de dépôt, les unes et les autres sous la forme de sociétés par actions, sont créées pour répondre à la forte demande de crédit commercial et de crédit industriel. Comme le dit un personnage de Dumas fils dans *La Question d'argent* en 1857, « les affaires, c'est *bien simple*, c'est l'argent des autres... ». À la fin de 1852, Émile (1800-1875) et Isaac (1806-1880) Pereire, deux hommes d'affaires saint-simoniens qui ont investi dans les chemins de fer dès 1836, fondent le Crédit mobilier avec l'appui du pouvoir. L'objectif est de mobiliser, via des obligations, le capital des épargnants afin de le mettre à disposition des entrepreneurs. Le succès est immédiat. Les Pereire créent une grande circulation d'argent ; cinq milliards de francs sont ainsi collectés et redistribués et les deux frères, qui se sont attiré l'hostilité des Rothschild et de la Banque de France, investissent dans une multitude d'activités. Leur déconfiture après 1866 n'ôte rien au rôle de tout premier plan qu'ils ont joué dans l'essor économique du pays. Encore plus lié à l'État est le Crédit foncier créé par décret en février 1852, dans le but d'orienter l'épargne vers la terre. Restructurée en 1854, l'institution sert en fait beaucoup plus à financer des programmes immobiliers urbains et à soutenir les grands travaux entrepris par le préfet Haussmann. À côté de ces nouvelles institutions continue d'exister la « haute banque », qu'elle soit catholique, juive ou protestante. Le placement des emprunts d'État lui a été retiré dès 1854 mais elle participe aux sociétés de chemins de fer et aux opérations immobilières, non sans une certaine prudence. La lutte de James de Rothschild (1792-1868) contre les Pereire symbolise les réticences de la haute banque, souvent orléaniste, face à la politique économique de l'Empire.

Un autre type de banques, promis à un grand avenir, apparaît sous le Second Empire : les banques de dépôt. Ces établissements font appel à l'épargne populaire. Dès 1848 a été fondé le Comptoir d'Escompte qui devient une banque à part entière en 1853. 1859 est l'année de la création, dans la mouvance de Morny, du Crédit industriel et commercial qui s'intéresse aux encaisses des commerçants et des industriels. C'est avec Henri Germain (1824-1905) que la collecte touche les classes moyennes, voire populaires. Ce fils de soyeux crée en juillet 1863 le Crédit Lyonnais qui draine l'argent des petits épargnants et accepte les dépôts à vue dès cinquante francs. Par le versement d'intérêts, l'usage du chèque (légalisé par la loi du 14 juin 1865) et l'offre de multiples services, la banque installée à Lyon compte déjà cent millions de francs en dépôt à la fin de l'Empire. Des succursales sont ouvertes à Paris et à Marseille. L'exemple de Germain est imité en 1864 avec la fondation de la Société Générale, dirigée par Eugène Schneider. Riche de 11 000 comptes chèques en 1869, la Société générale a ouvert dans les années 1860 une trentaine de succursales en province et quinze agences parisiennes. D'autres banques de dépôt sont créées : la Banque des Pays-Bas en 1864, la Banque de Paris en 1869. Toutes ces sociétés mènent des politiques aussi audacieuses (et parfois aussi hasardeuses) que les banques d'affaires.

La Banque de France participe également à l'essor économique, à la demande du pouvoir. Dotée d'un capital qui passe en 1857 de 91 à 182 millions de francs, elle s'implique activement dans le mouvement des affaires sous la direction, de 1857 à 1863, du comte de Germiny (1799-1871), précédemment gouverneur du Crédit Foncier. Son soutien aux compagnies de chemins de fer est important ; durant l'Empire, ses opérations de crédit quintuplent. Son monopole d'émission est confirmé pour trente ans par la loi du 9 juin 1857 et, en pratique, par le rachat en 1864 de la Banque de Savoie que convoitaient les Pereire. Au billet de cent francs créé en 1848 s'ajoute celui de cinquante francs. Plus de soixante-dix succursales sont ouvertes en province. La nature même de la Banque de France s'en trouve modifiée. « *Sous le Second Empire, elle devient une banque centrale, qui offre aux*

Français un moyen de paiement sûr, rapidement convertible en or ou en argent; met à la disposition du Trésor des ressources considérables, pour faciliter notamment ses grands emprunts ; refinance, dans toute la France, les nombreuses banques locales, et enfin, en cas de grave crise financière, joue le rôle de prêteur en dernier ressort pour éviter un krach qui pourrait paralyser tout le système de crédit. » (Alain Plessis)

Cette intense circulation d'argent est symbolisée par la Bourse, perçue par les hommes du temps comme le temple dédié au Dieu Argent et auquel Offenbach consacre un air ironique dans *Le Financier et le Savetier* (1856). De 118 valeurs cotées en 1851, on passe à 307 en 1869, année où le volume des titres négociés est de 33 milliards de francs. La spéculation est très intense dans les années 1850, non sans provoquer de nombreuses critiques, la plus célèbre étant la comédie de Ponsard, *La Bourse* (1856), qui vaut à son auteur une lettre de félicitations de l'empereur. Scribe, le vieil auteur dramatique, tente vainement en 1854 de faire jouer sa comédie *La Fièvre aux idées*, dans laquelle il se proposait de « *peindre sous toutes les faces l'envie et la fièvre qui se sont emparées de la société actuelle* ». L'heure est aux fortunes rapides, à l'argent facile, ce que ne se prive pas de dénoncer l'opposition. La constitution de très grosses fortunes accompagne celle de groupes financiers puissants actifs dans la banque, les transports et l'industrie. La concentration capitaliste est à l'œuvre, dotant quelques hommes d'affaires d'un pouvoir immense. Un journaliste, cité par Alain Plessis, recense, en 1869, 183 financiers qui se partagent le pouvoir économique, parmi lesquels se détache une élite toute-puissante d'une trentaine de personnes. Ces grands capitalistes ont des liens étroits avec le monde politique, quand ils n'en font pas eux-mêmes partie (Morny, Schneider). La faveur du souverain est recherchée comme source d'avantages multiples et la visite rendue par Napoléon III à James de Rothschild dans son château de Ferrières en décembre 1862 marque les esprits. La puissance de cette oligarchie financière doit aussi beaucoup à la presse qui permet d'influencer l'opinion, quitte à tricher sur les cours de bourse et à user sans modération de la réclame. Jules-Isaac Mirés (1809-1871), directeur de la Caisse des chemins de fer, possède *Le Constitutionnel* et *Le Pays* avant de se retrouver ruiné. Le banquier Moïse Millaud (1813-1871) est encore plus habile en créant la presse à un sou avec *Le Petit Journal* (1863). Les hommes d'argent tiennent le haut du pavé.

La nouvelle législation économique

Le cadre juridique de l'activité économique, au début du Second Empire, était encore le Code du Commerce de 1807 qui, dès la monarchie de Juillet, s'était révélé obsolète, notamment en surveillant trop étroitement les sociétés par actions et en soumettant leur création à l'autorisation du Conseil d'État. Du coup, on préférait avoir recours à des sociétés en commandite qui présentaient le grave inconvénient (dont profitaient les aigrefins...) d'empêcher tout contrôle des actionnaires. Napoléon III désire faire évoluer la législation, sans pour autant trop effrayer les milieux financiers et industriels. Il procède donc par étapes. Une première loi, en juillet 1856, permet une meilleure surveillance des sociétés en commandite. L'année suivante, on autorise l'installation des sociétés étrangères en France, en particulier des sociétés anglaises qui ont une législation beaucoup plus souple. Un autre pas est franchi le 23 mai 1863 avec la loi sur les sociétés à responsabilité limitée qui dispense d'autorisation les sociétés ayant un capital inférieur à vingt millions. Le système a cependant besoin d'être réformé plus largement ; c'est l'objet de la loi du 24 juillet 1867 qui, pour les sociétés par actions, substitue le contrôle des actionnaires à celui de l'État. Cette loi de 1867, dont les effets bénéfiques se font sentir rapidement, va constituer, pendant près d'un siècle, une des bases de la vie économique française.

L'autre grande réforme initiée par Napoléon III est encore plus fameuse puisqu'il s'agit de l'adoption du libre-échange. L'Angleterre avait rompu dès 1846 avec la doctrine traditionnelle du protectionnisme, encore très puissante dans les milieux économiques français. À la suite des saint-simoniens, Napoléon III est favorable au libre-échange qui a trouvé, en France, un infatigable apôtre en la personne de Michel Chevalier (1806-1879), titulaire depuis 1840 de la chaire d'économie politique au Collège de France. À partir de 1853, les droits d'entrée sont diminués sur un certain nombre de produits (charbon, acier, laine) mais, comme on l'a vu en première partie, un projet de loi libre-échangiste est repoussé au Corps législatif en 1856. L'empereur décide alors de procéder par la voie diplomatique en préparant un traité commercial avec la Grande-Bretagne. Michel Chevalier négocie secrètement avec le cabinet britannique et avec l'économiste Cobden, aidé par Rouher et Baroche. Des indiscretions conduisent Napoléon III à annoncer à demi-mot l'adoption du libre-échange dans la lettre en forme de programme économique qu'il envoie à Fould le 5 janvier 1860 et qui est publiée le 15. Le traité de commerce franco-anglais est signé le 23 janvier 1860. Il apparaît, selon la formule consacrée, comme un « coup d'État douanier ». Le traité, en réalité, n'instaure pas véritablement le libre-échange mais diminue considérablement, pour dix ans, les droits de douane entre les deux pays. Il est suivi par des traités similaires passés avec la Belgique (1861), l'Italie (1863), le Zollverein (1863), l'Autriche (1866), etc. C'est ainsi tout le cadre des échanges internationaux qui est bouleversé.

Le traité de 1860, on le sait, est très mal accueilli par les milieux économiques et au sein même du Corps législatif où la méthode employée déplaît autant que l'abandon du protectionnisme. Combinées à l'agitation catholique due aux affaires italiennes, les réactions au traité de 1860 fragilisent le régime. Mais les catastrophes annoncées par les protectionnistes n'ont pas lieu, bien au contraire. Si les historiens économistes discutent encore des effets précis de la libéralisation des échanges, celle-ci participe à l'augmentation des exportations et rompt avec l'ancien ordre économique. L'audace a payé. Par ce coup d'éclat, en tout cas, Napoléon III manifeste sa volonté d'intervenir directement dans la vie économique en stimulant l'activité. Il est vrai que la rapide modernisation de l'économie française dans les années 1850 fait ensuite place à un essoufflement. Le taux de croissance industrielle annuel moyen, calculé par Maurice Lévy-Leboyer, est de 2,19 % entre 1860 et 1865 contre 3,87 % entre 1850 et 1855. Ce ralentissement après 1860 ne peut néanmoins masquer la profondeur et l'importance des évolutions - le développement est ainsi dorénavant axé sur les biens de production et non plus sur les biens de consommation - qui sont survenues durant ces deux décennies et que le pouvoir impérial a favorisées. Même si les formes anciennes de production et d'échange subsistent encore largement, comme le rappelle Alain Plessis, les structures d'une vie économique moderne se mettent alors en place.

Le programme économique de Napoléon III (extraits de la lettre à Fould, ministre d'État, 5 janvier 1860)

Le moment est donc venu de nous occuper des moyens d'imprimer un grand essor aux diverses branches de la richesse nationale. [...] Depuis longtemps on proclame cette vérité qu'il faut multiplier les moyens d'échange pour rendre le commerce florissant; que, sans concurrence, l'industrie reste stationnaire et conserve des prix élevés qui s'opposent aux progrès de la consommation ; que, sans une industrie prospère qui développe les capitaux, l'agriculture elle-même demeure dans l'enfance. Tout s'enchaîne donc dans le développement successif des éléments de la prospérité publique ! Mais la

question essentielle est de savoir dans quelles limites l'État doit favoriser ces différents intérêts et quel ordre de préférence il doit accorder à chacun d'eux.

Ainsi, avant de développer notre commerce étranger par l'échange des produits, il faut améliorer notre agriculture et affranchir notre industrie de toutes les entraves intérieures qui la placent dans des conditions d'infériorité. [...] En ce qui concerne l'agriculture, il faut la faire participer aux bienfaits des institutions de crédit : défricher les forêts situées dans les plaines et reboiser les montagnes, affecter tous les ans une somme considérable aux grands travaux de dessèchement, d'irrigation et de défrichement. [...] Pour encourager la production industrielle, il faut affranchir de tout droit les matières premières indispensables à l'industrie et lui prêter, exceptionnellement et à un taux modéré, comme on l'a déjà fait à l'agriculture pour le drainage, les capitaux qui l'aideront à perfectionner son matériel.

Un des plus grands services à rendre au pays est de faciliter le transport des matières de première nécessité pour l'agriculture et l'industrie. [...] L'encouragement au commerce par la multiplication des moyens d'échange viendra alors comme conséquence naturelle des mesures précédentes. L'abaissement successif de l'impôt sur les denrées de grande consommation sera donc une nécessité, ainsi que la substitution de droits protecteurs au système prohibitif qui limite nos relations commerciales.

Par ces mesures, l'agriculture trouvera l'écoulement de ses produits ; l'industrie, affranchie d'entraves intérieures, aidée par le gouvernement, stimulée par la concurrence, luttera avantageusement avec les produits étrangers, et notre commerce, au lieu de languir, prendra un nouvel essor.

*Source : C. Raffy, Lectures d'histoire contemporaine,
Paris, Auguste Durand libraire, 1865-1866.*

L'achèvement de la première révolution industrielle

L'essor industriel

On a coutume de distinguer une première révolution industrielle qui se déroule en Europe des années 1780 aux années 1880, avec des chronologies variables selon les pays. Elle se caractérise principalement par la généralisation d'une énergie nouvelle, la vapeur, et par le développement de la métallurgie. Le Second Empire correspond à l'achèvement de ce processus en France. Une distinction doit d'emblée être faite entre les années 1850 et les années 1860, celles-ci étant marquées par une décélération de la production industrielle que certains font même remonter à 1856-1857. Suivant qu'ils insistaient sur le début ou sur la fin du régime, les historiens économistes ont proposé des analyses assez contrastées de la période qui n'en est pas moins caractérisée par d'importantes mutations et une modernisation évidente, même si le pays est encore très marqué en 1870 par toutes sortes d'archaïsmes industriels. Le retard sur l'Angleterre est en partie comblé grâce à une progression très nette de la production. Il y a 21 000 machines à vapeur en France en 1865, contre 9 000 dix ans plus tôt. Les industries pâtissent certes de la faiblesse de la croissance démographique mais elles travaillent désormais pour le marché national que les progrès du réseau de transports ont permis de constituer, même imparfaitement.

La poussée industrielle doit beaucoup à l'élan qu'a permis la construction des premiers réseaux ferroviaires dans les années 1840. La prospérité d'un Jean-François Cail (1804-1871), fabricant de machines motrices, ou des ateliers du Creusot (d'où sort en 1838 la première locomotive française) date de cette époque. Interrrompu par la crise des années 1847-1848, ce mouvement redémarre grâce à la stabilité apportée par l'Empire. De 1851 à 1869, le produit intérieur brut passe de 11,7 à plus de 20 milliards de francs. L'expansion est quasiment euphorique de 1851 à 1856, portée par l'afflux de l'or californien puis australien. La grande industrie moderne fait son apparition : baisse du prix des produits, mécanisation, innovation, concentration des moyens humains et financiers. L'industrie chimique minérale en fournit un exemple avec Saint-Gobain. La production de glaces triple et, en vingt ans, le prix de la glace épaisse baisse de plus de moitié. La fusion avec l'entreprise rivale de Saint-Quirin, en 1855, assure la domination de Saint-Gobain qui investit également beaucoup dans la production de soude (soudière de Chauny). En 1870, 6 500 personnes sont employées dans les huit établissements de la société. Le secteur des constructions mécaniques lourdes, stimulé par les besoins liés aux transports ferroviaires et maritimes, se convertit également à la grande industrie. Les établissements du Creusot, dirigés par Eugène Schneider, se développent de façon spectaculaire et bénéficient de leur liaison avec le PLM. Ils emploient 10 000 ouvriers en 1869 sur 125 hectares et produisent à cette date chaque année plus de 130 000 tonnes de fonte, presque autant de fer et une centaine de locomotives. La France produit, en 1856-1857, 500 locomotives, ce qui permet de n'en importer aucune.

La sidérurgie et les mines sont d'autres secteurs favorisés. La production de fonte passe de 400 000 tonnes à près d'un million de tonnes de 1849 à 1857. Les forges au charbon remplacent les forges au bois, victimes de l'ouverture des frontières (385 en 1856 et 82 en 1870) et la fonte au coke, majoritaire dès 1853, représente 80 % de la production en 1864. La capacité des hauts-fourneaux français est de plus de 4 000 tonnes en 1870 contre 900 tonnes vers 1840. En 1853 Charles de Wendel (1809-1870) implante à Stiring, non loin de la frontière allemande, une unité de production de fonte au coke très performante. À sa mort, ses usines d'Hayange, Stiring et Moyeuvre regroupent 12 000 ouvriers et produisent 135 000 tonnes de fonte par an grâce à dix-neuf hauts-fourneaux. Témoignages de l'esprit d'innovation du temps, les brevets se multiplient pour faciliter la production d'acier et la rendre moins coûteuse. Le procédé anglais Bessemer (1856) est appliqué en France à partir de 1861. Trois ans plus tard, Émile Martin (1794-1871) et son fils parviennent à fabriquer un acier très fin. La France produit 90 000 tonnes d'acier en 1870, certes loin derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne. La généralisation du procédé Bessemer, en tout cas, en permettant de répondre à la demande d'acier, augmente les besoins en charbon, la consommation passant de 8 millions de tonnes en 1852 à 21 millions de tonnes en 1869. La production nationale triple au cours de l'Empire pour atteindre 13,3 millions de tonnes en 1870. Les perfectionnements techniques, l'augmentation des effectifs (plus de 82 000 mineurs en 1870) et l'amélioration de la productivité expliquent cette expansion, même si la production est encore très dispersée (il y a 689 mines de charbon et 249 mines de fer en 1860) et si le charbon français est à la fois cher et de qualité moyenne. Le bassin de la Loire, qui fournit le quart de la production, est dépassé dans les années 1860 par le bassin du Nord-Pas-de-Calais d'où se détache la compagnie d'Anzin qui, avec ses 12 000 ouvriers, produit un dixième de la production nationale. Le pouvoir impérial veille, dans ce secteur stratégique, à ce que ne se constituent pas de trop grandes concentrations : la réunion des concessions sans son autorisation est interdite par décret dès le 23 octobre 1852.

Les autres secteurs industriels sont soumis à des évolutions plus ou moins profondes. Le bâtiment

jouit ainsi d'une prospérité due notamment aux grands travaux urbains mais la concentration y est peu développée. La principale industrie du pays, le textile (qui emploie 1,9 million de personnes avec l'habillement), juxtapose des situations très diverses. Présente dans toute la France, elle fait encore beaucoup appel au travail à domicile, dans de petits ateliers ou dans des fermes. Au début de l'Empire, la filature est déjà mécanisée pour le coton, le lin et la laine mais le tissage mécanique ne s'est imposé que pour le coton. L'industrie textile est la plus moderne en Flandre (lin, laine et coton), dans la région de Rouen (cotonnades), dans l'Est (coton, impression sur étoffes) et dans la région lyonnaise (soieries, production de luxe). Comme l'a montré Claude Fohlen, le Second Empire est une période de concentration « *tant technique que géographique* ». La construction d'un marché national est fatale aux petites industries locales et profite aux grandes régions de production. La mécanisation progresse, sauf dans la soierie. Quelques grandes entreprises affirment leur puissance, bien que les deux tiers de la production demeurent assurés par des ateliers artisanaux. Augustin Thomas Pouyer-Quertier, le chantre du protectionnisme, fait construire en 1860 une filature géante à La Foudre, près de Rouen. La maison Dollfus-Mieg emploie 3 000 ouvriers à Mulhouse en 1867. Les traités de commerce signés à partir de 1860, en ouvrant le pays aux textiles étrangers, soumettent la profession à une rude concurrence tandis que la « *famine du coton* », consécutive à la guerre de Sécession aux États-Unis, entraîne une très grave crise dans les années 1860. L'évolution de l'industrie textile est donc complexe et la période s'achève dans ce secteur sur une grande morosité.

La modernisation, bien réelle, doit cependant être relativisée comme le montre l'exemple du textile. Le dénombrement de 1866 nous apprend que la « petite industrie » emploie encore les deux tiers des actifs industriels. Les techniques traditionnelles résistent. La pluriactivité se maintient dans les campagnes, l'industrie rurale bénéficiant d'une main-d'œuvre flexible et à moindre coût. La valeur vénale moyenne d'un établissement industriel français, d'après une enquête de 1861-1865, n'est que de 25 199 francs. Les disparités géographiques sont fortes : 58 % des chevaux-vapeur sont concentrés en 1860 dans neuf départements (Nord, Pas-de-Calais, Seine, Haut-Rhin, Moselle, Seine-Inférieure, Saône-et-Loire, Loire et Rhône). La fin de l'Empire voit la mise en place d'un « *arc de la désindustrialisation* » (Michel Hau) qui va de la Mayenne à l'Aisne en passant par la Normandie et se prolonge jusqu'à la Meuse. On doit donc conclure cette évocation de l'industrie française sous le Second Empire sur l'idée d'une croissance à deux vitesses. « *Ainsi se confirme le caractère dual de l'industrie française dans les deux premiers tiers du siècle. La masse des industries de consommation - industries textiles, alimentaires, industries du bâtiment et autres – restait largement dépendante de petites entreprises artisanales, protoindustrielles ainsi que de la main-d'œuvre rurale ; l'ensemble assurait une croissance molle et médiocre. Un petit groupe d'activités nouvelles ou rénovées, mécanisées et de plus en plus capitalistiques, réalisait la part dynamique et rapide du développement industriel.* » (Pierre Cayez).

Les patrons du Second Empire

Schneider, Talabot, Pouyer-Quertier, Wendel : quelques-uns des noms déjà cités sont demeurés assez connus tant il est vrai que les patrons du Second Empire ont marqué leur époque. La connaissance de ce milieu, longtemps très imparfaite, a été renouvelée par la grande enquête, encore en cours, lancée en 1979 par l'Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine (IHMC), un laboratoire du CNRS. Concluant un colloque faisant un bilan provisoire de cette enquête, François Crouzet insiste sur la disparité des situations dans lesquelles se trouvent les patrons selon leur région. À une

conjoncture favorable dans le Nord et l'Alsace, à Bordeaux et à Marseille s'oppose un début de déclin en Normandie, en Franche-Comté, en Bourgogne et en Champagne, la Bretagne devenant quant à elle « *un désert industriel* ». Ce patronat, le plus souvent, est « *autochtone* » : 86 % des patrons alsaciens sont ainsi nés en Alsace. Un certain cosmopolitisme n'est repérable que dans les ports, notamment Marseille. Le rapport entre « *héritiers* et « *fondateurs* » varie selon les régions mais, globalement, les premiers l'emportent, même si on constate un certain renouvellement. Les ascensions d'individus issus des couches populaires sont exceptionnelles. Si le modèle nobiliaire contamine les modes de vie, les patrons nobles sont rares. « *Peu de prolétaires, peu d'aristocrates, cela rappelle à nouveau l'Angleterre.* » (François Crouzet) Les sidérurgistes lorrains sont les plus attachés à lier industrie et possession d'un important patrimoine foncier. L'éducation s'arrête souvent au niveau secondaire mais les grandes écoles d'ingénieurs (surtout Polytechnique) forment de plus en plus de patrons. La formation pratique, par des voyages notamment, est essentielle.

La famille et l'entreprise ont partout des liens très étroits. Le mariage constitue une « *étape stratégique* », les alliances étant à la fois matrimoniales et financières. L'endogamie est très forte. Les mariages permettent de faire agir les solidarités et de mobiliser l'épargne familiale, le recours à un financement extérieur étant souvent redouté comme une perte d'indépendance. La religion tient une place importante dans ce monde clos. Le patronat du Nord pratique un catholicisme militant. L'Alsace compte une très large majorité de patrons protestants. L'engagement politique se fait aussi bien au profit des légitimistes que du pouvoir en place, voire des républicains (patrons protestants marseillais). La participation à la vie publique, surtout locale, est en tout cas assez fréquente. Elle est parfois dictée par la volonté de défendre le protectionnisme ou le libre-échange et peut avoir un cadre professionnel (Chambre et Tribunal de commerce). L'action sociale est elle aussi répandue. Le patronat mulhousien pratique le paternalisme, en véritables « *expérimentateurs sociaux* » (Nicolas Stoskopf). L'implication sociale des patrons peut aussi s'exprimer en dehors de leur entreprise : à Marseille, ils subventionnent des œuvres privées. Certains pratiquent un véritable prosélytisme religieux, en particulier dans le Nord. Le très clérical Charles-Louis-Henri Kolb-Bernard (1798-1888), un sucrier lillois qui fut un des fondateurs de la société Saint-Vincent-de-Paul, se soucie de la « démoralisation » de ses ouvriers. Un point commun à beaucoup de patrons est une relative austérité dans le mode de vie. Il y a bien sûr des exceptions spectaculaires mais le choix est plutôt, comme chez les sidérurgistes lorrains, celui d'un refus de l'ostentation.

Paris industriel en 1867

Si nous examinons seulement le personnel actif de l'industrie parisienne, la statistique nous signalera plus de 101 000 patrons ou entrepreneurs et 462 000 ouvriers des deux sexes, y compris même les jeunes apprentis. La fabrication et le commerce proprement dit se confondent tellement à Paris qu'il est à peu près impossible de tracer la démarcation. Aussi compte-t-on, dans les 101 000 établissements industriels, depuis les usines splendides jusqu'à ces humbles chambres transformées en ateliers, depuis les magasins resplendissants jusqu'aux plus humbles boutiques. Tout homme travaillant pour son compte, et à ce titre payant patente, est classé comme patron. La cherté toujours croissante des loyers, la surcharge des droits d'octroi qui grèvent l'alimentation des ouvriers, le combustible et beaucoup de matières premières, tendent à éloigner la grande industrie. Les vastes ateliers réunissant plus de dix ouvriers, dont on a compté récemment 7 492, sont relativement moins nombreux qu'il y a quinze ans. On pourrait même en dire autant des maisons intermédiaires qui

emploient de deux à dix ouvriers et dont on a recensé 31 480. Ce qui augmente considérablement, ce qui imprime à l'industrie parisienne son cachet original, c'est le nombre de ces artisans à demi artistes travaillant pour leur propre compte, cherchant à traduire leur propre idéal, seuls ou avec un seul ouvrier : de ceux-ci on a compté plus de 62 000. Il est bien clair que la plupart des patrons de cette dernière catégorie ont une existence plus précaire que les bons ouvriers ; mais ils sont les maîtres de leur sort; quelques-uns d'entre eux parviennent, par des miracles d'aptitude et d'économie, à se classer parmi les grands entrepreneurs. Pour les autres, ils ont l'avantage de travailler à leurs heures et selon leur goût et la consolation de se dire qu'ils sont libres ! La classe des ouvriers, au nombre de 462 000 avons-nous dit, se décompose ainsi : 326 000 hommes, 1 10 000 femmes, 26 000 enfants des deux sexes au-dessous de seize ans, et dont la plupart sont liés par des contrats d'apprentissage. Cette large participation des femmes et des enfants au labeur de la grande cité fait pressentir bien des souffrances.

Source : Paris guide, 2^e partie, article « Paris industriel »
par André Cochut, Paris, Librairie internationale, 1867.

À la suite des auteurs de l'enquête de l'IHMC, il faut donc insister sur l'hétérogénéité du patronat sous le Second Empire. La création du Comité des forges, fondé en 1864 autour d'Eugène Schneider pour défendre les intérêts des métallurgistes, ne doit pas masquer la difficulté des patrons français à s'organiser. Cela n'exclut pas des caractères communs. « *Quelques constantes ressortent aussi de la comparaison des différents patronats : le dynamisme des industriels et négociants protestants, l'existence d'un grand patronat catholique, paternaliste et tourné vers la nouveauté, la vigueur innovatrice de certaines PME, la fréquence des responsabilités prises dans les chambres et tribunaux de commerce ou les conseils municipaux, la place considérable du marché parisien, l'importance prépondérante des mécanismes de renouvellement, [...]. L'on aboutit ainsi à une réhabilitation - au moins partielle - du patronat français du XIX^e siècle.* » (Dominique Barjot)

La population ouvrière

Représentant 27 % de la population active, les ouvriers ne forment pas une catégorie sociale plus homogène que les patrons. Une première grande séparation est à faire entre les ouvriers de la grande industrie et ceux qui travaillent en ateliers. De même, les « journaliers » sans spécialisation ont peu en commun avec les ouvriers détenteurs d'un savoir-faire dont certains appartiennent au compagnonnage. Toutes les gradations existent entre ces différents états, ce qui induit une très grande diversité. Dans un ouvrage ancien mais fondamental, Georges Duveau a défini quatre types d'ouvriers : celui qui appartient à l'industrie rurale et est isolé (en 1852, les neuf dixièmes des usines sont situées dans des communes de moins de 5 000 habitants), celui qui travaille dans une agglomération moyenne, celui qui est employé en province par une grande entreprise industrielle, enfin l'ouvrier parisien ou lyonnais à qui la grande ville donne une culture commune (Paris compte 450 000 ouvriers en 1866). Cette hétérogénéité se retrouve dans les modes de vie qui sont cependant, dans l'immense majorité des cas, très précaires. Sous le Second Empire, le salaire ouvrier augmente après une longue période de baisse. La forte hausse des prix annule pour partie cette augmentation et donne aux ouvriers l'impression d'une dégradation de leur niveau de vie. En réalité, malgré cette « *paupérisation subjective* » (Jacques Rougerie), le salaire réel progresse et la situation moyenne des ouvriers est un peu moins mauvaise. Elle n'en reste pas moins difficile et la hausse des loyers, surtout sensible à Paris, force les ouvriers à

gagner les périphéries urbaines. Alors que leur budget est consacré pour moitié à l'alimentation (celle-ci s'améliorant quelque peu avec une plus grande consommation de viande), ils doivent se contenter d'un habitat scandaleusement médiocre, souvent des garnis insalubres et sans eau chèrement loués. Leurs rares loisirs sont la fréquentation des cafés-concerts, des théâtres et surtout du cabaret, « *l'église de l'ouvrier* » selon Leroy-Beaulieu. L'alcool soutient les plus misérables. Seule une minorité parisienne peut suivre des cours du soir.

En ville, l'ouvrier doit faire face à un marché du travail très instable, aux fluctuations de la conjoncture (qui se traduisent par des baisses de salaires) et à l'impossibilité de faire des économies, en sorte que la misère n'est jamais loin. Si plus du quart des ouvriers parisiens ont un livret de Caisse d'épargne, plus de la moitié ont recours au mont-de-piété où l'on dépose jusqu'aux matelas. 97 % des ouvriers lillois ne laissent rien à leur mort. Le moindre problème a des conséquences catastrophiques. Tous ceux qui sont seuls (veuves, célibataires, orphelins, etc.) sont en position de grande précarité. Les conditions de travail sont très difficiles. La durée légale de travail (douze heures par jour à Paris, onze en province) est souvent dépassée ; les travailleurs à domicile doivent faire face à des périodes de presse auxquelles succède une longue inactivité. La pratique du marchandage (un intermédiaire sous-traitant la tâche à accomplir) renforce l'exploitation. Le travail s'intensifie en outre, dans les années 1860, à cause de la concurrence. On généralise le travail « à la tâche » et, dans les manufactures, les amendes se multiplient. Les conflits avec les patrons sont nombreux (pratique du « Saint-Lundi », possibilité de manger le midi, etc.). La mécanisation accentue les risques d'accident. La mortalité est élevée dans les mines de charbon. Les ouvriers respirent des substances toxiques ou des poussières de coton. Les ateliers sont humides, sans hygiène. Les femmes, très nombreuses dans le textile et l'habillement (il y a 200 000 dentellières dans le pays), sont payées deux fois moins que les hommes. Les enfants de huit à quatorze ans (100 000 dans la grande industrie en 1868) ne doivent travailler « que » dix heures par jour mais la loi du 22 février 1851 est peu respectée. Ils forment un tiers du personnel des filatures. Changeant fréquemment d'employeurs, les ouvriers sont censés être contrôlés par leur livret, remis en vigueur en 1854. Dans les faits, le livret est peu utilisé et Napoléon III cherche à le supprimer, vainement du reste, en 1869.

Face à la question ouvrière, le régime se contente tout d'abord de mesures paternalistes. L'empereur a le désir (sincère sans doute) d'améliorer la situation des ouvriers mais son alliance avec les conservateurs lui interdit toute réforme en profondeur. Les mesures sont d'ordre charitable : création d'asiles, Société du Prince impérial qui accorde des prêts, « fourneaux économiques » (sortes de soupes populaires), construction de logements ouvriers, lutte contre l'usure, etc. Plus significatives sont l'aide apportée dès 1852 aux sociétés de secours mutuel (il y en a 6 000 en 1870) et la réorganisation en 1853 des conseils de prud'hommes auxquels est assigné un rôle de conciliation sociale. La perte, au moins momentanée, des soutiens traditionnels du régime vers 1860 redonne à Napoléon III une plus grande liberté d'action. Le souverain s'appuie sur le « groupe du Palais-Royal » qui s'est formé autour de son cousin, le prince Napoléon-Jérôme. Les débats se focalisent assez vite autour des coalitions ouvrières, interdites par la loi Le Chapelier (1791) et par le Code pénal (1810). Une élite ouvrière souhaite une réforme de la législation, en d'autres termes l'octroi du droit de grève. Napoléon III n'a-t-il pas gracié plusieurs meneurs grévistes, en particulier des typographes en novembre 1862 ? Une autre question est soulevée : l'envoi d'une délégation ouvrière à l'Exposition universelle de Londres en 1862. Sous l'égide du ciseleur Henri Tolain (1828-1897) et avec l'appui du pouvoir, deux cents délégués sont élus ; dans la cinquantaine de rapports qu'ils rédigent à leur retour de Londres, après avoir rencontré les syndicalistes anglais, revient comme un leitmotiv la

revendication du droit de coalition. Tolain, candidat malheureux aux législatives à Paris en 1863 et 1864, publie le 17 février 1864 dans *L'Opinion nationale* le « manifeste des soixante » dans lequel il se prononce pour l'élection de députés ouvriers.

Dans son discours d'ouverture de la session de 1864, Napoléon III prend l'initiative d'annoncer la réforme du droit de coalition. L'empereur a du mal à faire accepter son projet de loi au Conseil d'État et au Corps législatif mais la loi est adoptée le 25 mai 1864. La grève est dorénavant légale, à la grande fureur du patronat. Seuls le recours à la violence et l'attentat à la liberté du travail demeurent punis. Dès lors, les grèves se multiplient (76 en 1867, 116 en 1870), y compris dans la grande industrie, et deviennent très offensives à partir du printemps 1869. Le droit de réunion octroyé en 1868 et la loi du 2 août 1868 accordant la même validité à la parole de l'employé qu'à celle du patron complètent la loi de 1864. Un corps d'inspecteurs du travail des enfants est créé en 1868. Cette politique sociale n'a pourtant pas les effets espérés. La fin de l'Empire est en effet marquée par une radicalisation d'une partie des ouvriers tandis que prolifèrent les chambres syndicales, tolérées par l'administration. Paris en compte une centaine en 1870. En septembre 1864 a été créée à Londres, on l'a vu, l'Association Internationale des Travailleurs dont la section française est d'abord d'obédience prudhonienne avant de se rallier au collectivisme anti-étatique en 1868. Elle est le fer de lance de l'agitation ouvrière. Louis-Eugène Varlin, adhérent à l'AIT dès 1865, devient le principal leader ouvrier. Contre-productive sur le plan politique, l'action de Napoléon III permet un renouveau du mouvement ouvrier.

Libéralisation des échanges et prospérité agricole

La libéralisation des échanges

L'abandon d'une conception protectionniste de l'économie, essentiel pour l'industrie et pour l'agriculture, participe d'un mouvement plus vaste qui se caractérise par le développement des échanges, tant intérieurs qu'extérieurs. La croissance du marché intérieur a certes été freinée par la trop faible augmentation de la population et par la relative pauvreté des classes populaires. Les industries de biens de consommation (textile, alimentation) ont toutefois connu une croissance, lente mais régulière, grâce aux achats des ruraux et à ceux des classes moyennes urbaines, comme le souligne Patrick Verley. Étudiés par Gabriel Désert, les paysans du Calvados ont un revenu réel moyen qui augmente entre 1837 et 1862 de 62,4 % pour les propriétaires-exploitants et de 267,6 % pour les fermiers. L'amélioration de l'alimentation et de l'habillement des paysans témoigne de l'importance d'un marché rural dont les historiens économistes apprécient de façon contradictoire le dynamisme. Moins sujet à débat est le marché représenté par les classes moyennes urbaines (boutiquiers, artisans aisés, professions libérales, fonctionnaires, etc.). La demande émanant de ces couches de la population a pu, en partie, compenser le trop faible pouvoir d'achat des ouvriers et des petits artisans. Quelles que soient les difficultés à mesurer l'accroissement du marché intérieur, en tout cas, celui-ci n'en est pas moins affecté par de profondes restructurations, bien mises en lumière par Antony Rowley. Le rail et le télégraphe bouleversent le commerce de gros. Les communications avec les ports d'importation des matières premières rendent ainsi superflu le rôle d'intermédiaire joué par la Bourse au textile de Mulhouse qui disparaît dès les années 1850. Paris renforce sa position de capitale commerciale, comme l'a magistralement montré Jeanne Gaillard. À l'axe Le Havre-Rouen-Paris s'ajoute un axe Paris-Roubaix. Paris joue un rôle régulateur pour les céréales, les huiles, les

alcools, et bien d'autres produits. La surface des abattoirs de La Villette double de 1852 à 1859. Lyon, bien sûr à une échelle moindre, est également un grand centre commercial. Si certaines régions restent enclavées (Limousin), la concurrence intérieure réduit les écarts de prix dans tout le pays. Le commerce de détail, quant à lui, voit ses méthodes remises en question par l'essor des grands magasins (qui seront étudiés au [chapitre VI](#)), sans pour autant que disparaisse le monde de la boutique.

La part du commerce français dans le commerce mondial atteint vers 1865 15,9 % son taux maximum au XIX^e siècle, témoignage de la croissance des exportations. On a déjà noté la modernisation des ports français ; elle s'accompagne du développement de la construction navale : la flotte française est en 1870 la deuxième au monde et représente 8 % du tonnage international. La révolution des transports et la modification de la législation permettent une intensification des échanges. Les importations servent avant tout à répondre aux besoins de l'industrie en matières premières et en produits intermédiaires (fer, acier). Les importations de laine brute passent par exemple d'une moyenne annuelle de 52 millions de francs en 1837-1846 à une moyenne de 271 millions en 1867-1876. En matière d'exportations, « *l'élément dynamique des exportations françaises est constitué par la vente à une clientèle riche, surtout anglo-saxonne, de produits de haute qualité, intégrant le plus souvent une part de façon importante* » (François Caron). La réussite internationale de la maison d'orfèvrerie Christofle en est un bon exemple. Le textile représente, jusqu'en 1866, environ 60 % du total des exportations. Les soieries connaissent une grande prospérité avant de stagner et de chuter. En 1860, l'exportation de produits manufacturés repose principalement sur les textiles de soie (28,7 %), les textiles de laine (17,4 %), les « articles de Paris » tels la tablettierie et la bimbeloterie (15 %), les articles de cuir (8,9 %) et la confection (8,1 %). Dans la décennie 1860, la balance commerciale devient déficitaire, du fait de l'augmentation des importations agricoles (laine, soie et surtout coton). Les échanges se font surtout avec les pays voisins. La Grande-Bretagne est le premier partenaire économique de la France. En 1847-1856, elle représente 8,4 % des importations et 16,7 % des exportations ; une décennie plus tard, ces chiffres sont passés à 15,2 % et 20,9 %. Viennent ensuite, en 1857-1866, la Belgique (autour de 6 à 8 % pour les deux postes), l'Italie (autour de 6 %), l'Allemagne (5 à 6 %) et les États-Unis (5 %). Il est à noter que le commerce avec les colonies, d'abord favorisé par un système préférentiel, a tendance à se réduire.

Un dernier élément doit être envisagé : l'exportation des capitaux. Un tiers environ de l'épargne française est placé à l'étranger, la valeur de ces placements passant de 2 à 15 milliards de francs entre 1850 et 1870. Vers 1860, près des trois quarts des capitaux exportés dans le monde sont français ou britanniques. L'Europe méridionale et le Proche-Orient surtout bénéficient de cette activité de prêt qui concerne aussi bien les emprunts gouvernementaux que la construction de chemins de fer par des entreprises françaises. Encore plus spectaculaire que le tunnel du Mont-Cenis ouvert en 1871 à travers les Alpes, le canal de Suez symbolise cette émigration des capitaux qui sert également à créer des banques, des mines et des usines. Le monde devient ainsi le terrain d'affrontement des Rothschild et des Pereire, ces derniers construisant notamment des chemins de fer en Espagne et en Autriche. Rendus attractifs par des taux d'intérêt élevés mais parfois hasardeux, les placements à l'étranger ont certes assuré des entrées de revenus mais enlèvent à l'économie nationale des capitaux qui lui auraient été utiles et provoquent des hausses du taux de l'intérêt. Ils symbolisent en tout cas le dynamisme économique de la période.

Une agriculture prospère ?

Cependant, malgré la révolution industrielle, la France du Second Empire demeure une France paysanne. La population rurale représente 69,5 % de la population totale en 1866, année où 51,5 % des Français vivent de l'agriculture. L'exode rural est pourtant une réalité. De 1851 à 1882, rappelle Maurice Agulhon, le solde migratoire négatif atteint 1715 000 contre 71 000 pour les deux décennies précédentes. 65 départements sont concernés par le phénomène, particulièrement fort entre 1851 et 1856. Les ruraux les moins qualifiés sont attirés en ville par les grands travaux urbains et ferroviaires. Ce « *délestage du paupérisme rural* » (Christophe Charle) a des effets bénéfiques pour ceux qui ne partent pas : diminution du chômage, augmentation des salaires, accès facilité à la propriété. Un valet de ferme auvergnat qui touchait 150 francs par an en 1840 est payé 340 francs en 1863. Le nombre des propriétaires exploitants augmente, malgré la hausse du prix de la terre. Ronald Hubscher, cité par Christophe Charle, constate pour le Pas-de-Calais que, de 1851 à 1872, 62 % des paysans n'ont pas changé de condition, 29 % ont vu leur situation s'améliorer et 9 % se dégrader. Pour les contemporains, le Second Empire est « *l'âge d'or du monde agricole* ». La prospérité des campagnes explique la fidélité de la majorité des paysans au régime. La valeur du cheptel ne double-t-elle pas de 1852 à 1862 ?

La politique agricole de l'Empire n'est guère efficace en matière de crédit car le Crédit foncier ne parvient pas, comme on l'a vu, à séduire la clientèle rurale. Plus efficaces sont les grands travaux de défrichement et d'assainissement, toutefois limités par l'insuffisance des moyens. La Sologne, auquel l'empereur est lié par son ascendance maternelle, bénéficie dès juillet 1852 d'une loi favorisant la bonification des terres. Un canal est creusé, des routes agricoles tracées. Dans les Landes de Gascogne, où Napoléon III achète 7 400 hectares qu'il fait drainer et boiser, une loi de 1857 organise le boisement systématique, en sorte qu'une immense forêt de résineux remplace les marais. D'autres actions sont soutenues dans les Dombes (assèchement) ou en Provence (canaux d'irrigation), une loi en faveur du drainage des terres est votée en 1856 et la surface cultivée du pays s'accroît d'un million et demi d'hectares pour atteindre un maximum historique de 26 millions et demi d'hectares en 1862. Mais, faute d'argent, les paysans ont très peu suivi l'impulsion qui leur était donnée par le souverain lui-même. La construction d'un réseau de transports moderne a, en définitive, plus d'effet sur les campagnes que la politique agricole proprement dite. Les chemins de fer, relayés par les routes, permettent l'élaboration (fort incomplète certes) d'un marché national ; la spécialisation agricole apparaît grâce aux échanges entre régions. Les paysans du Léon peuvent ainsi se spécialiser dans les produits maraîchers que leur achètent les Parisiens. Ce phénomène, qui ne concerne bien sûr que certaines régions, se combine avec l'augmentation de la consommation intérieure liée à l'urbanisation. Cette hausse de la demande stimule la production agricole. La consommation de sucre par habitant, par exemple, fait plus que doubler. Du coup, les prix montent – de plus d'un tiers par exemple pour les céréales. La viticulture est le meilleur symbole de cet essor. D'abord victime de l'oïdium, maladie éradiquée vers 1855 par le sulfatage, le vignoble s'étend et gagne en productivité. Les grandes régions viticoles s'affirment. De 1850-1859 à 1870-1879, la production augmente de 152 % dans le Midi méditerranéen, de 137 % en Loire moyenne et de 112 % dans les Charentes. Le champagne devient une industrie et le classement des vins de Bordeaux est établi en 1855.

Les progrès agricoles sont de nature diverse sous le Second Empire. On a déjà signalé les défrichements accomplis. Une loi est adoptée en 1860 afin de mettre en valeur les communaux incultes, il est vrai sans grandes conséquences. La culture du blé progresse, les paysans pouvant utiliser le marnage et le chaulage pour fertiliser les terres pauvres. La pomme de terre achève sa conquête du territoire et participe à la rotation des cultures. On en cultive 884 000 hectares en 1850 et

1 260 000 hectares vingt ans plus tard. Le maïs et la betterave à sucre progressent également. La jachère recule devant les prairies artificielles. Ces tentatives d'agriculture intensive permettent l'amélioration des rendements. La situation est toutefois très variable selon les régions. « *La carte des revenus départementaux en 1864 dessine clairement les contours de la France rurale avancée (qui souvent est en même temps la France urbanisée) et celle de la France prolongeant l'ancien régime agraire.* » (Christophe Charle)

À la première appartiennent la Bretagne, une partie du Massif central, les Alpes et les Pyrénées. Mais le faible usage des engrais et le manque de matériel agricole moderne sont communs à tout le pays. Il n'y a en France en 1862 que dix mille moissonneuses et autant de faucheuses et de semoirs. La mécanisation ne débute que dans les années 1870 et concerne surtout les très grandes exploitations. Les machines sont à la fois trop chères et inadaptées à la petite taille des exploitations. Le paysan, de surcroît, n'aime pas emprunter.

Le développement de l'élevage est directement lié à la mise en valeur des terres incultes et des jachères. L'élevage, qui fournit fumier et énergie animale outre les produits laitiers et la viande, est à présent totalement intégré à l'économie agricole. L'augmentation des prés et des herbages est chiffrée, selon les sources, à 400 000 ou même 800 000 hectares. L'évolution est très marquée en Normandie et dans le Massif central. La hausse des prix des produits de l'élevage s'avère très attractive. On commence à sélectionner les reproducteurs. Seul l'élevage ovin régresse. Au total, la prospérité est indéniable. Mais elle peut apparaître comme partiellement factice car elle doit beaucoup à l'augmentation des prix. La productivité du sol, au contraire, est assez faible et inférieure à celle de nombreux pays européens. Les progrès énumérés plus haut sont manifestement insuffisants. L'enrichissement général des campagnes a détourné les paysans des investissements productifs. L'argent a été souvent utilisé à l'achat de terres, ce qui a eu pour conséquence un morcellement de la propriété défavorable aux gains de productivité. En outre, l'industrie, le commerce et les emprunts d'État détournent bon nombre de capitaux de l'agriculture. « *En définitive la prospérité agricole de 1850 à 1870 a été une prospérité factice. Les techniques n'ont pas été suffisamment modernisées, les capitaux disponibles, fournis par la terre, n'ayant pas été utilisés à son profit. Ceux qui en avaient les employaient à d'autres fins : achat de valeurs boursières ou acquisition de biens fonciers. Ceux qui n'en avaient pas ne pouvaient s'en procurer qu'à des taux usuraires, rarement inférieurs à 8 %, pouvant même atteindre 12 % et plus, faute d'une véritable organisation du crédit.* » (Gabriel Désert) Le maintien d'une certaine routine résulte à la fois de ce manque de capitaux et des mentalités paysannes. La polyculture et l'autarcie familiale demeurent la norme la plus répandue. Et la médiocrité de l'enseignement agricole (l'Institut national agronomique est supprimé en 1852) ne contribue pas à faire évoluer la situation.

Le mode de vie rural

À la suite de Maurice Agulhon et d'Annie Moulin, on peut tenter de décrire - même sommairement - la vie de ces ruraux qui représentent la grande majorité des Français au milieu du XIX^e siècle. Ceux-ci s'occupent plus de la terre que de leur habitation qui évolue très lentement. Les toits de chaume reculent toutefois devant la tuile et l'ardoise, les municipalités et les compagnies d'assurances luttant contre les risques d'incendie que présentait le chaume. Si l'utilisation des matériaux locaux crée une grande variété, l'habitation est conçue selon deux grands schémas : la maison-bloc et la maison-cour. Dans le premier cas, l'étable et/ou le cellier sont accolés au logement des paysans. Le second type, qui

se répand sous le Second Empire, peut présenter une cour ouverte ou fermée. L'exploitation est séparée de l'habitation, signe de plus grande aisance. La plupart des maisons paysannes n'ont qu'une pièce à vivre. Seuls les paysans aisés proches de Paris ou des grandes villes bénéficient d'un équipement moderne (lampe à pétrole, poêles-cuisinières, etc.). Au sol, le dallage ou le carrelage remplacent la terre battue mais la salle commune, souvent éclairée par une seule fenêtre, est assez fruste : cheminée, coffre, table, bancs, armoire, lit clos. Le confort est rudimentaire. L'eau est obtenue difficilement, à une fontaine ou à un puits ; on l'économise. L'habillement paysan s'améliore dès 1830 avec la diffusion des cotonnades industrielles. Le linge de corps et de maison (draps, mouchoirs, etc.) est abondant mais il fait partie des dots et on l'utilise peu. Le vêtement de travail, rarement changé, est avant tout fonctionnel. L'homme porte la blouse de grosse toile bleue, le bonnet et les gros sabots de bois. La femme a une tenue qui varie selon les régions. Le costume de fête est imité du costume bourgeois.

Le manque d'hygiène est général jusqu'à l'action de l'école primaire, sous la III^e République. La protection contre le froid et contre l'humidité est très imparfaite. Il ne fait chaud en hiver que sous le manteau de la cheminée, près du feu. La moisson a lieu, au contraire, en période de grandes chaleurs. Les travaux des champs « cassent » le paysan, sans cesse courbé. Le monde rural est sous-médicalisé. La disette n'existe certes pratiquement plus mais l'alimentation est pauvre et monotone. On mange la production locale. À un produit de base (pain, galette, châtaigne) s'ajoutent un corps gras (beurre, graisse, huile) et une boisson (vin, bière, cidre, eau). L'élément carné (porc ou volaille) est réservé aux repas de fête dont la débauche gastronomique a une valeur compensatrice. On mange plus l'été que l'hiver. Sous le Second Empire, l'amélioration est surtout quantitative. Elle se traduit par une légère diminution des exemptions de conscrits pour défaut de taille. Les rythmes de la vie paysanne épousent le calendrier agricole. Les soirées d'hiver sont remplies par les veillées qui ont parfois lieu dans l'étable afin de profiter de la chaleur des bêtes. Le dimanche est le jour de la messe et de la visite au bourg : on fait des démarches (rendez-vous chez le notaire), on va au cabaret, on joue aux quilles, on danse. Les fêtes (« assemblées » dans l'Ouest et le Centre, « votes » dans le Midi) sont très appréciées, en dépit des anathèmes religieux contre les bals. « *La vie paysanne, en définitive, est celle du contraste entre la monotonie des journées épuisantes et la vive aptitude à sentir et à célébrer les moments d'exception qui en ordonnent et en rythment le déroulement.* » (Maurice Agulhon) N'oublions pas, de surcroît, l'importance de l'industrie rurale dans la vie des paysans. Vers 1860, le cinquième du revenu annuel des familles de salariés agricoles est fourni par des activités accessoires.

La famille est d'abord une unité de travail, hiérarchisée. Tout comme les enfants, les anciens rendent des services dans la mesure de leurs capacités. Même quand ils sont une charge, on ne les envoie pas à l'hospice. L'homme et la femme ont des travaux bien distincts. Cette dernière s'occupe en particulier du linge, de la cuisine, des jeunes enfants, du jardin et de la basse-cour. Les deux sexes participent à l'élevage et aux récoltes. La naissance, le mariage et la mort sont bien sûr l'objet de rites propres à chaque région. La nécessité de préserver l'exploitation dicte souvent le choix du conjoint. Les solidarités villageoises tendent à s'affaiblir mais, au village, le lavoir rassemble les femmes tout comme la boutique du forgeron est un lieu de réunion masculine. Dans le Midi, les « chambrées » masculines imitent les cercles bourgeois urbains. L'influence grandissante de la ville est d'ailleurs le principal fait culturel dans les campagnes sous Napoléon III. La modernisation des transports et le développement du courrier expliquent cette ouverture partielle. Les foires permettent de faire quelques achats tandis que les artisans ruraux font office d'intermédiaires avec la culture urbaine. La barrière de la langue est encore très handicapante ; Annie Moulin, soulignant le caractère

contradictoire des données fournies par les sources, estime que, vers 1850, la moitié de la population n'a pas le français pour langue maternelle. Seuls 10 à 20 % des habitants toutefois ne le comprennent pas, avant tout les gens âgés. Le bilinguisme français/patois est donc très répandu et le français est la langue commune à toutes les régions. La maîtrise de la langue nationale apparaît comme un vecteur d'ascension sociale. Les motivations des promoteurs provençaux du Félibrige (créé en 1854) ne sont en rien communes aux paysans.

L'ouverture à la culture urbaine passe beaucoup par l'imprimé. Celui-ci peut n'être qu'une simple image populaire. La production de ces images est profondément modifiée par l'introduction de la lithographie et du papier à base de cellulose de bois. La maison Pellerin à Épinal, qui domine le marché, commercialise un millier d'images en 1860. Elles mettent en scène, outre les sujets courants, le couple impérial et l'armée. Les paysans les achètent aux colporteurs et les accrochent chez eux. Le colportage diffuse également les almanachs, très lus. Les journaux commencent aussi à pénétrer les campagnes. Les hommes les lisent au cabaret du village. L'alphabétisation des campagnes est inégale. Grâce à la loi Guizot de 1833, la quasi-totalité des communes est, sous le Second Empire, dotée d'une école primaire de garçons. 68 % des enfants de cinq à quatorze ans sont scolarisés en 1866. Cette même année, 28,8 % des conscrits cultivateurs et 34,5 % des conscrits salariés agricoles ne savent pas lire (la moyenne générale est de 25,5 %). Les paysans les plus pauvres, pourtant dispensés de droits scolaires, continuent à ne pas vouloir donner d'éducation à leurs enfants, les travaux des champs ont encore pour conséquence un fort absentéisme et l'école n'est toujours pas considérée comme nécessaire pour les filles. Les progrès n'en sont pas moins très importants et préparent l'œuvre scolaire des républicains. Il nous semble donc que, dans une France où la ruralité demeure prépondérante, les facteurs de renouvellement l'emportent sur l'immobilisme du monde paysan. L'intégration dans la communauté nationale (par les transports, la langue, la circulation des productions, etc.) modifie de façon substantielle, certes sans doute sur le long terme, la vie des campagnes entre 1851 et 1870.

Chapitre VI

Le nouveau visage de la France

Même si l'on ne doit pas sous-estimer le poids des permanences, la France change sous le Second Empire ; les Français de 1870 ne sont plus ceux de 1850. Du fait de la révolution des transports, ils ne perçoivent plus de la même façon le pays dans lequel ils vivent. Les villes, en outre, sont remodelées par de grands travaux dont l'avènement du Paris haussmannien est l'exemple le plus complet. Cette politique urbaine - qu'on la loue ou qu'on la décrie - est l'une des principales actions menées par le régime. L'évolution de la population et ses divers mouvements méritent également qu'on s'y attarde. Qui sont les sujets de Napoléon III ? Comment vivent-ils ? Comment se répartissent-ils ? Dans la description de cette « France nouvelle », pour détourner le titre du manuel politique de Prévost-Paradol, on n'aura garde d'oublier ce qui en constitue la vitrine, à savoir les deux Expositions universelles de 1855 et 1867, les grands magasins, « cathédrales du commerce moderne » (Zola) et la « fête impériale » si souvent évoquée.

Les grands travaux : Haussmann et ses émules

La rénovation de Paris

Dès son arrivée au pouvoir comme président de la République, en 1848, Louis-Napoléon s'intéresse à l'urbanisme parisien. Dans un discours de 1850, il dit vouloir faire pénétrer « *la lumière bienfaisante du soleil [...] partout dans nos murs comme la lumière de la Vérité dans nos cœurs* ». Il a vécu à Londres et il a apprécié les égouts, l'éclairage et les squares de la capitale anglaise. Il a lu les réflexions des théoriciens parisiens, les frères Lazare, Lanquetin, Meynardier, Perreymond, etc. Dans son cabinet de travail aux Tuilleries, il a fait accrocher au mur un plan de Paris colorié - plan incendié en 1871- où sont dessinées les voies à percer. Le prolongement de la rue de Rivoli au-delà du Louvre est engagé dès 1849, le tracé de la rue des Écoles est arrêté en 1852 et le boulevard de Strasbourg, qui relie l'embarcadère de Strasbourg (c'est-à-dire la gare de l'Est) au centre de Paris, est inauguré en décembre 1853. Le 2 août 1853, l'Empereur institue une Commission des embellissements de Paris présidée par le comte Henri Siméon (1803-1874). La découverte en 1997 par Pierre Casselle des archives de cette Commission a permis de lui rendre l'importance qu'Haussmann lui avait niée, à dessein, dans ses Mémoires et que sa brève existence avait contribué à éclipser. Dans le rapport rendu par Siméon le 20 décembre 1853, douze voies sont prévues sur la rive droite, quatre sur la rive gauche et vingt-quatre dans les territoires suburbains. Avec perspicacité, la Commission anticipe l'annexion de 1859 et se préoccupe de l'équipement des périphéries. Contrairement à ce qui sera réalisé sur le terrain, elle ne prévoit pas de déséquilibre d'aménagement entre l'Est et l'Ouest et trace des voies Nord-Sud reliant les deux rives. Avant Haussmann, Siméon conçoit donc un plan d'ensemble qui repose sur quelques grandes idées qui seront gardées :achever les voies commencées, relier les gares au centre, créer des boulevards concentriques, réaliser la Grande Croisée de Paris. Le cadre général est fixé.

L'Empereur a décidé qu'un plan d'ensemble indiquant les embellissements successifs dont il veut doter la ville de Paris serait établi par une commission. Les habitants pourront ainsi connaître à l'avance quels sont pour l'avenir les projets de l'administration. L'industrie trouvera devant elle un vaste champ à exploiter au profit des capitaux, des ouvriers et de la population.

Mais il fallait poser, d'une manière précise, les règles qui devaient présider à l'exécution de cet important travail. Le programme suivant, dicté par Sa Majesté, contient en quelques mots, le développement de la pensée qui a présidé à cette entreprise.

Dans le projet d'embellissement de la ville de Paris, l'Empereur désire arrêter les règles suivantes :

- 1 ° Que toutes les gares de chemins de fer aient, pour aboutissants, de grandes artères ;
- 2 ° Que, dans les rues nouvelles, la hauteur des maisons n'excède jamais la largeur de la rue ;
- 3 ° Que, dans le tracé des grandes rues, les architectes fassent autant d'angles qu'il est nécessaire, afin de ne point abattre, soit les monuments, soit les belles maisons, tout en conservant les mêmes largeurs aux rues, et qu'ainsi l'on ne soit pas esclave d'un tracé exclusivement en ligne droite ;
- 4 ° Qu'une carte désignant tout l'ensemble des projets d'amélioration soit imprimée et rendue publique ;
- 5 ° Que ce plan s'étende jusqu'aux fortifications ;
- 6 ° Que les travaux soient entrepris sur la rive gauche en même temps que sur la rive droite ;
- 7 ° Que les travaux d'amélioration commencent :
 - a Par le prolongement de la rue de Rivoli, jusqu'à la rue du Faubourg Saint-Antoine ;
 - b Par la prolongation du boulevard de Strasbourg jusqu'au quai ;
 - c Par le boulevard de Malesherbes ;
 - d Par le prolongement de la rue des Écoles, jusqu'à la place Sainte-Marguerite, d'un côté, et, de l'autre, jusqu'à l'embarcadère du chemin de fer d'Orléans.

Les motifs qui ont déterminé l'adoption de ces principes généraux s'expliquent et se comprennent facilement. [...]

C'est donc une œuvre de bon citoyen que d'aider l'Empereur à accomplir sa noble entreprise. Il a su, en deux ans, réaliser de grandes idées qui n'étaient restées avant lui que des espérances.

Le Louvre que, depuis si longtemps, on a vainement tenté de terminer, s'achève en moins d'années qu'on a mis de siècles à y penser, et le peuple en est plus fier que celui qui l'a ordonné.

Le plan d'ensemble, dont Henri IV rêvait le projet il y a plus de deux siècles, sera enfin tracé par une volonté aussi calme qu'énergique.

Si la protection divine et la paix permettent à l'avenir de tenir ce qu'annonce le présent, on peut prévoir que le moment n'est pas éloigné où Paris, qui l'emporte déjà sous tant de rapports sur toutes les cités du monde, ne le cédera à nulle autre en magnificence et en grandeur.

Source : Document édité et présenté par Pierre Casselle, *Cahiers de la Rotonde*, 2000.

Pour réaliser cette vaste transformation, Napoléon III ne peut guère compter sur Jean-Jacques Berger (1790-1859), pusillanime préfet de la Seine, en poste depuis décembre 1848 (et qui a toutefois présenté un projet de rénovation urbaine en juin 1852). Il le remplace en juin 1853 par Georges-Eugène Haussmann. Celui-ci, préfet du Var, de l'Yonne puis de la Gironde, s'est rallié à lui dès 1849. Persigny a remarqué la force de caractère de cet « *animal de race féline à grande taille* ». Le nouveau préfet choisit de donner la priorité aux travaux dans le centre de la capitale et de privilégier le percement par rapport à l'alignement et à l'élargissement. Il travaille en collaboration étroite avec Napoléon III, sans qu'il soit facile souvent de savoir ce qui est dû à son initiative et ce qui conçu par le souverain lui-même. Les percées ont pour but d'améliorer la circulation des hommes et des marchandises, de désenclaver les quartiers trop denses ou trop éloignés, de renouveler le bâti, d'assainir les secteurs insalubres et, bien sûr, de faciliter la répression des insurrections (encore que ce dernier objectif ne soit pas aussi important qu'on l'a souvent répété). « *Aucune tête de chemin de fer à desservir, aucun monument à dégager, aucun foyer de force publique à faire rayonner, aucune forteresse de l'émeute à ouvrir, aucune grande promenade à rapprocher du centre, aucun quartier à relier au reste de la ville ne se trouvent délaissés* », écrit Charles Merruau, le secrétaire général de la préfecture de la Seine cité par Pierre Pinon. Pour accomplir les travaux, Haussmann dispose des lois sur les expropriations des 16 septembre 1807, 7 juillet 1833 et 3 mai 1841, ainsi que du décret du 26 mars 1852 qui permet d'étendre les expropriations. Le financement mêle le système de la régie et celui de la concession à des compagnies privées. Adepte de la théorie des « *dépenses productives* » conçue par Persigny, Haussmann a recours aux emprunts : 830 millions sont collectés de 1855 à 1869. Usant de la Caisse des Travaux de Paris, créée en 1858, pour obtenir du crédit supplémentaire, le préfet se retrouve en 1869 obligé de rembourser le Crédit foncier auprès de qui il s'était beaucoup endetté par le système douteux des « *bons de détégation* ». L'opacité de sa gestion financière, qui irrite le Corps législatif, est d'ailleurs directement à l'origine de sa chute. Il est vrai que les travaux ont coûté au total, selon l'estimation du préfet lui-même, la somme énorme de deux milliards et demi de francs...

Haussmann, pour faire face à la tâche immense qui lui a été confiée, remanie en 1856 les services de la Ville. Il crée sept directions : affaires départementales, affaires municipales, comptabilité, eaux et égouts, travaux d'architecture, beaux-arts et fêtes, voies publiques et promenades. Il s'entoure d'hommes nouveaux : Eugène Belgrand (1810-1878) pour l'hydrologie, Adolphe Alphand (1817-1891) pour les parcs, les squares et les plantations, Gabriel Davioud (1823-1881) nommé architecte en chef en 1857 (il dessine des fontaines et du mobilier urbain et construit les deux théâtres de la place du Châtelet). Ses rapports sont moins bons avec Victor Baltard (1805-1874), déjà en place, que le préfet encourage pourtant dans la reconstruction en fer des Halles. Haussmann mène avec autorité cette équipe, flanqué d'une « Commission municipale » qui lui est dévouée. Fort de ces soutiens et de l'appui de Napoléon III, il s'applique à transformer une capitale qui a vu sa population doubler depuis le début du siècle et dont le centre ancien, aux rues étroites, est insalubre et dangereux. L'action du préfet se partage en trois réseaux qui constituent à peu près trois étapes chronologiques. Le premier réseau concerne la « Grande Croisée de Paris » (rue de Rivoli / boulevards de Strasbourg, de Sébastopol, du Palais et Saint-Michel), la reconstruction des Halles et l'éventrement de l'île de la Cité. Avec le deuxième réseau, on perce des axes transversaux (boulevard Magenta et de Port-Royal, avenue Daumesnil, rue de Rennes, etc.), on aménage les carrefours (places de l'Étoile, du Trône, du

Château-d'Eau, etc.) et on commence le chantier du nouvel Opéra. La loi du 16 juin 1859, effective le 1^{er} janvier suivant, permet d'annexer la banlieue jusqu'à l'enceinte fortifiée de Thiers, soit 3 800 hectares et 350 000 habitants. On passe ainsi de douze à vingt arrondissements. Le troisième réseau comprend, entre autres, le prolongement du boulevard Saint-Germain et de la rue La Fayette, le percement de la rue des Pyrénées (d'abord rue de Puebla), de la rue Réaumur et du boulevard Henri IV. En tout, à partir de 1853, 20 000 maisons sont rasées et 43 000 construites.

La ville haussmannienne

La transformation de Paris par Haussmann crée un nouveau paysage urbain. Certes, les travaux parisiens « *apparaissent moins comme un modèle que comme une expérience d'intervention sur la ville* » (Florence Bourillon) et, de nos jours, les spécialistes d'histoire urbaine mettent plutôt l'accent sur le pragmatisme du préfet et sur sa capacité à faire sienne toute proposition qui lui semble bonne, loin de l'application d'un plan préconçu ou d'une théorie rigide. Il n'en existe pas moins une ville haussmannienne dont l'un des caractères les plus visibles est la prédominance des percées en ligne droite. Celles-ci ont souvent un monument en point de mire, le préfet demandant par exemple à l'architecte du Tribunal de Commerce de doter le bâtiment d'un dôme afin de donner une perspective au boulevard de Sébastopol. « *Au pittoresque du décor, Haussmann préfère la régularité d'espaces répétitifs dont le rôle est d'accompagner les communications : les rues s'alignent sur le modèle des routes et des lignes de chemin de fer.* » (Pierre Pinon) Les monuments, anciens ou nouveaux, sont dégagés afin d'être mis en valeur. Ainsi en est-il de l'Hôtel de Ville et du Louvre. On isole les nouveaux monuments (église de la Trinité, Opéra). Les percées passent parfois en bordure de certains monuments, ce qui oblige par exemple à modifier le chevet de l'église Saint-Leu-Saint-Gilles. La destruction du vieux Paris ne provoque d'ailleurs à l'époque que des protestations tardives et peu nombreuses, au contraire de la fortune ultérieure de cette critique souvent formulée par les historiens d'art.

Si leur conscience patrimoniale est faible, les Parisiens du Second Empire ont bel et bien l'impression de voir une nouvelle ville surgir sous leurs yeux – une ville où ils ont perdu leurs repères et qui semble changée en un chantier perpétuel du fait de la succession des opérations. Mis à part quelques secteurs totalement remaniés (Île de la Cité, bourg Saint-Marcel), le bâti ancien se mêle pourtant au bâti nouveau, les parcelles n'étant « haussmannisées » qu'en bordure des voies nouvelles. La végétation est présente dans ce Paris moderne : avenues et boulevards sont ornés d'alignements d'arbres et une trentaine de squares sont créés. Ceux-ci, héritiers de leurs homologues londoniens (privés et fermés, eux) mais aussi des jardins privés français, sont situés à des carrefours (square Saint-Jacques) ou servent à dégager un édifice (square Sainte-Clotilde). En outre, le bois de Boulogne commence à être aménagé dès 1852 (on y ouvre le jardin d'acclimatation en 1857) et celui de Vincennes l'est à partir de 1860. À ces deux bois s'ajoutent le parc des Buttes-Chaumont (1864-1867), créé sur une ancienne carrière, et le parc Montsouris (1867-1878). D'autres espaces verts sont remaniés, comme le parc Monceau ou les jardins des Champs-Élysées. Outre l'espace et la végétation, la ville haussmannienne entend apporter à ceux qui l'habitent le confort moderne, en premier lieu l'eau potable. Au début de l'Empire, l'alimentation en eau de la capitale est très insuffisante. Réservant les eaux de la Seine et de l'Ourcq aux services municipaux, Haussmann et Belgrand parviennent, non sans devoir beaucoup batailler, à fournir aux Parisiens les eaux de la Dhuis et de la Vanne, captées en Champagne et près de Sens, et acheminées par des aqueducs. Si le réseau demeure incomplet en 1870,

l'œuvre accomplie n'en est pas moins remarquable. Belgrand développe également le réseau d'égouts (qui passe de 141 à 567 km entre 1852 et 1869). Les eaux usées sont désormais rejetées en aval de Paris. La progression de l'éclairage public est un autre facteur de modernisation. Le gaz était apparu dans les rues parisiennes en 1829. En 1855 les six compagnies parisiennes se regroupent en une compagnie unique qui assure, à la fin du régime, l'alimentation des 36 575 becs placés sur la voie publique dont la vive lumière, la nuit venue, participe à l'aspect féerique du nouveau Paris. L'utilisation domestique du gaz se développe également (87 000 abonnés en 1870). Alors que les nouvelles Halles (dont les pavillons ouvrent de 1854 à 1874) et les abattoirs de la Villette (implantés en 1859) permettent un meilleur approvisionnement, Haussmann se préoccupe aussi des Parisiens décédés et conçoit un projet de vaste nécropole à Méry-sur-Oise ; présenté en 1866, ce projet suscite une vive opposition et doit être abandonné.

L'équipement de la capitale en bâtiments publics est complété : écoles primaires, bibliothèques (la Bibliothèque impériale est agrandie par Henri Labrouste), casernes, hôpitaux (reconstruction de l'Hôtel-Dieu, chargée d'une valeur symbolique), gares, lycées, etc. Le nouveau découpage en vingt arrondissements rend nécessaire l'équipement des périphéries. Le long des nouvelles percées, on construit des immeubles dont la monotonie a souvent été critiquée par les contemporains. Ils se composent le plus souvent d'un rez-de-chaussée, d'un entresol, de trois ou quatre étages et d'un dernier étage en retrait. Des balcons marquent l'étage « noble », le premier après l'entresol, et la façade comporte de trois à six travées. Du côté de la rue sont disposés en enfilade salon, salle à manger et chambre(s) tandis que, du côté de la cour, se trouvent d'autres chambres et les pièces de service. Au rez-de-chaussée, la porte cochère débouche sur un vestibule d'où part un escalier plus ou moins monumental. Si le plan de chaque immeuble s'adapte à la taille et à la forme des parcelles, la structure en enfilade est de rigueur dans les appartements. Elle donne une cohérence aux immeubles qui se succèdent le long de la voie publique. Un décret du 27 juillet fixe, entre autres prescriptions, la hauteur des immeubles en fonction de la largeur des rues et interdit les étages hauts de plus de 2,60 m. Ces contraintes sont d'ailleurs reprises dans bon nombre d'actes notariés concernant les lotissements. Les caractéristiques de l'immeuble haussmannien impliquent des locataires ayant « *sinon les mêmes ressources, du moins les mêmes possibilités de dépenses* » (Adeline Daumard). La ségrégation sociale s'en trouve donc renforcée. Napoléon III a beau se livrer à quelques tentatives de logement ouvrier (regardées du reste avec dédain par Haussmann), les transformations de la capitale sont conçues pour chasser de Paris les « *masses grossières et stupides d'ouvriers à marteaux* », pour reprendre une expression utilisée par le préfet de la Seine lui-même dans une lettre à Persigny du 22 juin 1857 retrouvée par Georges Valance.

Il convient en effet de ne pas sous-estimer les conséquences sociales des grands travaux parisiens. La ville haussmannienne est sans pitié pour les couches populaires, rejetées à la périphérie. Belleville compte déjà 57 700 habitants en 1867, trois ans avant son rattachement à Paris. La population du XX^e arrondissement passe de 70 000 à 93 000 habitants entre 1861 et 1870. Si une partie des populations pauvres parvient à se maintenir dans le centre en s'installant dans les secteurs non rénovés, l'haussmannisation provoque, de façon délibérée, une « *hiérarchisation de l'espace urbain qui refoule les populations les plus pauvres vers la périphérie* » (Jeanne Gaillard). « *La classe malaisée [sic] est comme un immense cordon enserrant la classe aisée* » écrit en 1865 le républicain Corbon, cité par John Merriman. Les arrondissements périphériques, qui manquent d'infrastructures modernes, recueillent ceux qui ont été chassés du centre et qui se mêlent aux nouveaux arrivants. Des poches de misère existent près des fortifications. Partout, la hausse des loyers des logements ouvriers pèse

lourdement sur les budgets. Doit-on pour autant dresser un bilan négatif de l'action du Second Empire à Paris ? On préférera ici s'effacer derrière le jugement de Jeanne Gaillard dont les travaux font autorité : « *Finalement, le modernisme fondamental des travaux du Second Empire réside surtout dans l'ouverture d'un système général de relations qui permet le dédoublement des fonctions. Non sans dommage pour l'intense vie populaire qui caractérisait le Paris ancien, bien entendu : les travaux [...] ont accentué la discordance entre les rythmes de la vie populaire et ceux de la vie urbaine dans son ensemble, opposé la pauvreté et la richesse, etc. Tout cela est vrai. Mais la Ville échappe, à tous les sens du mot, à l'asphyxie qui la menaçait. [...] L'haußmannisation malgré les destructions sévères qu'elle a provoquées n'a pas condamné l'ancien Paris, elle lui a permis de survivre et même de revivre.*

»

Les transformations urbaines en province

La rénovation urbaine sous le Second Empire n'est pas l'apanage de Paris. À l'imitation (plus ou moins avérée) de la capitale, bien des villes entreprennent des travaux de modernisation dans les années 1850 et 1860. Comme à Paris, les visées stratégiques ne sont pas absentes, tout comme la volonté de remodeler des centre-villes à l'urbanisme anarchique. On souhaite rationaliser, embellir, renouveler le bâti, améliorer la circulation. Les projets sont la plupart du temps dus à l'initiative municipale et leur réussite tient souvent à la collaboration entre un maire et un architecte. Les percées provinciales sont de même nature que les percées parisiennes : la ligne droite et la recherche d'une perspective les commandent. Comme le remarque Pierre Pinon, le désenclavement des places par un tracé tangentiel est une solution assez souvent retenue. Les percées sont également souvent conçues comme le prolongement d'une route. Le décret du 26 mars 1852 sur les expropriations est appliqué dans plus de 150 villes dans les années 1850 et 1860. Cependant, mis à part à Marseille, les expropriations ne sont pas massives et on se contente de reconstruire le long des percées. La plupart des opérations se font sous le régime de la concession, celles-ci étant accordées à des entrepreneurs locaux ou, plus fréquemment, à des compagnies financières.

Le cas de Lyon, étudié par Bernard Gauthiez, est particulièrement intéressant car, peut-être plus encore que Paris, il a servi de modèle pour d'autres villes. À la fois maire et préfet, Vaïsse annonce en décembre 1853 un programme ambitieux (« *élargir, améliorer, embellir* »), en particulier sur la presqu'île où il s'agit de relier les gares aux principaux monuments. À partir de 1854 est percée la rue Impériale qui relie la place Bellecour à la place de la Comédie et dont l'Empereur lui-même fixe la largeur. Les travaux sont effectués par la Société anonyme de la rue Impériale du promoteur-architecte Benoît Poncet. Achevée en 1857, la nouvelle rue relie l'Hôtel de Ville, le Palais des Arts, le Grand-Théâtre, la Bourse et l'Hôtel-Dieu. La rue de l'Impératrice est ouverte à partir de 1860. Construit par l'architecte Dardel, le Palais du Commerce est inauguré en 1860 tandis que l'Hôtel de Ville est l'objet d'une restauration de grande ampleur. Le parc de la Tête d'Or est aménagé au nord des Brotteaux sur le modèle du bois de Boulogne. Lyon, en outre, annexe dès 1852 quatre communes de banlieue qui accueillent les populations refoulées du centre. D'abord réalisés sans plan d'ensemble, ces travaux s'insèrent par la suite dans une réflexion globale qui vise à adapter la ville à ses ambitions industrielles et commerciales. La réussite de la politique urbaine menée à Lyon conduit les maires de Marseille et de Toulouse ou encore le préfet de la Somme à prendre conseil auprès de Vaïsse pour mener à bien leurs propres chantiers.

La situation de Marseille est un peu différente. Avec une population qui croît de 3 % par an de 1851 à 1866, la ville apparaît comme porteuse d'immenses potentialités et attire aussi bien Jules-Isaac Mirès que les frères Pereire et Paulin Talabot. « *Tout doit y être projeté sur une grande échelle* », recommande en 1854 Magne, le ministre des Travaux Publics, de l'Agriculture et du Commerce. On a déjà signalé la construction de nouveaux bassins et de nouveaux docks. Pour cette ville en relation avec le monde entier, le régime impérial entend voir grand, en dépit du peu de soutien politique qu'il trouve sur place. Les rivalités des investisseurs empêchent les travaux de prendre une grande ampleur dans la décennie 1850 et, venant inaugurer la nouvelle Bourse en 1860, Napoléon III trouve la ville pas assez transformée. La nomination le 29 octobre 1860 de Maupas comme « *sénateur chargé de l'administration des Bouches-du-Rhône* » donne une impulsion décisive. On prolonge la Canebière, on achève le boulevard maritime, on ouvre la rue Impériale qui relie les nouveaux bassins au Vieux-Port. Ce dernier chantier s'accompagne de la reconstruction d'une vingtaine d'îlots, soit 60 000 mètres carrés à bâtir. L'opération, menée par Émile Pereire, est impressionnante : 1 200 000 mètres cubes de déblais sont déversés dans la mer. Le coût de la rue Impériale s'élève à cent millions. Tandis qu'est aménagé le parc Borely où l'on installe un hippodrome, la ville se dote de monuments de prestige : préfecture construite par Auguste Martin puis François-Joseph Nolau, palais Longchamp qui abrite deux musées et qui est un chef-d'œuvre d'Henry Espérandieu (1829-1874), basilique Notre-Dame de la Garde surmontée de la « Bonne Mère » installée en 1870, palais du Pharo (résidence impériale qui domine l'entrée du port), palais de Justice, observatoire, etc. Le Second Empire donne sa physionomie contemporaine à Marseille.

Bordeaux n'est pas en reste. Le territoire de la ville s'agrandit d'un quart en 1865. On adopte le tracé des boulevards extérieurs de ceinture le 6 juin 1853, quelques jours avant le départ d'Haussmann de la préfecture de la Gironde. La liaison de cette ceinture avec le centre-ville entraîne la création de voies nouvelles et le remodelage de nombreux quartiers. Sous l'impulsion du maire Antoine Gautier, le centre-ville fait également l'objet de travaux. De 1853 à 1859, la rue Vita-Carles est ouverte pour dégager la cathédrale sur son flanc nord. L'édifice est totalement isolé, non sans entraîner la destruction, polémique, d'un cloître. La rue de la Vallée-du-Peuge (de nos jours cours d'Alsace-Lorraine) est percée au milieu du vieux Bordeaux qui est ainsi remanié. Comme Bordeaux, Lille s'agrandit sous le Second Empire par l'annexion en 1858 de trois communes voisines. Les fortifications sont démantelées et la ville quadruple sa superficie. On aménage de nouveaux boulevards dont les parcelles sont vendues à la grande bourgeoisie industrielle qui y fait édifier des hôtels particuliers. On perce la rue Impériale et la rue de la Gare. Les monuments sont désenclavés. Les aménagements urbains ne déplacent pas pour autant le centre d'activité et n'améliorent pas l'habitat ouvrier, tristement célèbre pour son insalubrité. La ville compte de 35 à 45 000 miséreux. À Lille comme ailleurs, l'haussmannisation renforce les contrastes sociaux. Rouen, pourtant touchée par la crise cotonnière, connaît les mêmes transformations grâce à l'action de son maire Charles Verdrel. Une « Grande Croisée » est dessinée, le port est modernisé et des rues sont percées à l'est de la ville. À Nantes, quatre ponts sont construits, on édifie un palais de Justice et un nouvel Hôtel-Dieu. Nice, devenue française en 1860 et atteinte par le PLM en 1864, est restructurée sur la base des travaux du Consiglio d'Ornato qui avait été créé par l'État sarde en 1832. L'action du maire Malaussena et du préfet permet l'édification de nouveaux quartiers entre la promenade des Anglais et la gare. Le Paillon est en partie couvert. À Saint-Étienne, la promenade Marengo est aménagée et un nouveau marché est construit en fonte. La rue Bonaparte est percée en Avignon pour relier la gare au centre ville. On pourrait multiplier sans fin les exemples. Ils sont le témoignage d'un dynamisme urbain commun à presque toutes les régions.

La population française

Avec les années 1850, la France entre dans l'ère de la statistique. Le Bureau de la Statistique générale de la France est réorganisé en 1852, sous la responsabilité d'Alfred Legoyt (1815-1885). À partir de 1855 sont publiés des volumes de grande qualité. Le recensement de 1851 marque un net progrès dans la collecte et l'exploitation des données. Il est suivi par ceux de 1856, 1861 et 1866. La connaissance statistique du pays s'améliorant, l'évolution démographique est appréhendée avec plus de précision. En 1851, la France compte 35,8 millions d'habitants, chiffre qui passe à 38,4 millions en 1870, à la veille de la guerre. Le mariage demeure la norme et concerne en 1861, 59,2 % des hommes de 18 à 59 ans et 54,4 % des femmes de 15 à 49 ans. L'accroissement de la population est assez faible, surtout si on le compare à celui des autres pays européens. Le taux de natalité connaît certes une certaine stabilisation au début de l'Empire mais sa baisse régulière redémarre à partir de 1865. De 1866 à 1870, le taux est de 26,1 % contre 35,4 en Angleterre et au Pays de Galles et 39,1 en Allemagne. Certes, le nombre de naissances vivantes dépasse 1 million de 1863 à 1867 et le solde du mouvement naturel est positif de 1856 à 1869. Mais la baisse de la fécondité, très forte à long terme, est perceptible à nouveau dans les années 1860 : le taux de fécondité légitime est de 175,4 % en 1861 et de 170,9 en 1866. Ces données traduisent bien sûr une grande disparité régionale. Les départements les moins féconds sont situés dans le Sud-Ouest, en Normandie et dans le bassin de la Loire. La fécondité est au contraire forte en Bretagne, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Alsace et dans le sud-est du Massif central. Le néo-malthusianisme, jusque-là plutôt prôné par les élites, commence à être critiqué et combattu comme un facteur de déclin dans les années 1860.

La baisse de la fécondité entraîne un vieillissement de la population. 36,1 % des Français ont moins de 20 ans en 1851 et 35,4 % en 1866. Entre ces deux dates, la proportion des plus de 60 ans passe de 10,2 à 11,2 %. Tout comme la natalité, la mortalité connaît une évolution singulière par rapport au reste de l'Europe. Alors qu'elle baisse partout (surtout après 1870, certes), elle se maintient à un taux élevé en France. L'espérance de vie à la naissance recule même légèrement pour se situer, vers 1861-1865, à un peu plus de 39 ans pour les hommes et un peu moins de 41 ans pour les femmes. La mortalité est plus forte dans les villes, bien sûr avant tout dans les quartiers populaires. La mortalité infantile (c'est-à-dire celle des enfants de moins d'un an) demeure très élevée : 179 % pour la période 1861-1865. Elle est accentuée en milieu urbain. Plus précisément, les risques de décès, s'ils sont moindres en ville juste après la naissance du fait de meilleures conditions d'accouchement, y sont plus grands dans les mois qui suivent. Les épidémies y sont notamment plus meurtrières et l'environnement plus dangereux. La mortalité juvénile (qui touche les enfants de moins de 5 ans) est également encore très importante sous le Second Empire. Dans les années 1860, sur 1 000 enfants nés vivants, un peu moins de 700 atteignent l'âge de 5 ans. Mortalités infantile et juvénile correspondent ainsi aux deux cinquièmes des décès vers 1860. La proportion des décès des moins de 20 ans est encore supérieure à celle des décès des plus de 60 ans. Les enfants illégitimes, plus nombreux dans les zones industrialisées, ont souvent un sort plus aléatoire car beaucoup sont abandonnés. Cette pratique diminue toutefois et le dernier « tour d'enfants » est fermé, à Marseille, en 1868. L'importance de la mortalité infantile et juvénile est également à mettre en relation avec ce qu'on a parfois appelé « l'industrie nourricière ». Selon Catherine Rollet, environ 100 000 enfants sont placés en nourrice chaque année vers 1860. Le phénomène touche la moitié des enfants nés à Paris. Les mauvaises

pratiques des nourrices (nourriture pas adaptée, hygiène déficiente, etc.) commencent, après 1860, à être dénoncées par le corps médical. Des commissions de la mortalité des nourrissons sont instituées en 1867 et 1869. La mort, en outre, a ses saisons, en l'occurrence les trois premiers mois de l'année et les mois d'août, septembre et octobre -la première période étant surtout fatale aux vieillards et la seconde aux enfants. La seule grande épidémie du Second Empire est celle du choléra en 1854-1855, à l'origine de 146 000 décès. La situation démographique de la France est donc assez préoccupante vers 1870, malgré une certaine reprise, et les risques provoqués par la dépopulation commencent à susciter de l'inquiétude.

Cette population connaît une amorce de brassage due en grande partie au dépeuplement des campagnes. On a déjà signalé l'exode rural en direction des bourgs puis des villes. La population urbaine s'enrichit de 2,32 millions de 1851 à 1866. La concentration se renforce et le taux d'urbanisation atteint 30,4 % en 1866. Les grandes villes connaissent de fortes croissances. Le nombre des Parisiens, sur un territoire plus grand il est vrai, passe d'un million en 1851 à 1 825 000 en 1866. Certaines villes connaissent, grâce à leur activité économique prospère, un afflux massif de population : Le Havre, Saint-Étienne, Roubaix, Mulhouse, etc. Les villes profitent également de l'arrivée d'étrangers. C'est sous le Second Empire que la France devient un pays d'immigration (alors que l'émigration est très faible). En 1866, les 655 000 étrangers en France représentent 1,7 % de la population totale et sont originaires, dans neuf cas sur dix, d'un pays voisin. Un tiers environ sont des Belges dont une majorité travaille dans l'industrie textile du Nord. Dans les communes rattachées à Lille en 1858, près de la moitié des habitants sont belges. L'agriculture du Bassin parisien les emploie également pour la betterave à sucre. Les Allemands sont, loin derrière, la deuxième communauté (85 000 en 1861), suivis par les Italiens. On trouve ces derniers dans le monde du voyage (montreurs d'ours, joueurs d'orgue, etc.), exerçant de petits métiers ou encore dans le bâtiment. Certaines villes, comme Marseille (10 % dès 1851), comptent des communautés étrangères assez importantes. Les émeutes xénophobes, importantes en 1848 et sous la III^e République, semblent avoir été plutôt peu nombreuses sous l'Empire.

Les conditions de vie

On peut estimer que, entre 1850 et 1870, le niveau de vie moyen des Français s'améliore. Citant Jean-Claude Toutain, Alain Plessis note que les consommations annuelles par tête et par jour progressent pour tous les types d'aliments, entre 1845-1854 et 1865-1874 : de 714 à 763 g de pain, de 78 à 100 g de viande et de poisson, de 168 à 208 g de lait et de fromage, de 1,34 à 1,62 litre de vin. La ration passe de 2 480 à 2 875 calories. Cette augmentation permet la quasi-disparition des maladies de carence, telles le goitre et le crétinisme, et un renforcement de la force physique. Le nombre des conscrits exemptés car trop petits est ainsi, on l'a vu, en léger recul - 831 sur 10 000 en 1835, 531 en 1865 – tandis que celui des conscrits de grande taille a tendance à augmenter. Le facteur géographique est du reste essentiel : ce sont dans les régions les plus développées qu'on trouve le plus d'hommes grands. Cependant, si la disette disparaît (tout en continuant à marquer les imaginations), la hausse du prix des aliments est un nouveau souci pour bon nombre de Français. L'alimentation rurale varie beaucoup selon les régions. En ville, les écarts sont également très grands suivant la situation sociale. L'une des évolutions les plus notables est la généralisation de la consommation d'alcool ; sur ce point, les pratiques s'uniformisent dans tout le pays. L'offre est abondante : il y a 350 000 débits de boissons en 1865. La consommation d'eau-de-vie double de 1850 à 1875. L'alcoolisme (le mot apparaît en

France en 1852-1853) commence à être étudié. Dans son *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales [...]* (1857), le docteur Morel montre les effets des excès alcooliques, lesquels touchent plus particulièrement certaines régions (Haute-Normandie, région parisienne, Champagne). C'est au lendemain de l'Empire, en 1872, qu'est fondée l'Association française contre l'abus des boissons alcooliques.

L'amélioration globale de l'état sanitaire des Français passe par « la reformulation du projet hygiénique après 1850 », selon la formule de Georges Vigarello dont nous reprenons ici les analyses. Comme on l'a déjà noté à propos de la dénatalité, des craintes sont exprimées dans les années 1860 sur la capacité du pays à maintenir sa force. Les contemporains ont l'impression - illusoire - d'une dégénérescence de la « race » française. La transmission de tares par l'hérédité (idée sur laquelle Zola bâtira les *Rougon-Macquart*) est désormais vécue comme une grave menace. Alcoolisme, tuberculose, syphilis, folie : les pires maladies peuvent être transmises et conduire le pays à la déchéance. Alors que les ouvriers apparaissent comme la catégorie la plus menacée, la syphilis, « *cette lèpre immonde qui porte ses coups dans l'ombre* (selon les termes d'un auteur de 1854 cité par G. Vigarello), concentre les angoisses les plus fortes et engendre tout un imaginaire morbide qui s'épanouira à la fin du siècle. Face à ces fléaux, l'État se doit d'agir pour le bien de la communauté. On cherche ainsi à soumettre au contrôle sanitaire les prostituées (16 200 « en maison » en 1851, 11 800 en 1872) et à mettre à l'hôpital, au reste dans des conditions très dures, celles qui sont infectées. À vrai dire, la politique hygiénique est surtout le fait de la III^e République mais, dès 1865, un enseignement d'hygiène est créé dans les écoles. De même, on prend conscience de l'importance de l'alimentation. La ration de viande est augmentée dans les cantines scolaires en 1853 et dans les hôpitaux en 1864. Toute une campagne en faveur de la viande de cheval, deux fois moins chère que la viande de bœuf, est organisée. Le souci d'avoir une population en bonne santé conduit les pouvoirs publics à encourager l'exercice physique dans les écoles. La gymnastique développe la cage thoracique des élèves et leur inculque une discipline. Il y a trois gymnases à Paris en 1850 et quatorze dix ans plus tard. Le sport (le mot est lancé en France en 1854 par un journal d'Eugène Chapus) fait son apparition parmi les occupations du monde élégant. Le vélocipède se développe à la fin des années 1860 grâce à l'invention de la pédale. La première course organisée en France a lieu entre Paris et Versailles à la fin de 1867 et le pays compte une centaine de fabricants en 1869. Les courses de chevaux connaissent un grand essor grâce à Morny qui s'intéresse à Chantilly, fait construire les hippodromes de Longchamp et de Deauville et crée le grand Prix de Paris en 1863. La boxe, l'escrime et le tir bénéficient aussi de cet engouement.

Les progrès de la médecine ne sont pas étrangers, bien sûr, à cette évolution. La profession s'organise. L'Association Générale des Médecins de France est fondée en 1858 et regroupe la moitié des praticiens. Les médecins ont à lutter contre la concurrence des rebouteux, de certains pharmaciens et de nombreuses religieuses. La médicalisation des Français progresse à mesure que recule l'exercice illégal de la médecine. Mais, en 1866, il y a encore 5 668 officiers de santé, à la formation médiocre et exerçant en milieu rural, contre 11 254 médecins. À partir de 1854 sont créés dans une cinquantaine de départements des services médicaux gratuits pour les indigents des campagnes (les « médecins cantonaux »). Leur action semble avoir été décevante. A Paris, les médecins attachés aux bureaux de bienfaisance des différents quartiers soignent les classes populaires. Très sensible aux modes et non exempte de charlatanisme, la science médicale est encore limitée, alors même que Louis Pasteur (1822-1895) jette les bases de la révolution microbienne et que Claude Bernard (1813-1878) publie en 1865 *l'Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*. Les quelques améliorations apportées et

les nombreuses constructions de bâtiments ne sauraient faire oublier que les hôpitaux sont, sous le Second Empire comme durant tout le XIX^e siècle, des mouroirs où échouent les plus pauvres. La reconstruction de l'Hôtel-Dieu est surtout une opération de prestige car le nouvel établissement compte 600 lits au lieu de 834 dans l'ancien. Le nombre de lits des hôpitaux parisiens n'augmente que d'un sixième de 1851 à 1867 alors que la population s'est accrue d'un tiers. Les médecins sont impuissants face à la misère. La « pathologie industrielle » ne peut guère faire plus qu'enregistrer les maladies et infirmités dues aux nouvelles activités. Le docteur Lévy, cité par Jacques Léonard, témoigne en 1869 : « Des classes entières sont reléguées, comme les portiers, dans des réceptacles situés au *rez-de-chaussée*, prenant jour sur des allées sombres, sur des cours toujours humides, mal chauffés en hiver, privés de ventilation. » L'impôt sur les portes et les fenêtres, toujours en vigueur, limite encore le nombre des ouvertures. Les tentatives de logements réellement adaptés aux classes populaires sont très rares. Le seul exemple probant est le « Familière » de Guise (Aisne). Jean-Baptiste-André Godin (1817-1880), qui dirige à Guise une manufacture d'appareils de chauffage en fonte de fer, décide d'expérimenter concrètement la doctrine fouriériste en construisant à partir de 1860 un «Familière» ou «Palais social » qui regroupe trois pavillons d'habitation et des équipements collectifs (écoles, théâtre, « nourricerie-pouponnat », économats, lavoir-piscine, etc.). L'entreprise est un succès, mais sans postérité.

La France des notables

On a déjà évoqué au chapitre précédent les ouvriers et les paysans. Intéressons-nous aux autres couches sociales. La bourgeoisie imprime sa marque à la société, bien au-delà des 15 à 20 % de la population qu'elle représente selon l'estimation d'Adeline Daumard. Le mot « bourgeoisie » est d'un emploi délicat tant ses définitions sont diverses. En 1867, Larousse définit la bourgeoisie dans son *Grand Dictionnaire universel* du XIX^e siècle comme la classe « intermédiaire entre les nobles et les ouvriers ». Si cette acception large recouvre bien des situations de fortune, tous les bourgeois ont en commun le sentiment d'avoir des responsabilités à remplir, le désir de réaliser une œuvre, la valorisation de l'effort et de la volonté. Ils espèrent en un avenir qu'ils pensent maîtriser « *en cherchant à concilier organisation rationnelle, prévision et liberté* » (Adeline Daumard). Leur bonne conscience repose sur la conviction que la société libérale et individualiste qu'ils prônent est un modèle qui ne peut pas être dépassé. Leur orgueil n'est pas sans induire, d'ailleurs, une incompréhension plus ou moins grande face aux couches populaires. Sous le Second Empire, les fortunes bourgeoises ont encore une structure classique : 41 % des revenus proviennent de la terre. Le désinvestissement dans le foncier au profit des valeurs mobilières n'en est encore qu'à ses débuts. Ce n'est que progressivement que la structure des fortunes bourgeoises se modernise. Leur montant, en tout cas, connaît une nette augmentation. L'annuité successorale, c'est-à-dire la valeur des biens déclarés dans une année lors de l'ouverture des successions, passe de deux à quatre milliards de francs entre 1852-1853 et 1874-1875. En ville, les écarts de fortune, tels que les successions permettent de les mesurer, sont immenses : de 1 à 10 000 à Paris en 1847, une proportion qui n'a guère évolué par la suite jusqu'à la Première Guerre mondiale.

Au sein de la bourgeoisie se détache un petit groupe de notables très riches, parmi lesquels les deux cents actionnaires de la Banque de France étudiés par Alain Plessis. Dans neuf cas sur dix, ceux-ci sont millionnaires. 70 % d'entre eux ne participent pas directement aux affaires et, parmi le tiers

restant, on compte une moitié d'hommes d'affaires de grande envergure dont presque 40 % disposent d'une fortune supérieure à huit millions de francs. À côté de cette élite existe une bonne bourgeoisie dans laquelle il faut ranger de nombreux patrons, la frange la plus riche des propriétaires d'immeubles et les membres les plus en vue des professions libérales. Les hauts-fonctionnaires doivent souvent leur appartenance à la bonne bourgeoisie plus au prestige associé à leur fonction qu'à leur fortune. La petite bourgeoisie, quant à elle, se confond pour partie avec les « classes moyennes » - terme dont l'imprécision rend l'emploi peu aisé. Alain Plessis fixe à 5 000 francs à Paris (et 4 000 francs en province) le revenu annuel minimum pour être considéré comme bourgeois. Outre son revenu, le bourgeois se caractérise par l'adoption d'un certain style de vie (habillement, logement, loisirs) et par un souci des convenances qui a souvent été caricaturé (Henri Monnier, Daumier, Labiche). Ainsi définie, la petite-bourgeoisie comprend, entre autres éléments, des petits industriels, des employés, des fonctionnaires, des commerçants, des artisans, des boutiquiers ou encore certains membres des professions libérales. Elle est en partie ouverte aux milieux populaires, l'ascension sociale étant rendue possible par la réussite scolaire. L'accès à la bourgeoisie tend toutefois, autant qu'il est possible de le mesurer, à être plus difficile dans la seconde moitié du siècle, le poids de l'héritage se faisant sentir plus nettement.

L'évolution du vêtement bourgeois est riche d'enseignements. La période se caractérise par une uniformisation pour les hommes, en total contraste avec la variété des toilettes féminines (sept ou huit par jour dans la haute société). La naissance de la haute couture est illustrée par la fortune éblouissante de Charles-Frédéric Worth (1826-1895), un Anglais installé rue de la Paix en 1857. Lancé par la princesse Pauline de Metternich, il est le couturier de l'impératrice et du « beau monde ». Worth met à la mode la dentelle mécanique, fait travailler pour lui les soyeux lyonnais et vend à ses clientes des modèles déjà réalisés, contrairement aux habitudes. Il est le maître de la crinoline qui, sous des formes très variées, s'impose à toutes les femmes en milieu urbain. Philippe Perrot a pu évaluer la production annuelle des « cages » métalliques qui sont l'armature de la crinoline à près de 5 millions d'exemplaires vers 1860. Atteignant jusqu'à trois mètres de diamètre et nécessitant parfois plus de trente mètres de tissus, la crinoline évolue au gré des modes et disparaît vers 1868-1869. À cette ostentation de la toilette féminine s'oppose l'austère redingote noire dont la longueur et l'ampleur dépendent de l'âge de celui qui la porte. Après 1860, les pantalons clairs (à rayures ou à carreaux) sont remplacés par des pantalons sombres. Le gilet, la chemise blanche et la cravate (noire en journée, blanche le soir) sont complétés par le chapeau haut-de-forme et par les gants dont la variété obéit à un code très précis. Les progrès de la confection diffusent ces normes bourgeoises, avec un succès difficile à apprécier et en opérant bien des adaptations.

De même qu'il est difficile de distinguer la petite bourgeoisie de la frange supérieure des couches populaires, il n'est pas toujours facile de séparer haute bourgeoisie et noblesse. Dès le 24 janvier 1852, un décret a révoqué la suppression des anciens titres nobiliaires à laquelle avait procédé la II^e République. Le caractère monarchique du régime conduit Napoléon III à se montrer bienveillant envers les porteurs de titre. Il en attribue 430, plus des deux tiers par confirmation. La noblesse du Premier Empire est, bien entendu, particulièrement choyée mais elle est loin d'être la seule favorisée. En outre, par la loi du 18 mai 1858, l'usage illicite des titres et des particules est sévèrement réprimé. On remarquera que, lors de la discussion du projet de loi, le mot « distinction honorifique » fut substitué au mot « noblesse » dans le texte de la loi, mince concession accordée aux partisans de l'égalité. Autre preuve de l'intérêt porté par le régime à cette question, le Conseil du sceau des titres est rétabli en janvier 1859. Les titres sont donc en faveur sous l'Empire. En 1857, 106 sénateurs sur

160 et 124 députés sur 256 portent un titre ou une particule. Le rétablissement d'une Cour aux Tuilleries offre aux nobles des postes honorifiques. Fille d'un grand d'Espagne, l'impératrice œuvre au rapprochement de la noblesse impériale et de la noblesse légitimiste. La garde impériale comprend ainsi des représentants de vieilles familles et le marquis de La Rochejaquelein meurt sénateur de l'Empire en 1867. L'écuyer de l'empereur est le baron Philippe de Bourgoing ; le vicomte Arthur de La Guéronnière fait office de « journaliste de cour ». Le ralliement des légitimistes à l'Empire, bien que partiel et sujet à variations, montre toute l'ambiguïté d'un régime dont l'article premier de la constitution fait référence aux « grands principes proclamés en 1789 » et semble garantir l'égalité de tous.

Les convenances bourgeoises : l'exemple des visites

Si vous faites une visite à une heure rapprochée du dîner, ne la prolongez pas, et dès que vous jugez votre présence gênante, levez-vous pour vous retirer, en prétextant l'heure avancée qui vous force à rentrer chez vous. Si la personne à laquelle vous venez rendre visite est sur le point de sortir, ne la retenez pas et, malgré ses instances, retirez-vous aussitôt. On doit une visite au père et à la mère des mariés qui vous ont envoyé une lettre d'invitation à la bénédiction nuptiale de leurs enfants. Ces visites se font dans la quinzaine qui suit le mariage. On ne doit de visites aux jeunes mariés qu'après avoir reçu la leur.

On a un délai d'un mois pour rendre une visite qui vous a été faite. On a tout le mois de janvier pour faire les visites de jour de l'an. C'est le 31 décembre que l'on doit faire la visite de jour de l'an aux grands-parents et à ses supérieurs. On doit faire dans la huitaine, la quinzaine au plus, les visites dites *visites de digestion*, à la maîtresse de la maison chez laquelle on a dîné. Si une cause grave ou une indisposition vous empêche de faire cette visite, il faut adresser vos excuses par lettre. On ne doit faire de visite aux personnes *qui ont un jour* qu'au jour choisi par elles, à moins de grande intimité : agir autrement serait une impolitesse.

Si vous avez été invité à une soirée et que vous désiriez rester en relation avec les maîtres de la maison où vous avez été prié, vous devez leur faire une visite pendant le mois qui suit cette soirée.

Les heures choisies pour rendre visite varient selon les pays où l'on se trouve. À Paris, elles se font de trois à six heures ; en province, de deux à cinq heures. Les visites du soir sont faites habituellement par les hommes seulement, à moins que ce ne soit dans les maisons qui reçoivent par huitaine ou par quinzaine sans invitation. Les femmes y vont alors passer une demi-heure ou une heure, et cela compte comme visite.

Pour ces visites, les toilettes *habillées* sont indispensables. Pour les visites de jour, une jolie toilette est de bon goût, mais il faut éviter de mettre ce qui n'appartient qu'au soir ; ainsi un homme en gants couleur beurre frais, et une femme coiffée en cheveux seraient tous deux ridicules.

Source : Comtesse de Bassanville, Code du cérémonial, guide des gens du monde dans toutes les circonstances de la vie, Paris, Alfred Duquesne, 1869.

Une modernité spectaculaire

Si l'on veut résumer les transformations vécues par les Français entre 1850 et 1870, quelques images s'imposent : un hall de grand magasin, le foisonnement des Expositions universelles, un bal éclatant de lumière et rythmé par le « quadrille des lanciers ». La « vie moderne », célébrée par Baudelaire à propos des dessins de Constantin Guys, paraît en effet s'incarner dans quelques réalisations spectaculaires. À eux seuls, les grands magasins annoncent l'entrée dans la société de consommation. Leur apparition a été précédée par celle des magasins de nouveautés dans les années 1830 et 1840. Alors que les commerçants refusaient les prix fixes et étiquetés, ne rendaient aucun service à leurs clients et se méfiaient de la publicité, les magasins de nouveautés rompent avec les pratiques anciennes. Ils vendent plusieurs types de produits, ce qui est une innovation, et sont organisés en rayons. La Ville de Paris, un vaste magasin ouvert en 1843 rue Montmartre, offre ainsi des prix bas, accepte les échanges, fait de la publicité dans les journaux et laisse les clients circuler librement sans les obliger à acheter. Ce type de magasin, qui vend surtout des articles textiles, se multiplie à Paris sous le Second Empire ; dans la décennie 1870, ils peuvent compter jusqu'à 500 employés, avec un chiffre d'affaires d'une vingtaine de millions de francs. On y organise des ventes de lots de marchandises, des soldes et des expositions. Les clients y sont accueillis et traités avec une politesse et une attention dont ils ne bénéficiaient pas auparavant. On peut citer quelques noms, parmi bien d'autres : Au Colosse de Rhodes (rue Rambuteau, 1856-1857), Aux Colonnes d'Hercule (rue Richer, 1861), La Maison du Blanc (boulevard des Capucines, 1863), Au coin de la rue (rue Montesquieu, 1864), etc.

Cette révolution du commerce de détail aboutit dans les années 1850 à la naissance des grands magasins qui profitent de la croissance des capacités de production et des gains de productivité, ainsi que de l'augmentation du pouvoir d'achat. À Paris et dans les principales villes, les transformations urbaines et le développement des moyens de transport facilitent les déplacements et permettent aux magasins d'élargir leur clientèle. Les Grands Magasins du Louvre sont créés en 1855 par Alfred Chauchard (1821-1909) et ses associés, à la faveur de l'ouverture du luxueux Grand Hôtel du Louvre (édifié par Émile Pereire) dont ils occupent le rez-de-chaussée. L'entreprise se développe dans les années 1860 et surtout 1870 : Chauchard achète l'Hôtel en 1874 et réaménage son magasin trois ans plus tard. Son principal concurrent est Aristide Boucicaut (1810-1877). Celui-ci, ancien colporteur puis calicot, fonde en 1852, avec un associé, le magasin Au Bon Marché, à l'angle de la rue de Sèvres et de la rue du Bac. Le chiffre d'affaires passe de 452 000 francs en 1852 à sept millions en 1863, année où Boucicaut rachète la part de son associé. La démolition de l'hospice des Petits-Ménages en 1868 rend possible la reconstruction du magasin, entreprise en 1869 par l'architecte Boileau avec la participation de Gustave Eiffel. Totalement achevé en 1887 seulement, le nouvel édifice, en partie en fer et en verre, est conçu à la fois comme un théâtre et un musée. Grâce au génie commercial de Boucicaut, le Bon Marché ne tarde pas à se placer au premier rang des grands magasins parisiens. En 1865, Jules Jaluzot (1834-1916), ancien chef de rayon au Bon Marché, crée Le Printemps, rue du Havre; quatre ans plus tard Ernest Cognacq (1839-1928) fonde La Samaritaine, rue du Pont-Neuf. La démarche de Félix Potin (1820-1871) est un peu différente car le magasin qu'il ouvre boulevard Sébastopol en 1859 est essentiellement consacré à la vente de produits alimentaires. L'aventure des Magasins Réunis est, quant à elle, singulière : les 150 commerçants individuels qui s'installèrent en 1867 dans le bâtiment construit par Davioud place du Château-d'Eau (actuelle place de la République) ne parvinrent pas à y attirer la clientèle.

En s'appuyant sur l'étude que Michael B. Miller a consacrée au Bon Marché, on peut tenter de décrire le fonctionnement de ces grands magasins. Le système repose sur la rotation rapide des

stocks : on vend vite et beaucoup grâce à des prix bas (les marges bénéficiaires sont réduites) et à une gamme d'articles très étendue qui ne se limite pas à l'habillement. Vers 1880, le Bon Marché compte trente-six rayons et un comptoir de prêt-à-porter féminin est installé dès les années 1860. Sous l'Empire, on y vend déjà des lits et des tapis. Le rayon « mercerie » englobe aussi bien les parapluies que certains articles de papeterie. Le grand magasin représente bien un commerce de masse, d'une ampleur inédite. Sa puissance financière est basée sur la pratique de la vente au comptant. Les bénéfices étant réinvestis dans l'entreprise qui s'appuie également sur l'épargne des employés, l'autofinancement est la règle. Les marchandises sont achetées aux producteurs à crédit, sans intérêt et à des tarifs avantageux. La suppression des intermédiaires (grossistes, voyageurs de commerce) garantit des prix bas et les chefs de rayons, très au fait des goûts de la clientèle, vont acheter directement dans les usines. Le grand magasin peut parfois fabriquer lui-même, plus souvent il sous-traite les travaux de couture ou de finition. Le Bon Marché installe également au sein du magasin, dans les années 1860, des ateliers de couture ou de capitonnage. L'organisation rationnelle du personnel, très nombreux, est essentielle. La réception des marchandises, leur livraison, les ventes par correspondance (en constant développement), le traitement des documents administratifs et du courrier sont autant de tâches à assurer. Chaque rayon est sous l'autorité d'un chef, assisté de « seconds », qui dispose d'un budget autonome et recrute ses vendeurs. Ceux-ci disposent d'un salaire fixe et d'une commission sur les ventes, la guerte, qui instaure entre eux une compétition féroce.

Décrise par Zola dans *Au bonheur des dames* (1883), la vie des vendeurs de grands magasins est harassante. En octobre 1869 éclate une grève des employés de commerce qui réclament la journée de douze heures et le repos le dimanche. Le mouvement, qui s'appuie sur la Chambre syndicale créée l'année précédente, touche plusieurs établissements. Les grévistes perdent leur emploi et sont aussitôt remplacés, en particulier du fait d'une embauche massive de femmes. Le mouvement cesse en décembre, sans avoir atteint ses objectifs. Malgré la dureté des conditions de travail, le grand magasin demeure attractif pour les commis. N'y entrent que des vendeurs ayant déjà fait leurs preuves, généralement âgés de moins de 30 ans et issus de la petite bourgeoisie, surtout provinciale. Ils doivent se conformer à un « *code uniforme de savoir-vivre qui [va] de l'apparence extérieure de l'employé à sa manière de vendre la marchandise* » (Michael B. Miller). Leur respectabilité et leur soumission aux règlements font l'objet d'une stricte surveillance. Mais la perspective d'une promotion interne, en fait réduite car les postes de direction ne représentent que 10 à 12 % du personnel, compense ces contraintes tandis que le paternalisme en vigueur cherche à renforcer le lien affectif qui unit l'employé à l'entreprise. La guerte, du reste, empêche les progrès de la syndicalisation en favorisant l'individualisme. Les grands magasins expérimentent donc tout à la fois de nouveaux rapports sociaux au sein de l'entreprise et une nouvelle conception du commerce de détail. Consommer devient un plaisir et le grand magasin le théâtre où la société moderne se donne en spectacle.

Les Expositions universelles

La logique de mise en scène des richesses à laquelle obéissent les grands magasins est également celle qui préside aux deux Expositions universelles que le régime organise à Paris, en 1855 et 1867. En 1798, François de Neufchâteau avait présenté une première exposition des produits de l'industrie française, manifestation qui avait été renouvelée neuf fois durant la première moitié du XIX^e siècle, avec un succès croissant. L'Angleterre avait repris l'idée en organisant en 1851 à Londres, dans le Crystal Palace bâti pour l'occasion, une Exposition universelle où la France avait tenu le second rang.

En mars 1852, le prince-président décide de doter la France d'un palais similaire pour abriter la prochaine exposition des produits de l'industrie, prévue en 1854. Cette manifestation est toutefois supprimée en 1853, au profit d'une « Exposition universelle des produits agricoles et industriels » dont on décide, quelques mois plus tard, qu'elle présentera aussi des œuvres artistiques - une innovation par rapport à Londres. L'événement doit se dérouler en 1855. Le Palais de l'Industrie est construit aux Champs-Élysées sur les plans de l'architecte Viel. Long de 250 mètres, le bâtiment a une superficie totale de 45 000 m². Sa structure métallique est recouverte de maçonnerie. Pour pouvoir accueillir tous les exposants, une galerie de 1 200 mètres de long est édifiée sur le Cours-la-Reine et un Palais des Beaux-Arts est construit avenue Montaigne. Les travaux étant quelque peu retardés par la guerre de Crimée, l'ouverture de l'Exposition universelle est déplacée du 1^{er} au 15 mai 1855. Ce jour-là, le prince Napoléon-Jérôme, président de la commission d'organisation, précise dans son discours d'ouverture que la manifestation « *doit être une vaste enquête pratique, un moyen de mettre les forces industrielles en contact, les matières premières à portée du producteur, les produits à portée du consommateur* ». Un tarif douanier exceptionnellement bas a du reste été appliqué pour les produits étrangers et tout ce qui est exposé porte un prix. Napoléon III entend bien utiliser l'Exposition pour vanter les mérites du libre-échange.

L'Exposition universelle dure du 15 mai au 15 novembre 1855 et regroupe 25 600 exposants, dont une moitié de Français. Vingt-cinq pays y participent. Le plus présent est l'Angleterre, allié de l'Empire en Crimée. La prise de Sébastopol a lieu en septembre, deux semaines après la visite à Paris de la reine Victoria. Aucun souverain anglais n'était venu en France depuis le XV^e siècle ! Malgré ses cinq millions de visiteurs, comptabilisés par des tourniquets, l'Exposition est déficitaire. L'entrée est payante car l'exploitation du Palais de l'Industrie a été concédée à une compagnie privée. Mais le tarif est abaissé à vingt centimes les dimanches afin d'attirer un public populaire. L'Exposition se veut sociale : on aménage une section présentant des produits d'usage quotidien à bon marché que le peuple peut acheter. Elle est surtout conçue comme une vitrine du régime et la propagande impériale ne manque pas de célébrer la grandeur d'un souverain capable à la fois d'organiser une manifestation pacifique de cette ampleur et de faire la guerre sur le sol étranger. Au fil des 31 classes exposées, l'industrie française affiche ses ambitions et témoigne des progrès déjà accomplis. Parmi les nouveautés, le public peut admirer une tondeuse à gazon anglaise, les machines à coudre de Singer, des horloges électriques, les premiers saxophones, les revolvers du colonel Colt, etc. L'Exposition est comme un gigantesque bazar où l'industrie est glorifiée, ainsi que le souhaitait son commissaire général, l'économiste saint-simonien Frédéric Le Play (1806-1882). La section des Beaux-Arts est dominée par l'affrontement entre Ingres et Delacroix. Courbet se singularise en présentant une quarantaine de toiles dans un « *Pavillon du Réalisme* » qu'il a fait éléver face au Palais des Beaux-Arts. Le 15 novembre 1855, l'Exposition s'achève par la distribution des récompenses, soit 11 000 médailles.

L'Exposition universelle de 1855 a permis d'asseoir la légitimité du régime impérial dont elle a donné une image dynamique et ambitieuse. Après l'Exposition universelle de Londres en 1862, on décide en 1863 de renouveler l'expérience. Financée par une souscription nationale, par la Ville de Paris et par l'État, la manifestation est préparée par Frédéric Le Play et par Michel Chevalier. Le Palais de l'Industrie étant trop petit, on en construit un autre - provisoire - sur le Champ-de-Mars. L'édifice métallique, dû à l'architecte Hardy et à l'ingénieur Krantz, est une sorte de Colisée moderne dont chaque allée concentrique est consacrée à un même type de produits et chaque allée rayonnante à une même nation. Ses 146 000 m² ne sont toutefois pas suffisants, malgré les pavillons disséminés

dans le jardin alentour, et une annexe agricole et horticole est installée à Billancourt. L'Exposition ouvre le 1^{er} avril 1867. Elle va durer jusqu'au 3 novembre. L'atmosphère de fête qui avait caractérisé l'Exposition de 1855 est encore plus marquée en 1867. Elle est entretenue par un défilé ininterrompu de souverains et de personnalités : le tsar Alexandre II (qui est l'objet d'un attentat lors d'une revue à Longchamp), Bismarck, le sultan Abd-ul-Aziz, l'empereur François-Joseph, le roi Oscar de Suède, le frère du mikado, le khédive d'Égypte, etc. Les réceptions fastueuses se succèdent aux Tuilleries et à l'Hôtel de Ville. On danse aux notes du Beau Danube bleu dirigé par Johann Strauss en personne et *La Grande-Duchesse de Gérolstein* de Meilhac, Halévy et Offenbach enthousiasme les spectateurs du Théâtre des Variétés. « *On veut s'amuser, on cherche à s'amuser : tout est là* », note Ludovic Halévy, en septembre 1867.

52 000 exposants ont été réunis dont un tiers de Français. Il y a entre onze et quinze millions de visiteurs et, cette fois, l'entreprise est rentable. Les produits exposés, répartis entre 95 classes et dont on a pu évaluer le poids total à 28 000 tonnes, comptent de nombreuses nouveautés. L'aluminium, l'acide phénique et le pétrole sont à l'honneur. La maison prussienne Krupp exhibe un gigantesque canon, d'un poids total de cinquante tonnes. Dans le jardin entourant le Palais de l'Industrie, des pavillons ont été construits selon l'architecture de chaque pays. Des restaurants de toutes nationalités servent les visiteurs. On trouve dans le parc aussi bien une isba russe qu'un temple aztèque, une mosquée qu'un théâtre asiatique. Le parc, éclairé par sept cents candélabres, reste ouvert jusqu'à minuit. Comme en 1855, l'Empereur a pensé aux classes populaires ; la classe 10 est consacrée aux « *objets spécialement exposés en vue d'améliorer la condition physique et morale de la population* ». Des spécimens d'habitations ouvrières sont présentés. À l'exposition des Beaux-Arts, placée au centre du Palais de l'Industrie, les œuvres de Meissonier, Cabanel et Gérôme représentent l'art officiel tandis que Courbet organise de nouveau une exposition particulière, imité par Manet. La remise des prix a lieu dès le 1^{er} juillet ; elle est assombrie par l'annonce de la mort de Maximilien. 19 000 récompenses sont distribuées en tout. Napoléon III figure parmi les lauréats pour ses projets de maisons ouvrières. Outre les mille et une curiosités qu'elle recèle, l'Exposition universelle de 1867 est l'occasion pour ses visiteurs de découvrir le nouveau Paris transformé par Haussmann. « *Devant cette reine qu'est Paris, nous ne sommes plus que des bourgeois* », observe aimablement le tsar. La façade du nouvel Opéra de Charles Garnier est dévoilée le 15 août, pour la fête de l'empereur. Incontestable réussite, l'Exposition ne rapporte pourtant aucun bénéfice politique à l'Empire, trop affaibli par ailleurs. Elle demeure pour la postérité avant tout une kermesse démesurée, point culminant de la fête impériale. Comme le résume Philippe Perrot, les deux Expositions de 1855 et 1867 apparaissent « *comme les fresques d'une époque, comme les musées du monde présent, déballage ahurissant de tous les progrès de la mécanisation, panorama de l'univers humain, bilan de sa richesse, de son degré de civilisation identifié à sa capacité inventive et productive* ».

La fête impériale

En 1855 et en 1867, les Expositions universelles sont, on l'a vu, le prétexte à de nombreuses festivités. Le régime tient à faire de Paris une vitrine brillante et à entretenir une atmosphère de fête perpétuelle. La Cour est censée être le centre des plaisirs. Elle est installée dans le palais des Tuilleries que Louis Visconti (1791-1853) puis Hector Lefuel (1810-1880) ont réuni au Louvre, un chantier décidé en 1852 et terminé en 1857. Aux Tuilleries, Napoléon III organise dès 1852 toutes sortes de réceptions fastueuses : bals, dîners de gala, concerts, etc. Il a autour de lui une Maison comprenant un

grand aumônier, un grand maréchal du palais, un grand chambellan, un grand écuyer, un grand veneur, un grand maître des cérémonies, un surintendant des palais impériaux, un surintendant des spectacles, un directeur de la musique de la Chapelle et de la Chambre, quatre chambellans et huit écuyers, ainsi qu'une maison militaire. L'impératrice et le prince impérial ont également leur maison. En 1855 Franz-Xaver Winterhalter (1805-1873) donne de la Cour impériale une image demeurée fameuse en peignant Eugénie entourée de ses dames d'honneur, assises dans un parc, sans doute celui de l'une des diverses résidences que les souverains occupent de mai à décembre. Au palais de Saint-Cloud, très apprécié de l'Empereur, succèdent en juillet celui de Fontainebleau, riche en souvenirs napoléoniens, puis la traditionnelle cure, à Plombières ou à Vichy, avant le séjour, plus intime, en septembre, à Biarritz où Napoléon III a fait édifier pour son épouse la villa Eugénie. En novembre et en décembre ont lieu les fameuses « séries de Compiègne », quatre en moyenne par hiver, durant lesquelles le couple impérial reçoit pour sept jours quelques dizaines d'invités, hauts dignitaires et personnalités diverses (Pasteur, Flaubert, Delacroix, Verdi, etc.). Ponctuées de représentations théâtrales, de parties de chasse et de visites dans les environs (au chantier du château de Pierrefonds, par exemple), ces séries sont pour le régime une vaste opération de « relations publiques ».

Les fêtes organisées aux Tuileries frappent les esprits par leur faste. Aux « lundis » de l'impératrice, réceptions intimes en théorie, peuvent se presser jusqu'à six cents personnes. Le souper offert le lundi 10 juin 1867 au tsar et au roi de Prusse dans l'ancienne salle de spectacle de Percier et Fontaine réaménagée pour l'occasion est sans nul doute la plus belle réception de l'Empire. « *Sans blague aucune, c'était splendide. Paris, du reste, tourne au colossal. Cela devient fou et démesuré* », écrit Flaubert à George Sand, deux jours plus tard. Dans de telles soirées qui réunissent quatre mille personnes, les hommes sont obligés de porter le costume de Cour : habit bleu barbeau à col brodé, gilet blanc, culotte blanche et bicorne. Les bals costumés, à l'époque du carnaval, permettent aux invités de rivaliser d'imagination. L'Empire sait au besoin raviver les fastes de la monarchie ; de grandes soirées de gala sont organisées à Versailles, en 1855 en l'honneur de la reine Victoria et en 1864 en l'honneur de l'époux de la reine d'Espagne. Les principaux personnages du régime ne sont pas en reste et organisent leurs propres fêtes. En février 1866, le marquis de Chasseloup-Laubat, ministre de la Marine, fait sensation en présentant le « cortège des quatre parties du monde » où paraissent des femmes du monde, notamment la très belle Mme Rimsky-Korsakov. On danse aussi à l'Hôtel de Lassay, chez Morny. Les bals donnés par Haussmann dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sont réputés pour leur splendeur. Les visites de souverains étrangers, la naissance du prince impérial, les victoires militaires, les inaugurations de boulevards et la célébration du 15 août qui fait office de fête nationale et que le pouvoir veille à accompagner de divertissements populaires sont autant de prétextes aux réjouissances. Celles-ci ont d'ailleurs des retombées bénéfiques sur les industries du luxe. L'empereur est un client assidu de l'orfèvre Charles Christofle (1805-1863). Sous l'Empire, la bijouterie parisienne se fixe rue de la Paix et place Vendôme, à proximité de chez Worth. Louis-François Cartier devient fournisseur de l'impératrice en 1859. La maison Morel (qui deviendra Chaumet en 1889) travaille aussi bien pour la haute finance que pour la noblesse. Rue de la Paix est également installé Pierre-François Guerlain (1798-1864), « parfumeur breveté de Sa Majesté », qui a su séduire Eugénie avec son « Eau de Cologne de l'Impératrice » présenté dans un flaconnage « aux abeilles ».

Cette quête des plaisirs et ce besoin de paraître, si vivement attaqués par l'opposition républicaine, sont aussi manifestes dans la place prise au sein de la société parisienne par les courtisanes. Le « demi-monde » (le terme est forgé par Dumas fils en 1855) parade « au Bois », dans les cafés et aux

avant-scènes des théâtres. Les demi-mondaines dissipent de façon tapageuse l'argent de leurs protecteurs. « *Mesuré à la dépense, comme l'argent à l'accumulation, le sexe vénal trahit le capital pour mieux l'afficher* » (Philippe Perrot). Parmi ces courtisanes, on peut retenir la figure de la Païva (1819-1884). Mariée à un marquis portugais, elle profite de sa liaison avec un richissime comte prussien pour se faire construire aux Champs-Élysées un luxueux hôtel particulier où elle s'installe en 1866. Bâti par l'architecte Pierre Manguin (1815-1869), l'hôtel est décoré par les sculpteurs Carrier-Belleuse et Dalou et par le peintre Baudry. Son escalier en onyx jouit vite d'une grande célébrité. Femmes du monde et courtisanes adoptent parfois des comportements proches, ce qui a souvent été critiqué par les contemporains. « *On ne sait plus si ce sont les honnêtes femmes qui s'habillent comme des filles ou les filles qui sont habillées comme des honnêtes femmes* », écrit Maxime Du Camp. La comtesse de Castiglione, ainsi, est tout à la fois une aristocrate de haut lignage, une des reines de la mode et la favorite de Napoléon III... L'exhibition ostentatoire à laquelle se livrent les « cocottes » et certaines femmes du monde n'est pas sans susciter la réprobation des moralistes, laïcs ou religieux. En 1865, le procureur général Dupin se livre au Sénat à une violente diatribe contre « *le luxe effréné des femmes* ». Les discours contre la corruption des mœurs, voire « *l'abrutissement* » de la population, se multiplient dans les années 1860. Ils trouveront une forme de justification dans les désastres de 1870-1871.

La Cour impériale et ceux qui gravitent autour n'ont pas le monopole de la fête sous le Second Empire, bien évidemment. Les bals publics sont nombreux à Paris, même si on en compte quatre fois moins en 1866 qu'en 1834. Les guinguettes et les bals du centre ont été victimes de l'haussmannisation mais des bals de périphérie (tels l'Élysée-Montmartre) se développent et l'ensemble des bals publics connaît un regain d'activité dans les dernières années du régime. Le plus important est le bal Mabille, aux Champs-Élysées où officie le chef d'orchestre Olivier Métra (1830-1889) qui fait danser les Parisiens sur les valses d'Émile Waldteufel (1837-1915) ou sur les quadrilles et les polkas qu'Isaac Strauss (1806-1888) tire du répertoire d'Offenbach. En période de carnaval, les bals de l'Opéra sont très fréquentés ; le masque qu'on y porte autorise toutes les licences. On va également danser au château d'Asnières, en bord de Seine, et, à partir de 1862, admirer les feux d'artifice des Fêtes de Nuit versaillaises. Les cafés et les restaurants sont d'autres lieux de plaisir, réservés aux plus fortunés. Sur les Boulevards, on s'attarde aux terrasses des grands établissements. Chez Tortoni, à la Maison Dorée, au café Riche et au café Anglais se rencontrent les « viveurs ». On y croise aussi bien l'excentrique duc de Gramont-Caderousse (1833-1865) que Khalil-Bey (1831-1879), le diplomate turc qui commanda à Courbet *L'Origine du monde*. Dugléry, le chef de cuisine du café Anglais, est l'un des meilleurs cuisiniers du temps et les glaces de Tortoni sont très appréciées, de jour comme de nuit. Les théâtres servent également de cadre à cette mise en scène du plaisir. À chaque soir de première, les femmes rivalisent de toilettes et de bijoux et le spectacle est autant dans la salle que sur scène. La figure d'Offenbach (voir [chapitre IX](#)) semble entraîner toute l'époque dans une sarabande frénétique - un cliché utilisé à la fois par les détracteurs du régime et par ceux du musicien. Dès les années 1870, l'image d'une époque vouée à la fête perpétuelle devient prépondérante dans les représentations du Second Empire.

TROISIÈME PARTIE

Le rayonnement culturel

Chapitre VII

La vie de l'esprit

La prospérité économique du Second Empire a souvent conduit les historiens à donner de l'époque une image matérialiste, quand le thème de la « fête impériale » ne les incitait pas à la réduire à une course aux jouissances triviales. C'est oublier la richesse de la vie intellectuelle (certes peu stimulée par le couple impérial) dans les années 1850 et 1860 et la place de tout premier plan occupée dans ce domaine par la France, avant que la défaite de 1870-1871 n'affaiblisse durablement l'influence française. En matière religieuse, le Second Empire est à la fois un temps d'épanouissement et d'affrontement pour le catholicisme. La période n'est pas moins importante pour les autres cultes et mouvements spirituels. Il convient aussi d'envisager la politique scolaire du régime afin d'apprécier comment celle-ci, sur certains points, prépare les réformes de la III^e République. Le développement des sciences et de ce qu'on n'appelle pas encore les « sciences humaines » mérite enfin d'être étudié car l'époque de Napoléon III est aussi celle de Claude Bernard et de Taine.

Les religions, entre ralliement et méfiance

L'apogée du catholicisme

Dès 1850, la loi Falloux a montré que Louis-Napoléon Bonaparte comptait sur l'Église catholique pour affirmer son pouvoir. Durant les premières années de l'Empire, cette « *alliance intime* » (Charles-Henri Pouthas) est encore renforcée et l'Empire autoritaire voit le catholicisme retrouver une faveur et un crédit dignes de ceux dont il avait joui sous la Restauration. Le coup d'État du 2 décembre 1851 est approuvé par l'Église qui fait campagne pour le « oui » au plébiscite des 20-21 décembre. Si Falloux s'abstient, Montalembert soutient le prince-président et se prononce « *pour l'autorité contre la révolte* » (il reviendra certes très vite sur son adhésion au régime). Même si le projet de sacre de l'Empereur par Pie IX n'aboutit pas, la quasi-totalité de l'épiscopat est favorable au nouveau pouvoir qui, en retour, multiplie les gestes envers l'Église : hausse du budget des Cultes, édification d'églises, fermeture des cabarets dont le clergé dénonçait les dangers, autorisation des processions auxquelles les autorités publiques prennent part, politique scolaire, etc. L'Église bénéficie d'une liberté de réunion et d'expression totalement exceptionnelle dans le contexte de l'Empire autoritaire. Les traitements des ecclésiastiques sont augmentés, en particulier ceux du haut clergé. Les cardinaux, membres de droit du Sénat, touchent en tout 60 000 francs par an. L'archevêque de Paris est doté d'un traitement de 40 000 francs, signe de sa prééminence. Dans les campagnes, le curé retrouve prestige et influence sociale. Une caisse de retraite est créée pour les curés dès 1853. La statue Notre-Dame de France inaugurée au Puy-en-Velay en 1860 symbolise de façon spectaculaire l'alliance entre l'Église et l'Empire; approuvée par l'empereur et financée par une souscription nationale, la statue est construite avec la fonte du fer de 213 canons pris aux Russes à Sébastopol.

Dans les années 1850, le clergé catholique est puissant. Le nombre important d'ordinations permet de passer de 44 000 prêtres en 1848 à 56 000 en 1870. 90 % de ces prêtres sont actifs dans les

paroisses où on compte en 1870 31 000 desservants (amovibles et moins bien payés que les curés). Le clergé se caractérise par « *une forte dichotomie entre un clergé rural nombreux et isolé, et un clergé urbain qui, surtout dans les villes épiscopales, forme une véritable société cléricale* » (Jacques-Olivier Boudon). La carrière ecclésiastique est attractive pour les familles populaires les plus aisées. Le casuel rapporte bien et les quêtes en faveur de l'Église sont désormais tolérées. L'essor des congrégations religieuses est encore plus marqué. Par un décret du 31 janvier 1852, l'autorisation des congrégations féminines a été facilitée. On peut évaluer, en 1861, le nombre des congréganistes français à un peu plus de 100 000 femmes et 21 000 hommes. Il y a plus de 900 congrégations féminines et environ 70 congrégations masculines, ce qui représente environ 14 000 établissements religieux. Les deux communautés les plus importantes sont les Frères des Écoles chrétiennes et les Filles de la Charité-de-Saint-Vincent-de-Paul, qui comptent chacune de 6 à 7 000 membres. Le nombre des Jésuites passe de 1 200 en 1850 à 2 650 en 1870 ; la fondation à Paris en 1856 de la revue *Les Études* témoigne de leur dynamisme. Alors que les religieux sont, pour les trois quarts, voués à des tâches enseignantes, les religieuses se partagent entre leur mission d'enseignement et les soins aux malades.

Le Second Empire est marqué par le combat qui oppose, au sein de l'Église de France, ultramontains et gallicans. Plus encore que sur l'autorité du pape (absolue selon les ultramontains, relative pour les gallicans), les deux camps se divisent sur l'acceptation ou non de la société moderne : les gallicans s'accommodent, plus ou moins bien, de la société née de 1789 alors que les ultramontains vivent dans le regret du passé. Le diocèse de Paris apparaît comme la place forte du gallicanisme et bénéficie du prestige intellectuel que lui confèrent le séminaire Saint-Sulpice, la faculté de théologie - dont le doyen est l'influent abbé Maret (1805-1884) -, le chapitre de Sainte-Geneviève et l'École des Carmes. Comme l'a montré Jacques-Olivier Boudon, l'archevêque de Paris devient peu à peu le guide officieux de l'Église de France. Face à lui, les ultramontains s'appuient sur la nonciature, sur les congrégations et sur quelques grandes figures comme Mgr Pie (1815-1880), évêque de Poitiers et comme Mgr de Dreux-Brézé (1811-1893), évêque de Moulins, tous les deux nommés en 1849. L'adoption de la liturgie romaine gagne peu à peu tous les diocèses et atteste des succès remportés par les ultramontains. Louis Veuillot, si puissant qu'on le surnomme le « *pape laïc des Gaules* », exerce, grâce à son journal *L'Univers*, un véritable magistère moral sur le clergé français. Ultramontain et même héritier de la pensée ultra, il bataille avec fougue contre les catholiques libéraux regroupés autour de la revue de Montalembert, *Le Correspondant*. Ces dissensions ont des répercussions sur les nominations épiscopales. Le premier ministre des Cultes de l'Empire est Hippolyte Fortoul, en place de 1852 à 1856. Il procède à dix-sept nominations, parmi lesquelles plusieurs théologiens de grande valeur. L'influence du camp ultramontain sur le choix des évêques n'est pas aussi grande qu'en l'a parfois écrit ; elle n'en demeure pas moins bien réelle, même si l'adhésion publique à l'Empire est le critère prédominant. Ministre des cultes de 1856 à 1863, Gustave Rouland (1806-1878) cherche d'abord à nommer des personnalités pouvant satisfaire à la fois les ultramontains et les gallicans. Cependant, avec la nomination de Mgr Darboy (1813-1871) à l'évêché de Nancy en 1859, décidée sans consulter le nonce, Rouland inaugure une politique pro-gallicane à une époque où les affaires italiennes font basculer les ultramontains dans l'opposition. La nomination de prélates issus du clergé parisien, de tendance gallicane, confirme que le pouvoir a pris ses distances par rapport au Saint-Siège et à ses partisans.

Malgré l'intransigeance des ultramontains qui en fait des alliés parfois embarrassants, l'entente entre Empire et Eglise est solide dans les années 1850 et le pouvoir comme les catholiques en retirent

de grands avantages. Le coup d'Etat est célébré le 1^{er} janvier 1852 par un *Te Deum* à Notre-Dame de Paris. La fête dynastique du 15 août est également célébrée chaque année à Notre-Dame, « *cœur religieux de l'Empire* » (Jacques-Olivier Boudon). Le baptême du prince impérial, le 14 juin 1856, a pour cadre la cathédrale, somptueusement décorée pour l'occasion, en présence de la quasi-totalité des évêques français. Pie IX est le parrain de l'enfant. Peu avant, la victoire en Crimée, remportée contre la Russie orthodoxe, a été fêtée par le clergé comme une victoire catholique. En échange de ce soutien, le pouvoir impérial encourage les nouvelles formes de dévotion qui se développent, telles que la dévotion au Saint-Sacrement, le culte du Sacré-Cœur (Marguerite-Marie Alacoque est béatifiée à Paray-le-Monial en 1864) et surtout le culte marial. Le dogme de l'Immaculée Conception a été proclamé par Pie IX en 1854 et les sanctuaires mariaux se développent partout en France. Plusieurs cas d'apparitions sont constatés, en particulier celles de Bernadette Soubirous (1844-1879) en 1858 à Lourdes. Le premier pèlerinage officiel à Lourdes a lieu en 1864. L'Empire laisse s'épanouir ces cultes fortement empreints de spiritualité populaire. De même, le régime soutient la construction d'églises. On en construit plus de 170 dans le Pas-de-Calais de 1851 à 1882, selon Yves-Marie Hilaire. 22 églises paroissiales sont achevées, construites ou mises en chantier à Paris sous le Second Empire. Les municipalités, l'État et les conseils de fabrique assurent le financement, relayés par les souscriptions ouvertes dans les paroisses. Le néo-gothique et le néo-roman sont les styles les plus prisés. On cherche à donner une impression de richesse afin de glorifier Dieu. La peinture participe à ce programme : de 1849 à 1860 près de 40 % des commandes de tableaux de l'État concernent la peinture religieuse. Tout concourt à exalter avec ostentation la vocation catholique de la France.

Le temps des tensions

La politique italienne de Napoléon III remet en cause le soutien apporté à l'Empire par les catholiques. Dès 1858, le gouvernement a commencé à surveiller plus étroitement l'Église. Le voyage que l'empereur effectue dans la très catholique Bretagne ne l'empêche pas d'encourager discrètement les critiques qu'Edmond About adresse à l'administration pontificale dans son pamphlet *La Question romaine*. Au moment de la déclaration de guerre à l'Autriche, une circulaire envoyée à tous les évêques précise que l'empereur n'a pas l'intention de diminuer les pouvoirs du pape. Aussi, dans la grande majorité des diocèses, les victoires en Italie sont saluées par des prières publiques et des *Te Deum*. L'annexion de l'Italie centrale au Piémont, durant l'automne 1859, inquiète toutefois le clergé, d'autant plus que Napoléon III se prononce en faveur de la réduction du pouvoir temporel du pape dans la brochure qu'il fait rédiger officieusement, *Le Pape et le Congrès*. Même un catholique libéral comme Mgr Dupanloup (1802-1878), évêque d'Orléans depuis 1849, réagit à cette prise de position en prenant la défense du souverain pontife. Le pape lui-même condamne la politique française dans un texte que L'Univers publie sans l'autorisation du gouvernement, ce qui lui vaut d'être suspendu le 29 janvier 1860. *Le Correspondant*, de son côté, reçoit un avertissement pour avoir soutenu les droits du pape. Les divergences entre catholiques s'effacent devant la nécessité de faire front contre la politique de Napoléon III. On quête pour le pape (« denier de Saint-Pierre ») et le général Lamoricière (1806-1865) organise les bataillons de volontaires qui vont combattre dans l'armée pontificale.

Les enjeux de la question romaine selon Veuillot

Le Pape est porteur de ce que l'humanité désire, honore, croit depuis soixante siècles. Le monde

chrétien le sent et l'affirme ; le monde révolutionnaire le sent et le nie. Le monde chrétien veut maintenir le Pape à Rome, parce que Dieu l'a placé là, pour être à la tête de l'humanité. Le monde révolutionnaire veut ôter le Pape de Rome, parce que la Révolution, qui est satanique, dit Joseph de Maistre, et par conséquent ennemie de l'humanité, aspire à décapiter l'humanité. La Révolution veut reprendre Rome sur le Christ et sur Pierre, comme le Christ et Pierre l'ont prise, il y a dix-huit siècles, sur Satan et sur Néron. Telle est la question romaine. M. de La Guéronnière paraît ne pas le soupçonner, M. de Cavour en a quelque idée, peut-être; M. Mazzini le sait bien [...].

La question italienne n'est pas la question de l'indépendance politique d'une nation. Si le Pape n'était point là, peuples, sectes et gouvernements ne se montreraient pas plus touchés du destin de l'Italie autrichienne qu'ils ne le sont des malheurs bien autrement réels de l'Irlande et de la Pologne. La question italienne met le feu sur la terre parce qu'elle est le dernier acte de la révolte du Protestantisme contre l'Église de Dieu. Le mot de *liberté* des peuples couvre la révolte contre la vérité divine, exactement comme cet autre mot, *liberté des consciences*, la couvrait au temps de Luther. Et quand je dis le Protestantisme, je n'entends point la forme religieuse qui a pris cet étrange nom. Le Protestantisme comme religion n'était que le premier masque du monstre. Il avait besoin de ce déguisement, les peuples ne voulant pas encore se passer de Dieu ni reprendre le dieu de chair et d'os des païens, le dieu César. Mais les peuples ont fait du chemin! Le Protestantisme l'a compris, il a progressé lui-même : de la liberté des consciences il a passé à la liberté des peuples, au suffrage universel déclaré maître absolu des institutions et des âmes, et c'est par là qu'il espère enfin frapper de mort l'œuvre immortelle de Jésus-Christ [...].

La Révolution nous présente le développement régulier de ces trois libertés protestantes [libertés de la chair, de l'âme et de l'esprit humain]. [...] Le péché contre l'autorité crie : À bas les rois ! Le péché contre la liberté crie: *À bas les prêtres !* Et ces deux cris répétés sous mille formes accompagnent infailliblement chaque crime du genre humain. *Source:* Louis Veuillot, *Le Pape et la diplomatie*, Paris, Gaume Frères et J. Duprey, 1861.

À vrai dire, le clergé ne parvient pas à mobiliser les fidèles et bien des évêques témoignent de leur fidélité au régime. Le bas clergé est plus agité, notamment dans l'Ouest. Certains curés n'hésitent pas à prononcer des sermons très critiques envers l'Empire ou à faire signer des pétitions. Ils s'attirent ainsi des avertissements de leur ministère de tutelle. Rouland adresse à l'empereur, en avril 1860, un rapport dans lequel il dénonce les dangers de l'ultramontanisme. La tolérance à l'égard des congrégations est abandonnée. Le pouvoir s'oppose désormais à l'installation de certaines communautés et surveille de très près les prédicateurs itinérants. L'action la plus spectaculaire est sans doute celle menée contre la société de Saint-Vincent-de-Paul, fondée par Ozanam en 1833. Forte d'environ 1 300 conférences (et réunissant 32 000 membres, voire beaucoup plus), elle est passée sous obédience légitimiste. Persigny, par une circulaire du 18 octobre 1861, oblige chaque conférence à demander une autorisation et démantèle la structure hiérarchique du mouvement. Cette attitude très ferme a pour conséquence un affaiblissement de la société dont l'élan est brisé. Dans le même temps, le Conseil d'État est incité par le pouvoir à prendre le parti des particuliers qui sont en conflit avec des clercs et qui ont besoin de l'aval du Conseil pour entamer une action en justice. L'Eglise n'est plus toute puissante. Les élections de 1863 donnent l'occasion au bas clergé d'exprimer son mécontentement en ne soutenant pas systématiquement, comme en 1852 et 1857, les candidats officiels. Le fossé entre l'Eglise et le pouvoir continue de se creuser dans les années qui suivent. Plus que la « convention de septembre », l'encyclique *Quanta Cura* est la cause de ce malaise persistant.

Publiée le 8 décembre 1864, elle est accompagnée d'un Syllabus, « *recueil des principales erreurs de notre temps* » dans lequel sont condamnés notamment la liberté de conscience, le libéralisme et la civilisation moderne. Le texte, qui attaque les fondements de l'Empire en refusant la souveraineté populaire, déplaît au pouvoir impérial qui n'en a eu connaissance qu'après les évêques français. Sa publication est interdite en France.

Même si Mgr Dupanloup publie dès janvier 1865 une habile brochure (*La Convention du 15 septembre et l'encyclique du 8 décembre*) qui atténue la portée du Syllabus en le liant à l'accord passé entre la France et l'Italie et en donnant une interprétation modérée, la situation ne s'arrange guère et les nominations épiscopales effectuées par Baroche, ministre des Cultes de 1863 à 1869, illustrent la position offensive du gouvernement qui s'attache à favoriser les gallicans. La politique universitaire menée par Victor Duruy atteste de la même volonté de faire front à l'Église. La réconciliation est toutefois moins éloignée qu'on pourrait le croire. La volonté de Garibaldi de reprendre Rome, dont les troupes françaises s'étaient retirées, force Napoléon III à revenir dans la capitale pontificale pour repousser les Chemises rouges garibaldiennes à la bataille de Mentana, le 3 novembre 1867. L'Empire se retrouve prisonnier de ses engagements envers les catholiques. La montée d'un anticléricalisme virulent pousse en outre l'Église à se rapprocher du pouvoir. En 1867, le comité central de la société de Saint-Vincent-de-Paul est autorisé à se reconstituer et *L'Univers* peut reparaître à partir du mois d'avril. L'alliance des catholiques et des bonapartistes se reconstitue, sans que l'Église redevienne pour autant une alliée docile lors des élections de 1869. La victoire du tiers parti est aussi celle des catholiques. Deux évêques ultramontains sont nommés sous le ministère Ollivier, lequel cherche à établir de meilleures relations avec le Saint-Siège. Le concile Vatican I qui se tient durant l'été 1870 à Rome et qui aboutit à la proclamation du dogme de l'infalibilité pontificale consacre la victoire des ultramontains. La fragile réconciliation entre les catholiques et le Second Empire se fait essentiellement au profit des premiers.

Les autres familles spirituelles

La vie spirituelle sous le Second Empire ne se réduit pas aux vicissitudes de l'alliance passée entre le pouvoir et les catholiques. Deux autres religions ont une existence légale: le protestantisme et le judaïsme. La communauté protestante représente environ 850 000 personnes (deux tiers de réformés et un tiers de luthériens). Leur position par rapport à l'Empire varie beaucoup d'une région à l'autre, en fonction du plus ou moins grand soutien apporté par le régime à l'Église catholique. Leur crainte du cléricalisme les pousse ainsi, dans le Sud-Est, à se tourner vers les républicains et, dans les Charentes, à se montrer favorables à l'Empire. Cependant, si certaines personnalités bonapartistes sont protestantes (Haussmann, Fould, Randon), le sentiment qui domine est la réserve, voire l'opposition, à l'Empire. Les protestants participent aux soulèvements qui suivent le coup d'État dans l'Ardèche, la Drôme et le Gard. Au plébiscite des 20-21 décembre 1851, le seul canton rural à voter majoritairement « non » est le canton de Vernoux (Ardèche) où l'on compte 60 % de protestants. La protestation, comme le note André Encrevé, est à vrai dire plus dirigée vers les cléricaux que vers les bonapartistes proprement dits. Il n'en demeure pas moins qu'au début de l'Empire, la méfiance est réciproque entre le pouvoir et les protestants. Le premier entend contrôler l'activité des seconds et il ne donne pas suite à leurs réclamations lorsque certaines autorités locales, par zèle clérical, entravent leurs réunions religieuses. Une quinzaine de temples sont fermés, des évangélistes sont emprisonnés et il faut des interventions auprès de l'empereur pour que la situation s'apaise. En 1859, un décret attribue

directement à Napoléon III l'ouverture des lieux de culte. Même si la pleine liberté de culte n'est pas accordée (ce qui conduit bon nombre de protestants à refuser de se rallier à l'Empire), ce décret permet d'améliorer la situation au moment où le gouvernement prend ses distances avec l'Église. Dans le Sud-Est, aux élections de 1863, l'Empire présente des candidats officiels protestants qui sont élus.

Les années 1850 et 1860 sont également marquées, pour la communauté protestante, par un conflit interne très virulent dont l'absence d'autorité doctrinale permet le développement. Par un décret-loi du 26 mars 1852, Napoléon III a réorganisé les Églises protestantes en donnant une existence légale à chaque Église locale et à son conseil presbytéral. Il a créé un Conseil central des Églises réformées qui ne parvient pas toutefois à imposer son autorité. Or, les débats théologiques se font plus vifs à partir de 1850, année marquée par la publication de *La Critique de la foi* d'Edmond Scherer (1815-1889) et par la fondation de la *Revue de théologie et de philosophie chrétienne* à Strasbourg. C'est la naissance d'un courant libéral extrémiste qui remet radicalement en cause la doctrine traditionnelle en s'inspirant de l'exégèse allemande. Les évangélistes répondent aux libéraux en fondant en 1854 la *Revue chrétienne* animée par Edmond de Pressensé (1824-1891). La querelle, très vive, se cristallise autour de la place à accorder aux libéraux extrémistes au sein de l'Église réformée. La menace d'un schisme est réelle. Pour mettre fin à une crise qu'il est bien en peine de régler, Napoléon III décide au printemps 1870 de réunir un synode général de l'Église réformée. Mais la guerre repousse sa réunion à 1872.

La communauté juive présente un visage plus apaisé sous le Second Empire. Il y a, en 1866, 89 000 Juifs en France, dont environ un tiers à Paris. Le Consistoire central fait preuve d'une grande fidélité à l'égard du régime. Napoléon III accorde la Légion d'honneur au grand rabbin de Bordeaux en 1855 et se pose plusieurs fois comme protecteur des communautés juives sur la scène internationale. Une modernisation du culte a lieu en 1856 : réduction des prières, prédication en français, introduction de l'orgue, tenue copiée sur celle des prêtres catholiques. L'école rabbinique de Metz est transférée à Paris en 1859 et devient le Séminaire israélite de France. Le principal problème que doit affronter le judaïsme est en fait le détachement religieux qui accompagne souvent l'intégration des Juifs dans la société française. Seules 1 298 personnes sur plus de 4 000 inscrits participent aux élections consistoriales de 1867 à Paris. On envoie moins souvent ses enfants à l'école juive et on n'hésite pas à travailler le samedi. Le saint-simonisme séduit certains Juifs, tout comme la franc-maçonnerie (la conversion au catholicisme est plus rare). L'indifférence ne conduit pas cependant à une rupture complète avec la religion. La circoncision est pratiquée, le jeûne du Kippour respecté. L'affaire Mortara (1858), une conversion forcée en Italie qui suscite une forte émotion internationale, donne l'impulsion de la fondation à Paris en 1860 de l'Alliance israélite universelle qui consacre beaucoup d'énergie à l'ouverture d'écoles en Afrique du Nord et au Proche-Orient. L'intégration n'est donc pas synonyme d'assimilation. Le taux de mariages exogames n'est que de 13,6 % dans la bourgeoisie juive parisienne. Il est à noter que l'antisémitisme (le mot n'existe pas encore) ne se développe véritablement qu'à la toute fin de l'Empire, avec la publication en 1869 du livre d'Henri Gougenot des Mousseaux, *Le Juif, le Judaïsme et la Judaïsation des peuples chrétiens*.

À côté de ces deux religions constituées, et de l'Islam présent uniquement en Algérie, il convient de rappeler la persistance du courant saint-simonien dont les réseaux gardent une grande influence sous Napoléon III et dont les archives sont regroupées dès 1863 à la bibliothèque de l'Arsenal. Le développement des transports et du crédit, l'industrialisation, le culte du progrès, l'organisation des Expositions universelles sont autant de réalisations du Second Empire qui prennent leur source dans la théorie saint-simonienne. On doit évoquer également la franc-maçonnerie qui regroupe environ 24 000

membres à la fin du Second Empire dont un quart pour le Rite écossais. Au début du régime, le Grand-Orient choisit Lucien Murat (1803-1878) comme Grand-Maître afin de se concilier le pouvoir impérial. Murat dirige assez autoritairement l'obédience jusqu'en 1861. Il s'aliène la plupart des frères en prenant parti pour le pouvoir temporel du pape. La crise institutionnelle qui en résulte en 1861-1862 est résolue par la nomination à la tête du Grand-Orient du maréchal Magnan. Celui-ci cherche à réunir sous son autorité toutes les obédiences maçonniques, projet qui échoue devant la résistance du Rite écossais et de son chef, le vieil académicien Viennet (1777-1868). Vers 1865, alors que le général Mellinet (1798-1894) remplace Magnan décédé, les relations se tendent entre la maçonnerie et l'Église catholique. Parmi les francs-maçons, les discussions sont également vives autour de la question du « *Grand Architecte de l'Univers* », une tendance athée s'affirmant avec vigueur. La fin du Second Empire voit la franc-maçonnerie devenir un lieu de résistance au régime, la jeunesse républicaine se réunissant par exemple dans la loge de la Mutualité. L'anticléricalisme se radicalise tandis que la libre pensée s'organise, à Paris et même en province. « *Les années 1860 se caractérisèrent par un bouillonnement intellectuel libre penseur très spécifique qui ne se retrouvera sans doute jamais. Une conjonction se produisit alors entre le darwinisme, certains courants de l'anthropologie, de la physiologie - des étudiants en médecine ou des médecins occupant une place essentielle dans le mouvement libre penseur -, de la linguistique, les travaux de Feuerbach, l'exégèse allemande.* » (Jacqueline Lalouette) L'Empire se termine donc sur une radicalisation des oppositions religieuses qui prépare les affrontements entre catholiques et républicains de la III^e République.

L'enseignement : contrôle et innovations

L'enseignement primaire

Depuis le Premier Empire, le système scolaire français repose sur l'existence de l'Université dont le monopole en matière d'enseignement, déjà battu en brèche dans la pratique, a été supprimé en 1850 pour le primaire et le secondaire par la loi Falloux. Aussi l'histoire de l'enseignement sous le Second Empire est-elle caractérisée par la domination que l'Église exerce avec l'accord du pouvoir impérial. En matière d'enseignement primaire, la loi Falloux affirme le rôle primordial de la religion dans l'éducation et place les enseignants sous la surveillance directe des ministres des différents cultes. La gratuité n'est pas instaurée sous le prétexte de responsabiliser les familles et l'obligation rejetée car jugée « *pas praticable* ». La gratuité existe néanmoins pour les plus pauvres. L'enseignement primaire supérieur n'est pas envisagé. Le même esprit conservateur conduit à permettre aux congréganistes d'obtenir le brevet (qui donne droit d'enseigner) sur simple présentation d'une lettre d'obéissance de leur hiérarchie, ce qui défavorise les instituteurs laïcs. De même la composition du Conseil supérieur de l'Instruction publique, organe chargé de conseiller le ministre, est modifiée afin d'y faire prévaloir les religieux et les personnalités extérieures sur les membres de l'Université. Les recteurs sont choisis pour leur soutien au régime et leur bienveillance envers l'Église. Ils sont assistés de conseils académiques composés de notables conservateurs. Ces conseils ont la faculté de supprimer les écoles normales. La loi prévoit cependant - c'est sa seule disposition « libérale » - l'ouverture d'une école de filles dans les communes qui ont plus de huit cents habitants, sous réserve d'en avoir les moyens. L'effectif des filles scolarisées va ainsi progresser de 40 % en quinze ans.

Dans le cadre ainsi défini par la loi Falloux, l'enseignement primaire se développe sous l'Empire. La scolarisation continue à progresser, comme elle l'a fait depuis la loi Guizot (1833). Il n'y a que 800

communes sans école en 1863 et presque plus aucune en 1870. En 1865, on compte 4 437 000 élèves dans le primaire contre 3 530 000 en 1837. Le nombre des écoles primaires dépasse 70 000 en 1866. La fréquentation, il est vrai, est irrégulière car les parents, à la campagne comme dans les quartiers populaires urbains, ne veulent pas renoncer totalement à la force de travail de leurs enfants. L'école n'est pas considérée comme une nécessité. On va en classe surtout durant les trois ou quatre mois d'hiver. De ce fait, on estime à 15 % les élèves sortant de l'école sans savoir lire ni écrire. En 1867, 70,1 % de l'effectif scolarisable est inscrit dans une école primaire (73,1 % des garçons et 67,1 % des filles). L'Empire ne se satisfait pas de ces chiffres et Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique depuis 1863, fait voter le 10 avril 1867 une loi sur l'instruction primaire. Par cette loi, Duruy, « précurseur de la République sous l'Empire » (Louis Girard), facilite l'instauration de la gratuité (les départements et l'État pouvant subventionner les communes), favorise la nomination d'instituteurs laïcs dans les écoles publiques, accorde des garanties de traitement aux institutrices, prévoit une école de filles dans les communes de plus de cinq cents habitants et développe les écoles de hameau, ce qui complète le réseau des écoles rurales. Dès 1865, Duruy avait vainement plaidé auprès de l'empereur la nécessité de la gratuité. Malgré son échec sur ce point, son action, qui vise à limiter les prérogatives scolaires de l'Église, est une étape essentielle vers les lois Ferry de 1881-1882. La loi Duruy procède en outre à une redéfinition des programmes: les « *éléments de l'histoire et de la géographie de la France* » deviennent une matière obligatoire. Les enseignants se voient par ailleurs confier, de façon certes encadrée, le choix des manuels scolaires avec lesquels ils travailleront (circulaire du 11 janvier 1865). Avec Duruy, le Second Empire se dote d'une véritable politique scolaire. La réforme est adoptée alors que la querelle scolaire redevient un terrain d'affrontement privilégié entre les partisans de l'Église et ses ennemis. En 1866 est fondée la Ligue de l'Enseignement. Son animateur, Jean Macé, favorise la création de bibliothèques populaires et de sociétés ouvrières d'instruction. Il milite pour l'instruction gratuite et obligatoire.

Avant Duruy, les congrégations enseignantes sont encouragées par l'Empire. Elles fournissent des enseignants aussi bien au public qu'au privé et occupent une position hégémonique pour l'enseignement des filles. Les communes les préfèrent souvent aux instituteurs ou institutrices non ecclésiastiques pour des raisons d'économie, les frères ne demandant pas de rétribution scolaire et les sœurs rendant divers services. Sous le ministère Duruy toutefois, et même dès 1860, les affaires de violence pédagogique grave mettant en cause des enseignants congréganistes ne sont plus étouffées par les autorités scolaires qui, au contraire, en font une arme contre l'Église, ainsi que l'a montré Jean-Claude Caron. Les instituteurs, surveillés par les maires et par les curés, doivent malgré tout subir la concurrence des congrégations. La loi Parieu du 2 janvier 1850 confie leur nomination aux préfets, ce qui est confirmé par la loi du 14 juin 1854. Leur précarité financière est très grande, malgré le fréquent cumul avec les fonctions de sacristain et de secrétaire de mairie. Le pouvoir en est conscient et augmente les traitements en 1862. La disparité est très forte selon les communes. La situation des institutrices laïques est encore plus médiocre. Afin de se passer de chauffage, l'école est parfois installée dans une étable ! La salle de classe est dans bien des cas confondue avec le logement de l'instituteur. La table-pupitre commence à se répandre, de même que le tableau noir. Un crucifix et le portrait du souverain sont accrochés dans toutes les écoles.

Un système pédagogique s'ébauche dans les années 1850. Les conférences pédagogiques, supprimées en 1849, sont rétablies en 1854. Bons points, inscription au tableau d'honneur et médailles, entre autres récompenses, sont supposés stimuler les élèves tandis que la privation de récréation ou l'exclusion provisoire sanctionnent les mauvais résultats. Différents plans d'études sont proposés aux

instituteurs, très demandeurs en la matière. Le plus complet est l'*« Organisation pédagogique »* qu'Octave Gréard (1828-1904) rédige pour les écoles de Paris en 1868, deux ans après sa nomination à la tête de l'enseignement primaire de la Seine. Remarquable pédagogue, Gréard, futur organisateur de l'école républicaine, conçoit un enseignement de masse où la formation individuelle s'efface devant l'acquisition d'une culture commune à tous les élèves. Le cycle primaire est divisé en trois cours de deux années chacun (*« élémentaire »*, *« intermédiaire »* et *« supérieur »*). Chaque classe correspond à un niveau général moyen et le redoublement empêche les plus faibles d'entraver les progrès du groupe. Pour les plus jeunes, les deux-six ans, il existe des *« salles d'asile »* (nos écoles maternelles), rendues nécessaires par la progression du travail féminin hors du domicile. Elles regroupent 450 000 enfants à la fin de l'Empire. Les salles d'asile ont une action préventive et curative, la fonction d'assistance étant aussi importante que l'éducation. En 1855, on fixe les horaires: 7 h à 19 h en été et 8 h à 19 h en hiver. Les enfants sont catéchisés par des récits d'anecdotes édifiantes et des prières quotidiennes. *« C'est bien l'âme du petit enfant qui lui vaut d'être reconnu comme objet pédagogique. »* (Jean-Noël Luc) Les salles d'asile ont un rôle missionnaire : elles doivent former de futurs chrétiens. Estimant que l'institution fonctionne mal, le pouvoir impérial conçoit en 1855 un programme d'études assez ambitieux qui pose clairement l'école primaire comme modèle de la salle d'asile. Mais dès 1859 le ministère revient sur ces dispositions et limite la portée des enseignements en les insérant dans un emploi du temps qui laisse une grande place aux jeux et aux travaux manuels. L'ambiguïté est grande et les maîtresses (seules des femmes peuvent enseigner) ont bien du mal à trouver le juste équilibre entre garderie et instruction. On encourage l'exercice physique et on allonge les récréations. Selon une circulaire de 1856 citée par Jean-Noël Luc, la pédagogie appliquée aux petits enfants est basée sur *« l'ordre et le mouvement ingénueusement combinés »*. L'hygiène commence à être prise en compte. Le but principal des salles d'asile demeure la moralisation des classes populaires. On veut former des citoyens dociles.

L'enseignement secondaire

Dans le système scolaire du XIX^e siècle, lycées et collèges sont les lieux de formation des élites. Ils ne concernent qu'un nombre restreint d'élèves: 107 000 en 1854, 140 000 en 1866. Aucune continuité n'est établie entre le primaire et le secondaire. Celui-là est destiné au peuple, celui-ci à la bourgeoisie. Depuis le Premier Empire, lycées et collèges publics sont en concurrence avec les pensions privées et les petits séminaires. La loi Falloux a officialisé cette concurrence. Pour ouvrir un établissement, il suffit désormais d'avoir le baccalauréat et une expérience pédagogique de cinq ans. Les établissements privés peuvent recevoir des subventions publiques. La loi Falloux permet une nette progression de l'enseignement secondaire congréganiste. En 1865, le privé regroupe près de 100 000 élèves répartis entre 935 établissements alors qu'on ne compte que 83 lycées et 245 collèges publics. Les collèges des Jésuites, dont la réputation pédagogique est très grande, symbolisent cette prospérité des établissements religieux. Les traitements des enseignants sont médiocres, même pour les agrégés (il y en a environ sept cents dans les lycées en 1863). La condition de maître d'études est encore plus ingrate. En outre, l'épuration politique a été très forte au début du régime.

Dans le privé comme dans le public, les élèves (qui portent un uniforme) sont soumis à un encadrement sévère. Certes, malgré des locaux souvent vétustes, l'état sanitaire est satisfaisant et l'ordinaire (c'est-à-dire l'alimentation) correct, surtout dans les lycées. Mais les dortoirs ne sont pas chauffés et l'absence d'eau courante rend la toilette plus que sommaire. La vie scolaire se déroule dans

un cadre austère et triste: laideur du mobilier scolaire, poêle qui fume, relents de cuisine qui s'échappent du réfectoire... Faute de créations ou d'agrandissements, les lycées sont surpeuplés, surtout à Paris. La situation des collèges est beaucoup plus hétérogène. L'internat prévaut dans les lycées. Le régime de vie des lycéens, surtout des internes, est assez contraignant. En 1867, dans son livre *L'Éducation homicide*, l'écrivain catholique Victor de Laprade (1812-1883) décrit les collèges et les lycées comme un « *bâgne pour l'enfance* » où la culture du corps est totalement négligée. Ces mauvaises conditions expliquent le développement de « l'externat surveillé » qui permet aux enfants de rentrer chez eux après l'étude. Les châtiments corporels étant interdits, les punitions consistent en des privations de différentes sortes, en des rédactions de *pensum*, voire en des peines de cachot. L'endurcissement des collégiens et des lycéens fait partie de la formation recherchée. Mais la rigueur du système débouche parfois sur des révoltes d'élèves.

Les études secondaires ont pour but de dispenser une formation générale et le baccalauréat, délivré par les Universités, en est l'aboutissement. Il y a environ 5 800 candidats en 1865. Au sein de la vingtaine d'heures de cours hebdomadaires, les « belles-lettres » occupent une place prépondérante. Thèmes, versions et discours, grecs et surtout latins, sont les épreuves-reines. À travers les ouvrages de morceaux choisis, les meilleures pages de Cicéron, Tite-Live ou Virgile sont posées comme modèles. L'instruction est ainsi ramenée à l'art d'écrire. Tout l'enseignement est construit autour du devoir écrit, composé pendant l'étude. En 1851, l'abbé Jean-Joseph Gaume (1802-1879) publie *Le Ver rongeur des sociétés modernes*, un pamphlet dans lequel il se prononce pour la substitution des textes des pères de l'Église aux classiques gréco-latins, accusés de tous les maux. Cela provoque une polémique avec Mgr Dupanloup, défenseur des classiques païens (comme la grande majorité des catholiques). La domination des humanités classiques est néanmoins quelque peu remise en cause par le décret du 10 mars 1852. Avec ce texte, Fortoul donne une plus grande place à l'enseignement des sciences. Une « bifurcation » est établie en fin de classe de quatrième afin de choisir « latin-grec » ou « latin-sciences ». Mal acceptée par les enseignants, la bifurcation disparaît en pratique dès 1856 et officiellement en 1863. Pourtant, en 1864, le baccalauréat est divisé en un baccalauréat ès sciences et un baccalauréat ès lettres. Plus durable est l'introduction de l'histoire en classe de philosophie (la terminale) en 1863. Les langues vivantes commencent aussi à être enseignées.

Le ministère Duruy, de 1863 à 1869, correspond de surcroît à la création d'un enseignement secondaire spécial et à l'ouverture de cours secondaires pour jeunes filles. Enseignant, historien, auteur à succès de manuels scolaires publiés chez Hachette, Duruy entreprend une vaste modernisation du système éducatif dont il a compris le rôle décisif. « *Aussi l'Instruction publique doit-elle pour lui devenir une Éducation nationale* » (Jean-Charles Geslot). L'enseignement secondaire spécial est créé par la loi du 21 juin 1865. Il comprend quatre années d'études à partir de la sixième, sanctionnées par un « diplôme d'études spéciales », et doit former des élèves aptes à entrer dans la vie professionnelle. Les langues vivantes, l'histoire et la géographie, les sciences, la comptabilité, l'économie y remplacent les humanités. L'enseignement y est délibérément pratique. Imitée des *Realschulen* allemandes, cette filière entend répondre aux besoins suscités par le développement économique. « *Le progrès industriel est aujourd'hui étroitement lié au progrès scolaire* », écrit Duruy dans une circulaire d'avril 1866. Le succès est réel: l'enseignement secondaire spécial est suivi par 17 000 élèves dès 1865. Conçu comme la prolongation de l'enseignement primaire supérieur, tout en étant nettement séparé, il est l'une des créations les plus originales du Second Empire.

Guidé par la volonté de ne plus laisser l'éducation des filles « *aux mains qui ne sont ni de leur temps ni de leur pays* » (selon ses propres termes), Duruy n'hésite pas à affronter l'Église pour créer un

enseignement secondaire féminin. La circulaire du 30 octobre 1867 prévoit trois ou quatre années de cours durent lesquelles seront enseignées la littérature, l'histoire, les langues vivantes, ainsi que quelques notions scientifiques. La rétribution donnée par les parents doit financer l'enseignement et les locaux sont censés être fournis par les municipalités. Habilement, la création d'établissements réguliers n'est pas prévue afin de ne pas concurrencer trop directement les pensions religieuses. Si le public visé est celui des classes aisées, Duruy ne veut pas que les cours se réduisent à de simples conférences mondaines. Il se heurte toutefois à l'impossibilité d'instaurer un contrôle des connaissances et à l'absentéisme des élèves. Une soixantaine de cours sont fondés entre 1867 et 1870. Ils réunissent des jeunes filles (en tout un peu plus de deux mille) appartenant à la fraction de la moyenne bourgeoisie qui n'est pas sous influence catholique. Le plus intéressant dans l'initiative de Duruy est peut-être justement l'état d'esprit qu'elle presuppose chez les parents. « *C'est vouloir pour les jeunes filles des classes aisées une instruction libérale et désintéressée, et remettre le soin de cette instruction, si indirectement que ce soit, entre les mains de l'État* » (Françoise Mayeur). L'Église ne s'y trompe pas et mène contre Duruy une campagne d'une grande violence. On fait pression sur les familles, sur les maîtresses de pension, sur les autorités locales, sur les professeurs. Mgr Dupanloup prend la tête du combat. Si l'action des milieux cléricaux est efficace, au moins les cours créés en 1867 ont-ils montré qu'un enseignement laïc est possible pour les jeunes filles.

L'enseignement supérieur

Comme le primaire et le secondaire, l'enseignement supérieur sous le Second Empire a pour cadre le système conçu par Napoléon I^{er}. Il comprend les grandes écoles et les Universités. Ces dernières sont réparties en cinq « ordres » de facultés: théologie, droit, médecine, sciences et lettres. Les facultés appartenant aux trois premiers ordres sont des facultés « professionnelles » tandis que les autres ne servent qu'à délivrer des grades (en l'occurrence baccalauréat, licence et doctorat). Monopole de l'État et définition nationale des règles de fonctionnement (conditions d'accès, cursus, diplômes, etc.) sont les conséquences du système de l'Université établi en 1806. Chaque étudiant doit prendre quatre inscriptions par année. En droit, un cursus court est ouvert aux non-bacheliers : il prépare à la capacité en droit. De même, le baccalauréat n'est pas nécessaire pour devenir officier de santé ou chirurgien-dentiste. L'ensemble des facultés françaises (78 à la fin de l'Empire) regroupent environ 12 000 étudiants en 1860 dont 4 000 à Paris. Cinq facultés de sciences et trois de lettres ont été créées en 1854. Les jeunes filles ne sont pas admises dans les facultés. On ne compte que six bachelières entre 1861 et 1866. Victor Duruy, en 1866, autorise une jeune bachelière de Montpellier à entrer à l'École de médecine à Alger. La même année, Madeleine Brès est admise à la faculté de médecine de Paris (elle sera en 1875 la première femme docteur en France). Dans les deux cas, l'intervention de l'impératrice Eugénie a été décisive. Faire des études supérieures revient cher (2 000 francs par an pour des études de droit). En 1854, Fortoul rationalise la tarification des frais de scolarité et institutionnalise les aides aux étudiants, certes encore très faibles. Bien des étudiants sont contraints d'exercer une activité complémentaire (répétiteur, teneur de livres, etc.).

Les études de droit, qui concernent les deux tiers environ des étudiants parisiens, attirent plutôt les enfants des familles aisées. Elles sont censées ouvrir sur un grand choix de carrières. Comme le rappelle Pierre Moulinier, l'étudiant-type en droit est aussi bien le gros travailleur qui rêve d'une carrière politique que le fils de famille dilettante. Les étudiants en médecine sont d'un milieu social un peu moins élevé - constat encore plus marqué pour les études de pharmacie. Les facultés de lettres et

de sciences n'ont pas de véritable public étudiant car elles ne préparent pas à un métier. En 1865, il n'y a dans les facultés de sciences que... 94 inscrits et 2 318 auditeurs libres! La concurrence des grands séminaires confine les facultés de théologie catholiques dans un rôle très marginal, leurs homologues protestantes étant plus prospères. Dans toutes ces facultés, les étudiants sont assez calmes sous le Second Empire, contrairement à la première moitié du siècle. Cela n'empêche pas les chahuts contre les professeurs jugés trop proches du pouvoir (Nisard, Sainte-Beuve) ni, en province, l'apparition des premières associations étudiantes. Il faut attendre le début des années 1860 pour que la contestation réapparaisse dans certains cafés du Quartier latin. Des journaux étudiants, très critiques envers l'Empire, sont fondés à partir de 1861 (*Le Travail*, *La Rive gauche*, *La Jeunesse*).

L'indifférence politique des étudiants dans les années 1850 est directement liée à la politique très répressive menée tout d'abord par le régime dans le domaine universitaire. La réduction du nombre des agrégations à deux (une de lettres, une de sciences) et la limitation de l'enseignement de la philosophie à sa partie « technique » poursuivent le même but: empêcher les facultés d'être des foyers d'opposition. En 1853, une tentative est faite pour imposer un programme dans les études de lettres. Tous les moyens sont bons pour brimer les universitaires (qu'on force à couper leurs moustaches dès 1852 !). De nombreuses carrières sont brisées et l'épuration politique affecte aussi bien le Collège de France que l'École Normale Supérieure et les facultés. Le cas de l'École polytechnique, étudié par Bruno Belhoste, est exemplaire. Placée sous le contrôle de l'irascible Le Verrier, l'École est mise au pas et son plan d'études infléchi dans un sens plus pratique et industriel. Le renforcement de la discipline permet d'éviter toute résistance, individuelle ou collective. Le 2 décembre 1851, les polytechniciens sont consignés à l'École afin d'éviter qu'ils réagissent au coup d'État. De la même façon, les élèves de l'École Normale Supérieure sont contraints de faire un stage de trois ans dans un lycée avant de passer l'agrégation, Fortoul souhaitant revenir à la vocation première de l'École, à savoir la formation de professeurs pour l'enseignement secondaire.

Cette volonté tatillonne de contrôle prend fin avec l'arrivée au ministère de l'Instruction publique de Victor Duruy. Duruy, qui est un universitaire, pratique la concertation et s'efforce de réconcilier les membres de l'enseignement supérieur avec le pouvoir. Disposant de peu de moyens, il concentre ses efforts sur la recherche dont il mesure avec lucidité les insuffisances. La grande enquête à laquelle il procède met en lumière la faiblesse des bibliothèques universitaires, la vétusté du matériel scientifique et l'absence de véritables laboratoires. Prenant pour modèle les universités allemandes dont la supériorité l'inquiète, Duruy encourage les cours libres dans les facultés de sciences et de lettres afin de rendre leur enseignement plus efficace. Il crée également plusieurs chaires au Collège de France et subventionne de nombreuses missions scientifiques. Son projet le plus ambitieux est l'École pratique des Hautes Études, créée par un décret impérial du 31 mai 1868. Duruy a pris l'avis des principaux savants de l'époque pour fonder cette institution vouée exclusivement à la recherche. Quatre sections sont organisées : mathématiques, physique et chimie, histoire naturelle et physiologie, sciences historiques et philologiques. En 1869 est prévue une cinquième section, consacrée aux sciences économiques, mais sa création est différée par la chute de Duruy. L'École ne tarde pas à faire la preuve de son excellence. L'expérimentation qui est à la base de son enseignement contraste heureusement avec le dogmatisme qui règne dans les facultés.

En 1867 et 1868, l'enseignement supérieur fait l'objet d'une campagne orchestrée par les milieux cléricaux. En juin 1867, une pétition est envoyée au Sénat pour « *attirer l'attention du gouvernement sur l'enseignement de certaines de nos facultés* » et demander la liberté de l'enseignement supérieur (c'est-à-dire la création de facultés catholiques), « *seul remède à la propagation de funestes doctrines* ».

». On reproche à certains universitaires d'avoir prêché le matérialisme, en particulier en médecine. La pétition est examinée en mars puis en mai 1868, dans un climat polémique entretenu par la presse catholique. Les débats sont très vifs. Sainte-Beuve, qui vient d'organiser un dîner de libres penseurs le vendredi saint, défend avec vigueur l'Université contre les « *hommes de congrégation et d'intrigue* ». Le cardinal de Bonnechose (1800-1883), archevêque de Rouen, dénonce au contraire « *un danger réel pour les familles et pour la société* ». Duruy participe aux débats et défend son action. Il a finalement gain de cause, avec l'appui de 84 sénateurs contre 31. Mais la réconciliation du pouvoir avec l'Église affaiblit Duruy dont Napoléon III se sépare en juillet 1869. La liberté de l'enseignement supérieur est obtenue par les catholiques après l'Empire, en juillet 1875.

La culture savante

La vie scientifique

Il serait bien sûr vain de vouloir isoler une « science Second Empire », la chronologie des progrès scientifiques n'ayant que peu de rapports avec celle des régimes politiques. On peut toutefois montrer à travers quelques exemples la relative vitalité de la science française dans les années 1850 et 1860, à une époque où celle-ci se professionnalise. Dans le domaine des mathématiques, la France a perdu au profit de l'Allemagne sa situation dominante mais elle produit encore des travaux de valeur, tels ceux de Charles Hermite (1822-1901) sur la théorie des nombres. Ceux de Michel Chasles (1793-1880) sur la géométrie projective sont également fameux, le mathématicien s'illustrant par ailleurs en 1867-1869 dans une malencontreuse affaire de faux autographes qui attribuaient à Pascal les découvertes de Newton... On peut citer aussi Gabriel Lamé (1795-1870) qui mène d'importantes recherches sur l'élasticité. En physique, la période est dominée par la figure de Léon Foucault (1819-1868). Chroniqueur scientifique au *Journal des Débats*, il s'illustre en démontrant en 1850 le caractère ondulatoire de la lumière et, surtout, en prouvant l'année suivante la rotation de la terre. D'abord réalisée dans une cave, sa fameuse expérience est répétée à l'Observatoire devant la communauté scientifique avec un pendule de onze mètres puis, sur la demande du prince-président, à partir du 31 mars 1851 de façon publique au Panthéon. Long de 67 mètres, le pendule supporte un globe de 28 kilos. L'expérience suscite un très grand intérêt parmi les Parisiens. Dès 1851, elle est imitée dans le monde entier. Inventeur du gyroscope en 1852, Foucault a été précurseur dans de nombreux domaines, tels les courants magnétiques.

Tout aussi célèbre à l'époque est l'astronome Urbain Le Verrier (1811-1877). La découverte de la planète Neptune en 1846 lui confère une renommée universelle. Il devient directeur de l'Observatoire de Paris en 1854, après la mort d'Arago, son antagoniste. Rallié à l'Empire, il est nommé sénateur dès 1852 puis inspecteur général de l'enseignement supérieur. Sa gestion autoritaire de l'Observatoire et les nombreuses polémiques qu'elle provoque conduisent toutefois le pouvoir à le révoquer en février 1870. Connu pour son caractère acariâtre, Le Verrier est une figure centrale de la science sous l'Empire. La qualité de la recherche astronomique française contraste avec la médiocrité des travaux menés en physique, malgré l'importance d'Henri-Victor Regnault (1810-1878). Celui-ci dirige la manufacture de porcelaine de Sèvres à partir de 1854 et se consacre à la mesure des phénomènes thermiques. Dans le domaine de l'électricité, les Becquerel père (1788-1878) et fils (1820-1891) publient en 1855-1856 un important traité et c'est à Paris que l'Allemand Ruhmkorff (1803-1877), subventionné par Napoléon III, invente la bobine d'induction. La cristallographie accomplit de grands

progrès avec Auguste Bravais (1811-1863) et la zoologie est renouvelée par les recherches d'Henri Milne-Edwards (1800-1885) et d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire (1805-1861) qui fonde en 1854 la société zoologique impériale d'acclimatation. La botanique connaît quant à elle un véritable essor, stimulé par la Société botanique de France créée en 1854.

Le plus grand chimiste français du Second Empire est, à côté de Jean-Baptiste Dumas (1800-1884), par ailleurs sénateur et président de la Commission municipale de Paris, Henri Sainte-Claire Deville (1818-1881) qui enseigne à partir de 1851 à l'École Normale Supérieure où il aménage un laboratoire moderne. Trois ans plus tard, il concrétise ses recherches sur l'aluminium, avec l'appui de l'empereur qui voudrait arriver à produire ce métal à bon marché. Un examen de l'ensemble des disciplines scientifiques obligerait à évoquer encore Édouard Lartet (1801-1871) qui présente en 1861 une chronologie paléontologique et découvre en 1868 cinq squelettes sous l'abri de Cro-Magnon en Dordogne, ce qui lui permet de définir l'homme dit de Cro-Magnon. Il poursuit ainsi l'œuvre de Jacques Boucher de Perthes (1788-1868) qui entend démontrer l'existence de l'homme antédiluvien. De même, en médecine clinique, la figure d'Armand Trousseau (1801-1867) symbolise les grands progrès accomplis. On peut toutefois limiter cette liste aux deux savants qui ont le plus marqué leur époque et qui, en quelque sorte, résument la vie scientifique du Second Empire, à savoir Claude Bernard et Louis Pasteur. Claude Bernard, physiologiste génial, professeur au Collège de France à partir de 1855, multiplie les découvertes, telle celle de la fonction glycogénique du foie. Surtout, avec *l'Introduction à l'étude de la médecine expérimentale* (1865), il rédige un ouvrage dont l'influence dépasse de beaucoup le monde savant. Bernard théorise la démarche scientifique et impose la « *religion des faits* ». Louis Pasteur, lui, est doyen de la faculté des sciences de Lille avant d'être nommé à l'École Normale Supérieure. De 1859 à 1864, il mène avec succès une campagne contre la notion de génération spontanée que défend le naturaliste Pouchet. Les travaux de Pasteur sont suivis de très près par l'empereur qui lui demande de lutter contre la maladie des vers à soie, combat gagné en 1870. Pasteur travaille également sur la fermentation lactique et sur le vin. Si la « révolution pasteurienne » est postérieure au Second Empire, Pasteur est déjà un personnage de premier plan en 1870. Il est nommé sénateur peu avant la chute du régime.

Aussi important, peut-être, que ces multiples découvertes, est le développement après 1850 de la vulgarisation scientifique (le terme est apparu dans les années 1840). Sous Napoléon III, la science est partout: dans les journaux, dans les livres, dans les musées, dans les expositions, dans les foires... Le phénomène s'épanouit d'ailleurs le plus souvent sans le concours des savants, indifférents ou hostiles. C'est au vulgarisateur, nouveau personnage, qu'il revient de faire aimer la science. Le plus habile d'entre eux est Louis Figuier (1819-1894). Faute de pouvoir mener une carrière universitaire (il a vainement polémiqué avec Claude Bernard), Figuier tient le feuilleton scientifique de *La Presse* à partir de 1855 et commence en 1865 à publier *l'Année scientifique et industrielle*. L'abbé Moigno (1804-1884), ancien jésuite, a fondé dès 1852 *Le Cosmos*, sous-titré « *revue encyclopédique hebdomadaire des progrès des sciences* ». Il multiplie les conférences populaires et concilie « *catholicisme militant [...] et apostolat scientifique* » (Daniel Raichvarg et Jean Jacques). On peut également citer l'astronome Camille Flammarion (1842-1925), successeur de Moigno à la tête du *Cosmos*, qui défend la libre pensée. L'écrit est le principal vecteur de la vulgarisation. Des revues spécialisées sont créées, par exemple *La Science pour tous* en 1856. En 1864, Édouard Charton (1807-1890) fonde chez Hachette la « *Bibliothèque des merveilles* » dont chaque volume, très illustré, est vendu deux ou trois francs. Tous les sujets sont abordés, des météores aux fossiles. Les revues généralistes se dotent d'une chronique scientifique. Les quotidiens rendent compte des séances de

l'Académie des sciences. La vulgarisation recourt volontiers aux formes littéraires, la fiction donnant un aspect attrayant au savoir qui est transmis. Jean Macé (1815-1894) écrit son *Histoire d'une bouchée de pain* pour enseigner aux jeunes filles les mécanismes de la digestion. Littérature et vulgarisation sont étroitement mêlées dans l'œuvre de Jules Verne (1828-1905). Avec *Cinq semaines en ballon* débute en 1863 la collaboration de Verne avec l'éditeur Pierre-Jules Hetzel (1814-1886), le fondateur du *Magasin d'éducation et de récréation* créé l'année suivante. Ses romans, regroupés sous le titre de *Voyages extraordinaires*, expriment une idéologie scientiste qui leur assure un immense succès. *De la Terre à la Lune* paraît en 1865. Outre l'écrit, les vulgarisateurs utilisent également les conférences. La Sorbonne organise à partir de 1864 des soirées littéraires et scientifiques qui attirent un public mondain. Les expositions participent aussi à la diffusion de la science, tant les Expositions universelles que les expositions régionales ou thématiques. Les expériences plus ou moins fantaisistes présentées dans les fêtes foraines sont une autre forme de vulgarisation par l'exemple.

L'essor du positivisme

L'intérêt pour la science qui se manifeste sous le Second Empire s'inscrit dans un mouvement plus général: le développement de l'esprit positiviste. À vrai dire, il ne s'agit pas précisément de la philosophie d'Auguste Comte (1798-1857), lequel publie de 1851 à 1854 son *Système de politique positiviste* et, en 1852, son *Catéchisme positiviste*. La pensée de Comte est surtout importante par l'influence qu'elle a exercée et par l'interprétation scientiste qu'en a donnée Émile Littré (1801-1881). Littré publie en 1852 *Conservation, Révolution, Positivisme* et en 1863 *Auguste Comte et la philosophie positiviste*. Il « émondre et laïcise » (Claude Pichois) la pensée de son maître, la simplifie et la clarifie. Médecin, engagé à partir de 1863 dans la formidable aventure du *Nouveau Dictionnaire étymologique, historique et grammatical de la langue française*, Littré a « travaillé de toute sa force à substituer la méthode positive aux vieilles méthodes théologiques et romantiques » (Zola en 1881, cité par Colette Becker). Il fonde en 1867 la *Revue de philosophie positive*. Le positivisme s'attache à étudier les lois de production et de fonctionnement des phénomènes, sans se soucier des causes premières. Selon Comte, l'état positif et industriel a succédé à l'état métaphysique et légiste qui avait lui-même remplacé l'état théologique et militaire. À l'héritage de Comte réinterprété par Littré s'ajoute la magistrale leçon de méthode donnée par Claude Bernard dans *l'Introduction à l'étude de la médecine expérimentale* déjà citée. Bernard pose le déterminisme comme le « principe absolu de la science », insiste sur le rôle fondamental du doute, préfère le « comment » au « pourquoi » et rejette tout ce qui n'est pas vérifié par les faits. « *Il n'y a que des phénomènes naturels dont il faut déterminer les conditions* », écrit-il.

Le positivisme n'est pas absolument hostile à toute religion; il a parfois un caractère spiritualiste. Jules Simon, dans *La Religion naturelle* (1856), propose l'idée d'un Dieu qui n'est pas inconciliable avec le progrès. Mais le mouvement positiviste est avant tout perçu comme un danger par l'Église catholique. Mgr Dupanloup fait échouer avec éclat la candidature de Littré à l'Académie française en 1863. En retour, le catholicisme apparaît aux positivistes comme l'ennemi du progrès et de la science. Pierre Larousse (1817-1875) le combat vigoureusement dans son *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* qui commence à paraître en 1864. La querelle autour du darwinisme, qui concerne toute l'Europe, illustre cette opposition. *L'Origine des espèces* est traduit en 1862, trois ans après sa publication; l'ouvrage est précédé d'une préface où la traductrice, la féministe Clémence Royer (1830-1902), interprète la « révélation rationnelle du progrès » (le darwinisme) et la « révélation

irrationnelle de la chute » (le catholicisme) comme « *deux principes, deux religions en lutte, une thèse et une antithèse* ». Encore plus polémique est le cas d'Ernest Renan (1823-1893). Passé par le séminaire, premier à l'agrégation de philosophie en 1846, il avait terminé en 1849 *L'Avenir de la science* (ouvrage publié en 1890 seulement) dans lequel il assimilait la science à « *l'avenir de l'humanité* ». Son premier cours au Collège de France, en février 1862, provoque l'indignation des catholiques car il y a parlé de Jésus comme d'un « *homme incomparable* ». Le cours est aussitôt suspendu. Mais Renan, remarquable historien des religions, fait paraître en 1863 *La Vie de Jésus*, récit dans lequel il applique aux Évangiles une méthode historique scrupuleuse. Le livre est un « *événement dans la vie religieuse et culturelle du siècle* » (Patrick Cabanel). En avril 1864, le tirage est de 65 000 exemplaires. Michel Lévy a proposé dès mars de la même année une édition « populaire » simplifiée dont 82 000 exemplaires sont vendus en trois mois. L'Eglise, qui a mis à l'index le livre de Renan, cherche à le combattre par tous les moyens. En un an, plus de deux cents livres et pamphlets sont publiés pour le réfuter. À Marseille, on fait sonner le glas pour accueillir sa publication !

En 1868, Sainte-Beuve (1804-1869), dans un discours fameux au Sénat, évoque « *le grand diocèse des esprits émancipés, diocèse immense qui compte par milliers des déistes, des spiritualistes et disciples de la religion dite naturelle, des panthéistes, des positivistes, des réalistes, des sceptiques et chercheurs de toute sorte, des adeptes du sens commun et des sectateurs de la science pure* ». L'énumération est significative. Elle témoigne du bouillonnement des idées à la fin des années 1860, vie intellectuelle et vie littéraire étant du reste intimement liées. L'un des principaux maîtres à penser de la jeune génération est alors Hippolyte Taine (1828-1893). Admis premier au concours de l'École Normale Supérieure en 1848, Taine doit renoncer à la philosophie et à l'Université à cause de son indépendance d'esprit. Il présente en 1853 en Sorbonne une thèse sur les *Fables* de La Fontaine dont la publication, en 1860, sera un succès. En 1857 il stigmatise la philosophie universitaire dans *Les Philosophes français du XIX^e siècle* ; il est nommé en 1864 professeur d'esthétique à l'École des Beaux-Arts. Ayant suivi des cours à la Faculté de médecine et au Muséum, il cherche à appliquer aux lettres la méthode scientifique. Il élabore sa fameuse théorie de la race, du milieu et du moment, trois éléments qui se combinent selon lui avec la « *faculté maîtresse* » de chaque écrivain. La création d'une œuvre est perçue en quelque sorte comme un processus naturel. Ces idées sont notamment formulées, en 1863, dans l'introduction de *l'Histoire de la littérature anglaise* où l'on trouve la célèbre formule : « *Le vice et la vertu sont des produits comme le vitriol et le sucre.* » Dans *l'Avertissement aux pères de famille*, une publication de 1863, Dupanloup associe Taine, Renan et Littré dans une même condamnation.

En marge du positivisme, quelques figures complètent le tableau de l'histoire de la pensée sous l'Empire. Le saint-simonien Pierre Leroux (1797-1871), en exil jusqu'en 1860, consacre ses dernières années à des commentaires bibliques. Jean Reynaud (1806-1863), autre saint-simonien, publie en 1854 *Terre et Ciel*, un ouvrage mystique qui s'apparente à l'illuminisme. Charles Renouvier (1815-1903), qui est opposant au régime, publie de 1854 à 1864 les quatre volumes de ses *Essais de critique générale*. Son influence sera grande après 1870. Plus immédiate est celle d'Étienne Vacherot dont l'ouvrage *La Démocratie* (1859) est un événement. La condamnation à trois mois de prison du philosophe fait beaucoup pour son renom. Inspecteur général de l'enseignement supérieur à partir de 1853, Félix Ravaisson (1813-1900) publie à l'occasion de l'Exposition universelle de 1867 un rapport intitulé *La Philosophie en France au XIX^e siècle*, devenu ensuite un classique, dans lequel il annonce « *la prédominance de ce qu'on pourrait appeler un réalisme ou positivisme spiritualiste* ». Elme Caro (1826-1887) incarne, lui, la philosophie universitaire spiritualiste. Sa parfaite orthodoxie lui permet

de cumuler les fonctions officielles. Il est professeur à la Sorbonne à partir de 1864. À côté de ces philosophes, on n'aura garde d'oublier-outre l'œuvre de Prévost-Paradol - Alexis de Tocqueville (1805-1859) dont *L'Ancien Régime et la Révolution* (1856) est vendu à près de dix mille exemplaires et Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865) qui est condamné à trois ans de prison pour son livre *De la justice dans la Révolution et dans l'Église* (1858).

Les sciences de l'homme

On a compris que le positivisme, pris dans son acception la plus large, est une méthode qui peut s'appliquer à différentes disciplines. Si la sociologie n'existe pas en tant que telle, on trouve déjà une réflexion globale sur la société dans l'œuvre de Frédéric Le Play. Celui-ci, dont on a déjà signalé l'action à la tête des deux Expositions universelles, est un fidèle soutien de l'Empire et devient sénateur en 1867. Polytechnicien, ancien élève de l'École des Mines, Le Play publie en 1855 les résultats d'une vaste enquête (*Les Ouvriers européens*) et en 1864 son ouvrage majeur, *La Réforme sociale de la France*. Il crée en 1856 la Société d'économie sociale afin de multiplier les monographies. Sa méthode repose sur l'observation directe et sur les comparaisons internationales. Accomplissant « *l'idéal de l'ingénieur social alliant le savoir et la volonté de réforme* » (Françoise Mélonio), Le Play se prononce en faveur d'une société fondée sur la religion, la propriété et la famille. Défenseur de la « *famille-souche* », il s'attaque aux règles du partage successoral édictées par le Code civil et accusées de détruire la famille. Il ne parvient pas, néanmoins, à convertir Napoléon III à la liberté testamentaire qu'il défend. Au-delà de cette question, Le Play exerce une grande influence épistémologique. L'anthropologie se constitue également en discipline. La Société d'anthropologie de Paris est fondée en mai 1859 par le chirurgien Paul Broca (1824-1880). Le pouvoir surveille de près ses séances. Broca est aussi le créateur du Laboratoire d'anthropologie. Il cherche à constituer une véritable histoire naturelle de l'homme et s'appuie, par exemple, sur les enquêtes effectuées au Mexique et au Guatemala par l'abbé Brasseur de Bourbourg (1814-1874). Infiniment moins sérieux est l'ouvrage, promis pourtant à une grande (et triste) fortune, du diplomate Arthur de Gobineau (1816-1882), par ailleurs écrivain de grande valeur: son *Essai sur l'inégalité des races humaines* (1853-1855) pose la race comme facteur d'évolution des sociétés. Dans un tout autre domaine, les années 1860 voient l'émergence du féminisme en France : Julie Daubié (1824-1874), première femme bachelière en 1861, défend l'enseignement féminin dans *La Femme pauvre au XIX^e siècle* (1867-1870) et Marie Deraismes (1828-1894) organise des conférences sur la condition féminine.

C'est toutefois la recherche historique qui donne lieu aux travaux les plus nombreux et les plus diffusés. Le XIX^e siècle a la passion de l'histoire et le Second Empire est à cet égard très représentatif. Alors que les opposants l'utilisent pour lutter contre le régime (comme l'atteste le succès des romans sur la Révolution et l'Empire d'Erckmann-Chatrian), Napoléon III réunit une équipe autour de lui pour rédiger une *Histoire de Jules César* dont les deux premiers volumes paraissent en 1865 et 1866. « *Plus critiqué que lu, il ne semble pas que l'ouvrage ait été mauvais* » (Louis Girard). Le souverain fait aussi fouiller le site d'Alésia, à Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), où une statue de Vercingétorix est érigée. Il inaugure en 1865 le musée des Antiquités nationales installé dans le château de Saint-Germain-en-Laye et crée la Commission de la Topographie de la Gaule. En 1867, un musée est ouvert dans les Archives impériales pour lesquelles de nouveaux dépôts ont été construits. Napoléon III réunit par ailleurs une collection d'armes et d'armures qu'il fait exposer à Pierrefonds. Schématiquement, la

période correspond au passage de l'histoire « romantique » à l'histoire « scientifique ». À la première école, qui certes n'ignore pas l'archive, appartient Augustin Thierry qui meurt en 1856. Ses dernières années avaient été occupées par un travail sur le Tiers-État. Jules Michelet (1798-1874), lui, termine son *Histoire de la Révolution française* (le dernier tome paraît en 1853) et son *Histoire de France* (achevée en 1869). Révoqué des Archives, destitué du Collège de France, il est condamné à un exil intérieur et se consacre à des ouvrages d'un genre nouveau : *L'Oiseau* (1856), *L'Amour* (1858), *La Femme* (1859), *La Sorcière* (1862), etc. *L'Amour*, avec ses leçons de physiologie féminine, fait scandale. *La Sorcière*, histoire de la foi en Satan, est saisie par le pouvoir. Depuis son exil suisse, Edgar Quinet (1803-1875) poursuit lui aussi son œuvre. La publication de *La Révolution* (1865) provoque une grande polémique parmi les républicains en les obligeant à redéfinir l'héritage révolutionnaire.

À côté de ces écrivains déjà consacrés apparaît sous l'Empire une nouvelle génération d'historiens qui prône une histoire « scientifique ». La politique autoritaire du régime est certes un frein. L'agrégation d'histoire et de géographie, créée en 1831, est supprimée de 1852 à 1860. Mais la vitalité de la discipline est la plus forte. En témoigne la création de dix-sept sociétés historiques et archéologiques en France entre 1850 et 1870 (il y a 470 sociétés savantes dans le pays en 1870). La triade Taine-Renan-Fustel de Coulanges s'impose dans les années 1860. Taine souhaite faire de l'histoire « *une science analogue à la physiologie et à la zoologie* ». Il est celui qui incarne le plus complètement les ambitions scientifiques de la nouvelle école. Numa Fustel de Coulanges (1830-1889) adopte une position plus modérée. Ancien élève de l'École Normale Supérieure puis de l'École d'Athènes (créée en 1846), il publie en 1864 *La Cité antique, étude sur le culte, le droit, les institutions de la Grèce et de Rome*. Son apport méthodologique est immense: effort d'objectivité, critique des documents écrits, refus d'une philosophie de l'histoire. L'importance des travaux d'un Fustel de Coulanges ou d'un Renan ne doit pas toutefois masquer le poids des habitudes intellectuelles: bien des historiens sous le Second Empire sont des clercs qui ne s'intéressent qu'à l'histoire religieuse et la plupart des ouvrages historiques sont des monographies locales, sans grande portée.

L'histoire selon Fustel de Coulanges

Regardez nos journaux, organes des différentes opinions qui nous divisent; l'histoire remplit la moitié de leurs colonnes, et tous à l'appui de leurs propres théories citent l'histoire avec une sécurité également imperturbable comme si elle pouvait soutenir également les doctrines les plus contradictoires.

Vraiment, c'est trop demander à l'histoire et c'est lui attribuer une importance trop grande que d'en faire ainsi la directrice de nos opinions, et la règle de nos jugements. Elle ne se chargera jamais à elle seule d'enseigner la politique. Elle dit bien ce qu'on a fait, elle ne dit pas ce qu'il faut faire. La part du passé qui peut être applicable au présent ou à l'avenir sera toujours infiniment restreinte, pour la raison que l'homme change de siècle en siècle; comme sa manière de penser varie et que les conditions matérielles de son existence et ses intérêts se modifient également, presque à chaque génération, il n'arrivera jamais que le présent ou l'avenir ressemble au passé. On peut donc, et à mon avis on doit faire de l'histoire une étude absolument impartiale et désintéressée, une pure science, comme la physique ou comme la géologie avec cette seule différence qu'au lieu d'observer les forces de la nature physique, c'est l'âme humaine qu'elle étudie. Elle est une sorte de psychologie qui nous

montre l'humanité en action vivante, l'humanité dans toute sa variété complexe avec toutes les idées de son intelligence, tous les besoins de sa nature, toutes les phases de sa vie.

L'histoire, même envisagée ainsi, ne sera pas une science inutile. Le jurisconsulte trouvera dans cette connaissance approfondie de la nature humaine les plus sûrs éléments de la science du droit. L'homme qui s'occupe des intérêts sociaux et politiques puisera dans cette étude, pourvu qu'elle soit faite impartialement, une expérience utile. Et puis, à nous tous, il y a quelque chose que l'histoire enseignera certainement, ce sera la haine des excès en tous sens, le sentiment des difficultés, la modération et l'indulgence pour ce qui n'est qu'erreur, la sévérité pour ce qui est vice ou crime. Car le succès dépend beaucoup des circonstances, les institutions sont bonnes ou mauvaises suivant les temps, les procédés de gouvernement sont essentiellement variables : mais il y a une chose qui est d'une vérité absolue, c'est la morale et la justice.

Source: Leçon d'ouverture à l'Université de Strasbourg (30 novembre 1867) citée par François Hartog, Le XIX^e siècle et l'histoire. Le cas Fustel de Coulanges, Paris, PUF, 1988.

Chapitre VIII

La création littéraire et artistique

Le Second Empire, comme tout le XIX^e siècle, est une période de création intense. Les contemporains sont certes nombreux à déplorer une prétendue décadence et il est évident que la politique répressive des débuts du régime a été un frein. De surcroît, l'entrée dans une nouvelle économie culturelle a amorcé une profonde transformation de la vie littéraire et artistique. De nouveaux mouvements (réalisme, Parnasse, impressionnisme) sont apparus. L'Empire n'a pas favorisé ces révolutions esthétiques, il les a même parfois combattues. Mais force est de constater qu'il n'a pas pu les empêcher. Réservant la musique et le théâtre pour le prochain chapitre, on s'attachera ici à présenter l'évolution de la littérature entre 1850 et 1870 puis à montrer combien ces deux décennies ont été essentielles dans l'histoire de la peinture. L'étude des autres disciplines artistiques nous permettra enfin d'évoquer les diverses composantes du « style Napoléon III ».

La littérature à l'ère du réalisme

Le renouvellement poétique

On peut, en préambule, esquisser le contexte dans lequel travaillent les écrivains. Certes les évolutions sont plus facilement repérables sur une durée plus longue mais l'on peut dire, à grands traits, que l'époque est marquée par l'apparition de l'édition moderne, par l'importance prise par la presse et par la croissance de la demande, en sorte que « *les conditions d'exercice des activités intellectuelles en sont définitivement transformées* » (Christophe Charle). L'imprimé connaît une spectaculaire croissance dont les conséquences culturelles sont aussi variées que décisives. L'« industrialisation » de l'activité littéraire permet à un plus grand nombre d'écrivains de vivre de leur plume. La Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (1829) et la Société des gens de lettres (1838) veillent à mieux faire respecter le droit d'auteur. Des conventions bilatérales sur la propriété littéraire sont passées avec de nombreux pays. Un congrès international est réuni à Bruxelles en 1858 sur ce sujet, sans grand résultat. Mais la loi des 8 et 9 avril 1854 porte la durée du droit posthume de vingt à trente ans et la loi du 14 juillet 1866 à cinquante ans. Certains écrivains n'en recherchent pas moins pensions et sinécures. Gautier touche six mille francs par an comme bibliothécaire de la princesse Mathilde. Baudelaire ne reçoit par contre que de faibles sommes, malgré ses demandes répétées. Le poète royaliste Victor de Laprade est destitué en 1861 de sa chaire de littérature à Lyon pour avoir critiqué l'Empire dans sa satire en vers *Les Muses d'État*. Sainte-Beuve, dont la suprématie dans la critique littéraire est renforcée par la publication de ses feuillets (les « Lundis »), et Prosper Mérimée (1803-1870), ami de la famille Montijo, sont les écrivains les plus liés au régime: ils sont tous les deux sénateurs (titre qu'il était prévu d'accorder également à Du Camp et à Augier). Lamartine, ruiné, refuse l'aide de Napoléon III mais accepte une pension du Corps législatif. La possibilité de faire fortune en littérature est en fait réservée à un très petit nombre d'auteurs. Cette recherche du profit contribue en tout cas à l'effacement de la figure de l'écrivain « guide du peuple »,

déjà bien écornaée par les désillusions de 1848. « *La classe qui en réalité gouverne ne lit point et ne sait pas même le nom des auteurs ; la littérature a donc entièrement cessé de jouer un rôle dans la politique et cela l'a dégradée aux yeux de la foule* », écrit en 1856 Tocqueville à Gobineau, cité par Claude Pichois.

La décennie 1850 se ressent incontestablement du repli sur soi des écrivains provoqué par la sévérité du pouvoir. La vie de salon est peu animée, à quelques exceptions près (la princesse Mathilde, la comtesse d'Agoult, Jeanne de Tourbey). L'Académie française, dont Abel-François Villemain (1790-1870) est secrétaire perpétuel de 1835 à sa mort, prétend définir le grand et le beau mais n'a que bien peu d'influence sur le monde des lettres. Sous l'Empire, elle n'est qu'un club orléaniste qui fait de l'opposition en élisant Mgr Dupanloup (1854), Lacordaire (1860), le duc de Broglie (1862), Dufaure (1863), Prévost-Paradol (1865), etc. Plus retentissants sont les démêlés de certains écrivains avec la justice. Comme avant lui la monarchie constitutionnelle et après lui la III^e République, l'Empire utilise la loi du 17 mai 1819 sur « *l'outrage à la morale publique et religieuse, ou aux bonnes mœurs* ». En 1856, *Les Filles de plâtre*, roman-feuilleton de Xavier de Montépin (1824-1902), est condamné à la destruction pour « *obscénité* ». *Les Mystères du peuple* d'Eugène Sue (1804-1857), exilé en Savoie, subit le même sort en 1857 car le livre est jugé immoral et séditieux. Catulle Mendès en 1861, Henri Monnier en 1865 et Verlaine en 1867 font également l'objet de condamnations. Mais ce sont bien sûr les procès de *Madame Bovary* et des *Fleurs du mal*, en janvier et août 1857, qui sont les plus fameux. Ayant face à eux le procureur Pinard, Flaubert et Baudelaire connaissent des sorts différents: le premier est acquitté alors que le second est condamné et doit supprimer six pièces de son recueil. Ces deux procès symbolisent avec éclat les excès dans lesquels a pu verser le régime au temps de l'Empire autoritaire.

La croyance dans le progrès, l'esprit scientifique et positiviste, l'impossibilité du débat politique, la mentalité utilitaire qui domine : tous ces éléments donnent, en réaction, un nouvel élan à la poésie qui cherche à exprimer le beau et le sacré dans une société d'où ils semblent être bannis. Non pas la poésie d'un Maxime Du Camp (1822-1894) qui, dans ses *Chants modernes* (1855), glorifie en alexandrins l'Électricité ou le Chloroforme. Mais celle d'un Leconte de Lisle, d'un Baudelaire. Victor Hugo (1802-1885), en exil durant tout le régime, demeure la référence pour tous les poètes. Après avoir fustigé l'Empire dans les *Châtiments* (1853) publiés à Bruxelles, Hugo fait paraître *Les Contemplations* (1856), *La Légende des siècles* (première série, 1859) et *Les Chansons des rues et des bois* (1865). Ces recueils sont accueillis en France comme des événements. Ils donnent à l'exilé une très grande présence, même si sa poésie visionnaire est perçue comme en partie dépassée. « *Aussi bien l'admiration pour Hugo s'accompagne-t-elle dès lors souvent du sentiment qu'Hugo marque le terme à partir duquel il convient, désormais, de faire autre chose* » (Pierre Albouy). Cet « autre chose », on le trouve dans les quatre recueils majeurs qui paraissent de 1852 à 1857 : *Émaux et Camées* (1852), *Poèmes antiques* (1852), *Les Chimères* (1854) et *Les Fleurs du Mal* (1857). Théophile Gautier (1811-1872) et Gérard de Nerval (1808-1855) appartiennent certes au romantisme mais le premier, avec *Émaux et Camées*, s'en éloigne en prônant une réalisation plastique parfaite et en théorisant « *l'Art pour l'Art* » qui dissocie le Beau du Vrai et du Bien. *Les Chimères*, publiées avec *Les Filles du Feu*, sont l'œuvre d'un poète inspiré qui explore les rêves et les symboles.

Charles Baudelaire (1821-1867), par ailleurs traducteur des ouvrages d'Edgar Poe et critique d'art fécond, pousse lui aussi la quête poétique dans des voies encore jamais explorées. Les cent poèmes des *Fleurs du Mal* sont complétés en 1861 par trente-deux autres pièces. Version nihiliste du « mal du siècle », le spleen baudelairien s'oppose à l'Idéal. Le poète se fait le chantre d'une Beauté qui n'a rien

de classique. Il utilise le poème en prose pour évoquer la vie moderne dans *Le Spleen de Paris* (1862) car, comme l'écrit dès 1865 Verlaine (cité par Claude Pichois), Baudelaire représente « *puissamment et essentiellement l'homme moderne* ». Avec lui, la poésie devient attitude existentielle. Les Poèmes antiques de Leconte de Lisle (1818-1894) reflètent une autre esthétique : celle du « Parnasse », un groupe de jeunes poètes qui se forme au début des années 1860 et qui publie en 1866, chez l'éditeur Lemerre, un recueil intitulé *Le Parnasse contemporain* qui comprend des textes de trente-sept auteurs (il y aura deux autres recueils en 1871 et 1876). Le refus du romantisme, le goût pour la perfection formelle, « l'Art pour l'Art » : tels sont les préceptes du groupe. Leconte de Lisle est leur maître à penser. Il publie en 1862 ses *Poèmes barbares* où se mêlent pessimisme, fascination pour les civilisations anciennes et lointaines et rejet de la vie contemporaine. La Grèce et l'Inde servent de cadre à son art d'une hautaine perfection. Théodore de Banville (1823-1891) est également admiré par les Parnassiens. « *La poésie de Banville représente les belles heures de la vie* », écrit Baudelaire. Ses *Exilés* (1867) mettent en scène les dieux de l'Antiquité qui ont quitté l'Olympe. Le renouvellement poétique illustré par le Parnasse s'exprime de bien d'autres façons. Ainsi Banville incarne-t-il aussi le courant fantaisiste (les *Odes funambulesques*, 1857) qui joint à la virtuosité technique un ton satirique. La poésie populaire, quant à elle, est un objet de débats et de recherches. Un recueil général des poésies populaires est commencé sous les auspices d'un « Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France » créé par Fortoul. Le travail n'aboutit pas mais l'impulsion est donnée. Après 1860 se multiplient les poésies régionales, à l'exemple du mouvement félibrige en Provence. *Miréio, pouèmo prouvençau* [Mireille] de Frédéric Mistral (1830-1914) est publié en 1859. Ainsi, malgré un contexte *a priori* peu favorable, la poésie s'ouvre à de multiples champs nouveaux.

Le roman : du réalisme au naturalisme

Au sein de la production littéraire, le roman connaît après 1860 une légitimation et une reconnaissance largement préparées par la première moitié du siècle. « *Le roman est un vaste champ d'essai qui s'ouvre à toutes les formes de génie, à toutes les manières* », écrit Sainte-Beuve en 1860. Dix-huit ans plus tard, Zola estimera : « *Il est la poésie et il est la science.* » La mort de Balzac en 1850 ouvre une période indécise d'où va peu à peu surgir le roman réaliste. Le succès du genre s'accompagne toutefois du maintien de formes traditionnelles, comme le fait remarquer Colette Becker. Le roman populiste est illustré par exemple par *Les Maîtres sonneurs* de George Sand (1804-1876), dont la production ne se ralentit pas. Le peintre Eugène Fromentin (1820-1876) écrit un chef-d'œuvre du roman d'analyse avec *Dominique* (1862). Edmond About tire, lui, le genre vers la fantaisie et l'ironie (*Le Roi des montagnes*, 1857) alors que *Le Capitaine Fracasse* (1863) de Gautier allie plutôt fantaisie et poésie. Barbey d'Aurevilly (1808-1889) se veut le chantre du « roman catholique » mais *Une vieille maîtresse* (1851) fait scandale. On a déjà évoqué les romans d'aventures de Jules Verne. On peut mentionner aussi les romans mondains et « vertueux » d'Octave Feuillet (1812-1890), l'écrivain préféré de l'impératrice dont *Le Roman d'un jeune homme pauvre* triomphe en 1858, et ceux tout aussi « honnêtes » de Jules Sandeau (1811-1853), premier romancier à entrer à l'Académie. Le roman-feuilleton, quant à lui, connaît une très grande variété de formes, comme on le verra. *Les Misérables* (1862) de Victor Hugo, enfin, transcendent tous les genres : leurs dix volumes mêlent le roman populaire, le roman historique, le roman social et la méditation philosophique. L'œuvre est vendue pour la somme énorme de 240 000 francs à la librairie internationale de Lacroix, Verbeekhoeven et Cie; elle sort simultanément à Paris, Bruxelles, Londres, New York, Madrid, Berlin,

Saint-Pétersbourg et Turin. L'Empire en interdit la vente par colportage mais le livre est vendu librement en librairie. Il suscite beaucoup de discussions.

Cependant, on l'a dit, la principale évolution est celle qui, sur le modèle de Stendhal et de Balzac, conduit le roman dans une voie plus exigeante : l'étude du réel. L'échec de « l'illusion lyrique » de 1848 facilite cette évolution, de même que l'esprit positiviste. « *Les écrivains trouvent désormais dans les sciences une méthode, des sujets, une nourriture pour leur imaginaire* » (Colette Becker). Les découvertes de la physiologie incitent à explorer les névroses, perçues comme découlant de la société industrielle en construction. C'est en peinture qu'émerge tout d'abord le mouvement réaliste, autour de Courbet. Celui-ci a pour admirateur l'écrivain Jules Husson dit Champfleury (1821-1889) qui réunit en 1857 ses articles sur Courbet sous le titre *Le Réalisme*. Il y vante « *l'art qui creuse et qui cherche la nature comme les ouvriers cherchent l'eau dans un puits artésien* ». Champfleury met son refus des conventions en pratique dans ses romans (par exemple *Les Bourgeois de Molinchart* dont le succès est grand en 1854). Les idées de Champfleury sont reprises et radicalisées par Edmond Durany (1833-1880) dont la revue *Réalisme* paraît de novembre 1856 à mai 1857. Selon Durany, le romancier doit décrire avec minutie le milieu qu'il a observé et adopter une langue simple afin d'être lu par le plus grand nombre. Ses romans (*Le Malheur d'Henriette Gérard*, 1856) ne rencontrent pourtant guère d'échos. Il faut attendre Flaubert pour que le réalisme s'impose.

Gustave Flaubert (1821-1880), qui ne s'est certes jamais revendiqué comme chef d'école littéraire, donne au nouveau courant un livre décisif avec *Madame Bovary* que Michel Lévy publie en volumes en 1857. Le roman décrit avec exactitude les « *mœurs de province* » (c'est son sous-titre) sans s'embarrasser de considérations morales. Le succès est très marqué : le livre profite de la publicité que lui donne le procès qui lui est intenté et l'héroïne principale devient immédiatement un type littéraire. Colette Becker a résumé la nouvelle esthétique du roman que Flaubert applique: refus du romanesque et des analyses psychologiques, importance de la description qui s'appuie sur une vaste documentation, multiplication des points de vue, absence d'intervention de l'écrivain, recherche d'une beauté absolue par le travail sur le style. « *Anatomistes et physiologistes, je vous retrouve partout !* », s'écrie Sainte-Beuve en rendant compte du livre. Écrite en cinquante-trois mois, *Madame Bovary* est une sorte de défi que Flaubert impose à son lyrisme naturel. Son deuxième roman publié, *Salammbo* (1862), est plus en accord avec son tempérament. Sa passion de l'antiquité anime cette résurrection de la vie carthaginoise qui obtient un succès de mode. Flaubert est invité aux séries de Compiègne. Il revient à l'époque contemporaine avec *L'Éducation sentimentale* (1869), œuvre mal accueillie, où l'écrivain a voulu « *faire l'histoire morale des hommes de [sa] génération* ». À moyen et long terme, l'influence de ce troisième roman est immense. Dans la lignée de Flaubert, mais bien sûr avec la distance qui sépare le génie d'un talent banal, on peut citer son ami Ernest Feydeau (1821-1873) dont le roman *Fanny* frappe les esprits en 1858.

C'est vers 1865 que le réalisme commence à évoluer vers le naturalisme, plus teinté d'esprit scientifique et positiviste. Jules (1830-1870) et Edmond (1822-1896) de Goncourt publient en 1865 *Germinie Lacerteux*, l'histoire d'une servante hystérique. Dans leur préface, les deux frères revendentiquent le « *droit au roman* » pour les « *basses classes* » et définissent leur ouvrage comme « *la clinique de l'Amour* ». Leur discours est empreint de références médicales car ils cherchent à présenter des études de « cas ». Leur misogynie et leur attrait pour le pathologique donnent à leurs romans un ton bien particulier, impression renforcée par la pratique de l'« écriture artiste » et du récit parcellisé qui vise à retrancrire la sensation. Dès 1861, *Sœur Philomène* présentait le monde de l'hôpital; *Madame Gervaisais*, en 1869, mêle le récit d'une névrose à une évocation de Rome. Parallèlement à

l'œuvre des Goncourt, la réflexion théorique de Zola structure le naturalisme naissant à partir de 1865. Émile Zola (1840-1902), employé au service de la publicité de la librairie Hachette de 1862 à 1866, est d'abord un excellent critique. Il rassemble ses articles littéraires en 1866 dans *Mes Haines*. L'année suivante, la publication de son roman *Thérèse Raquin* (jugée « très remarquable » par Flaubert) donne lieu à une polémique avec Louis Ulbach qui flétrit cette « littérature putride ». Zola, qui fait dès lors office de chef d'école, appelle de ses vœux ce qu'il nommera plus tard le « roman expérimental ». (cf. Claude Bernard). Il conçoit en 1868 le projet de son cycle romanesque les *Rougon-Macquart* dont les vingt volumes paraîtront de 1871 à 1893. C'est dans les années 1870 que le mouvement naturaliste se constitue véritablement, autour de Zola, des Goncourt, d'Alphonse Daudet (1840-1897) que *Les Lettres de mon moulin* (1869) ont rendu célèbre, ou encore de Maupassant. Le Second Empire n'en constitue pas moins, essentiellement grâce à Flaubert, la période où apparaît le roman moderne.

La littérature de divertissement

La surveillance de l'imprimé exercée par le Second Empire a pour conséquence directe le développement d'une littérature qui ne cherche qu'à divertir ses lecteurs, en accord - plus ou moins conscient - avec la volonté manifestée par le pouvoir de détourner les Français de la politique (le théâtre remplit en partie le même rôle). Les effets du contexte politique sur la production éditoriale sont toutefois complexes à analyser. Le pouvoir craint le roman-feuilleton autant, sinon plus, qu'il cherche à l'utiliser. Dès juillet 1850, l'amendement Riancey (du nom d'un député et publiciste légitimiste) a institué un timbre de un centime par numéro pour tout journal publiant des romans-feuilletons. Jean-Yves Mollier a montré que l'édition populaire illustrée (les « romans à quatre sous »), apparue en 1848, est victime de la législation (notamment sur le colportage), ce qui déporte « vers la fin du siècle l'éclosion d'une littérature populaire illustrée adaptée à une consommation de masse ». Mais la formule du « journal-roman » apparaît en 1855 (*Le Journal pour tous*, *Le Journal du Dimanche*). Ces brochures hebdomadaires ou bihebdomadaires, de huit ou seize pages, présentent simultanément trois ou quatre titres. Leur tirage moyen est estimé à 20 000 exemplaires. Les romans-feuilletons qu'on y publie sont similaires à ceux qui paraissent dans les journaux, dans les revues et en volumes. *La Revue des Deux Mondes*, *La Revue de Paris* (qui publie *Madame Bovary* en 1856) et *La Revue contemporaine* accueillent les œuvres les plus littéraires mais les frontières sont souvent floues et l'historien de la littérature est parfois surpris des stratégies adoptées par les auteurs et par les éditeurs.

Parmi les anciens maîtres du feuilleton toujours en activité, Alexandre Dumas père (1802-1870) continue à faire preuve d'une grande fécondité, ce dont témoignent les journaux qu'il rédige (*Le Mousquetaire*, *Monte-Cristo*). *Les Mohicans de Paris* (1854-1857), *Les Compagnons de Jéhu* (1857-1858) ou encore *La San Felice* (1864-1865) n'indiquent aucun tarissement de l'inspiration, loin de là. Paul Féval (1817-1887) confirme ses premiers succès, après une phase de repli. Alors qu'échoue *Madame Gil Blas*, roman auquel Féval croyait beaucoup, *Le Bossu*, publié dans *Le Siècle* de mai à août 1857, fait de lui le premier feuilletoniste de l'époque. La pièce tirée du roman (crée au Théâtre de la Porte-Saint-Martin en septembre 1862) connaît le même triomphe. L'acteur Mélingue est un Lagardère inoubliable. Féval multiplie les collaborations avec de nombreux journaux. Il se fait en outre le défenseur du roman-feuilleton, en particulier en tant que président de la Société des gens de lettres, et se bat pour la professionnalisation du métier d'écrivain. Le pouvoir impérial lui confie la rédaction d'un rapport sur le roman à l'occasion de l'Exposition universelle de 1867. Féval accorde une

grande place au crime (*Les Habits noirs*, 1863). Son principal rival est le baron Pierre-Alexis Ponson du Terrail (1829-1871). Souvent publié dans la presse bonapartiste (*Le Pays*, *La Patrie*), Ponson du Terrail acquiert une grande réputation avec la série *Rocambole* qui paraît de 1857 à 1862 puis à partir de 1865. Rocambole est un malfrat devenu redresseur de torts. Napoléon III lui-même, vers 1868, songe à collaborer avec Ponson du Terrail pour écrire un roman-feuilleton de propagande intitulé *Dix-huit ans après*. Le projet n'aboutit pas. Ponson du Terrail reçoit la Légion d'honneur en 1866, dans la même promotion que Flaubert! Il sait très bien s'adapter à l'évolution de la presse: les deux tiers de sa production sont publiés dans des journaux à un sou auxquels il livre près de 3 000 feuillets à partir de 1865 ! Ce labeur titanique lui assure un revenu annuel moyen évalué à 40 000, voire 70 à 80 000 francs, ce qui est exceptionnel.

Une satire du roman-feuilleton : un entretien fictif avec Ponson du Terrail

Tenez, suivez bien mon raisonnement : il y a en France quarante millions d'habitants. Sur ces quarante millions, vingt-cinq millions à peu près savent lire et quinze millions lisent. Sur ces quinze millions, combien pensez-vous qu'il existe de gens de goût? Pas deux cent mille, non monsieur, il n'y a pas deux cent mille individus en France capables d'apprécier un livre bien fait, un beau tableau, un objet d'art quel qu'il soit, d'un certain mérite. Il reste cependant une énorme quantité de consommateurs à satisfaire, monsieur, car la littérature est un produit. Tout le monde, depuis le négociant qui vient de fermer son comptoir, jusqu'au concierge qui vient de fermer sa porte, tout le monde aime à lire son feuilleton après son café, ou plus tard avant de s'endormir. Eh bien ! nous avons appliqué les procédés de l'épicerie à la littérature, monsieur. Il fallait créer des produits littéraires pour fournir un aliment à l'imagination de la multitude, comme il fallait fabriquer du vin à quatre sous pour la désaltérer. [...] Eh bien ! j'ai fondé un établissement de bouillon littéraire; je nourris les intelligences les plus vulgaires, les plus obscures, les plus goitreuses. Mes procédés sont sûrs. Il ne sort point un roman de ma maison qui n'ait ses dix volumes. Ma production est inépuisable, c'est toujours la même chose, elle coule comme un fleuve et roule quotidiennement un gâchis chaotique de duels, de meurtres, de riches étoffes, des rapières, des épées, du clinquant, des chevaux pur-sang, des cadavres, des courtisanes ! Que sais-je, c'est le roman caméléonien, il n'a point de couleur et il les a toutes! il n'a pas de commencement et il n'a pas de fin, il s'étale, il se vautre. Mon héros est aujourd'hui assassin, demain il sera marquis, après-demain chiffonnier ; au besoin il changera de sexe, qu'importe! Des aventures, voilà ce qu'il faut, toujours des aventures; j'éblouis mon lecteur, je le grise, je l'étourdis, je l'assomme ; au dixième feuilleton, il n'y comprend plus rien, mais il veut voir la suite; c'est par cette suite que je le tiens.

Source : Article d'Alexandre Mortier (*Le Figaro*, 31 mai 1860) reproduit par Jean-Luc Buard dans *Le Rocambole, Bulletin des amis du roman populaire*, n° 2, automne 1997.

Dumas, Féval et Ponson du Terrail ont beaucoup d'imitateurs, parmi lesquels Xavier de Montépin. Le roman-feuilleton se diversifie en une multitude de sous-genres: romans historiques, romans de mœurs, romans exotiques, romans scientifiques, romans « de cape et d'épée », etc. Un Gustave Aimard (1818-1883) fait rêver ses lecteurs en mettant en scène Indiens et trappeurs. On notera tout particulièrement l'apparition du « roman judiciaire », ancêtre du genre policier. *La Femme en blanc* de l'Anglais Wilkie Collins (1824-1889) passionne le public en 1861 dans les colonnes du *Temps*. La

presse à cinq centimes, friande de faits divers, accentue cette tendance. Le créateur français du genre est Émile Gaboriau (1832-1873), rendu célèbre par *L'Affaire Lerouge* (1866). Dans ses romans publiés par *Le Petit Journal*, Gaboriau invente le personnage de l'inspecteur Lecoq, prototype de l'enquêteur. Durant les dernières années de l'Empire, on assiste aussi à un renouveau du « *roman des bas-fonds et des misérables* » (Lise Queffélec). Dans un tout autre registre, le Second Empire marque une étape dans l'histoire de la littérature enfantine. Louis Hachette crée la Bibliothèque rose dont il remanie au besoin les textes pour s'assurer de leur caractère inoffensif. Le succès de la collection doit beaucoup aux romans de la comtesse de Ségur (1799-1874), tels *Les Mémoires d'un âne* (1860) ou *Les Malheurs de Sophie* (1864). Pierre-Jules Hetzel, exilé jusqu'en 1859, invente pour sa part la littérature de vulgarisation scientifique à destination de la jeunesse en éditant Jules Verne. Cette veine est également exploitée par Alfred Assolant (1827-1886). La diversité de ces genres atteste de la vigueur de la « littérature industrielle », conçue pour attirer de nouveaux lecteurs.

La naissance de l'art moderne

Le cadre institutionnel

La vie artistique, sous le Second Empire, est conditionnée à la fois par le cadre institutionnel mis en place par l'Etat et par le marché de l'art, certes encore à ses débuts. Il existe une administration des arts. L'Académie des Beaux-Arts est très puissante : elle contrôle l'École des Beaux-Arts, le concours du prix de Rome et le Salon. Son pouvoir est toutefois contrebalancé par les attributions de la liste civile de Napoléon III, désormais bien connue grâce à la thèse de Catherine Granger. Au sein de cette liste, la dotation comprend les palais impériaux, les musées du Louvre, du Luxembourg et de Versailles (auxquels s'ajoutera en 1867 celui de l'Histoire de France), le Garde-Meuble et les manufactures d'État. C'est au ministère de la Maison de l'Empereur que revient la gestion de cet ensemble doté d'un budget annuel de 34 millions de francs, recettes propres comprises. Le personnage-clé de cette administration est le surintendant des Beaux-Arts, le comte Émilien de Nieuwerkerke (1811-1892). Directeur général des musées nationaux en 1849, Nieuwerkerke est nommé surintendant en 1863 : à ses responsabilités liées à la liste civile s'ajoute dès lors la direction des Beaux-Arts détachée du ministère d'État et dont les compétences portent sur les dons aux églises, les musées de province et la décoration des bâtiments officiels. Mais l'action du surintendant, qui doit sa carrière à son intimité avec la princesse Mathilde plus qu'à ses talents de sculpteur, est entravée par les jalousies qu'il suscite. Le personnage, assurément de valeur, est discuté. On lui reproche le prêt de toiles au Cercle impérial, on critique les méthodes qu'il préconise pour les restaurations des tableaux, on s'offusque qu'il ait laissé l'impératrice faire installer au château de Saint-Cloud un Murillo appartenant au Louvre.

Napoléon III n'a pas d'intérêt particulier pour l'art mais il cherche à encourager les artistes. Il visite le Salon et y fait des achats réguliers. Certaines acquisitions, notamment de copies, sont en fait des secours déguisés. Catherine Granger a dressé la liste des 1 300 tableaux et sculptures modernes achetés par la liste civile sous l'Empire (et auxquels il faut ajouter les milliers de commandes de la direction des Beaux-Arts qui privilégie la peinture d'histoire et la peinture religieuse). L'académisme prédomine (bien connu est l'achat de *La Naissance de Vénus* de Cabanel en 1863) mais le choix n'est pas aussi médiocre qu'on l'a souvent dit et Corot et Courbet font partie de la collection des souverains. Eugénie fait installer au palais de Fontainebleau un « musée chinois » constitué à partir des objets

pillés dans le Palais d'été à Pékin en 1860. Au musée du château de Versailles, la série des portraits des maréchaux est continuée et des salles sont consacrées aux campagnes de Crimée et d'Italie. Au Louvre, la création du « musée des Souverains » est décidée dès 1852. Il s'agit de cinq salles présentant les rois de France depuis Childéric. Une salle entière est consacrée à Napoléon I^{er} et au roi de Rome. Malgré des budgets d'acquisition faibles, les collections du premier musée français s'enrichissent notablement. En 1862 y est installée la collection d'art antique du marquis de Campana que l'empereur a achetée deux ans plus tôt grâce à un crédit voté par le Corps législatif. À la vente du maréchal Soult, en mai 1852, l'État avait dépensé la somme exceptionnelle de 586 000 francs pour acheter *L'Immaculée conception* de Murillo (tableau cédé au musée du Prado en 1941). C'est encore en 1863 que la *Victoire de Samothrace* est découverte, en morceaux, par Charles Champoiseau, archéologue et vice-consul de France à Andrinople. En 1865, le Louvre débourse près de 120 000 francs pour acquérir le Condottiere d'Antonello Da Messina à la vente du comte de Pourtalès-Gorgier. La *Dentellièr*e de Vermeer est achetée en 1870. Le Louvre commence à bénéficier d'importantes donations, comme celle du docteur La Caze en 1869, preuves de « *l'intégration exceptionnelle de l'institution du musée dans la culture des élites sociales* » (Gérard Monnier). Sa fréquentation est en forte hausse, le musée étant ouvert au public tous les jours sauf le lundi à partir de 1855 (auparavant seuls les artistes et les étrangers y avaient accès en semaine).

Pour les artistes vivants a été créé en 1818 le musée du Luxembourg qui comprend, sous le Second Empire, près de deux cents tableaux. Le musée ne s'enrichit chaque année que de 10 à 20 % des achats de l'État et tous les artistes majeurs n'y sont pas représentés (un seul Courbet, aucun Corot). En outre, il manque de place. Mais il est dirigé à partir de 1861 par Philippe de Chennevières (1820-1899), remarquable administrateur qui était inspecteur des musées de province depuis 1852. Vers 1870, on compte environ deux cents musées en France contre une trentaine en 1815. À Tarbes, Amiens, Marseille (Musées des Beaux-Arts et d'Histoire Naturelle), Quimper et Le Puy, un musée est construit pendant l'Empire. Le bâtiment le plus ambitieux est sans doute le musée de Picardie, à Amiens, qui se veut à la fois palais et musée, comme s'il était une réduction du Louvre - un modèle qui s'impose pratiquement partout. L'escalier du musée de Picardie est décoré par des panneaux de Pierre Puvis de Chavannes (1824-1898) dont l'œuvre est très discutée. D'autres villes regroupent leur musée avec la bibliothèque (Grenoble) ou avec la mairie (Dijon où les deux institutions occupent le palais des ducs et des États de Bourgogne). Le « palais des Musées et des Facultés » est inauguré à Rennes en 1855. Les transformations urbaines déjà évoquées intègrent ce lieu d'identité locale et de prestige qu'est devenu le musée.

L'École des Beaux-Arts joue un rôle majeur dans la vie artistique. La formation qu'on y dispense est basée sur le dessin de la figure humaine, les techniques de la peinture n'étant pas enseignées. De nombreux concours d'émulation y sont organisés: concours de composition historique, de figure, de paysage historique. Les résultats que les élèves obtiennent à ces concours leur permettent de progresser dans leur cursus. La réussite nécessite souvent de s'entraîner dans un atelier privé (le plus célèbre étant l'« académie Julian » ouverte en 1868). Le but poursuivi par chaque élève est d'être admis à participer au concours du prix de Rome qui dépend directement de l'Académie des Beaux-Arts. Trois épreuves (deux concours d'essai et une épreuve sur le modèle vivant) permettent de sélectionner les candidats, âgés de trente ans au maximum, qui vont participer au concours définitif. Pour celui-ci, chaque élève « entre en loge », c'est-à-dire qu'il est confiné durant soixante-dix jours dans un atelier pour exécuter une œuvre sur un sujet fourni par l'Académie. Le lauréat du premier grand prix est récompensé par un séjour de cinq ans (quatre ans après 1863) payé par l'État à Rome, à

la villa Médicis. Ainsi l'élite des jeunes artistes est-elle censée se perfectionner au contact des chefs-d'œuvre italiens. En 1863, l'Empire entreprend de réformer l'École des Beaux-Arts, par le décret du 13 novembre. L'Académie des Beaux-Arts perd sa tutelle sur l'École et sur le prix de Rome. Inspirée par Mérimée et par Viollet-le-Duc, la réforme, très audacieuse, institue un véritable enseignement d'atelier et abaisse l'âge limite pour concourir aux grands prix à vingt-cinq ans. Elle est combattue avec une très grande violence par les académiciens (Ingres, Beulé). Le pouvoir ne faiblit pas. « *Le décret du 13 novembre détruit un monopole d'enseignements et de distribution de récompenses laissé trop longtemps entre les mains d'une compagnie se recrutant elle-même, n'ayant aucune responsabilité et ne croyant devoir de compte à personne* », écrit dans *Le Moniteur* le ministre de la Maison de l'Empereur. Pourtant, la réforme est amoindrie dès 1864 et l'Académie retrouve toutes ses prérogatives en 1871. Le conservatisme l'a emporté sur la modernisation. Le prix de Rome de paysage historique n'est toutefois pas rétabli.

Le Salon et le marché de l'art

Le « Salon des artistes vivants » est la principale manifestation artistique au XIX^e siècle. Il est suivi par un public nombreux « *de connasseurs, d'amateurs et de curieux, qui le consacrent comme une manifestation essentielle de la nouvelle culture urbaine en formation* » (Gérard Monnier). La fréquence du Salon est variable tout au long du siècle : bisannuel de 1853 à 1863, il devient annuel à partir de 1864. Installé dans le Palais de l'Industrie aux Champs-Élysées, le Salon se déroule au printemps et dure plusieurs mois. L'Académie des Beaux-Arts le contrôle et applique avec étroitesse des critères académiques pour admettre ou refuser les œuvres qui seront exposées. Ainsi, chaque année, des tensions plus ou moins vives sont provoquées par le grand nombre de refus. La composition du jury varie selon les années, sans qu'aucun système ne donne pleine satisfaction. L'admission automatique des œuvres des artistes académiciens ou déjà lauréats est beaucoup critiquée. La distribution des récompenses (des médailles de différentes catégories) est également souvent discutée. Pour un artiste, le Salon est le lieu où l'on se fait connaître et où l'on progresse dans sa carrière; l'admission au Salon confère un statut d'artiste professionnel. Elle est d'autant plus difficile à obtenir quand le peintre n'est pas passé par l'École des Beaux-Arts. Mais il faut être exposé au Salon (et, qui plus est, y obtenir un bon emplacement !) pour espérer recevoir des commandes publiques, pour entrer au musée du Luxembourg et surtout pour vendre sa production. À une échelle plus modeste, en province, les nombreuses « sociétés des arts », très dynamiques, stimulent la création locale.

Le Salon est une manifestation culturelle de masse qui peut accueillir jusqu'à 10 000 visiteurs par jour. Gratuit certains jours, il est fréquenté par un public sans grande culture artistique dont les peintres les plus habiles savent retenir l'attention en choisissant un sujet qui frappe l'imagination et en démontrant leur maîtrise technique. Il s'agit aussi pour les artistes d'être cités dans les nombreux comptes rendus que la presse publie sur l'événement, y compris les « salons illustrés » des caricaturistes. Le Second Empire voit d'ailleurs naître, en marge de ces articles (d'une qualité très variable), une presse spécialisée: *La Lumière* (1851, revue sur la photographie), la *Gazette des Beaux-Arts* (1859), *L'Art pour tous, encyclopédie de l'art industriel et décoratif* (1861). Présentant avant tout une production courante qui ne s'écarte pas des normes académiques, le Salon est aussi pour certains l'occasion de manifester leur singularité, à condition que leur tableau ne soit pas refusé par le jury. Ainsi en va-t-il de Courbet (*Un enterrement à Ornans*, Salon de 1850-1851) et de Manet (*Le Déjeuner sur l'herbe*, Salon de 1863). Sous le Second Empire, la grande peinture classique (mythologie,

allégories) est toujours présente au Salon mais seules les commandes de l'État rendent possible le maintien de cette production que le public n'admire plus que par habitude. Les peintres qui désirent satisfaire les acheteurs privés se tournent plutôt vers les scènes de genre et les paysages. Le Second Empire est bien une période de transition où les critères du marché se substituent peu à peu à ceux du système académique - évolution fondamentale à long terme.

Le commerce d'art ne concerne pas seulement les œuvres originales : le public cultivé est très demandeur de reproductions d'œuvres d'art. Adolphe Goupil (1806-1893) fait fortune dans la vente de gravures reproduisant des tableaux anciens et modernes. Il s'adapte aux nouveaux procédés (photoglyptique et photogravure) et diffuse sa production en Angleterre et aux Etats-Unis. La sculpture connaît la même diffusion grâce au procédé Collas de réduction des œuvres sculptées; la maison Barbedienne, qui vend ces réductions en bronze, a plus de mille sujets à son catalogue en 1870. Un marché de l'art se met en place à Paris dans les années 1860. En 1861, on dénombre déjà une centaine de marchands d'art à Paris. L'esprit de spéculation gagne les milieux artistiques. Rosa Bonheur (1822-1899), qui a obtenu un grand succès au Salon de 1853 avec son monumental *Marché aux chevaux*, s'associe au marchand anglais Ernest Gambart pour vendre ses tableaux animaliers. Jean-Louis Meissonier (1815-1891), bien vu du pouvoir car il illustre la légende napoléonienne (*La Campagne de France*, 1864), se spécialise dans les scènes de genre historiques de très petit format. L'un des premiers marchands de tableaux «modernes» est Paul Durand-Ruel (1831-1922) qui reprend en 1865 la galerie ouverte par son père et s'installe quatre ans plus tard rue Laffitte. Corot, Millet, Courbet, Rousseau font partie des peintres dont il vend les toiles. C'est en 1870 qu'il commence à acheter des tableaux impressionnistes (le terme n'a pas encore été inventé), un type de peinture dont il va se faire le grand promoteur sous la III^e République.

La constitution d'un marché de l'art structuré fait monter les prix, comme le montre l'exemple de Théodore Rousseau (1812-1867), l'un des maîtres de l'école de Barbizon. Alors qu'à la vente organisée par le peintre en 1861 la valeur moyenne d'un tableau est de 620 francs, ses toiles sont payées en moyenne 1 660 francs quatre ans plus tard lorsque Durand-Ruel acquiert une grande partie de sa production. Un nouvel hôtel des ventes est ouvert à Paris en 1852. La première grande vente qui s'y déroule, en mai 1852, est celle de la collection de Morny au cours de laquelle le Louvre achète 18 000 francs un tableau de Denner. Ce nouveau marché est stimulé par la demande des collectionneurs dont bon nombre se recrutent parmi la bourgeoisie d'affaires. Schneider, Rothschild ou les Pereire (conseillés par le critique Théophile Thoré) constituent d'ambitieuses collections de peinture. On a pu remarquer que ce sont les entrepreneurs appartenant aux secteurs les plus dynamiques qui se spécialisent dans l'art contemporain, où les risques sont plus grands. Le collectionneur peut d'ailleurs être un mécène, tel le Montpelliérain Alfred Bruyas (1821-1877) qui soutient Courbet. Les artistes eux-mêmes cherchent à s'organiser. En 1862 est fondée la Société nationale des Beaux-Arts qui s'associe avec le marchand Louis Martinet (1814-1895) pour présenter dans sa galerie du boulevard des Italiens une exposition permanente. L'expérience ne dure que quelques années. La Société des aquafortistes, créée également en 1862 par le marchand et graveur Alfred Cadart (1828-1875), publie un grand nombre de planches d'eaux-fortes. De telles démarches annoncent les expositions privées que les impressionnistes organiseront à partir de 1874. Elles remettent en cause la prépondérance du Salon. Déjà en 1855 et 1867, lors des Expositions universelles, Courbet avait défié le Salon en présentant sa propre exposition au rond-point de l'Alma. En 1859, c'est le peintre François Bonvin (1817-1887) qui avait présenté dans son atelier les toiles de ses amis que le jury n'avait pas admises. Napoléon III, en 1863, décide d'organiser un « Salon des refusés » au sein même du palais de

l'Industrie afin de « *laisser le public juge de la légitimité [des] réclamations [des artistes]* ». Le jury, en effet, avait été particulièrement sévère en refusant près de trois mille œuvres sur les cinq mille envoyées et les artistes, avec à leur tête le paysagiste Antoine Chintreuil (1814-1873), ont protesté. La mesure libérale prise par l'empereur fait sensation mais l'exposition ne rencontre qu'un succès de moquerie. L'expérience n'est renouvelée qu'une fois, en 1864.

Académisme et avant-gardes

« *À ses débuts, le Second Empire hérita, sur le plan stylistique, du conflit entre romantiques et classiques, bien qu'il se fût considérablement atténué* » (Geneviève Lacambre). La première décennie du régime est, en effet, dominée par le couple Delacroix/Ingres, les deux artistes étant honorés par le pouvoir. Lors de l'Exposition universelle de 1855, chacun d'eux dispose d'une salle retraçant sa carrière mais Jean-Dominique Ingres (1780-1867) s'est vu attribuer un espace un peu plus grand... Il est fait sénateur en 1862. Son influence est sensible sur Amaury-Duval (1808-1885), portraitiste de Rachel en 1854, et sur Hippolyte Flandrin (1809-1864), peintre religieux dont le portrait de Napoléon III est un des succès du Salon de 1863. Eugène Delacroix (1798-1863), enfin admis à l'Institut en 1857, mène une vie assez retirée mais il continue à travailler, notamment au décor de la chapelle des Saints-Anges à l'église Saint-Sulpice. Sa vente posthume, à l'hôtel Drouot en février 1864, est un événement. A côté de ces deux grandes figures, l'époque est riche en peintres académiques que l'on n'appelle pas encore « pompiers ». Parmi ces artistes « officiels », mentionnons Jean-Léon Gérôme (1824-1904) qui n'hésite pas à présenter en 1855 toute l'histoire de l'antiquité dans son immense toile *Le Siècle d'Auguste et la naissance du Christ*. L'État lui commande en 1861 un tableau représentant la réception à Fontainebleau des ambassadeurs siamois par le couple impérial. La même faveur protège Alexandre Cabanel (1823-1889), membre de l'Institut, professeur à l'École des Beaux-Arts qui peint en 1865 un portrait de Napoléon III bien plus apprécié par la famille impériale que celui de Flandrin. William Bouguereau (1825-1905), pour sa part, travaille aussi bien à la décoration d'hôtels particuliers et d'églises que pour le Salon. Il faudrait encore évoquer Paul Baudry (1828-1886), portraitiste reconnu et décorateur du foyer de l'Opéra, Octave Penguilly-L'Haridon (1811-1870), peintre de genre dont l'empereur a acquis de nombreuses toiles, Jules Breton (1827-1906), spécialisé dans les scènes paysannes, Théodore Chassériau (1819-1856) dont le *Tepidarium* plaît beaucoup au Salon de 1853, etc. Et comment ne pas citer Couture, Detaille, Hébert, Regnault?

La plupart de ces peintres sont hostiles à Gustave Courbet (1819-1877) qui a choqué en adoptant le format de la grande peinture d'histoire pour son *Enterrement à Ornans* (1850). Un critique écrit : « *M. Courbet s'est fait une place dans l'école française à la manière d'un boulet de canon qui vient se loger dans un mur.* » Les *Paysans de Flagey revenant de la foire* présentés au même Salon déroutent tout autant le public. En 1853, Napoléon III cravache *Les Baigneuses* accrochées au Salon. Deux ans plus tard, à l'exposition ouverte en marge de l'Exposition universelle dans le « *Pavillon du Réalisme* », *L'Atelier du peintre* n'est pas mieux compris. Courbet devient le chef de file des réalistes. « *Faire de l'art vivant, tel est mon but* », écrit celui qui se proclame par ailleurs « *chef de la peinture indépendante* ». Ses *Demoiselles du bord de la Seine* (1856) confirment sa réputation de provocateur et, au fil des années, sa peinture devient populaire. Bien exposé au Salon de 1866 (*La Femme au perroquet*), Courbet refuse cependant toute conciliation avec l'Empire et n'accepte pas la Légion d'honneur qui lui est attribuée en janvier 1870. Ce statut d'artiste révolté ne l'empêche pas de gérer très habilement le succès de ses œuvres. Courbet est un des peintres les mieux vendus de son temps. «

Il est aussi un "peintre Second Empire", le vrai et grand peintre du temps. » (Bruno Foucart) Parallèlement à l'œuvre puissante de Courbet, les années 1850 sont marquées par l'essor de l'école de Barbizon qui doit son nom à un village situé en lisière de la forêt de Fontainebleau. Les jeunes peintres qui s'y rencontrent autour de Théodore Rousseau et de Jean-François Millet (1814-1875) sont partisans de la peinture de plein air et renouvellent l'art du paysage, déjà brillamment illustré par Camille Corot (1796-1875) alors en pleine gloire, et par Eugène Boudin (1824-1898) dont la réputation s'affirme.

L'époque de Courbet est aussi celle d'Honoré Daumier (1808-1879) qui poursuit son œuvre de caricaturiste génial. Baudelaire voit en lui « *un des hommes les plus importants [...] de l'art moderne* ». Sa peinture n'est pourtant pas reconnue. Il en va de même de Gustave Doré (1832-1883) dont les tableaux sont éclipsés par les illustrations (*Gargantua* en 1854, les *Contes de Perrault* en 1862, les *Fables* de La Fontaine en 1868, etc.). Artiste-reporter pour les *Illustrated London News*, Constantin Guys (1802-1892) produit une immense œuvre graphique dont seul Baudelaire sait reconnaître l'importance en célébrant en Guys « *le peintre de la vie moderne* » (1863). Encore plus en marge du système sont les futurs peintres impressionnistes qui commencent à faire parler d'eux dans les années 1860. Le jeune Claude Monet (1840-1926) subit l'influence de Boudin et de Johan-Barhold Jongkind (1819-1891), paysagiste hollandais installé définitivement en France en 1860. En 1863, Monet rencontre dans l'atelier du peintre Gleyre Pierre-Auguste Renoir (1841-1919), Frédéric Bazille (1841-1870) et Alfred Sisley (1839-1899). Les quatre amis vont peindre en forêt de Fontainebleau. Camille Pissaro (1830-1903) fait également partie du groupe qui comprend aussi Paul Cézanne (1839-1906), ami de collège de Zola. Pour tous ces jeunes peintres, Édouard Manet (1832-1883) est un modèle. Après avoir quitté l'atelier de Thomas Couture et voyagé en Europe, Manet est remarqué au Salon de 1861 grâce au *Chanteur espagnol*. Son *Déjeuner sur l'herbe* (d'abord intitulé *Le Bain*) fait scandale au Salon des Refusés en 1863. On se moque de cette femme nue assise à côté de deux hommes en habits modernes. L'impératrice soufflette la toile de son éventail lors de sa visite. Deux ans plus tard, au Salon officiel, l'incompréhension est encore plus grande face à *l'Olympia*. Cette « *odalisque au ventre jaune* », ce « *gorille femelle* » comme écrit la presse choque par son sujet et par sa facture d'esquisse, son refus de l'idéalisation et sa juxtaposition de tons clairs. Pendant l'Exposition universelle de 1867, Manet s'associe à Courbet pour exposer cinquante-trois œuvres au rond-point de l'Alma. Avec *L'Exécution de l'empereur Maximilien*, peinte « à chaud », l'artiste porte un jugement critique sur l'expédition du Mexique, rare incursion dans l'actualité politique. « *Nous rions de Manet et ce seront nos fils qui s'extasieront en face de ses toiles* », écrit Zola, partisan enthousiaste de celui qui est alors perçu, bien malgré lui, comme un chef d'école.

La côte normande attire les jeunes peintres qui, adoptant une fragmentation de la touche et des tons, font de la lumière le véritable sujet de leurs tableaux. Ils apprécient aussi Fontainebleau et les environs de Paris (Louveciennes, Bougival). En 1865, Monet peint *Le Déjeuner sur l'herbe* qui met en scène des personnages en plein air et grandeur nature, mêlant de façon révolutionnaire les figures et le paysage. Faute de l'avoir terminée à temps, Monet ne présente pas la toile au Salon. En 1867, le jury refuse *Femmes au jardin*, prodigieuse étude de lumière. Monet et Renoir, en 1869, choisissent d'aller peindre devant la guinguette-établissement de bains La Grenouillère à Chatou. Les toiles que leur inspire ce lieu témoignent que la technique impressionniste est, à cette date, « *tout à fait inventée* » (Sylvie Patin). La jeune école, du reste, cherche à se faire accepter au Salon où elle parvient à exposer quelques œuvres, par exemple la fameuse *Réunion de famille* de Bazille au Salon de 1868. C'est toutefois l'hostilité qui domine. Il est vrai que les voies explorées par les peintres qui se font connaître

dans les années 1860 sont d'une extraordinaire variété. Précurseur du symbolisme, Gustave Moreau (1826-1898) fait sensation au Salon de 1864 avec son *Œdipe et le Sphinx*, acheté 8 000 francs par le prince Napoléon-Jérôme. Edgar Degas (1834-1917), qui se situe quelque peu en marge du mouvement impressionniste, prend pour sujet la vie moderne (les courses, l'Opéra). À la chute de l'Empire, tout est en place pour un profond renouvellement de l'art pictural. Les orientations sont nombreuses mais, comme l'écrivent Henri Loyrette et Gary Tinterow, « *le dénominateur commun est tout à la fois le refus de "monter une composition", l'exclusion de la métaphore et la volonté d'appeler les choses par leur nom, [...] le désir enfin d'insuffler partout le "sentiment moderne"* ».

Le « style Napoléon III » : un art éclectique

Architecture et patrimoine

Le Second Empire est une période faste pour l'architecture française, les transformations urbaines provoquant une intense activité de construction. L'utilisation de la fonte et du fer est la principale nouveauté. « *Notre siècle est bien un siècle de fer !* », écrit en 1853 l'architecte Henri Sirodot, cité par Bertrand Lemoine. L'architecture métallique pose des problèmes spécifiques: nature fine et linéaire des éléments, réduction des surfaces pouvant accueillir un décor, nouvelle répartition de la lumière, etc. La construction des Halles centrales de Paris par Victor Baltard est une étape essentielle. Napoléon III souhaitait l'emploi du fer, à l'imitation des halls de gare. Le premier pavillon, construit en 1853, lui déplaît à cause de l'allure massive que lui confère la pierre de taille. Baltard et son associé Callet présentent donc un nouveau plan respectant les volontés impériales. La presse vante « *ces véritables cathédrales de fonte et de verre, sveltes et légères, dans leur immuable solidité, lumineuses et aériennes* ». Hector Horeau (1801-1872), architecte visionnaire qui a peu construit, avait proposé dès 1853 pour les Halles une voûte métallique de 86 mètres de portée... Ce n'est pas sans polémiques que le fer est peu à peu accepté. Louis-Auguste Boileau (1812-1896) est ainsi attaqué pour avoir construit dans le faubourg Poissonnière une église à la fois néo-gothique et métallique (Saint-Eugène, 1855). L'association apparaît comme illégitime à beaucoup, Viollet-le-Duc le premier. Dans les années 1860, les bâtiments à structure métallique n'en sont pas moins de plus en plus nombreux. Une des plus grandes réussites de cette architecture nouvelle est la salle de lecture de la Bibliothèque nationale, avec sa voûte à coupoles, due à Henri Labrouste (1801-1875) et inaugurée en 1868. Trois ans plus tôt, l'ingénieur Gustave Eiffel avait fondé à Levallois les établissements portant son nom.

L'architecture métallique est plutôt défendue par les architectes « rationalistes » qui veulent créer une architecture adaptée à leur époque et qui s'opposent à leurs confrères favorables à une simple paraphrase des styles classiques. Un journaliste écrit en 1866 : « *Notre époque n'est plus une époque de principes, mais une époque de transactions entre des principes contraires. L'unité s'est partout effondrée autour de nous... La société moderne n'a pas une architecture propre.* » Typiquement éclectique est par exemple l'œuvre de Théodore Ballu qui pastiche le gothique (Sainte-Clotilde, achevée en 1857), restaure la tour Saint-Jacques et construit l'église de la Trinité (1861-1867) pour laquelle il mêle tous les styles et utilise le stuc, le faux-marbre et le carton-pâte. De 1862 à 1868 Baltard édifie l'église Saint-Augustin, d'inspiration byzantine et couronnée d'un dôme. Jacques-Ignace Hittorff (1792-1867), partisan de la polychromie, construit en 1852 le Cirque d'hiver et donne son œuvre majeure avec la gare du Nord dont le chantier commence en 1861. Louis-Joseph Duc (1802-1879) consacre toutes ses forces au Palais de Justice qui l'occupe dès 1840. La façade sur la rue de

Harlay, terminée en 1868, associe des références égyptiennes, romaines et Renaissance. Duc reçoit en 1869 un prix de 100 000 francs décerné par l'empereur. C'est cependant Hector Lefuel (1810-1880) qui fait figure d'architecte officiel de l'Empire. Chargé d'achever le palais du Louvre et de le relier aux Tuileries, il reconstruit également le pavillon de Flore et la partie ouest de la Grande Galerie.

L'un des chantiers architecturaux les plus importants du Second Empire (et celui que la postérité a surtout retenu) est la construction du nouvel Opéra qui fait l'objet d'un concours lancé à la fin de 1860, une procédure inhabituelle adoptée pour avantager Viollet-le-Duc. Le projet du favori de l'impératrice ne fait toutefois pas partie, à la surprise générale, des cinq projets sélectionnés en 1861 (sur les 171 déposés); en mai 1861, le choix définitif se porte sur Charles Garnier (1825-1895), modeste architecte de la Ville de Paris. Le chantier débute en août 1861 et la première pierre est posée en juillet 1862. L'Opéra ne sera inauguré qu'en 1875, après la chute de l'Empire et la mort de Napoléon III. Garnier imagine une œuvre d'art totale, c'est-à-dire qui unit intimement architecture et décor. Allant chercher dans l'Italie du XVI^e siècle et du baroque des références nouvelles, il conçoit un plan d'une remarquable unité ; il cherche à donner une impression de faste et de puissance par la profusion de la couleur et du décor et dote son théâtre des technologies les plus modernes. Détail significatif, le dôme en forme de couronne qui couvre la salle de spectacle semble rendre hommage à l'Empire... « *La victoire de Garnier s'explique par la simplicité souveraine de sa pensée, le sens du symbole dans la ville, sa capacité à faire de l'architecture une machine à produire de la fête. [...] Elles firent de lui l'architecte le plus célèbre de son temps* » (Jean-Michel Leniaud). Le « nouvel Opéra » de Garnier est bel et bien le chef-d'œuvre du style Napoléon III.

Le rival malheureux de Garnier lors du concours de l'Opéra, Eugène Viollet-le-Duc (1814-1879), incarne un autre aspect de la politique architecturale du régime: la restauration du patrimoine. C'est sous la monarchie de Juillet qu'avait été mise en place une administration ayant pour but de protéger les monuments historiques. Prosper Mérimée, nommé inspecteur des monuments historiques en 1834, garde ce poste jusqu'en 1860, date à laquelle il est remplacé par son adjoint Émile Boeswillwald. Chargé de la restauration de l'abbaye de Vézelay en 1840 et de celle de Notre-Dame de Paris en 1843 (avec Lassus), Viollet-le-Duc élabore la théorie de l'unité de style. En 1866, il écrit: « *Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné.* » Il met en application ses idées, en particulier à Carcassonne, à Saint-Sernin de Toulouse et à Pierrefonds (à partir de 1857), ce dernier chantier étant directement lié aux excellents rapports entretenus par Viollet-le-Duc avec le couple impérial. Sous l'Empire, l'architecte, qui est inspecteur des édifices diocésains depuis 1853, entreprend une œuvre théorique considérable (*Dictionnaire raisonné d'architecture*, 1854-1868) et tente de réformer l'enseignement de l'architecture à l'École des Beaux-Arts, sans y parvenir car l'hostilité des étudiants le force à renoncer à son cours d'histoire de l'art et d'esthétique en mars 1864 (il est remplacé par Taine). Le diplôme d'architecte est malgré tout créé en 1867 et la conception de la restauration de Viollet-le-Duc est celle qui prévaut dans l'administration impériale. Félix-Jacques Duban (1797-1870), écarté du chantier du Louvre par Napoléon III, en donne une illustration brillante en restaurant le château de Blois.

Une présentation complète de l'architecture du Second Empire nécessiterait également d'évoquer, outre les immeubles haussmanniens, les nombreux hôtels particuliers et châteaux construits pour les principaux personnages du temps. On a déjà cité l'hôtel de la Païva. L'une des demeures les plus extraordinaires est à coup sûr la maison pompéienne construite avenue Montaigne par Alfred Normand (1822-1909) pour le prince Napoléon-Jérôme. Elle est inaugurée en 1860. Les murs de

l'atrium sont décorés de peintures murales néo-grecques. De 1855 à 1869, l'Anglais Paxton édifie en Seine-et-Marne le château de Ferrières pour le baron James de Rothschild. Le bâtiment, de style Renaissance, est somptueusement décoré par le peintre Eugène Lami (1800-1890). Tout comme les appartements du ministère d'État luxueusement aménagés par Lefuel au Louvre (et encore visibles de nos jours), ces demeures contribuent à donner du Second Empire une image de fête et de plaisirs. Mais l'époque ne saurait se réduire à cette vision et, certes en le nuançant quelque peu, il est possible de souscrire au jugement émis par Philippe de Chennevières en 1885 : « *Quand, au point de vue de l'art, on regarde d'un peu loin et d'un peu haut l'Empire et l'Empereur, on s'aperçoit que l'Empereur a fait, quant à lui, ce qu'il avait à faire ; il a été, par son initiative personnelle et en vrai chef d'État, le créateur des monuments qui datent de son règne : le nouveau Louvre, l'Opéra, le palais des Champs-Élysées, l'achèvement du Palais de justice, la restauration de Pierrefonds et de la vieille cité de Carcassonne, et l'instigateur tout puissant de ce prodigieux mouvement d'architecture qui, sans génie peut-être, faute de serviteurs suffisants de ses volontés, a transformé et doublé la grande ville. En ce sens, les dix-huit ans de l'Empire forment ce qu'en histoire on appelle un siècle.* »

Sculpture et arts décoratifs

En sculpture, les premières années du Second Empire voient la disparition de deux grands maîtres du romantisme (Rude en 1855, David d'Angers en 1856) tandis qu'Antoine-Louis Barye (1795-1875) poursuit son œuvre animalière et participe à la décoration du Louvre. Professeur de dessin au Muséum, il entre à l'Institut en 1868. Autre grande figure romantique, Auguste Préault (1809-1879) reçoit également des commandes officielles sous l'Empire et expose au Salon les œuvres qui avaient été refusées par le jury avant 1848. Ses masques funèbres de l'acteur Rouvière (1866) et du penseur Mickiewicz (1868) sont remarqués. Tout puissant à l'école des Beaux-Arts, le courant néo-classique est incarné quant à lui, entre autres artistes, par Pierre-Jules Cavelier (1814-1894) qui travaille beaucoup pour le Louvre mais aussi pour l'Hôtel de Ville, la gare du Nord, l'hôtel Pereire, diverses églises et le palais Longchamp à Marseille. Dans cette veine académique s'inscrit aussi l'art d'Aimé Millet (1819-1891) qui sculpte aussi bien le buste du maréchal Magnan que les cariatides de la salle à manger du Grand Hôtel et l'Apollon placé au faîte du nouvel Opéra. Plus original, Auguste Bartholdi (1834-1904) cherche à donner un pendant moderne aux colosses de granit qu'il a admirés en Égypte. Il a l'idée d'un phare monumental qu'il veut construire à l'entrée du canal de Suez. Ce projet, présenté à Napoléon III, est à l'origine de la statue de la Liberté inaugurée à New York en 1886. Tout aussi original est Charles Cordier (1827-1905) qui utilise la polychromie des marbres, en les mêlant parfois aux émaux et au bronze, pour représenter la diversité des types humains. On peut encore citer la duchesse de Castiglione-Colonna (1836-1879) qui a choisi en sculpture le pseudonyme de « Marcello ». Son buste de Bianca Capello, grande-duchesse de Toscane, exposé au Salon de 1863, la rend célèbre. Sa Pythie est achetée sur ses propres deniers par Garnier qui l'installe sous le grand escalier du nouvel Opéra.

Les nombreuses réalisations architecturales entreprises dans les années 1850 et 1860 profitent aux sculpteurs qui sont beaucoup sollicités. Le chantier du Louvre en mobilise à lui seul plusieurs centaines. Nieuwerkerke, en outre, n'est-il pas lui-même sculpteur ? La statuaire publique se porte bien. Parmi les personnages historiques auxquels sont élevés des monuments publics, les noms les plus fréquents sont ceux de Vercingétorix, Charlemagne, Jeanne d'Arc, François I^{er} et Henri IV - Napoléon I^{er} étant bien sûr le héros le plus statufié. De 1850 à 1853, Pierre-Charles Simart (1806-

1857) sculpte les bas-reliefs entourant son tombeau dans la crypte des Invalides. Le même Simart, trois ans plus tard, participe à la réalisation du berceau du prince impérial offert par la Ville de Paris. Trois grands sculpteurs dominent la période : Carpeaux, Clésinger et Carrier-Belleuse. Jean-Baptiste Carpeaux (1827-1875) est associé étroitement au couple impérial dont il attire l'attention dès 1853 par son bas-relief *L'Empereur recevant Abd-el-Kader à Saint-Cloud*. Prix de Rome en 1854, il sculpte à la villa Médicis l'audacieux *Ugolin et ses enfants*. Le scandale est grand, en juillet 1869, quand est dévoilée *La Danse*, le groupe qu'il a réalisé pour la façade du nouvel Opéra et que Napoléon III doit se résoudre à faire remplacer car certains le jugent obscène. On cherche même à le dégrader en le maculant d'encre ! Professeur de dessin du prince impérial, Carpeaux réalise en 1865 plusieurs portraits de son élève et se fait dans son œuvre le chroniqueur de la famille impériale et de la cour. Son génie fougueux le rapproche d'Auguste Clésinger (1814-1883) à qui l'Empire commande des statues équestres de François I^{er}, Charlemagne et Napoléon I^{er}. Exubérant et prêt à tout pour faire parler de lui, Clésinger est doué d'une grande facilité. Comme lui, Albert-Ernest Carrier-Belleuse (1824-1887) manifeste un certain goût pour les figures érotiques, ce dont témoigne sa *Bacchante* présentée au Salon de 1863. Parmi son œuvre très prolifique et très populaire en son temps, on peut citer les cariatides sculptées pour la cheminée du grand foyer du nouvel Opéra.

Carrier-Belleuse s'intéresse beaucoup aux « arts industriels » et, durant toute sa carrière, il fournit des modèles aux industriels. La question des rapports entre art et industrie est en effet posée sous le Second Empire avec une acuité nouvelle. Lors de l'Exposition universelle de 1855, une galerie est consacrée aux « *ouvrages des artistes de l'industrie* ». La Société du progrès de l'art industriel, fondée trois ans plus tard sur une initiative privée, organise en 1861 une exposition au Palais de l'Industrie. En 1863, une seconde exposition remporte un grand succès. L'Union centrale des Beaux-Arts appliqués à l'Industrie est créée le 16 mars 1864; elle ouvre, six mois plus tard, une bibliothèque et un musée où sont exposés aussi bien des étoffes que des tapisseries, des émaux et des bronzes. Le but poursuivi est de maintenir la suprématie française face à la concurrence anglaise. Réaliser « *le beau dans l'utile* » : tel est le mot d'ordre. Commodité et confort deviennent des critères importants. Dans ce contexte, les arts décoratifs connaissent entre 1850 et 1870 un extraordinaire développement. C'est le règne de l'éclectisme qui emprunte tout un répertoire de formes aussi bien au passé qu'à « l'ailleurs » (l'Extrême-Orient, par exemple) que les Expositions universelles rendent accessible. En matière d'ameublement, l'apparition d'un style Napoléon III est liée aux innovations des fabricants du faubourg Saint-Antoine : utilisation du métal qui garantit une parfaite solidité et permet une fabrication en série, usage de la scie à rubans qui facilite les incrustations, généralisation du capiton et des ressorts dans les ateliers de tapisserie, profilage des moulures à la toupie mécanique, etc. Les Expositions universelles sont l'occasion pour les ébénistes de proposer des chefs-d'œuvre, tel le médaillier présenté par Brandely et Diehl en 1867 qui est orné de sculptures en bronze argenté dues à Emmanuel Frémiet (1824-1910).

Un même meuble peut comporter des emprunts à des styles différents, « *les fabricants [jouant] avec ce qu'on pourrait appeler un encyclopédisme ornemental et [assemblant] des éléments décoratifs épars, voire contraires* » (Odile Nouvel-Kammerer). La Chine, le Japon (qui s'ouvre à partir de 1868) et le monde islamique fournissent de nouveaux motifs. La nature est également beaucoup sollicitée (l'époque, d'ailleurs, aime les jardins d'hiver). Eugénie, qui se passionne pour Marie-Antoinette et fait restaurer le Petit Trianon en 1867, met à la mode le style « Louis XVI-Impératrice ». On apprécie la profusion ornementale et les contrastes marqués. La teinte à la mode est le noir (placage d'ébène ou poirier noirci). L'incrustation de nacre est fréquente. Pour les conversations de salon, les ébénistes

inventent le confident (deux places inversées), la boudeuse (deux places dos à dos), l'indiscret (à trois places), la chaise fumeuse (où l'on s'assoit à califourchon) ou encore la borne-jardinière qui est un canapé circulaire. Le pouf fait office de siège d'appoint. Les meubles bourgeois courants, fabriqués en série, sont choisis sur catalogue mais personnalisés grâce à la tapisserie. On améliore la fonctionnalité des meubles de rangement. Les tapis sont très appréciés. Les vitrines et les buffets-vitrines servent à exposer les bibelots. Dans la chambre conjugale, l'armoire est dotée d'une deuxième glace et le lit s'élargit. Au mur, le papier peint se répand. Trois millions de rouleaux sont produits en 1867. Bien des modèles sont des imitations de matière alors que la clientèle la plus riche apprécie les papiers peints panoramiques qui représentent des paysages historiés. Le tissu d'ameublement est omniprésent, en particulier les cotons imprimés qui imitent les soieries et les velours, le plus souvent pourpres ou vert foncé. Meubles et luminaires sont ornés de franges, galons et autres tissus à effets.

L'éclectisme qui règne dans l'ameublement est de mise dans tous les métiers d'art, qui puisent dans les « recueils d'ornements » publiés. L'orfèvrerie, révolutionnée par la galvanoplastie, emprunte aussi bien à la Renaissance qu'au style rocaille et à l'art d'Extrême-Orient. On recherche la monumentalité. La maison Froment-Meurice réalise des œuvres exceptionnelles, comme la toilette de la duchesse de Parme (argent, émaux et piergeries) exposée en 1851. Les frères Fannières créent la nef d'argent que l'impératrice offre à Lesseps en 1869. Placide Poussielgue-Rusand (1824-1889) travaille avec Viollet-le-Duc à renouveler l'orfèvrerie religieuse. La céramique française est également très dynamique, tant pour la production industrialisée que pour la réalisation d'œuvres uniques. La manufacture de Sèvres invente de nouveaux procédés (le « pâte sur pâte ») et de nouvelles formes. La maison Pouyat frères de Limoges présente l'extraordinaire service « Cérès » à l'Exposition universelle de Paris en 1855. La porcelaine des assiettes à dessert est si fine que les frères Pouyat en font admirer la translucidité en les suspendant devant les fenêtres de leur bureau! La faïencerie connaît le même essor. Le céramiste Théodore Deck (1823-1891) copie les faïences persanes et découvre en 1862 un bleu turquoise dit « bleu Deck ». La verrerie profite de diverses innovations. Le cristal de Baccarat est renommé dans le monde entier. L'art de la mosaïque décorative est réintroduit en France par Garnier qui demande au frioulan Gian Domenico Facchina (1826-1904) de décorer le plafond de l'avant-foyer de l'Opéra. L'émaillerie renaît, de même que la glyptique, Napoléon III faisant exécuter le plus grand camée des temps modernes. L'inventivité, la recherche, l'innovation vivifient tous les domaines de la création artistique.

La photographie: art ou procédé?

1851 est une année importante dans l'histoire de la photographie, comme le souligne André Rouillé. Pour la première fois est organisée une exposition internationale de photographies, essentiellement des daguerréotypes. Elle se déroule dans le cadre de l'Exposition universelle de Londres. A cet événement s'ajoutent des progrès techniques: Louis-Désiré Blanquart-Evrard (1802-1872) publie son *Traité de la photographie sur papier*, Gustave Le Gray (1820-1882) invente le négatif sur papier ciré et l'Anglais Frederick Scott Archer met au point le procédé au collodion humide, promis à un immense succès. En janvier 1851 est fondée la Société Héliographique qui entend développer cette « pratique de l'art et de la science » et qui publie le mois suivant le premier numéro de la revue *La Lumière*. En 1851 encore, l'État français passe sa première commande photographique: la Commission des monuments historiques demande à cinq photographes (Bayard, Le Secq, Baldus, Le

Gray et Mestral) de reproduire les monuments anciens les plus intéressants du pays, en particulier ceux réclamant des restaurations urgentes. Cette « mission héliographique » (selon le nom qu'on lui a donné *a posteriori*) prend fin à l'été 1852 et aboutit à la constitution d'un fonds de 258 épreuves qui n'est pas publié mais qui va servir de documentation pour les architectes. Selon Anne de Mondenard, l'opération a coûté 23 000 francs, soit plus de 3 % du budget annuel de la Commission. Le résultat suscite une admiration générale. Au même moment, Viollet-le-Duc enthousiasme le Comité des travaux historiques en présentant les photographies de cathédrales réalisées par Le Secq.

À la suite de cette année 1851 si féconde, la photographie française abandonne le daguerréotype pour le procédé au collodion humide. À l'Exposition universelle de 1855 est présentée la gravure héliographique qui permet la reproductibilité des images dont on cherche, par ailleurs, à garantir la durée. La Société Française de Photographie (S.F.P.) est créée en 1855 pour prendre le relais de la Société Héliographique. Elle organise, d'août à novembre 1855, dans ses locaux rue Drouot, une exposition qui met l'accent sur les potentialités artistiques de la photographie. Parallèlement, le développement des ateliers de portraits joue un rôle essentiel. Installé fin 1853 rue Saint-Lazare, Nadar (Gaspard-Félix Tournachon dit, 1820-1910) se limite certes à une clientèle aisée capable de payer cent francs un portrait. Les frères Mayer pratiquent sans scrupule la retouche et réalisent en 1853 un portrait de l'empereur très diffusé. C'est en fait Adolphe-Eugène Disdéri (1819-1890) qui opère la révolution décisive en proposant des portraits à bon marché dans son vaste atelier du boulevard des Italiens. Dès 1854, il dépose le brevet de la photographie dite « carte de visite » : grâce à un appareil à quatre ou six objectifs, quatre ou six clichés sont pris sur une même plaque. Certes plus petits (8,5 x 6 cm), ces clichés sont vendus 15 francs les douze ou 70 francs les cent. La vogue de la carte de visite gagne toute la bourgeoisie « *qui, désormais, utilise la photographie comme un moyen de paraître, voire, pour les couches les plus modestes, comme un mode symbolique mais illusoire d'ascension sociale* » (André Rouillé). Chaque famille bourgeoise se constitue son album. Les « portraits-cartes » des célébrités se vendent par milliers. Ceux des actrices et des courtisanes ont beaucoup de succès. Les cartes stéréoscopiques, qui permettent un effet de relief, se développent après 1857. On dénombre à Paris une cinquantaine de studios photographiques en 1850, plus de 200 en 1860 et environ 500 en 1870.

La photographie est-elle un art ? L'opinion d'Eugène Durieu en 1855

Comme elle reproduit les tableaux de la nature avec une exactitude extrême, et souvent avec une perfection et un fini que le crayon le plus habile ne saurait atteindre, les personnes qui ne voient dans l'art qu'une imitation de la nature ont dû accueillir la photographie comme la dernière et la plus complète expression de l'art. Beaucoup donc se sont laissé séduire à cette idée et, s'attachant au côté matériel de la reproduction, ils ont cru avoir atteint en photographie l'extrême limite de la perfection quand ils étaient parvenus à fixer sur le papier une image nette, claire, finement détaillée d'un point de vue. Plus le calque était exact, plus le succès leur paraissait complet. Cette manière de considérer la photographie n'est pas, selon nous, la vraie ; car, à ce compte, il suffirait, pour faire de l'art, d'une certaine habileté de tour de main, d'une vue exercée à la mise au point; et en laissant faire ensuite l'instrument, on se trouverait avoir produit des tableaux comme les maîtres [...].

En résumé, Messieurs (et c'est par là que la photographie prendra une place de plus en plus élevée), l'objectif n'est pas une simple combinaison d'optique qui, mécaniquement, répond au premier venu à qui il plaît de l'interroger, mais un instrument que le photographe peut diriger et conduire suivant son

sentiment. Sans doute l'objectif ne peut rendre que ce qu'il voit; mais il appartient au photographe de lui faire voir ce qu'il veut ; il peut choisir ses points de vue, les limiter, pour leur donner l'intérêt d'une composition, distribuer la lumière de façon à produire des effets voulus, régler la mise au point, de telle sorte que les divers plans du tableau présentent l'importance relative qui leur convient.

C'est là ce qui constitue l'art en photographie.

Source: Rapport présenté au nom de la commission chargée de l'examen de l'exposition ouverte dans les salons de la Société Française de Photographie, du 1^{er} août au 15 novembre 1855, cité par André Rouillé, *La Photographie en France, Textes et Controverses: une Anthologie 1816-1871*, Paris, Macula, 1989.

L'apparition d'un commerce photographique - symbolisé par l'installation de Nadar en 1860 dans un très bel atelier boulevard des Capucines - et la forte concurrence qui en découle conduisent bien souvent à sacrifier l'art à l'industrie, ce qui donne des arguments à ceux qui estiment que la photographie n'est pas un art. Le débat divise les photographes eux-mêmes. À partir de 1857, la S.F.P. cherche à faire accepter la photographie au Salon; elle n'y est finalement tolérée que dans un espace séparé. La S.F.P. se heurte aux attaques des graveurs et de la Société des aquafortistes. En décembre 1862 est publiée une « *protestation des grands artistes contre toute assimilation de la photographie à l'art* » signée par vingt-sept peintres dont Ingres et Flandrin. Ces mêmes artistes sont pourtant les premiers à encourager la photographie des œuvres d'art, très développée, qui constitue pour eux une nouvelle source de profits... En 1862, les tribunaux parisiens reconnaissent que la législation sur la propriété littéraire et artistique peut s'appliquer à la photographie. Au fil des années, les usages de la photographie deviennent de plus en plus variés. La Compagnie des chemins de fer du Nord commande par exemple à Édouard Baldus (1820-1882), en 1855, un album sur la ligne Paris-Boulogne, à l'occasion de la visite de la reine Victoria. Garnier fait photographier le chantier du nouvel Opéra, tout comme Haussmann demande à Charles Marville de conserver l'image des quartiers rasés. La science aussi utilise la photographie: microphotographies, clichés d'éclipses du soleil, vues de montagnes d'Aimé Civiale qui servent aux géologues, photographies aériennes (Nadar utilise le ballon captif dès 1858), clichés de physionomie du docteur Duchenne de Boulogne, etc.

L'Empire sait utiliser la photographie et la favorise bien plus que la gravure, comme l'a démontré une récente exposition de la Bibliothèque nationale de France. « *Un Etat moderne appelle des images modernes pour célébrer le progrès* » (Sylvie Aubenas). Devant l'objectif, Napoléon III adopte une attitude moins figée que sur les portraits officiels, ce qui le rend plus proche de ses sujets. Des vues stéréoscopiques du château de Saint-Cloud font pénétrer le public dans l'intimité impériale. Une série sur le camp de Châlons est commandée à Le Gray en 1857. Deux ans plus tard, c'est Charles Nègre (1820-1880) qui est chargé d'une « monographie photographique » sur le tout nouvel asile impérial de Vincennes, destiné aux ouvriers convalescents. La guerre de Crimée est le premier conflit couvert par la photographie, en particulier par l'Anglais Roger Fenton (1819-1869). Le colonel Langlois (1789-1870) photographie également Sébastopol afin de préparer le panorama qu'il réalisera sur le siège. L'expédition de Chine fait aussi l'objet de reportages, tout comme celle du Mexique. Plus ou moins liées au gouvernement, des expéditions photographiques sont mises sur pied pour explorer les terres lointaines. À son retour d'Egypte (où il était parti avec Flaubert), Maxime Du Camp publie en 1852 *Égypte, Nubie, Palestine et Syrie*, magnifique ouvrage illustré de cent vingt-cinq photographies collées. L'Egypte, l'Italie et la Grèce sont les pays les plus photographiés, souvent dans un but

archéologique (Mariette devient directeur du service des fouilles en Égypte en 1858). L'Algérie fait, en 1856-1857, l'objet d'un reportage commandé par le ministre de la Guerre. Par le biais de tous ces usages, la photographie invente à partir des années 1850 une nouvelle façon de voir le monde.

Chapitre IX

La démocratisation de la culture

Le concept de « culture de masse », qui fut d'abord réservé au XX^e siècle, est désormais appliqué par les historiens à la « Belle Époque », avec des résultats très probants. Dans cette perspective, le Second Empire apparaît comme la période où se mettent en place les mécanismes qui conduiront, une vingtaine d'années plus tard, à l'émergence de cette culture de masse. On peut donc parler d'une « démocratisation de la culture » sous Napoléon III. C'est ce phénomène que ce dernier chapitre va tenter de décrire en s'intéressant aux activités culturelles qui recherchent la plus grande audience possible. L'imprimé est un premier secteur à explorer. S'il ne fallait citer qu'un événement dans l'histoire de cette démocratisation progressive, c'est sans doute la création de la presse populaire à un sou qu'il faudrait retenir : 1863 est autant l'année du *Petit Journal* que celle du *Déjeuner sur l'herbe*. La musique et les spectacles constituent un autre champ d'étude privilégié; l'apparition de l'opérette est un fait culturel majeur, malgré le manque de légitimité du genre. Enfin, l'émergence de nouveaux loisirs mérite une étude détaillée.

La diffusion de l'imprimé

Vers une presse de masse

Le Second Empire est « *le moment où se produit une mutation décisive dans le domaine de l'information et des moyens de communication de masse* » (Marc Martin). Cette mutation est certes d'abord entravée par la législation très répressive adoptée par le régime. On a déjà décrit le système mis en place par le décret du 17 février 1852. Du fait notamment des avertissements, la presse d'opposition ne dispose que d'une très faible marge de manœuvre et tous les journalistes doivent se résigner à pratiquer l'autocensure. En outre, le droit de timbre qui frappe tout journal politique (et dont les journaux non politiques sont exemptés) représente une lourde charge financière qui majore de près de 30 % le prix des abonnements. En 1861, selon les chiffres donnés par Marc Martin, les quatorze quotidiens parisiens tirent à 207 151 exemplaires, ce qui est plus qu'à la fin de la monarchie de Juillet mais moins qu'en 1851. Ces quotidiens appartiennent à la fois à l'*« ancienne »* et la *« nouvelle »* presse - cette dernière, moins chère et plus moderne, étant apparue en 1836 avec la création (retentissante) du *Siècle* et de *La Presse*. Tant pour le contenu que pour le prix d'abonnement cependant, les différences entre ces deux types de journaux se sont considérablement réduites. Il faut noter une autre innovation survenue avant 1850 : l'émission de la propriété des journaux qui se traduit par la constitution de sociétés en commandite. Dans le même temps, les rédactions grossissent et comptent désormais de vingt à trente personnes. Sous le Second Empire, la fonction de rédacteur en chef se généralise, en partie parce que chaque journal doit déclarer à l'administration le nom de celui qui remplit cette fonction. Apparaissent également les postes de directeur politique, de directeur littéraire et de secrétaire de rédaction, ce dernier étant chargé de signer les articles qui ne le sont pas par leur auteur (la loi du 16 juillet 1850 impose que tout article soit signé). L'apparition de ces postes à

responsabilités correspond à une gestion plus énergique, à l'image de celle de Girardin à *La Presse*. Le journal devient une entreprise, avec sa hiérarchie.

La législation en vigueur a pour conséquence un très fort développement des journaux non politiques. La plupart de ces périodiques sont hebdomadaires ou mensuels. On en a recensé 470 à Paris en 1857, parmi lesquels une centaine appartient à la « petite presse ». Ce terme désigne les journaux d'esprit « boulevardier » qui traitent de la vie culturelle et mondaine dans un style léger. Le modèle du genre est *Le Figaro*, fondé en 1854 par Hippolyte de Villemessant (1812-1879). Hebdomadaire puis bihebdomadaire, *Le Figaro* devient quotidien en 1866 et politique l'année suivante. L'esprit du Second Empire, et parfois sa frivilité, y sont comme résumés. Outre cette « petite presse » qui se veut impertinente et distrayante, les journaux non politiques se divisent en une multitude de sous-groupes. La presse illustrée est très appréciée. *L'Illustration*, journal fondé en 1843 et qui tire à dix-huit mille exemplaires en 1866, est réservé, à cause de son prix (75 centimes) à un public aisé. Il doit affronter la concurrence de *L'Univers illustré* et du *Monde illustré*. La presse satirique est une sous-catégorie de cette presse illustrée et peut être astreinte au timbre et à la caution comme les journaux politiques. Tel est le cas du *Charivari* qui publie les dessins de Daumier et ceux de Cham (Amédée-Charles-Henri, comte de Noé, dit, 1819-1879), le « *Michel-Ange de la caricature* ». Bien des portraits-chARGE qu'André Gill (1840-1885) publie à partir de 1866 dans *La Lune* puis *L'Éclipse* sont censurés. Au reste, depuis 1852, l'autorisation de la personne caricaturée est nécessaire pour qu'un dessin soit publié. Il existe aussi des journaux de mode (*La Mode illustrée*, *Le Monde élégant*), des « journaux-romans », des journaux pour enfants, une presse professionnelle (juridique ou médicale, par exemple), des journaux d'art (*La Gazette des Beaux-Arts*), de musique (*Le Ménestrel*) et de théâtre (*L'Entracte*). L'un des secteurs les plus dynamiques est celui de la presse économique et financière dont bien des titres sont liés à une banque ou à une société. *Le Journal des Actionnaires* est ainsi aux mains des Pereire et *Le Journal des chemins de fer* appartient à Mirès. Au reste, entre « petite presse », journaux spécialisés et presse politique, les interactions sont nombreuses et bien des journalistes passent d'une catégorie de journaux à une autre.

Les quotidiens politiques, qui subissent à la fois le poids de la législation et la concurrence des autres types de presse, se définissent, comme par le passé, par leur couleur politique très affirmée, ce qui permet de les regrouper en quelques grandes familles. La presse bonapartiste est essentiellement composée de quatre journaux : *Le Moniteur universel* (organe officiel de l'État), *Le Constitutionnel*, *Le Pays* et *La Patrie*. Cela représente en 1861 environ 66 000 exemplaires. La presse légitimiste et ultramontaine peut compter, la même année, sur un tirage de 20 000 exemplaires. Ses principaux organes sont *L'Union*, *L'Univers*, *L'Assemblée nationale* (jusqu'en 1858) et *La Gazette de France*. La presse orléaniste, forte d'environ 24 000 exemplaires en 1861, est avant tout incarnée par le *Journal des Débats* qui fait toujours office de journal de référence. *Le Temps*, de tendance libérale, est créé en 1861. La presse progressiste et républicaine, enfin, s'appuie sur la force du *Siècle*, dirigé habilement par Havin, qui est le quotidien le plus lu avec un tirage de 52 300 exemplaires. Grâce au *Siècle*, à *L'Opinion nationale* (créé en 1859) et à *La Presse*, les journaux progressistes représentent en 1861 un tirage de 87 000 exemplaires. À la fin de la période autoritaire, la presse quotidienne d'opposition a donc un tirage deux fois supérieur à celui de la presse bonapartiste. Dans les années 1860, la libéralisation du régime de la presse (concrétisée par la loi du 11 mai 1868) permet le développement de la presse politique d'opposition. En 1867, on compte 67 journaux politiques autorisés en France, dont 38 à Paris. La loi de 1868 a pour conséquence la multiplication des feuilles républicaines.

Le monde de la presse connaît encore d'autres transformations sous l'Empire. L'une des principales est la place prépondérante prise par l'agence d'information que Charles-Louis Havas (1783-1858) avait fondée en 1832. Aux journaux de province, Havas (qui cède sa place à ses deux fils en 1853) fournit chaque jour une « correspondance générale », trois feuillets de grand format « autographiés » qui résument toute l'actualité. En 1856, l'agence se retrouve dans une situation de monopole, l'Empire l'ayant laissée éliminer tous ses concurrents. Elle en profite pour échanger sa correspondance contre des espaces d'annonces dans la presse provinciale, notamment grâce à la Société Générale d'Annonces créée en 1857. « *Désormais, et pour longtemps, le commerce des nouvelles et le courtage de l'espace publicitaire dans la presse sont en France étroitement liés* » (Marc Martin). Vers 1860, presque tous les journaux parisiens et provinciaux sont les clients de l'agence Havas. Celle-ci, tout en entretenant de bonnes relations avec le régime impérial auquel elle rend service au besoin, traite avant tout l'information comme une marchandise qui se vend. C'est la marque d'une évolution : plus que le pouvoir politique, c'est le pouvoir financier qui tend dorénavant à dominer la presse. Les hommes d'affaires du Second Empire ont compris l'importance des journaux. Mirès possède *Le Constitutionnel* et *Le Pays* ; les Rothschild participent au capital du *Journal des Débats*. Bien des journaux sont du reste des entreprises rentables, notamment grâce aux ressources apportées par la publicité. Celle-ci prend de plus en plus de place : pour *Le Siècle*, elle représente 11 % de l'espace en 1845, 24 % en 1855 et 34 % en 1865 - année où Marc Martin évalue entre 18 et 20 % la part des annonces dans les recettes du journal. La librairie, la médecine et la pharmacie, et surtout les grands magasins (à des moments bien précis de l'année) sont les secteurs qui ont le plus recours à la publicité.

Favorisée par ces évolutions, la création du *Petit Journal* en février 1863 est, de loin, l'événement le plus important dans l'histoire de la presse sous le Second Empire. Le quotidien à un sou créé par Moïse Millaud, entrepreneur génial, tire déjà à 83 000 exemplaires à la fin de 1863. Trois ans plus tard, le tirage est monté à 280 000 exemplaires, en profitant des performances des nouvelles rotatives Marinoni. Durant l'automne 1869, l'*« affaire Troppmann »*, un fait divers macabre (huit cadavres découverts à Pantin) qui se termine par une exécution capitale, passionne les lecteurs et permet de franchir un nouveau palier : le tirage atteint 500 000 exemplaires. En 1870, *Le Petit Journal* et les autres journaux qui imitent sa formule représentent les deux tiers du tirage des quotidiens parisiens. « *Les dernières années du Second Empire sont l'époque où la lecture du quotidien change d'échelle* » (Marc Martin). Les milieux populaires, urbains puis ruraux (plutôt après 1870), découvrent le journal. La réussite exceptionnelle de Millaud est fondée sur un prix très bas (un sou, c'est-à-dire cinq centimes), sur un format réduit de moitié (d'où le terme de « petits journaux » à ne pas confondre avec « petite presse »), sur le caractère non politique de son journal (ce qui évite le droit de timbre) et sur une audacieuse politique commerciale qui favorise, plutôt que les abonnements, la vente au numéro par des vendeurs de rue et des porteurs. En outre, Millaud innove en vendant *Le Petit Journal* en province sans supplément de prix, par le biais des messageries des chemins de fer. À Paris, il utilise les crieurs de journaux, donnant « *en quelque sorte [naissance] au camelot moderne* » (Jean-Yves Mollier).

Bien sûr, le succès du *Petit Journal* est également dû à son contenu que Millaud emprunte en partie à la formule des journaux-romans. Sa périodicité quotidienne l'oblige à ne pas négliger l'actualité mais celle-ci est traitée sous une forme anecdotique et, lorsque la politique est évoquée, c'est toujours dans une optique favorable à l'Empire. Bien plus que sur l'actualité, *Le Petit Journal* repose sur trois piliers : la chronique, le fait divers et le roman-feuilleton. Placée en première page, la chronique est une causerie familière sur un sujet touchant à la vie quotidienne. Le maître du genre est Léo Lespès

(1815-1875) qui signe Timothée Trimm et dont le style facile plaît à un très large public. Le fait divers, peu traité par la grande presse, est au contraire valorisé par *Le Petit Journal* qui sait également utiliser avec beaucoup d'à-propos le roman-feuilleton (Ponson du Terrail, Féval, Gaboriau). Une typographie très aérée et l'usage de gros caractères facilitent de surcroît la lecture de ces différentes rubriques. *Le Petit Journal* joue ainsi un rôle d'acculturation essentiel pour les couches populaires urbaines auxquelles il fournit normes idéologiques et modèles culturels. Le Second Empire invente donc le journal pour tous. À la fin des années 1860, la presse française présente déjà, ou à peu près, le visage qui sera le sien durant les décennies suivantes. Un quartier de la presse se constitue autour des Grands Boulevards, avec ses sièges de journaux et ses imprimeries, à proximité de la Bourse, des théâtres, des banques et des grands magasins. La presse française est prête à connaître l'« âge d'or » qui sera le sien à partir de la loi du 29 juillet 1881, jusqu'en 1914.

La librairie industrielle

En matière d'édition, les années 1850 et 1860 amorcent également l'entrée dans une culture de masse et la naissance d'une véritable « librairie industrielle ». Les premières innovations ont eu lieu sous la monarchie de Juillet. En 1838, l'éditeur Gervais Charpentier (1805-1871) invente le principe de la collection avec la « Bibliothèque Charpentier » créée pour lutter contre la contrefaçon belge. L'adoption du format in-18 (Jésus), la typographie resserrée et l'augmentation des tirages permettent de proposer un prix attractif, 3,50 francs quand il fallait débourser auparavant 7,50 francs et le plus souvent 15 francs pour les deux tomes d'un roman. Ce sont toutefois deux autres éditeurs, l'un et l'autre étudiés par Jean-Yves Mollier, qui donnent son véritable sens à la mutation opérée par Charpentier : Louis Hachette (1800-1864) et Michel Lévy (1821-1875). Stimulé par diverses initiatives rivales (romans à quatre sous, « Bibliothèque Nouvelle » de Jacottet et Bourdilliat), Michel Lévy, d'abord spécialisé dans l'édition théâtrale, lance en mars 1856 la « Collection Michel Lévy ». Chaque volume, de format in-16, comporte de 350 à 400 pages et est vendu un franc. La collection, sous-titrée « *choix des meilleurs ouvrages contemporains* », est inaugurée par *Les Confessions d'un ouvrier* d'Émile Souvestre. Elle comprend les meilleurs auteurs contemporains et, dans le catalogue d'avril 1857, on relève les noms de Lamartine, Sand, Scribe, Mérimée, Dumas, Sue, etc. Un an après son lancement, la collection comprend déjà 211 volumes ; elle en réunira près de 1 500 en 1889. Dès 1857, la publication de *Madame Bovary* dans la « Collection Michel Lévy » prouve que celle-ci est à la pointe du mouvement littéraire. La révolution engagée par Charpentier est en tout cas décisive : selon les chiffres donnés par Frédéric Barbier, le prix moyen du livre baisse de 48 % entre 1840 et 1870. Le marché du livre est en plein essor : la production annuelle passe de 6 200 titres par an à la fin de la monarchie de Juillet à 13 500 titres en 1860.

Comme Michel Lévy, Louis Hachette a deviné toutes les potentialités qu'offre le système de la collection. Entré en 1819 à l'École Normale dont la fermeture trois ans plus tard le détourne de l'enseignement, Hachette devient libraire en 1826 et obtient dix ans plus tard le titre de libraire de l'Université Royale de France, témoignage de sa remarquable réussite dans le secteur de l'édition scolaire. À la veille du coup d'État, la Société L. Hachette et Cie compte 36 employés et son volume d'affaires dépasse 400 000 francs. À la faveur de sa visite à l'Exposition universelle de Londres en 1851, Hachette étudie le système des bibliothèques de gare mis en place par William Henry Smith. Ayant compris l'importance décisive de la distribution, tout comme d'ailleurs Charpentier et Chaix, il décide de devenir à la fois éditeur et diffuseur de littérature générale. Dans cette optique, il met au

point sa « Bibliothèque des chemins de fer » divisée en séries identifiées par la couleur de la couverture, et cherche à obtenir le monopole de la distribution des imprimés dans les gares. Bien vu par le pouvoir, lié à Morny, il commence à signer des traités à partir d'avril 1852 avec les compagnies de chemin de fer et établit un monopole de fait. La « Bibliothèque des chemins de fer » comporte environ 500 titres au moment de la mort de Louis Hachette. Le chiffre d'affaires des bibliothèques de gare (c'est-à-dire des kiosques et des librairies installés dans les gares) atteint alors un million de francs, deux tiers des ventes concernant les journaux en 1866. La standardisation des produits va donc de pair avec le contrôle de leur diffusion : « *Le roman, le livre pour enfants, le guide de voyage seront désormais, à l'instar du dictionnaire ou des annales de concours, des produits commerciaux totalement maîtrisés du point de vue matériel. C'est en ce sens que le contrôle de la diffusion des imprimés avait été essentiel pour parvenir à bâtir la librairie la plus importante du monde vers 1860* » (Jean-Yves Mollier).

Autre grande figure de l'édition sous le Second Empire, Pierre-Jules Hetzel est un homme d'affaires bien moins avisé qu'Hachette et il connaît déjà de sérieuses difficultés en 1845-1846. Agent littéraire de Hugo en exil, Hetzel revient à Paris en 1859. Il connaît le succès en éditant Jules Verne et Erckmann-Chatrian mais ne parvient pas à donner une grande envergure à son entreprise. Plus discrets mais plus habiles sont les frères Garnier, Auguste (1812-1887) et Hippolyte (1815-1911). Établis au Palais-Royal en 1833, d'abord éditeurs d'ouvrages obscènes, ils s'installent en 1853 rue des Saints-Pères et se lancent dans de très fructueuses opérations immobilières. Ayant repris la série des « auteurs latins » à Panckoucke en 1854, ils créent la collection des « Chefs-d'œuvre de la littérature française », ancêtre des « Classiques Garnier ». Leur sens des affaires les rapproche de l'abbé Migne (1800-1875) qui, dès 1844, s'est lancé dans l'édition monumentale des patrologies latines et grecques, soit plus d'un million de pages... Ses « Ateliers catholiques » installés à Montrouge, où travaillent 600 employés en 1854, ont une production d'autant plus phénoménale que Migne pratique sans scrupule la piraterie et le plagiat. Fondant sa stratégie sur la vente extensive de produits bon marché standardisés, l'abbé-éditeur pratique la vente directe par souscription et se livre également au commerce d'objets religieux et même de messes... Avec Migne, la librairie industrielle est mise au service de la tradition chrétienne. L'imprimeur Napoléon Chaix (1807-1865), quant à lui, fonde sa prospérité sur l'indicateur des chemins de fer qu'il publie à partir de 1846. Il emploie 400 ouvriers en 1865 et ne cesse d'attaquer Hachette qui est venu le concurrencer sur son terrain en s'implantant dans les gares.

D'autres noms symbolisent encore le dynamisme éditorial sous le Second Empire: Désiré Dalloz (1795-1869) qui, avec son frère Armand, domine l'édition juridique et auquel la *Jurisprudence générale* a fait gagner beaucoup d'argent, Henri Plon (1806-1872), « libraire-imprimeur de Sa Majesté Impériale », Paul Dupont (1796-1879) qui emploie des femmes dans son imprimerie de Clichy (ce qui provoque une grève des typographes parisiens en 1862), Jean-Baptiste Bailliére (1797-1885), pionnier de l'édition médicale, etc. C'est toutefois la figure de Pierre Larousse qui, avec Hachette, Hetzel et Michel Lévy, domine la période. Comme Hachette, il arrive à l'édition par l'enseignement. Libraire-éditeur à partir de 1852, Larousse publie avec succès en 1856 *Le Nouveau Dictionnaire de la langue française* (il s'en vend 40 000 exemplaires par an) et se spécialise dans l'édition scolaire. Il entreprend en 1863 son *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* qui se veut un pendant à l'Encyclopédie et qui comptera plus de 20 000 pages au lieu des 4 000 initialement prévues. 524 livraisons, vendues à crédit, paraîtront jusqu'en 1876, c'est-à-dire après la mort de Larousse. Le lexicographe fait « *de sa subjectivité, de son moi, plus que de son idéologie républicaine, le ressort de son œuvre* » (Jean-Yves Mollier). Pour en préserver l'intégrité, il choisit d'être à la fois l'auteur, l'imprimeur, l'éditeur et le

libraire de son dictionnaire. Républicain et anticlérical, Larousse fait œuvre de combat : il exalte la Révolution, le progrès, l'éducation et combat le césarisme et l'Église. Ce n'est que dix ans après sa mort, vers 1885, que la maison Larousse deviendra une véritable entreprise d'édition, promise à un fort développement au XX^e siècle.

Les usages de l'imprimé

L'émergence de la librairie industrielle a lieu dans un cadre administratif contraignant. Le régime du brevet est rétabli pour les imprimeurs, éditeurs, librairies, étalagistes, colporteurs et bouquinistes. Napoléon III envisagera de le supprimer en 1867 mais la profession s'était attachée au système, supposé la protéger des excès de la libre concurrence. Il n'en demeure pas moins que, comme les directeurs de journaux, les éditeurs sont contraints à l'autocensure. La saisie administrative est utilisée comme sous le Premier Empire et, en 1863, *l'Histoire des princes de la maison de Condé* du duc d'Aumale est saisie chez l'éditeur Michel Lévy ; le livre ne paraît qu'en 1869, après un long combat judiciaire. En 1861, une brochure, *Mes vues sur le gouvernement de la France*, avait été saisie chez son auteur, le duc de Broglie. La volonté de contrôle conduit aussi le pouvoir à surveiller de près le colportage, encore très actif au début de l'Empire. À la loi du 27 juillet 1849, qui soumettait les colporteurs à une autorisation, s'ajoute une circulaire du 28 juillet 1852 qui impose l'estampillage de tout imprimé destiné au colportage. Une Commission de surveillance est instituée en novembre 1852 pour accorder les autorisations. Elle se montre très sévère : sur neuf millions de publications, huit millions sont interdites car jugées dangereuses. En fait, l'Empire hésite entre la suppression du colportage et son utilisation dans un but de propagande mais c'est bien la volonté de répression qui l'emporte. Environ 160 affaires judiciaires concernent le colportage chaque année et, dans plus de neuf cas sur dix, elles aboutissent à une condamnation. Cependant, le déclin de l'activité tient autant, pour ne pas dire plus, à des facteurs culturels que politiques. Le volume de la littérature colportée passe de neuf millions en 1848 à deux millions en 1869 tandis que le nombre des colporteurs tombe de 3 000 à 500, surtout à l'Est d'une diagonale allant de la Gironde aux Ardennes. Les maisons spécialisées ferment progressivement (telle la librairie Baudot en 1863). « *Rejeté par tous les partis, surclassé par les transports rapides et les échanges accélérés qu'ils permettaient, méprisé par un nombre accru de lecteurs que l'école primaire avait rendus perméables à l'influence de la culture populaire citadine, [le colportage] ne mordait plus sur son temps. Sa disparition, pour avoir été préparée par des causes conjoncturelles, est avant tout un fait de civilisation* » (Jean-Jacques Darmon).

Si la vente itinérante du livre est en déclin, la pratique de la lecture publique se développe, le Second Empire ayant une véritable politique en matière de bibliothèques. Sous la direction de Jules Taschereau, la Bibliothèque Nationale (devenue Impériale) est réorganisée et le catalogage progresse notablement. En 1868, une salle de lecture publique est ouverte à l'écart de la salle de travail. Alors que les bibliothèques municipales restent peu dynamiques (il y en a 340 en 1853), les bibliothèques universitaires sont développées. Surtout, Rouland puis Duruy cherchent à créer un réseau de bibliothèques scolaires. L'arrêté du 1^{er} juin 1862 établit, sous la responsabilité de l'instituteur, une bibliothèque scolaire dans chaque école primaire publique, cette bibliothèque étant celle de la commune et non de l'école seulement. On en compte 4 833 en 1865 et 14 385 en 1869 réunissant 1,2 million de volumes pour 955 000 prêts. Le pouvoir s'appuie en outre sur l'initiative privée. Parmi les multiples associations créées, la plus importante est la Société Franklin (1862) qui est animée par la grande bourgeoisie protestante. Elle propose du petit matériel, un catalogue d'ouvrages recommandés

et donne des conseils d'organisation. En 1863, Jean Macé fonde la Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin, avec l'appui des industriels mulhousiens. À Paris, la Société des amis de l'instruction avait été fondée dès 1861 ; une première bibliothèque populaire municipale est ouverte en 1865 dans le onzième arrondissement. Des bibliothèques sont également fondées par certains patrons dans leurs manufactures. Celle de l'imprimerie Dupont à Clichy est ouverte aux habitants de la commune et à ceux de Levallois. Le mouvement en faveur des bibliothèques populaires est particulièrement fort en Alsace et en Franche-Comté. Un peu partout, ce sont essentiellement les romans qui sont empruntés, à rebours de ce qu'avaient espéré les initiateurs du mouvement. En tout cas, l'âge d'or de la lecture populaire commence bien dans les années 1860.

Le terme « imprimé » recouvre une grande variété de produits. À côté des livres et des journaux, il faut ainsi faire une place aux revues qui se veulent des organes de réflexion. L'orléaniste *Revue des Deux Mondes* est en position dominante avec 16 500 exemplaires en 1866, loin devant la *Revue de Paris* (supprimée par le pouvoir de 1858 à 1864), les impérialistes *Revue contemporaine* et *Revue européenne*, la *Revue nationale*, de tendance libérale, et *Le Correspondant*, organe des catholiques libéraux. À un public beaucoup plus large s'adressent les images imprimées. On a déjà évoqué les images de la maison Pellerin installée à Épinal. Une autre imprimerie lithographique est très renommée sous le Second Empire : celle que fonde François-Charles Oberthür (1818- 1893) en 1852 à Rennes. Oberthür imprime le calendrier des postes (créé en 1854) à partir de 1857. Dès 1858, 100 000 exemplaires sont édités (on en sera à trois millions en 1876). L'imagerie, populaire et bourgeoise, bénéficie des progrès de la lithographie. Les figurines lithographiées apparaissent sur les menus ou les programmes. Les premières cartes chromo-lithographiées du Bon Marché datent de 1864. Les grands magasins se mettent à éditer des séries de « chromos », imités par les fabricants de chocolat. La décalcomanie se diffuse en France dans les années 1860. Le développement des boîtes de conserve en fer-blanc s'accompagne de celui de la boîte métallique imprimée. Le fer-blanc imprimé est aussi utilisé pour les jouets mécaniques. Jeux de cubes et autres jeux de l'oie font usage du « chromo ». Sur les murs des villes, les affiches diffusent de nouvelles images, les presses à imprimer modernes permettant d'utiliser de grands formats. Nadar dessine certaines affiches mais c'est Jules Chéret (1835-1932) qui réalise en 1858, à la demande d'Offenbach, la première affiche illustrée en couleurs pour *Orphée aux Enfers*. Chéret n'hésite pas à user des couleurs franches et des ruptures de ton. Un nouvel art graphique est né. Il utilise comme support les « colonnes spectacles » concédées à Paris à la firme Morris et C^{ie}. Plus familier des Parisiens est l'art du panorama, très apprécié depuis le Directoire. En 1859 est ouvert le Panorama des Champs-Élysées où est présenté le *Siège de Sébastopol* puis la *Bataille de Solférino*.

Musique et spectacles

La vie musicale

L'un des aspects les plus brillants de l'activité musicale sous le Second Empire est à coup sûr la facture instrumentale, florissante à Paris depuis 1830. Selon les chiffres donnés par Malou Haine, près de sept cents brevets concernant des inventions musicales sont déposés dans les années 1850 et cinq cents pour la décennie suivante. Il y a trois cent cinquante facteurs d'instruments de musique à Paris en 1855, dont plus de la moitié fabriquent des pianos. Le piano, à queue ou droit, est une pièce importante du mobilier bourgeois ; chez Pleyel ou Érard, la production est industrialisée (machines-

outils, division du travail). Vers 1870, Pleyel emploie 600 ouvriers qui fabriquent 2 750 pianos par an. La facture d'orgue est également dynamique : de 1847 à 1860, la production des facteurs d'orgues parisiens est multipliée par trois. Les instruments portatifs (harmonium) sont très prisés par les petites églises tandis qu'on cherche à appliquer l'électricité aux grandes orgues. Aristide Cavaillé-Coll (1811-1899) donne aux orgues qu'il construit la palette d'un véritable orchestre symphonique. L'accordéon connaît un succès grandissant dans les salles de bal. L'intérêt porté par le régime aux musiques militaires (réorganisées en 1854) contribue à populariser les inventions du facteur belge Adolphe Sax (1814-1894) installé à Paris depuis 1842, saxhorns et saxophones. En 1852, Sax invente le système à six pistons indépendants applicable à tout instrument en cuivre. En lutherie, on peut noter le regain d'intérêt pour la guitare dans les années 1860 et la suprématie exercée par Jean-Baptiste Vuillaume (1788-1875). Un effort général vise à abaisser les prix de tous ces instruments afin de conquérir une clientèle de masse. La France exporte ses instruments de musique dans le monde entier.

Le piano, on l'a dit, joue un rôle essentiel dans la diffusion de la musique. En 1845, on compte 60 000 pianos à Paris. La littérature musicale pour piano est pléthorique, aussi bien pour deux que pour quatre mains. Les concerts ont lieu dans les salles ouvertes par les principaux facteurs ou dans les salons du beau monde. Une école française de piano, qui privilégie la clarté, la sobriété et l'élégance, se constitue autour de Francis Planté (1839-1934) et d'Henri Litolff (1818-1891). Pianiste virtuose, pédagogue et compositeur, Charles-Valentin Alkan (1813-1888) se fait le promoteur du piano-pédalier Érard présenté à l'Exposition universelle de 1855. Le répertoire pianistique est désormais plus varié. On joue Chopin, Liszt, Schumann mais aussi le répertoire classique et des œuvres plus anciennes. Le piano sert également à accompagner les extraits d'opéra (partitions chant-piano) et les romances, le genre évoluant d'ailleurs vers la mélodie, moins stéréotypée et plus dramatique. La musique de chambre, quant à elle, profite de l'impulsion donnée dès 1814 par le violoniste Baillot. Un certain nombre de sociétés de musique de chambre sont actives à Paris sous le Second Empire : le quatuor Alard (1838), le quatuor Dancla (1838), le quatuor Maurin (1852 ; il fait des tournées en Allemagne dès 1855), le quatuor Armingaud (1856), le quatuor Lamoureux (1860), etc. Les sociétés se produisent de janvier à avril, dans les salles des facteurs de pianos. Au fil des années, l'attention se déplace du premier violon à l'ensemble des musiciens et Beethoven est de plus en plus apprécié. Aristocrates, grands bourgeois et artistes composent le public, en sorte que « *cet art élitaire représente un univers clos, un refuge dans lequel une certaine classe sociale, écartée du pouvoir, se rassemble* » (Joël-Marie Fauquet). Les concerts de musique de chambre ont toutefois un retentissement infiniment moindre que les concerts avec orchestre que nous étudierons plus loin. En matière symphonique, les tentatives de Gounod, Bizet et Saint-Saëns effectuées sous l'Empire préparent le renouveau de l'école française qui aura lieu dans la décennie 1870. La musique religieuse, elle, se renouvelle dès les années 1850 avec *L'Enfance du Christ* (1854), l'oratorio de Berlioz, la *Messe de sainte Cécile* (1855) de Gounod et les œuvres de César Franck (1822-1890). Le mouvement de rénovation du plain-chant s'appuie sur l'école de musique classique et religieuse fondée en 1853 par Louis Niedermeyer (1802-1861), avec l'appui du pouvoir.

Cependant, pour un Français du XIX^e siècle, le mot « musique » est avant tout synonyme de théâtre lyrique. C'est du reste un compositeur dramatique, Daniel-François-Esprit Auber (1782-1871), qui incarne la politique musicale de l'Empire : directeur du Conservatoire depuis 1842, Auber dirige la musique de la Chapelle et de la Chambre impériale, ne laissant à l'alsacien Émile Waldteufel, le roi français de la valse, que le titre de chef d'orchestre des Bals de la Cour. Sur les conseils de Napoléon III, Maximilien commande même à Auber un hymne national pour le Mexique ! Le théâtre lyrique

demeure le seul domaine où un musicien peut espérer conquérir richesse et célébrité. Mais trois salles seulement accueillent ce répertoire : l'Opéra, l'Opéra-Comique et le Théâtre-Lyrique (le Théâtre-Italien ne présente que des œuvres en langue italienne et joue surtout un rôle d'école de chant et de lieu de rencontre de la haute société). Les débouchés sont très réduits, même pour les titulaires du prix de Rome : sur les 54 musiciens ayant remporté le premier prix entre 1803 et 1860, seuls 8 ont été joués à l'Opéra. L'Académie impériale de musique est en effet particulièrement fermée. Trente opéras sont montés sous Napoléon III. L'esthétique du « grand opéra » domine toujours et les vieux maîtres (Auber, Halévy) se font encore jouer. Giacomo Meyerbeer (1791-1864), dont la mort à Paris en mai 1864 suscite une grande émotion, triomphe de façon posthume avec *L'Africaine*, en avril 1865. On paie au marché noir jusqu'à 500 francs pour assister à la première... La centième est atteinte en dix mois. L'éditeur Brandus tire de l'opéra pas moins d'une centaine de partitions dérivées (morceaux détachés, transcriptions, arrangements) ! Parmi les musiciens plus jeunes, Verdi est le mieux traité : quatre ouvrages du maître italien sont montés, dont *Les Vêpres siciliennes* (1855) et *Don Carlos* (1867), deux opéras commandés à l'occasion des Expositions universelles. Rares sont les jeunes compositeurs français qui parviennent à se faire jouer rue Le Peletier : tel est cependant le cas d'Ambroise Thomas (1811-1896) avec *Hamlet* (1868) et surtout de Charles Gounod (1818-1893) avec *La Nonne sanglante* (1854), *La Reine de Saba* (1862) et *Faust* (entré au répertoire en 1869, dix ans après sa création au Théâtre-Lyrique). Bien connu, par ailleurs, est l'échec retentissant des trois représentations du *Tannhäuser* de Wagner en mars 1861. Monté sur ordre de Napoléon III (qui veut faire acte de libéralisme et être agréable à la princesse de Metternich et à l'Autriche), l'opéra est en fait victime d'une cabale politique organisée à la fois par les républicains et par les légitimistes.

Plus accessible que l'Opéra, l'Opéra-Comique voit, sous le Second Empire, le genre léger qui est traditionnellement son apanage - et que symbolisent *Les Noces de Jeannette* (1853) de Victor Massé (1822-1884) - évoluer vers plus de gravité, comme en témoigne le succès remporté par les deux opéras-comiques de Meyerbeer : *L'Étoile du Nord* (1854) et *Le Pardon de Ploërmel* (1859). Même la *Manon Lescaut* (1856) d'Auber et Scribe se termine sur des pages dramatiques. Les partitions s'allongent et s'étoffent, les mises en scène deviennent spectaculaires. L'exotisme est à la mode : *Lalla-Roukh* (1862) de Félicien David (1810-1876) et *Robinson Crusoé* (1867) d'Offenbach en sont deux exemples parmi bien d'autres. Le grand succès de l'époque est la *Mignon* (1867) de Thomas (dont la millième sera fêtée en 1894). Ce ne sont toutefois pas les deux scènes officielles qui sont les plus novatrices dans les années 1850 et 1860 mais le Théâtre-Lyrique qui, en 1851, prend la succession de l'Opéra-National créé quatre ans plus tôt par Adolphe Adam. Cette troisième scène lyrique, réclamée depuis des décennies par les musiciens, va monter, jusqu'à sa faillite définitive en 1872, « plus de 180 opéras de près d'une centaine de compositeurs, dont une soixantaine était jusqu'alors inconnus » (Nicole Wild). Le Théâtre-Lyrique joue l'ancien répertoire français (Gluck, Grétry), le répertoire étranger en traduction française (Beethoven, Mozart, Verdi) et surtout le répertoire contemporain. Hector Berlioz (1803-1869) peut y donner *Les Troyens à Carthage* (1863), Georges Bizet (1838-1875) *Les Pêcheurs de perles* (1863) et *La Jolie Fille de Perth* (1867) et Gounod *Faust* (1859), *Mireille* (1862) et *Roméo et Juliette* (1867). C'est au Théâtre-Lyrique qu'est livrée en 1869 la seconde bataille wagnérienne à Paris : la création de *Rienzi*, décidée par Pasdeloup, le nouveau directeur du théâtre. Malgré de vives polémiques, l'œuvre est bien accueillie. Le pouvoir prend acte de cette immense activité en accordant au théâtre une subvention à partir de 1864 ; quand, en 1867, il décide d'organiser des concours d'opéras pour aider les jeunes compositeurs, trois compétitions sont organisées : à l'Opéra, à l'Opéra-Comique et au Théâtre-Lyrique (les ouvrages lauréats ne seront néanmoins représentés qu'après la chute de l'Empire). C'est en tout cas au Théâtre-Lyrique que l'opéra français

parvient à se renouveler en profondeur.

Les théâtres, du privilège à la liberté

Le théâtre, pris dans son acception la plus large, est la distraction favorite des Français et particulièrement des Parisiens, sous le Second Empire comme durant tout le XIX^e siècle. Le journaliste Alfred Delveau écrit en 1867, à propos du peuple parisien : « *C'est chez lui une rage, une maladie, une infirmité. On pourrait affirmer qu'il ne vit, qu'il ne travaille, qu'il ne consent à pâtir qu'à la condition d'aller se régaler de théâtre* ». Pour les classes aisées, le théâtre est un lieu de sociabilité très prisé, les loges constituant autant de salons privés où l'on peut se rencontrer. Ce goût pour les spectacles est toutefois doublement canalisé : par la censure et par le système du privilège. Rétablie par la loi du 16 juillet 1850, la censure dramatique s'exerce de façon préventive, toute pièce devant être soumise à une commission d'examen avant d'être jouée. La procédure est la même durant tout le siècle jusqu'en 1906 (avec des interruptions en 1830-1835 et 1848-1850). Les censeurs du Second Empire se montrent sévères durant les premières années du régime mais, à partir de 1857 environ, leur surveillance ne cesse de se relâcher, en particulier après 1867. Le système du privilège, quant à lui, limite le nombre des théâtres et assigne à chacun un genre dramatique bien précis. Instauré par Napoléon I^{er} en 1806-1807, il ne parvient pas, dans les faits, à contenir le dynamisme des théâtres (il y en a 21 à Paris en 1852) et Napoléon III a la sagesse de l'abolir par le décret du 6 janvier 1864 qui proclame la « liberté des théâtres ». Désormais, tout individu peut librement ouvrir une salle et y jouer tout type de pièces. En province, la circulation des troupes cesse d'être contrôlée par les préfets. Directeur du « Bureau des théâtres » durant tout l'Empire, l'auteur dramatique Camille Doucet (1812-1895) est l'instigateur de cette politique. Une autre mesure très importante est prise en 1862 : la destruction de la partie nord du boulevard du Temple, ce qui entraîne la fermeture de sept théâtres. Cette disparition du célèbre « *Boulevard du Crime* », opérée dans le cadre des grands travaux d'Haussmann, a souvent été expliquée par la volonté autoritaire d'instaurer une ségrégation des publics. La réalité est moins simple : la politique théâtrale d'Haussmann a plus accompagné (et certes accéléré) que provoqué l'évolution du public populaire, de plus en plus attiré par les salles de quartier et les cafés-concerts. Trois salles de l'ancien boulevard sont d'ailleurs reconstruites : la Gaîté au square des Arts-et-Métiers, le Cirque-Olympique et le Théâtre-Lyrique place du Châtelet.

Dans ce contexte de bouleversements assez marqués, les théâtres officiels ne sont pas les plus entreprenants, à l'instar de ce qu'on a déjà constaté pour l'art lyrique. La Comédie-Française, désormais dirigée par des administrateurs (Houssaye, Empis, Thierry), a du mal à se remettre de la perte de la tragédienne Rachel dont la dernière représentation à Paris a lieu en mars 1855. Au début de la décennie 1850, on joue Musset, redécouvert depuis 1848. Eugène Scribe (1791-1861), l'auteur le plus joué lors des séries de Compiègne, déplaît à l'empereur en proposant de Catherine II un portrait trop peu flatteur dans *La Czarine* (1855). Son art de la « pièce bien faite » passe alors de mode. En 1862, Émile Augier (1820-1889), un proche du régime, suscite un immense scandale en donnant *Le Fils de Giboyer*, une comédie qui attaque le parti légitimiste. En 1865, *Le Supplice d'une femme* fait sensation à cause de la querelle qui oppose ses deux auteurs, Émile de Girardin et Alexandre Dumas fils ; la même année, *Henriette Maréchal* des frères Goncourt subit une chute retentissante. L'Empire autorise en 1867 la reprise d'*Hernani*, après quinze années d'interdiction du théâtre de Victor Hugo. La pièce obtient beaucoup de succès pendant l'Exposition universelle. À l'Odéon, qui pâtit de sa situation sur la rive gauche, François Ponsard (1814-1867) remporte deux grands succès, *L'Honneur et l'argent*

(1853) et *La Bourse* (1856), qui font de lui le maître de la comédie moralisante en vers. Les étudiants qui ovationnent *Le Marquis de Villemer* (1864) de George Sand sont ceux qui avaient conspué deux ans plus tôt *Gaëtana d'About*, afin de protester contre les liens de l'auteur avec l'Empire. En 1869, l'Odéon révèle, avec *Le Passant*, à la fois un auteur et une artiste : François Coppée (1842-1908) et Sarah Bernhardt, alors âgée de vingt-cinq ans.

C'est sur les scènes des théâtres dits « secondaires » que se renouvelle réellement l'art dramatique. Au Gymnase et au Vaudeville naît la « comédie sociale » qui met en scène tous les problèmes du temps. Elle a pour maîtres Émile Augier et Alexandre Dumas fils (1824-1895). Ce dernier marque son époque avec *La Dame aux Camélias*, créée en février 1852 au Vaudeville grâce à l'appui de Morny. Cette réhabilitation de la courtisane choque et fascine à la fois. Au Gymnase, Dumas fait jouer *Le Demi-Monde* (1855), *La Question d'argent* (1857), *Le Fils naturel* (1858), etc. Toutes ces pièces à thèse sont précédées de longues préfaces. Augier cultive la même veine avec *Le Gendre de M. Poirier* (1854), *Les Lionnes pauvres* (1858), *Maître Guérin* (1864), *La Contagion* (1866), etc. Des auteurs comme Théodore Barrière, Lambert-Thiboust, Ernest Legouvé illustrent, à des degrés divers, l'art de la comédie. C'est également sur les théâtres secondaires que s'épanouit le talent protéiforme de Victorien Sardou (1831-1908) que sa fécondité et son sens de l'intrigue rapprochent de Scribe. À mi-chemin de la comédie et du vaudeville, Henri Meilhac (1831-1897) et Ludovic Halévy (1834-1908) inaugurent en 1860 une fructueuse collaboration. Les deux auteurs, qui écrivent à partir de 1864 des livrets pour Offenbach, obtiennent un succès d'émotion avec *Froufrou* en 1869. Autour de Labiche, dont on parlera plus bas, de nombreux vaudevillistes assurent la prospérité du genre préféré des spectateurs : Crémieux, Marc-Michel, Delacour, Dumanoir, Siraudin, Clairville, les frères Cogniard, Duvert et Lauzanne, etc. Le mélodrame a moins de succès, surtout après 1860. Il est exploité par des auteurs déjà confirmés, tels Alexandre Dumas père, Auguste Anicet-Bourgeois (1806-1871) ou Adolphe Dennessy (1811-1899). Le premier fait jouer en 1860 à l'Ambigu-Comique *La Dame de Monsereau*, le second triomphe au même théâtre en 1862 avec *La Bouquetière des Innocents* et le dernier est assez fécond pour avoir jusqu'à cinq pièces représentées en même temps. Les drames historiques de Victor Séjour (1821-1874) ont également beaucoup de succès. *Le Bossu de Féval*, quant à lui, est autant apprécié à la Porte-Saint-Martin que dans les colonnes du *Siècle*.

L'Exposition universelle de 1867 permet aux théâtres d'atteindre un niveau de recettes exceptionnel. Pour l'exercice 1867-1868, la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques comptabilise 2 344 000 francs de droits d'auteur dont 1 836 000 francs à Paris. En province, beaucoup de théâtres sont construits par les municipalités, même si, grâce au chemin de fer, une partie du public provincial vient au théâtre directement à Paris. L'offre en matière de spectacles est très variée. Aux genres dramatiques déjà évoqués, il faut en adjoindre bien d'autres : revues de fin d'année, parodies, pantomimes, drames militaires qui reconstituent la prise de Pékin ou les grandes batailles du passé, féeries à la mise en scène de plus en plus grandiose, pièces « à femmes » montées par Léon Sari aux Délassements-Comiques, etc. La magie devient un art grâce au génie de Jean-Eugène Robert-Houdin (1805-1871). Les marionnettes sont appréciées des enfants (Guignol « monte » à Paris dans les années 1860) mais séduisent également un écrivain comme Durany qui ouvre en 1861 un théâtre de marionnettes dans le jardin des Tuileries. L'année suivante, un second et éphémère théâtre littéraire de marionnettes est créé pour un petit cercle d'initiés, l'*Erotikon Thatron*. Y participe Louis Lemercier de Neuville (1830-1918), le plus célèbre marionnettiste du temps. Les pièces à grand spectacle font souvent de longues carrières, comme *Les Pirates de la Savane* d'Anicet-Bourgeois et Dugué, très souvent repris depuis leur création à la Gaîté en 1858. Le cirque se développe lui aussi. Dès 1852 est inauguré le Cirque

d'hiver (baptisé Cirque Napoléon) édifié boulevard des Filles-du-Calvaire. Jean-Baptiste Auriol (1806-1881) passionne les foules par ses acrobaties. Les clowns Kemp puis Boswell font découvrir au public français un nouveau type de comique. Présente dans un très grand nombre de théâtres sous forme d'intermèdes, la danse n'a véritablement droit de cité qu'à l'Opéra. Le Second Empire correspond à un certain déclin du ballet parisien, malgré quelques belles réussites : *Le Papillon* (1860) que Marie Taglioni règle pour son élève Emma Livry (qui meurt brûlée en 1863, son tutu s'étant enflammé sur scène), *La Source* (1866) et surtout *Coppélia* (1870), deux ballets d'Arthur Saint-Léon (1821-1870), qui se partage entre Paris et Saint-Pétersbourg. À l'image des chorégraphes français réclamés dans toute l'Europe, le répertoire parisien domine les scènes du monde entier, en français ou en traduction. « *L'imagination de la France [...] est l'imagination du monde* », dira Legouvé en entrant à l'Académie en 1874.

Vaudeville et opérette

De même qu'on a déjà remarqué l'importance de la littérature de divertissement, il faut souligner, au sein de la production théâtrale du Second Empire, la place prise par le répertoire comique. On veut rire, s'amuser, se distraire. Le vaudeville est très prisé, à Paris comme en province. Le genre évolue. C'est en 1852 que Scribe, le créateur du vaudeville « moderne », fait représenter au Gymnase son 249^e et dernier vaudeville, *Madame Schlick*. Quelques mois plus tôt, en août 1851, Eugène Labiche (1814-1888) avait fait œuvre novatrice avec *Un chapeau de paille d'Italie*, créé au Palais-Royal. Cette « *odyssée burlesque* » (Alphonse Daudet) mêle de façon inédite bouffonnerie et art de l'intrigue. Labiche, dont la première pièce jouée date de 1838, s'impose comme le nouveau maître du vaudeville. « *Comme toi, je bats des mains à l'acte énergique du président* », écrivait-il à un ami le 7 décembre 1851 ; bonapartiste, Labiche n'en est pas pour autant particulièrement protégé par le pouvoir, même si sa comédie *Le Point de mire* est créée en 1864 au Théâtre de la Cour à Compiègne avant de l'être une semaine plus tard au Gymnase. Nommé maire de Souvigny-en-Sologne en 1868, il apprécie l'œuvre entreprise par le pouvoir dans sa région. Mais ses ouvrages ne sont pas épargnés par la censure impériale, comme l'a montré Odile Krakovitch. En 1860, *La Sensitive* manque d'être interdite à cause de son sujet scabreux (l'impuissance masculine). Labiche fait jouer sous le Second Empire une centaine de pièces sur les 173 que compte son répertoire, parmi lesquelles *Le Voyage de M. Perrichon* (1860), *La Cagnotte* (1864), *La Grammaire* (1867). Dans la moitié des cas, il travaille avec le Palais-Royal qui réunit la meilleure troupe comique de Paris. En 1864, la Comédie-Française lui ouvre ses portes ; il y donne *Moi*, satire de l'égoïsme. Pratiquant la collaboration, comme tous les auteurs du temps, Labiche donne de son époque et de la nature humaine une peinture douce-amère qui lui vaut l'admiration de Flaubert et de Zola et une élection à l'Académie Française en 1880. Ses vaudevilles perdent au fil des années leurs couplets chantés, le décret de 1864 sur la liberté des théâtres supprimant en outre leur caractère obligatoire sur les scènes secondaires. À côté de Labiche, l'autre grand peintre de la bourgeoisie est Henri Monnier (1799-1877), auteur, acteur et dessinateur à la fois, qui a créé dès 1830 le type de « Monsieur Prudhomme ».

Le vaudeville est cependant vivement concurrencé sous l'Empire par un genre nouveau qui prend peu à peu le nom d'opérette et dont l'apparition est un événement capital. L'opérette naît dans le contexte du système du privilège, en vigueur jusqu'en 1864. Elle est la conséquence directe du manque de débouchés dont souffrent les compositeurs. Afin de faire jouer leur musique, deux compositeurs

(Hervé et Offenbach) obtiennent du pouvoir, non sans mal, la possibilité de créer deux nouveaux théâtres : les Folies-Nouvelles en 1854 et les Bouffes-Parisiens en 1855. Ces deux établissements, de petite taille, n'ont droit qu'à un répertoire très réduit, d'où le terme « opérette » qui signifie littéralement « petit opéra » (et qu'Offenbach n'utilisera, de ce fait, que pour des œuvres en un acte). Assez rapidement, Hervé (Florimond Ronger dit, 1825-1892) doit s'effacer devant le succès de son rival ; il ne reviendra au premier plan qu'à partir de 1867 (*L'Œil crevé*, *Chilpéric*, *Le Petit Faust*). Violoncelliste virtuose, ayant quitté Cologne pour Paris en 1833, Jacques Offenbach (1819-1880) parvient en effet à faire de son Théâtre des Bouffes-Parisiens (ouvert en juillet 1855, pendant l'Exposition universelle, au Carré Marigny face au Palais de l'Industrie puis installé passage Choiseul) une vraie scène musicale qui joue Mozart et Rossini et qui est ouverte aux jeunes compositeurs (un concours d'opérette en 1856 a pour lauréats Bizet et Lecocq). Surtout, Offenbach conquiert, là aussi de vive lutte, le droit de donner de véritables opéras. Il triomphe en 1858 avec *Orphée aux Enfers*, « opéra-bouffon » en deux actes et quatre tableaux (c'est-à-dire en quatre actes). Sous le masque de la parodie antique, Offenbach tend à ses contemporains un miroir rien moins que flatteur mais que sa musique entraînante rend irrésistible. Les soixante-dix ouvrages lyriques qu'il fait jouer sous l'Empire (sur un total de cent dix) en font le musicien le plus fêté de son époque.

Naturalisé français en 1860, Offenbach débute la même année à l'Opéra (*Le Papillon*) et à l'Opéra-Comique (*Barkouf*, une chute mémorable malgré un livret de Scribe). La liberté des théâtres relance sa carrière en ouvrant à l'opérette toutes les scènes de la capitale alors que le nouveau genre était jusqu'alors confiné aux Bouffes-Parisiens. Offenbach s'implante aux Variétés où il va donner ses opéras-bouffes les plus fameux : *La Belle Hélène* (1864), *Barbe-Bleue* (1866), *La Grande-Duchesse de Gérolstein* (1867), *La Périchole* (1868), *Les Brigands* (1869). Il concurrence directement Labiche en donnant au Palais-Royal *La Vie parisienne* (1866). Sa musique est même acceptée à l'Opéra-Comique (*Robinson Crusoé* en 1867, *Vert-Vert* en 1869). En 1867, Offenbach se fait jouer dans cinq théâtres différents. L'Exposition universelle correspond à l'apogée de sa carrière. Un journaliste observe : « *L'univers appartient aux opérettes [sic] d'Offenbach et cette fois il a pris le parti de venir au-devant d'elles. Entre nous, l'Exposition n'est qu'un prétexte ; les étrangers s'y montreront quelquefois pour sauver les apparences, mais le but sérieux de leur visite et de venir admirer d'abord l'édition princeps de ces grandes bouffonneries parisiennes.* » Tous les souverains en visite à Paris vont passer une soirée aux Variétés. Offenbach fait également carrière à Vienne (il est le fondateur de l'opérette viennoise) et dans les stations allemandes à la mode (Ems, Baden-Baden alors appelé Bade) où l'art français est très présent (c'est à Bade qu'est créé en 1862 *Béatrice et Bénédict* de Berlioz). En dépit de ce qui a été souvent affirmé, Offenbach, qui est certes lié à Morny, ne reçoit aucun soutien du régime, ainsi que nous l'avons démontré dans notre biographie du compositeur. Il n'est pas le bouffon stipendié par l'empereur si fréquemment décrit... Sa réussite exceptionnelle, en tout cas, fait de l'opérette un genre musical attractif qu'exploitent de jeunes compositeurs, parmi lesquels Léo Delibes (1836-1891) et Charles Lecocq (1832-1918). Vers la fin de l'Empire, à côté des salles qui se sont reconvertis dans le nouveau genre (Folies-Dramatiques, Menus-Plaisirs) s'ouvrent des petits théâtres dédiés à l'opérette : Fantaisies-Parisiennes, Athénée. L'Empire légue à la III^e République une nouvelle forme de théâtre lyrique qui procède à la fois de l'opéra-comique et du vaudeville et qui est accessible à un large public. Sa diffusion s'appuie en outre, comme pour une très grande part du répertoire dramatique, sur la pratique du théâtre amateur, très répandue dans de nombreux milieux.

Le XIX^e siècle est l'époque de « l'avènement des loisirs », pour reprendre une expression d'Alain Corbin. Celui-ci observe que cet avènement est lié au passage d'un « *temps poreux, [...] de relative lenteur, souple* » à un « *temps calculé, prévu, ordonné* ». Selon lui, une industrie du divertissement citadin naît autour de 1850 en Angleterre avec l'Exposition universelle de 1851, l'ouverture du premier music-hall londonien en 1852 et l'essor du tourisme dû à Thomas Cook. On peut relever les mêmes phénomènes dans la France du Second Empire. Il est vrai que, comme l'a montré Robert Beck, le travail dominical progresse après 1830, alors que recule (selon une chronologie très variable) l'assistance à la messe et aux vêpres. Mais la tradition du Saint-Lundi, c'est-à-dire du lundi chômé, très développée dans les classes populaires, facilite la pratique de ces nouveaux loisirs, en outre favorisés par la remise en cause des formes traditionnelles de sociabilité. L'une des activités les plus appréciées est la participation à un orphéon, terme qui désigne aussi bien une chorale qu'une harmonie ou une fanfare. Le mouvement orphéonique s'est développé à partir de 1830, sous l'impulsion de Louis Bocquillon, dit Wilhelm (1781-1842), créateur d'une méthode d'enseignement du chant et fondateur de l'Orphéon de Paris. À partir de 1849, l'organiste Eugène Delaporte prend le relais de Wilhelm. Dans les années 1860, c'est Laurent de Rillé (1828-1915), un compositeur de second ordre, qui exerce une forte influence sur le mouvement. Selon les chiffres donnés par Paul Gerbod, la France compte en 1855 300 chorales et 400 sociétés instrumentales. En 1870, leur nombre a été multiplié par dix, si bien que l'orphéon concerne 200 à 250 000 personnes. Le Nord, l'Alsace-Lorraine et la Normandie sont parmi les régions les plus impliquées, à l'inverse du Midi et de la Bretagne. Le mouvement est autant rural qu'urbain et touche surtout les milieux populaires et la petite bourgeoisie. Il ne recrute que des hommes. Malgré diverses tentatives, aucune fédération nationale n'est constituée. Si les sociétés musicales ont généralement pour cadre un village ou un quartier, certaines sont fondées dans des usines, à l'initiative des patrons.

Sous le Second Empire, les concours entre sociétés (chantantes ou instrumentales) se développent. Ils ont lieu chaque année de mai à octobre. À l'occasion de l'Exposition universelle de 1855, 3 500 choristes chantent au Palais de l'Industrie. Quatre ans plus tard, la même enceinte accueille la « Première Réunion Générale des Orphéonistes de France » : 6 000 choristes, groupés par province, se produisent devant 40 à 50 000 spectateurs. Des concours plus modestes sont organisés dans un cadre local, départemental ou régional. Certains festivals de province (Bordeaux, Le Havre) parviennent à regrouper des milliers de participants. Des compétitions ont également lieu entre formations de différents pays. Une presse spécialisée est créée (*L'Orphéon*, *La France chorale*, *La Musique populaire*, etc.). Éditeurs de musique, facteurs d'instruments, fabricants de bannières et d'uniformes, compagnies ferroviaires, hôteliers et restaurateurs : nombreux sont les secteurs d'activités à tirer profit du mouvement orphéonique. Les milieux musicaux professionnels le considèrent avec bienveillance, du moins jusqu'aux années 1860. De 1852 à 1860, Gounod dirige l'Orphéon de Paris pour lequel il compose quelques morceaux. Ambroise Thomas s'intéresse également aux orphéons. Le pouvoir impérial adopte une attitude prudente car il se méfie de cette prolifération de sociétés populaires. Seul Victor Duruy cherche, vainement, à introduire le chant choral dans les écoles. Du reste, l'idéal de fraternité et de régénération morale mis en avant par la presse spécialisée ne saurait masquer les faiblesses du mouvement : goût excessif des uniformes, rivalités exacerbées entre sociétés, partialité des jurys, faible niveau musical des orphéonistes (qui ont beaucoup de mal à pratiquer la lecture à vue), fréquente médiocrité du répertoire joué. L'orphéon n'est pas moins « *une forme inédite de loisir et de délassement et [...] un moyen d'éducation morale et civique* » (Paul

Gerbod).

Le développement des orphéons est contemporain de celui des kiosques à musique, étudiés par Marie-Claire Mussat. C'est à Metz, en 1852, qu'est construit le premier kiosque. Les constructions, à vrai dire, ne sont pas encore très fréquentes mais les kiosques démontables en bois ont dû être très nombreux. Ils permettent un accès à la musique beaucoup plus large, d'autant plus qu'on en trouve dans de simples bourgs. Wagner est joué dans les kiosques dès 1861 ! Encore plus fondamentale est l'apparition des concerts populaires. Depuis 1828, la Société des concerts du Conservatoire proposait à un public très réduit des exécutions d'une qualité exceptionnelle, dans la salle construite rue Bergère en 1811. Diverses tentatives pour créer d'autres associations de concerts symphoniques à Paris ont échoué. Jules Pasdeloup (1819-1887) constitue cependant en décembre 1852, avec l'appui d'Auber, la Société des Jeunes Artistes du Conservatoire qui donne des concerts à la salle Herz. Premier prix de piano, Pasdeloup est un proche du pouvoir : il organise les soirées musicales de la princesse Mathilde et du comte Nieuwerkerke. En 1861, il décide de toucher un public beaucoup plus vaste en louant le Cirque Napoléon. Les « Concerts Populaires de Musique Classique » sont nés. Le premier a lieu le 27 octobre 1861, devant quatre mille personnes ; Weber, Beethoven, Mendelssohn, Haydn et Méhul sont au programme. Les concerts ont lieu le dimanche en matinée et les places coûtent entre 5 francs et 75 centimes. Nommé directeur de l'Orphéon pour la rive droite de Paris en 1863, Pasdeloup est un admirable organisateur. Ses saisons comportent vingt-quatre matinées, réparties en trois séries de huit. Il fait découvrir Wagner et Schumann à des auditeurs enthousiastes et donne leur chance aux jeunes compositeurs français. Les Concerts Populaires démocratisent la culture musicale.

Berlioz dirige un « concert-monstre » en 1855

Le prince Napoléon[-Jérôme] m'a fait proposer d'organiser un vaste concert dans le palais de l'Exposition des produits de l'industrie, pour le jour où l'Empereur devait y faire la distribution solennelle des récompenses. J'ai accepté cette rude tâche, mais en déclinant toute responsabilité pécuniaire. Un entrepreneur intelligent et hardi, M. Ber, s'est présenté. Il m'a traité généreusement et cette fois ces concerts (car il y en a eu plusieurs après la cérémonie officielle) m'ont rapporté près de huit mille francs. J'avais placé, dans une galerie élevée derrière le trône, douze cents musiciens qu'on entendit fort peu. Mais le jour de la cérémonie, l'effet musical était de si mince importance, qu'au milieu du premier morceau (la cantate *L'Impériale* que j'avais écrite pour la circonstance) on vint m'interrompre et me forcer d'arrêter l'orchestre au moment le plus intéressant, parce que le prince avait son discours à prononcer et que la musique durait trop longtemps... Le lendemain, le public payant était admis. On fit soixante-quinze mille francs de recette. Nous avions fait descendre l'orchestre qui, bien disposé cette fois dans la partie inférieure de la salle, produisit un excellent effet. Ce jour-là on n'interrompit pas la cantate, et je pus allumer le bouquet de mon feu d'artifice musical. J'avais fait venir de Bruxelles un mécanicien à moi connu, qui m'installa un métronome électrique à cinq branches. Par le simple mouvement d'un doigt de ma main gauche, tout en me servant du bâton conducteur avec la droite, je pus ainsi marquer la mesure à cinq points différents et fort distants les uns des autres, du vaste espace occupé par les exécutants. Cinq sous-chefs recevant mon mouvement par les fils électriques, le communiquaient aussitôt aux groupes dont la direction leur était confiée. L'ensemble fut merveilleux. [...] Il y eut, à ces concerts du Palais de l'Industrie, de beaux effets produits surtout par les morceaux dont les harmonies étaient larges et les mouvements un peu lents. Les principaux, autant qu'il m'en souvienne, furent ceux du chœur *d'Armide*: *Jamais, dans ces beaux*

*lieux, du *Tibi omnes* de mon *Te Deum*, et de l'Apothéose de ma *Symphonie funèbre et triomphale*.*

Source : *Mémoires de Hector Berlioz, membre de l'Institut de France, comprenant ses voyages en Italie, en Allemagne, en Russie et en Angleterre,*
Paris, Michel Lévy frères, 1870.

Le café-concert

L'histoire du café-concert n'est pas facile à retracer. Malgré quelques travaux, il manque encore une grande étude sur cette forme de loisirs dont l'importance est primordiale pour l'histoire culturelle de la seconde moitié du XIX^e siècle. De surcroît, la variété des appellations (« cafés-spectacles, cafés chantants, cafés-concerts ») ajoute à la confusion. C'est aux Champs-Élysées (déjà lieu de naissance de l'opérette avec les Bouffes-Parisiens) qu'apparaissent les premiers cafés chantants, dans les années 1840 : le café Morel (devenu en 1860 l'Alcazar d'Été) et le café des Ambassadeurs, bientôt imités par le pavillon de l'Horloge. Le succès de ces cafés-concerts d'été (car les Champs-Élysées ne sont fréquentés qu'aux beaux jours) a pour conséquence durant la décennie suivante l'ouverture, en centre ville, de cafés-concerts d'hiver. On en trouve aussi dans les quartiers périphériques où ils prennent le relais des bals et des cafés de barrière. Les boulevards de Strasbourg, Saint-Denis et Poissonnière et leurs alentours regroupent les établissements les plus connus, parmi lesquels l'Eldorado (1858) et l'Alcazar lyrique d'hiver (1860), à l'allure de palais mauresque. En 1864, est ouvert sur le boulevard du Prince-Eugène (l'actuel boulevard Voltaire) le Bataclan, en forme de pagode chinoise et dont le nom est tiré d'un ouvrage d'Offenbach. Les nouvelles salles peuvent contenir jusqu'à trois mille spectateurs et comportent une galerie-promenoir, voire même des loges. On estime à un peu moins de deux cents le nombre des cafés-concerts installés dans le département de la Seine à la fin de l'Empire. Les spectacles proposés par ces différents lieux sont de nature assez variée mais, peu à peu, les cafés-concerts adoptent un programme-type, bien décrit par Concetta Condemi. Une première partie est consacrée aux « spectacles de curiosités » (acrobates, prestidigitateurs, animaux savants, etc.) et se termine par un intermède exécuté par l'orchestre, lequel peut compter trente musiciens. Durant la seconde partie, chansonnettes et romances sont chantées par les artistes installés en demi-cercle sur la scène (c'est la « corbeille ») puis vient le « tour de chant » de la vedette, le « clou » du spectacle. Une petite pièce ou un simple duo constitue la troisième et dernière partie.

Les cafés-concerts les plus importants ont une décoration clinquante : leur luxe de pacotille est censé éblouir le public et la lumière, multipliée par les miroirs, y abonde (le phénomène concerne aussi les cafés, comme en témoigne le Grand Café parisien, ouvert en 1857, avec son comptoir monumental et ses trente billards). L'entrée est libre et gratuite mais le spectateur est obligé de commander une boisson (les moins chères coûtent de 40 à 75 centimes) et certains directeurs d'établissement forcent leurs clients à renouveler les consommations, pratique interdite en 1864. Le grand attrait du café-concert est la liberté dont y jouit le public. Un journaliste, cité par Lionel Richard, écrit en 1869 : « *Vous tournez et retournez votre chaise, vous prenez vos aises, de face, de profil ou le dos à la scène, vous causez, vous buvez, vous fumez, vous lisez, vous êtes attentif ou distrait, joyeux ou grave, sans qu'on n'ait rien à vous dire.* » En 1867, un autre journaliste écrivait : « *Le café-concert a sur le théâtre l'immense avantage du cigare, de la bière, du coude sur la table.* » Le public n'hésite pas à reprendre les refrains en chœur et à faire du tapage. Dès 1860, le terme de « beuglant » est utilisé pour qualifier les établissements de second ordre. Le pouvoir surveille de près

les cafés-concerts. Le répertoire chanté doit être visé quotidiennement par les autorités, procédure maintenue jusqu'en 1906. Les chansons sociales et celles qui évoquent l'armée, la religion et la Révolution française sont systématiquement censurées. Sous l'Empire, 800 chansons environ sont interdites sur les 6 000 produites. À partir de 1863, les chanteurs, appelés « saltimbanques bateleurs » par l'administration, font l'objet d'une surveillance accrue. Les directeurs sont soumis à des amendes. La fermeture de salles est plus rare. Les cafés-concerts doivent surtout faire face à l'opposition des théâtres, très hostiles à cette nouvelle forme de concurrence. L'engagement de l'actrice Suzanne Lagier en 1865 à l'Eldorado fait scandale. Deux ans plus tard, la même salle engage une tragédienne pour réciter du Corneille et du Racine. Cette initiative conduit Camille Doucet à accorder aux cafés-concerts, le 31 mars 1867, le droit de présenter des artistes en costumes de scène et de faire jouer des œuvres dramatiques. C'est la suite logique de la liberté des théâtres accordée en 1864.

Les premiers créateurs de cafés-concerts ont été des limonadiers qui transforment leurs débits de boissons en salles de spectacle. Les établissements sont ouverts de 19 h à 1 h du matin. Les cafés-concerts de plein air proposent aussi des matinées les dimanches et les lundis. Les artistes sont souvent exploités. Les moins chanceux gagnent de 0,50 à 2,50 francs par représentation. Comme beaucoup de comédiennes, les chanteuses sont souvent réduites à verser dans la prostitution. Le répertoire est volontairement stupide : *Le sire de Framboisy* (1855), *L'ode au Chameau* (1857), *L' pied qui r'mue* (1862), *La jeune fille au trombone* (1864), *J'suis chatouilleux* (1869), etc. C'est le règne de la « scie », c'est-à-dire du refrain inepte. Les liens avec l'opérette sont assez nombreux : auteurs ou compositeurs (Hervé) et interprètes (Joseph Kelm, Darcier) travaillent pour les deux genres. Avant 1870, la seule grande vedette produite par le café-concert est Thérésa (Emma Valadon dite, 1837-1913). Figurante de théâtre, la « diva de la chope » connaît un immense succès à partir de 1863 à l'Alhambra et à l'Eldorado. Invitée dans les salons, admirée par l'empereur aussi bien que par Alexandre Dumas ou Banville, Thérésa gagne cent mille francs par an avec des chansons comme *La gardeuse d'ours* (1863), *Rien n'est sacré pour un sapeur !....* (1864) ou encore *La Femme à barbe* (1865). Le succès des cafés-concerts, symbolisé par l'éclatante réussite de Thérésa, conduit les auteurs des chansons à s'organiser pour faire valoir leurs droits : la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique (la SACEM) est fondée dès 1850. Le montant des droits qu'elle perçoit connaît en peu d'années une croissance vertigineuse.

Avec le café-concert, en tout cas, la chanson, traditionnellement si ancrée dans les mœurs, se métamorphose en devenant spectacle et en se pliant à une logique économique. Les goguettes et les sociétés chantantes, volontiers adeptes de chansons frondeuses, perdent de leur importance et pâtissent de la limitation du droit de réunion. Après la mort de Béranger, en 1857, Gustave Nadaud (1820-1893) exploite certes encore la veine chansonnière mais en lui ôtant tout contenu politique. En province, la vogue du café-concert est aussi marquée qu'à Paris. Les Alcazars, les Eldorados, les Gaîtés, les Folies fleurissent dans toutes les villes. À Marseille, le Casino municipal date de 1856 et l'Alcazar de 1857. Le Casino est décoré de glaces géantes et de palmiers en fer forgé tandis que l'Alcazar possède deux étages de galeries. À Lyon, le Casino des Arts et l'Eldorado lyonnais sont ouverts en 1862 et 1865 sur la Presqu'île. En 1861 avaient ouvert les Folies Lyonnaises dans le quartier populaire de la Guillotière. « *Dès 1863, Marseille possède dix concerts [sic], Lyon, neuf, Bordeaux autant, Toulouse, huit, Nice et Toulon, six. Aix-en-Provence, Angers, Angoulême, Avignon, Châlons, Dijon, Grenoble, Le Havre, Le Mans, Limoges, Montpellier, Nancy, Nîmes, Reims, Rouen, Saint-Étienne, Tours, etc., eurent les leurs* » (André Sallée et Philippe Chauveau). La petite bourgeoisie et les classes populaires sont très friands

de ce nouveau type de distraction. Le « beau monde » ne le dédaigne pas, à l'occasion : en 1865, le théâtre du casino de Biarritz est transformé en « café-alcazar ».

Le tourisme

Au contraire du café-concert, le tourisme est un loisir réservé aux classes aisées. Le phénomène apparaît en Angleterre : Thomas Cook (1820-1890) est le premier à exercer une activité de « *Tour operator* » en organisant des séjours à Paris pour ses compatriotes, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1855. Si la villégiature mondaine est antérieure au Second Empire, c'est toutefois dans les années 1850 et 1860 que bon nombre de lieux de séjour se dotent d'infrastructures. Les villes d'eaux connaissent un très grand essor, leur clientèle triplant sous l'Empire pour atteindre en 1870, selon Armand Wallon, environ 300 000 visiteurs. Le développement du réseau ferré joue bien sûr un rôle essentiel et chaque station se bat pour être reliée le plus vite possible (Plombières l'est en 1860 et Vichy en 1862). La médecine thermale s'organise (fondation de sociétés d'hydrologie médicale et création en 1858 de *La Gazette des eaux*). Les villes d'eaux attirent les capitalistes en mal d'investissements. On espère, grâce à l'érection de casinos, concurrencer Bade, la « *capitale d'été de l'univers* », et faire fortune. Les jeux de hasard sont en effet la principale source de revenus des stations. Chaque ville a son « grand homme ». À Vichy, c'est Arthur Callou (1822-1873), administrateur de la Compagnie fermière des eaux, que les Goncourt, en 1867, décrivent comme « *l'Haussmann d'ici* ». Ils le voient ayant « *tout dans la main : les eaux, les bains, l'exploitation de toutes les sources, le casino, le théâtre, les concerts, l'imprimerie, le journal, tout un monde d'ouvriers, de maçons jusqu'aux cartonniers des boîtes de pastilles, une armée de six cents ouvriers, hommes et femmes. Les paysans l'appellent Napoléon IV* ». Vittel est lancé par l'avocat Louis Bouloumié (1812-1869) qui était venu y réparer sa santé après son passage en prison lors du coup d'État.

On n'hésite pas, du reste, à acheter les journalistes pour vanter les mérites d'une station. La meilleure des publicités est cependant un séjour de l'empereur ou de l'impératrice. Eugénie lance les Eaux-Bonnes, dans les Pyrénées, en y prenant les eaux en 1855 et en 1861. Napoléon III, à partir de 1856, accomplit onze saisons dans trois villes d'eaux, Plombières, Saint-Sauveur et Vichy. Ces séjours lui permettent d'avoir des entretiens diplomatiques discrets (Cavour à Plombières en 1858) tout en se soignant. Dans ces trois villégiatures, il s'intéresse de près aux problèmes d'aménagement (routes, parcs, églises, etc.) auxquels il participe par ses dons. Il loge chez des particuliers (par exemple chez le chef d'orchestre Isaac Strauss en 1861 et 1862) ou se fait construire un logement. Ministres et courtisans le suivent, faisant de la station choisie par l'empereur le lieu à la mode. Vichy, qui compte déjà 50 hôtels et 70 maisons meublées en 1860, accueille en 1869 24 000 curistes, soit 4 000 de plus que Bagnères-de-Luchon où le prince impérial est venu en cure deux ans plus tôt. La station auvergnate, dont Isaac Strauss anime les bals et les concerts, est la villégiature la plus courue ; on y croise Scribe, Lamartine, Auber, Rossini, Flandrin, Thiers, Guizot... Biarritz est aux stations balnéaires ce que Vichy est aux stations thermales. L'impératrice avait fréquenté la ville avant son mariage. Elle y revient avec Napoléon III en juillet 1854 et le couple y réside presque chaque été jusqu'en 1868, dans la « Villa Eugénie » dont la construction est achevée en 1859. Dès 1855, la station est reliée par le chemin de fer à Bayonne. Les Bains Napoléon ouvrent en 1858, la même année que le casino. La création de ce dernier avait été projetée par Isaac Strauss mais c'est la famille Montfort qui réalise l'opération. La salle de bal du casino est placée sous la direction d'Émile Waldteufel et de son

frère. Sur la côte atlantique, seule Arcachon peut rivaliser avec Biarritz. La commune, créée en 1857, doit son existence à la Compagnie du Midi des frères Pereire. Napoléon III s'y rend en 1859 et 1863 et développe l'ostréiculture dans la baie. La station est lancée comme un lieu de régénération physique. « *C'est Tahiti à quelques kilomètres de Bordeaux* », écrit un journaliste. Un casino mauresque est ouvert en 1857. Cinq ans plus tard commence la construction de la « Ville d'hiver » constituée d'un essaim de riches villas.

Tout le littoral français profite de la mode des bains de mer (pratiqués du reste tout habillé et dans des cabines roulantes). En Normandie, Dieppe se dote en 1857 d'un casino baptisé le « Palais de la Mer » et que Théophile Gautier décrit comme un « Versailles face à la mer ». Trouville, déjà fréquenté sous la monarchie de Juillet, poursuit son essor : le train atteint Pont-l'Evêque en 1858 et la station elle-même cinq ans plus tard, ce qui la met à cinq heures de Paris. Un nouveau casino, éclairé par 600 becs de gaz, est ouvert en 1865. Mais Trouville doit faire face à la concurrence de Deauville qui est créé sur une zone de marais et de dunes à partir de 1859, avec l'appui de Morny. De la même façon, le dramaturge Dennery s'attache à faire de Cabourg une station réputée. En Bretagne, ce sont les Anglais qui font la renommée de Dinard. L'annonce de la venue du couple impérial en 1868 (séjour qui n'a en fait pas eu lieu) est l'occasion de nouveaux aménagements. L'arrivée du train à Saint-Malo en 1864 convertit la région malouine aux bains de mer. Les Anglais jouent aussi un rôle déterminant dans le développement de la « côte d'Azur » (le terme n'est créé qu'en 1887), où constructions de luxe et acclimatation de plantes tropicales vont de pair. Douze lords, pas moins, passent l'hiver à Cannes en 1869-1870. Nice, place de santé pour l'hiver, bénéficie également de la présence d'une importante colonie russe. La première église orthodoxe d'Europe occidentale y est ouverte en 1860. Cinq ans plus tard, le tsar Alexandre II vient à Nice rejoindre son fils mourant. Le PLM atteint Nice en 1864 puis Monaco en 1868. Depuis 1863, le prince de Monaco Charles III, qui a cédé en 1861 Menton à la France, s'est entendu avec François Blanc (1806-1878), le gestionnaire du casino de Hombourg, pour faire de sa principauté la capitale européenne du jeu. Un premier casino est créé en 1865 sur le plateau des Spélugues, rebaptisé Monte-Carlo l'année suivante. De 1850 à 1860, Hyères, quant à elle, quintuple sa capacité hôtelière. Le sellier Alexis Godillot (1816-1893), qui fournit à l'armée les fameux souliers portant son nom, s'y lance dans de grandes opérations immobilières.

La montagne, elle aussi, commence à être visitée. Chamonix bénéficie de la publicité que lui procure le voyage du couple impérial en 1860. La ville accueille en 1869 14 000 visiteurs. On excursionne avec un guide. Labiche situe le deuxième acte du *Voyage de M. Perrichon* (1860) dans une auberge près de la mer de Glace. Dans les Pyrénées, la route du col du Tourmalet est ouverte en 1864. Tous les voyageurs, quelle que soit leur destination, ont besoin d'être informés, ce qui explique le succès des guides de voyages. Selon Jean-Yves Mollier, 508 guides ont été recensés en France de 1837 à 1870. En 1853 et 1855, Louis Hachette rachète le fonds de ses concurrents et s'attache les services d'Adolphe Joanne (1813-1881) dont les guides ne vont pas tarder à faire office de modèles. La collection des guides Joanne, officiellement créée en 1860, apprend aux touristes français l'art du voyage. Dûment renseignés par ces guides dont le plan est calqué sur le réseau ferré, les touristes du Second Empire profitent également de l'attention que leur portent les compagnies ferroviaires : trains spéciaux (« trains de plaisir »), réduction de tarifs, cartes d'abonnements ou « billets d'excursion ». Du reste, il n'est pas forcément nécessaire d'aller loin. Faute de participer aux régates réservées à une élite anglophilie (le Yacht Club de France date de 1867), on va canoter à Bougival ou à Asnières puis se reposer dans les guinguettes installées au bord de l'eau comme celle de la Grenouillère, sur l'île de

Croissy. Sur les bords de la Seine et de la Marne, on pêche, on danse. De nouvelles formes de loisir populaire apparaissent ainsi, en marge du tourisme proprement dit.

Conclusion

Bien qu'il ait déclaré la guerre à la Prusse le 19 juillet 1870, le Second Empire ne dispose que d'une armée désorganisée. Le ministre de la Guerre, Leboeuf, a beau affirmer : « *Il ne manque pas un bouton de guêtre !* », la mobilisation des troupes s'effectue difficilement. Comme le souligne François Roth, mobilisation et concentration n'ont pas été dissociées, d'où une grande confusion. Les 140 000 réservistes tardent à rejoindre leurs unités. Un changement du plan de concentration aggrave encore la situation. Les voies de chemin de fer (notamment l'axe Paris-Strasbourg) sont saturées, ce qui entraîne la défaillance des services techniques. Les hommes sont mal équipés et mal approvisionnés. Ils gardent cependant le moral et sont bien décidés à passer le Rhin pour battre les Prussiens. Le 28 juillet, Napoléon III quitte Saint-Cloud pour rejoindre Metz en compagnie du prince impérial. Malgré sa santé défaillante, il a pris le commandement en chef des armées et laissé la régence à l'impératrice Eugénie. Du côté allemand, la mobilisation se déroule avec ordre et efficacité. Le général Von Moltke (1800-1891) dirige treize corps d'armée de la Confédération de l'Allemagne du Nord, deux corps d'armée bavarois, une division badoise et une division wurtembergeoise, soit 460 000 hommes, 56 000 cavaliers et 1 500 pièces d'artillerie. Du côté français, on ne compte que 290 000 hommes, 25 000 cavaliers et un peu moins de 1 000 pièces d'artillerie. Le 11 juillet, les trois armées initialement prévues ont été réunies en une seule, appelée « armée du Rhin » et composée de sept corps d'armée dont les trois principaux sont confiés à Bazaine, Mac Mahon et Canrobert. À la fin du mois de juillet, les préparatifs sont à peu près terminés dans les deux camps et chacun s'attend au déclenchement des hostilités. La France part seule au combat, aucune puissance européenne n'ayant pris fait et cause pour elle.

Le 2 août, les troupes françaises font une reconnaissance à Sarrebruck. Ce simple mouvement, sans portée, est transformé par le régime puis par la presse en une grande victoire qui électrise l'opinion. Mais la réalité est tout autre : le 4 août, les Français sont battus à Wissembourg et, deux jours plus tard, la bataille de Woerth (appelée bataille de Froeschwiller par les Allemands) se termine à l'avantage des troupes du prince héritier Frédéric de Prusse. La charge héroïque des cuirassiers de Reichshoffen n'a servi à rien. Mac Mahon est vaincu en Alsace et la route de Strasbourg est ouverte. Le même jour, la mauvaise coordination du commandement français et l'inertie de Bazaine conduisent à la défaite de Forbach-Spicher. L'armée de Lorraine est contrainte de se replier sur Metz. L'annonce de ces revers jette le pays dans la stupeur. Paris s'agit. Émile Ollivier est contesté au Corps législatif, convoqué en session extraordinaire le 9 août, et démissionne. La régente Eugénie peut ainsi ramener au pouvoir la droite autoritaire, comme elle le souhaitait depuis des années. Se réservant le ministère de la Guerre, le général Charles Guillaume Cousin de Montauban, comte de Palikao prend la tête du nouveau ministère composé de bonapartistes autoritaires. « *En soi, la nomination de ce nouveau gouvernement [est] une véritable usurpation de la part de l'impératrice, qui [a] outrepassé ses pouvoirs en écartant l'empereur de la formation du ministère.* » (Stéphane Audouin-Rouzeau) La nouvelle équipe n'est guère à la hauteur de la tâche formidable qui l'attend. Elle ne peut même plus compter sur le projet d'invasion maritime de la Prusse par la Baltique qui avait été échafaudé, non sans certaines chances de réussite, mais qui est abandonné début août.

Alors que les troupes allemandes progressent en territoire français, la classe 1870 est appelée dans sa totalité et la Garde nationale est rétablie. Habilement, Moltke s'avance en Lorraine. Guillaume I^{er} de Prusse et Bismarck entrent en France le 11 août. Le lendemain, Napoléon III, usé par la maladie, cède le commandement en chef à Bazaine. « *C'est une abdication de fait* » (François Roth). Le même jour,

Nancy est occupée par les Allemands. On attend beaucoup de Bazaine, très populaire. Sa première tâche est de replier l'armée du Rhin sur Châlons, comme le lui a demandé l'empereur. Mais le 16 août, malgré sa supériorité numérique, Bazaine, déjà accroché l'avant-veille à Borny, est battu à la bataille de Rezonville-Mars-la-Tour. En fait, les Français sont restés maîtres du terrain mais Bazaine a donné la victoire aux Allemands en se repliant trop vite. Le 18 août, Moltke remporte une nouvelle victoire à Saint-Privat, malgré d'importantes pertes subies à Gravelotte. Les Français se retrouvent contraints de s'enfermer dans Metz. C'est ce que souhaitait Bazaine qui n'a pas véritablement cherché à briser l'étau allemand. Ces combats du 14-18 août sont les plus meurtriers de tout le conflit : près de 75 000 morts dont 40 000 Allemands. Les soldats se sont battus avec acharnement des deux côtés. L'audace offensive du commandement allemand, qui contraste avec la passivité de Bazaine, a fait la différence. En tout cas, le cours des événements fait craindre désormais un siège de Paris et la capitale organise sa résistance sous la direction du général Trochu (1815-1896), nommé le 17 août gouverneur de Paris par l'empereur mais dont l'action est contrecarrée par Palikao et Eugénie. Ni l'un ni l'autre ne sont favorables à un retour de Napoléon III à Paris. L'absence de nouvelles précises provenant de l'Est n'en fragilise pas moins le ministère Palikao. La confiance dans le régime s'affaiblit de jour en jour.

Tandis que Bazaine se laisse enfermer dans Metz dont les Allemands entament le siège, les troupes commandées par Mac Mahon se sont repliées sur Châlons, non sans pertes et désordre. Prenant le risque de découvrir Paris, Palikao ordonne à Mac Mahon de remonter vers le nord à la rencontre de Bazaine. La manœuvre commence le 21 août. Napoléon III suit cette « armée de Châlons », forte d'environ 100 000 hommes, mais sans jouer le moindre rôle. Les soldats ne le reconnaissent plus comme leur chef. À partir du 26 août, Moltke se lance à la poursuite de Mac Mahon. Ces diverses manœuvres militaires ont lieu dans un climat politique de plus en plus chaotique, le manque d'informations alimentant les rumeurs les plus diverses. Ici ou là, certains versent dans l'affolement (exode, peur des espions, mouvements de panique, etc.). Des résistances aux levées d'hommes se manifestent. La confiance dans la victoire n'a toutefois pas disparu et l'élan patriotique n'est pas éteint, surtout en ville, comme en témoigne le chiffre de 36 000 engagés volontaires dans l'armée active au mois d'août. Les revers subis par Bazaine entre le 14 et le 18 août n'ont pas été présentés comme tels par la propagande officielle et, vers la fin du mois, il suffirait de l'annonce d'une victoire, même peu importante, pour ressouder la communauté nationale. C'est au contraire de manière désastreuse que va débuter le mois de septembre 1870. L'armée du Rhin ne parvient pas à sortir de Metz. Après avoir hésité, Bazaine a bien tenté mollement de percer les lignes prussiennes le 31 août et le 1^{er} septembre ; mais les combats de Nouilly-Servigny, pourtant bien engagés, ont échoué à cause du manque de résolution du commandant en chef. L'*« armée de Châlons »*, victime de l'entêtement de la régente et de Palikao, ne tarde pas à connaître un sort encore plus catastrophique.

Le 30 août, une partie de cette armée subit une sévère défaite à Beaumont. Ce sont des troupes découragées qui font halte à Sedan, une place forte des Ardennes située dans une cuvette. Bientôt pris en tenailles par deux armées allemandes, Mac Mahon est obligé d'accepter le combat alors que sa position est très peu favorable. Moltke a parfaitement réussi sa manœuvre d'enfermement. La bataille s'engage le 1^{er} septembre. Blessé par un éclat d'obus, Mac Mahon doit céder le commandement au général Ducrot qui, à son tour, s'efface devant le général Wimpffen qui se prévaut d'un ordre de Palikao. Ces changements n'ont pour conséquence que d'affaiblir un peu plus le camp français. Malgré l'héroïsme de la cavalerie, la défaite est à peu près certaine dès le milieu de la journée, en grande partie à cause de la supériorité de l'artillerie allemande. Napoléon III, qui a éloigné le prince impérial le 27 août, participe vaillamment à la bataille. Sans doute espère-t-il mourir au combat mais il est

épargné par les balles et les obus. Devant l'ampleur du désastre, l'empereur prend la décision de faire hisser le drapeau blanc. Il remet à l'émissaire envoyé par Moltke, une lettre destinée à Guillaume I^{er} ainsi rédigée : « *Monsieur, mon frère ! N'ayant pas eu le bonheur d'être tué à la tête de mes troupes, il ne me reste qu'à remettre mon épée à votre Majesté. Napoléon.* » Les combats cessent dans la soirée. Une rencontre est organisée entre les chefs militaires des deux camps. Moltke et Bismarck exigent une capitulation totale. Napoléon III accepte ces conditions et la capitulation est signée le 2 septembre. « *Dans l'histoire militaire du XIX^e siècle, c'est un fait sans précédent par son ampleur* » (François Roth). L'empereur rencontre Bismarck puis Guillaume I^{er} avant de partir pour le château de Wilhelmshöhe, en Westphalie, où il est assigné à résidence. Le bilan humain de la bataille de Sedan est très lourd pour les Français : 13 000 tués et environ 75 000 prisonniers.

Dès le 1^{er} septembre, des premiers échos pessimistes sont parvenus à Paris. Le lendemain, les milieux officiels reçoivent confirmation de la défaite. La nouvelle se répand le 3. Elle est officialisée par une proclamation qui est affichée dans tout le pays au matin du 4 septembre. La défaite de Sedan est un choc pour la population qui garde néanmoins son calme, même si Lyon, Marseille et Bordeaux connaissent des mouvements révolutionnaires. C'est à Paris que va se jouer la survie du régime. Au Corps législatif, l'opposition est parvenue à provoquer la reprise des débats, interrompus depuis l'après-midi, dans la nuit du 3 au 4. Palikao annonce aux députés la défaite et Jules Favre demande aussitôt la déchéance de l'empereur et le transfert du pouvoir à une commission émanant du Corps législatif. L'examen de ces propositions est reporté au dimanche 4 septembre, à midi. Cependant, dès la soirée du 3, l'extrême gauche parisienne s'est organisée et les Parisiens sont descendus dans la rue. Quand les débats reprennent au Palais Bourbon et alors que la majorité des députés s'est ralliée à une proposition de Thiers qui prévoit la nomination d'un « Comité de gouvernement », la Chambre est envahie par la population, menée par la Garde nationale. Les députés républicains prennent la tête de l'émeute pour la contenir. Gambetta proclame la déchéance de l'Empire en ces termes : « *Citoyens, attendu que la patrie est en danger ; attendu que le temps nécessaire a été donné à la représentation nationale pour prononcer la déchéance ; attendu que nous sommes et que nous constituons le pouvoir régulier issu du suffrage universel libre, nous déclarons que Louis-Napoléon Bonaparte et sa dynastie ont à jamais cessé de régner en France.* » À la foule qui réclame la proclamation de la République, Jules Favre répond qu'une telle proclamation doit avoir lieu à l'Hôtel de Ville. Les émeutiers quittent donc l'enceinte du Palais Bourbon, accompagnés par les députés républicains. Dans la soirée, Favre revient annoncer à ses anciens collègues la formation du gouvernement de la Défense nationale, présidé par le général Trochu, et la dissolution du Corps législatif. Au Sénat, ignoré par les émeutiers, l'assemblée se sépare également dans la soirée. C'en est fini du Second Empire. La guerre, poursuivie par le nouveau pouvoir, est marquée par la capitulation de Bazaine à Metz (27 octobre 1870) et les souffrances des Parisiens assiégés; elle prendra fin avec l'armistice du 28 janvier 1871. Quatre mois plus tard, le 10 mai 1871, la paix sera scellée par le traité de Francfort qui prévoit la perte de l'Alsace-Lorraine et le paiement d'une indemnité de 5 milliards de francs. Entre-temps, une Commune insurrectionnelle a pris le pouvoir à Paris ; elle est réprimée lors de la « semaine sanglante » du 22 au 28 mai 1871.

Le 4 septembre, le pouvoir impérial s'est évanoui d'une manière déconcertante. Palikao et Eugénie quittent Paris dans l'après-midi du 4 : le ministre va se réfugier en Belgique et l'impératrice, aidée par son dentiste américain, le docteur Evans, part en Normandie s'embarquer pour l'Angleterre. Fait significatif, c'est au Palais Bourbon et non aux Tuileries que s'est porté le peuple parisien. L'Empire

paraît, en ce dimanche 4 septembre 1870, assister en simple spectateur à sa propre dissolution. Pas un coup de feu n'a été tiré et, au soir de cette journée révolutionnaire, la capitale est calme. En province, la République remplace l'Empire de façon presque aussi paisible. Des violences ont lieu à Lyon et à Marseille mais les troubles sont très circonscrits. Les préfets en place cèdent leurs pouvoirs aux comités républicains qui se sont formés. Ce « *courant de démissions en chaîne* » (Stéphane Audoin-Rouzeau) concerne également les sous-préfets, de simples conseillers de préfecture ou encore certains trésoriers-payeurs-généraux. Très rares sont les régions (comme la Corse) où la population manifeste son attachement à l'Empire, même si les campagnes accueillent la République avec froideur. Cette absence de soutien au régime déchu n'empêche pas les nouvelles autorités, qui craignent une « réaction bonapartiste », de procéder à une épuration assez large qui touche aussi bien la justice que l'armée et les municipalités. On se défie des appuis que l'Empire a su se ménager pendant presque vingt ans. Le danger est toutefois illusoire : à l'automne 1870, une restauration bonapartiste est absolument impossible. La défaite de Sedan est un traumatisme considérable et, pour beaucoup de Français de 1870, Napoléon III et l'Empire en portent la responsabilité. « *L'homme de Sedan rejoint dans le mépris celui du 2 Décembre, car il a commis deux crimes majeurs, l'un contre la patrie et l'autre contre la liberté. [...] À la légende noire du Second Empire, Sedan apporte une conclusion décisive et irréfutable.* » (François Roth) Faut-il chercher à évaluer de façon plus équitable la responsabilité de Napoléon III dans le conflit et dans la défaite ? Bien des historiens se sont essayés à cet exercice. Dans l'engrenage qui mène à la guerre, Napoléon III a manqué de sang-froid. Il s'est laissé influencer par les bonapartistes autoritaires et par l'atmosphère belliciste qui régnait dans le pays. Une fois la guerre déclarée, il commet l'erreur de vouloir commander personnellement l'armée alors que son état de santé ne le lui permet pas. Il n'a aucun plan stratégique et il ne s'oppose pas aux mauvaises décisions prises par Palikao et par l'impératrice. Sa responsabilité personnelle est donc pleinement engagée. Mais, en définitive, elle apparaît moindre que celle de Bismarck qui a voulu cette guerre, qui l'a menée de main de maître et qui, ainsi, non sans cynisme, a permis à la Prusse de réaliser l'unité allemande, aux dépens de la France impériale.

Le Second Empire ne résiste donc pas à la défaite. « *L'Empereur vaincu, prisonnier, n'est plus un drapeau - donc il n'est plus un souverain* » (François Furet). Le désastre de Sedan révèle la fragilité des soutiens dont bénéficiait le régime. L'Empire n'a pas su s'enraciner. Un parti bonapartiste n'en existe pas moins dans les années 1870. Moribond en 1870-1871, il est ensuite reconstitué par Rouher. Le 1^{er} mars 1871, l'Assemblée nationale élue le mois précédent avait certes confirmé la déchéance de Napoléon III, déclaré en outre « *responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrément de la France* ». Peu après, Napoléon III avait quitté Wilhelmshöhe pour aller rejoindre Eugénie en Angleterre, à Camdem Place, une propriété située près de Chislehurst dans le Kent. C'est là qu'il meurt le 9 janvier 1873, dans sa soixante-cinquième année, des suites d'une opération de la vessie. À partir de 1873, le parti bonapartiste fait donc campagne en faveur du prince impérial dont la majorité est célébrée en Angleterre avec un certain faste en mars 1874. À cette occasion, 300 000 lettres sont envoyées de France. S'appuyant sur la doctrine de « l'appel au peuple » qui met en avant le plébiscite, les bonapartistes progressent lors des élections partielles. Aux élections législatives de mars 1876 (remportées nettement par les républicains), ils obtiennent près d'une centaine d'élus. Mais leur alliance avec les légitimistes lors de la crise du 16 mai 1877 leur est défavorable, en détournant d'eux une partie de leurs soutiens populaires. La mort du prince impérial, à vingt-trois ans, le 1^{er} juin 1879, lors d'une escarmouche au Zoulouland où il combattait sous l'uniforme anglais, met fin aux espoirs de restauration impériale. Le parti bonapartiste, désormais dirigé par le prince Napoléon-Jérôme, cesse d'être une véritable force politique au moment où la « République républicaine » s'installe

définitivement. Il n'y aura pas de Napoléon IV. L'impératrice Eugénie, pour sa part, survit cinquante ans à l'Empire : elle meurt en juillet 1920, à quatre-vingt-quatorze ans, après avoir vu l'Alsace-Lorraine revenir à la France (restitution à laquelle elle a participé en communiquant à Clemenceau une lettre de Guillaume I^{er} qui a servi à appuyer la position française auprès des Alliés).

Dresser un bilan du Second Empire est une entreprise délicate. Le sujet est si polémique que l'historien risque fort de se retrouver, malgré lui, dans une situation si ce n'est périlleuse, du moins inconfortable. Nous avons rappelé en introduction la légende noire du Second Empire. À ce sujet, Alain Plessis estimait, en 1995, que les historiens avaient eu tort « *de vouloir parfois se transformer en justiciers* ». Mais il ajoutait aussitôt : « *Ils ne doivent pas plus tenter d'en confectionner une légende dorée.* » Telle nous semble être la bonne attitude. Un bilan du Second Empire ne saurait donc masquer ce que fut le coup d'État du 2 décembre 1851, ce « péché originel » du régime, tout en prenant bien en compte le contexte dans lequel il a eu lieu. De même, la restriction des libertés durant l'Empire autoritaire ne doit pas être sous-estimée, pas plus que la libéralisation engagée à partir de 1860 et qui en constitue en quelque sorte la contrepartie. D'un point de vue politique, les années 1850 et 1860 se caractérisent avant tout par l'apprentissage du suffrage universel. « *Le monde où nous vivons à la fin du XX^e siècle offre trop d'exemples des difficultés et des échecs inséparables de cet apprentissage pour que l'historien ne donne pas acte au Second Empire d'en avoir été, en France, l'artisan et l'instrument* », constatait François Furet en 1988. Il y a certes la candidature officielle mais celle-ci servit parfois, comme le précise François Furet, à « *desserrer l'emprise aristocratique sur les campagnes* ». L'Empire a donc bel et bien « *familiarisé les Français avec le vote* » (Pierre Milza). La fin des années 1860 voit en outre la logique parlementaire s'imposer à tous. Sur le plan social et culturel, le bilan de l'Empire peut être résumé par un mot : modernisation. Cette modernisation ne signifie pas la brusque disparition des anciens cadres et des anciennes pratiques. Mais on ne peut qu'être frappé par tout ce qui se met en place sous le règne de Napoléon III, en lien avec le pouvoir ou non. Le libre-échange, la presse de masse, les grands travaux d'urbanisme, la constitution d'un système bancaire, l'apparition de l'opérette, l'essor de la photographie, la réforme de l'École des Beaux-Arts : on pourrait multiplier les exemples qui font des années 1850 et 1860 une période d'innovations et de changements. Ne pas prendre la mesure de toutes ces évolutions (dont les effets ont été bien sûr souvent différés) serait une erreur, tout comme il serait hasardeux de vouloir trop les valoriser. En 1874, dans un discours prononcé à Auxerre et cité par Pierre Barral, Gambetta, qu'on ne saurait suspecter de complaisance envers l'Empire, constatait : « *C'est pendant les vingt ans de ce régime détesté et corrupteur, grâce au développement des moyens de transport, à la liberté des échanges, à la facilité, à la fréquence des relations, grâce aux progrès malheureusement trop lents encore de l'instruction publique, à la diffusion des lumières, grâce enfin au temps qui est la puissance maîtresse en histoire, que s'est formée, en quelque sorte, une nouvelle France.* »

Bibliographie sélective¹

Ouvrages généraux

Philippe ARIÈS et George DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, tome IV : *De la Révolution à la Grande Guerre*, Le Seuil, 1987.

Serge BERNSTEIN et Michel WINOCK (dir.), *L'Invention de la démocratie, 1789-1914*, Le Seuil, 2003.

André BURGUIERE et Jacques REVEL, *Histoire de la France, Choix culturels et mémoire*, Le Seuil, 1993 [notamment les contributions de Daniel NORDMAN et Jacques REVEL].

Francis DEMIER, *La France du XIX^e siècle 1814-1914*, coll. Points, Le Seuil, 2000.

Jean EL GAMMAL, *Histoire politique de la France de 1814 à 1870*, Nathan, 1999.

François FURET, *Histoire de France Hachette*, tome IV : *La Révolution, De Turgot à Jules Ferry (1770-1880)*, Hachette, 1988.

Louis GIRARD, *Les Libéraux français (1814-1875)*, Aubier, 1985.

Dominique JULIA et Daniel MILO, *Histoire de la France, L'Espace français*, Le Seuil, 1989.

Yves LEQUIN, *Histoire des Français XIX^e-XX^e siècles*, 3 tomes, Armand Colin, 1983.

Pierre LÉVEQUE, *Histoire des forces politiques en France*, tome I^{er} : *1789-1880*, Armand Colin, 1992.

François PLOUX, *De bouche à oreille, Naissance et propagation des rumeurs dans la France du XIX^e siècle*, Aubier, 2003.

Pierre ROSANVALLON, *La Démocratie inachevée, Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Gallimard, 2000.

Jacques VALETTE et Alfred WAHL, *Les Français et la France (1859-1899)*, 2 tomes, SEDES, 1986.

Ouvrages de synthèse sur le Second Empire

Eric ANCEAU, *La France de 1848 à 1870. Entre ordre et mouvement*, Le Livre de Poche, 2002.

Sylvie APRILE, *Histoire politique de la France, la II^e République et le Second Empire 1848-1870, Du prince-président à Napoléon III*, Pygmalion/Gérard Watelet, 2000.

Marcel BLANCHARD, *Le Second Empire*, Armand Colin, 1950.

Adrien DANSETTE, *Du 2 décembre au 4 septembre*, Hachette, 1972.

Adrien DANSETTE, *Naissance de la France moderne, Le Second Empire*, Hachette, 1976.

Jean GARRIGUES, *La France de 1848 à 1870*, coll. Cursus, Armand Colin, 1995.

Pierre de LA GORCE, *Histoire du Second Empire*, 7 tomes, Plon, 1894-1905.

Alain PLESSIS, *De la fête impériale au mur des Fédérés, 1852-1871, Nouvelle histoire de la France contemporaine*, tome IX, coll. Points, Le Seuil, 1973.

Charles-Henri POUTHAS, *Histoire politique du Second Empire*, 5 fasc., CDU, 1954-1955.

Jean TULARD (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Fayard, 1995.

Jean TULARD (dir.), *Pourquoi réhabiliter le Second Empire?* Bernard Giovanangeli éditeur, 1998.

Histoire politique

Biographies de Napoléon III

Louis GIRARD, *Napoléon III*, Fayard, 1986.

Thierry LENTZ, *Napoléon III*, coll. Que sais-je ?, PUF, 1995.

Pierre MILZA, *Napoléon III*, Perrin, 2004.

Alain MINC, *Louis-Napoléon revisité*, Gallimard, 1997.

Philippe SEGUIN, *Louis Napoléon le grand*, Bernard Grasset, 1990.

William H.C. SMITH, *Napoléon III*, Hachette, 1982.

Seconde République

Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852, Nouvelle Histoire de la France contemporaine*, tome VIII, coll. Points, Le Seuil, 1973.

Maurice AGULHON, *Les Quarante-huitards*, coll. Folio histoire, 1992 [1^{re} édition : 1975].

Sylvie APRILE, Raymond HUARD, Pierre LÉVEQUE et Jean-Yves MOLLIER, *La Révolution de 1848 en France et en Europe*, Éditions sociales, 1998.

François LUCHAIRE, *Naissance d'une constitution : 1848*, Fayard, 1998.

Philippe VIGIER, *La Seconde République*, coll. Que sais-je ?, PUF, 1967.

Philippe VIGIER, *1848, les Français et la République*, Hachette, 1998 [1^{re} édition : 1982].

Le coup d'État et le bonapartisme

Frédéric BLUCHE, *Le Bonapartisme*, coll. Que sais-je ?, PUF, 1980.

Frédéric BLUCHE (dir.), *Le Prince, le peuple et le droit. Autour des plébiscites de 1851 et 1852*, PUF, 2000.

[Collectif], *Le Bonapartisme: phénomène historique et mythe politique*. Actes du 13^e colloque historique franco-allemand, Munich, Artemis Verlag, 1977 [notamment les communications de Pierre Barrai, Louis Girard et Philippe Vigier].

Rémi DALISSON, *Les Trois couleurs, Marianne et l'Empereur, Fêtes libérales et politiques symboliques en France, 1815-1870*, Boutique de l'Histoire Éditions, 2004.

Ted W. MARSHALL, *French Peasants in Revolt. The insurrection of 1851*, Princeton, Princeton University Press, 1979.

Karl MARX, *Les Luttes de classes en France, Le Dix-Huit Brumaire de Louis Napoléon*, édition de Maximilien Rubel, coll. Folio histoire, Gallimard, 2002.

Bernard MÉNAGER, *Les Napoléon du peuple*, Aubier, 1988.

Nathalie PETITEAU, *Napoléon, de la mythologie à l'histoire*, Le Seuil, 1999.

René REMOND, *Les Droites en France*, Paris, Aubier, 1982 [1^{re} édition : 1954].

Jean-Pierre RIOUX, *Les Bonaparte*, 2 tomes, Bruxelles, Éditions Complexe, 1982.

Rosemonde SAMSON, « Le 15 août : fête nationale du Second Empire », dans *Les Usages politiques de la fête aux XIX^e et XX^e siècles*, Publications de la Sorbonne, 1994.

Jean-François SIRINELLI (dir.), *Histoire des droites en France*, 3 tomes, Gallimard, 1992 [notamment l'article de Bernard Ménager].

André-Jean TUDESQ, *L'Élection présidentielle de Louis-Napoléon Bonaparte*, coll. Kiosque, Armand Colin, 1965.

Les institutions et les élections

Eric ANCEAU, *Dictionnaire des députés du Second Empire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999.

Eric ANCEAU, *Les Députés du Second Empire. Prosopographie d'une élite du XIX^e siècle*, Honoré Champion, 2000.

Philippe BOURDON, Jean-Claude CARON et Mathias BERNARD (dir.), *L'Incident électoral de la Révolution à la V^e République*, Clermont-Ferrand, Presses de l'Université Blaise Pascal, 2002 [communication d'Eric Anceau].

Francis CHOISEL, article « Sénat » dans le *Dictionnaire du Second Empire* [et thèse en cours sur le sujet].

[Collectif], *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle*, Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle-Créaphis, 1987 [notamment les articles de Daniel Bernard, Maryvonne Bernard, Jean-Michel Baruch-Gourden, Alain Faure, Jean-Yves Mollier].

Jean-Claude FARCY, *L'Histoire de la justice française de la Révolution à nos jours*, PUF, 2001.

Louis GIRARD, Antoine PROST et R. GOSSEZ, *Les Conseillers généraux en 1870*, PUF, 1968.

Léon HAMON (dir.), *Les Républicains sous le Second Empire*, Éditions de la MSH, 1994.

Raymond HUARD, *Le Suffrage universel en France 1848-1946*, Aubier, 1991.

Patrick LAGOUYETTE, *Candidature officielle et pratiques électorales sous le Second Empire (1852-1870)*, thèse de doctorat, 5 tomes, Université de Paris 1, 1991.

Bernard LE CLÈRE et Vincent WRIGHT, *Les Préfets du Second Empire*, Armand Colin, 1973.

Michelle PERROT, *Les Ombres de l'Histoire. Crime et châtiment au XIX^e siècle*, Flammarion, 2001.

René REMOND, *La Vie politique en France, tome II : 1848-1879*, Armand Colin, 1969.

Gilles ROUET, *justice et justiciables en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Belin, 1999.

Frédéric SALMON, *Atlas électoral de la France 1848-2001*, Le Seuil, 2001.

Guy THUILLIER, *Bureaucratie et bureaucrates en France au XIX^e siècle*, Genève, Droz, 1980.

Didier VEILLON, *Magistrats au XIX^e siècle en Charente-Maritime*, Deux-Sèvres, Vienne et Vendée, La Crèche, Geste éditions, 2001.

Vincent WRIGHT, *Le Conseil d'État sous le Second Empire*, Armand Colin-Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1972.

L'armée

Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, 1870, *La France dans la guerre*, Armand Colin, 1989.

Michèle BATTESTI, *La Marine de Napoléon III*, 2 tomes, Service Historique de la Marine, 1997.

André CORVISIER (dir.), *Histoire militaire de la France*, tome II dirigé par Jean Delmas : De 1715 à 1871, PUF, 1992.

Alain GOUTTMAN, *La Guerre de Crimée, 1853-1856, La première guerre moderne*, Perrin, 2003 [1^{re} édition : 1995].

François ROTH, *La Guerre de 1870*, Fayard, 1990.

William SERMAN, *Les Origines des officiers français (1848-1870)*, Publications de la Sorbonne, 1979.

Ronald ZINS, *Les Maréchaux de Napoléon III*, Lyon, Éditions Horvath, 1996.

La politique étrangère et coloniale

Paul BUTEL, *Histoire des Antilles françaises XVII^e- XX^e siècles*, Perrin, 2002.

Robert et Marianne CORNEVIN, *La France et les Français outre-mer*, Tallandier, 1990.

Jacques DROZ, *Histoire diplomatique de 1648 à 1919*, Dalloz, 1972.

Jean-François LECAILLON, *Napoléon III et le Mexique*, L'Harmattan, 1994.

Pierre RENOUVIN, *Histoire des relations internationales*, tome II : De 1789 à 1871, Hachette, 1994 [1^{re} édition : 1954].

Quelques biographies

Frédéric BARBIER, *Finance et politique. La dynastie des Fould XVIII^e- XX^e siècles*, Armand Colin, 1991.

Jean-Charles GESLOT, *Une histoire du XIX^e siècle: la biographie de Victor Duruy (1811-1894)*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Yves Mollier, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 2003.

Gerda GROTHE, *Le Duc de Morny*, Fayard, 1968.

Pierre GUIRAL, *Prévost-Paradol, pensée et action d'un libéral sous le Second Empire*, PUF, 1955.

Pierre GUIRAL, *Adolphe Thiers*, Fayard, 1986.

Jean-Claude LACHNITT, *Le Prince impérial « Napoléon IV »*, Perrin, 1997.

Alexandre NAJJAR, *Le Procureur de l'Empire Ernest Pinard (1822-1909)*, Balland, 2001.

William SMITH, *Eugénie, impératrice et femme, 1826-1920*, Olivier Orban, 1989.

Anne TROISIER DE DIAZ (dir.), *Regards sur Émile Ollivier*, Publications de la Sorbonne, 1985.

Claude VIGOUROUX, *Maupas et le coup d'État de Louis-Napoléon [...]*, Éditions SPM, 2002.

Histoire économique et sociale

L'économie

Françoise ARNAULT, *Frédéric Le Play. De la Métallurgie à la science sociale*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1993.

Jean-Charles ASSELAIN, *Histoire économique, De la révolution industrielle à la Première Guerre mondiale*, Dalloz et Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques, 1991.

Jean BOUVIER, *Le Crédit Lyonnais. Les années de formation d'une banque de dépôts (1863-1882)*, 2 tomes, SEVPEN, 1961.

François CARON, *Histoire des chemins de fer en France*, tome I^{er} : 1740-1883, Fayard, 1997.

Bernard GILLES, *La Banque en France au XIX^e siècle. Recherches historiques*, Genève, Droz, 1970.

Alain PLESSIS, *La Banque de France et ses deux cents actionnaires sous le Second Empire*, Genève, Droz, 1982.

Alain PLESSIS, *Régents et Gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève, Droz, 1985.

L'industrie

Dominique BARJOT (dir.), *Les Patrons du Second Empire*, tome I^{er} : Anjou-Normandie-Maine, tome II : Bourgogne, tome III : Franche-Comté, tome IV : Alsace, tome V : Marseille, tome VI : Bordeaux et la Gironde, tome VII : Banquiers et financiers parisiens, tome VIII : Rhône, tome X : Loire, tome XI : Champagne-Ardennes, Éditions Cenomane/Éditions Picard, 1991-2003.

[Collectif], *Les Entrepreneurs du Second Empire*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003 [notamment articles de Dominique Barjot, François Crouzet et Nicolas Stoskopf].

Jean-Pierre DAVIET, *La Société industrielle en France 1814-1914*, Armand Colin, 1997.

Guy FARGETTE, *Émile et Isaac Pereire, L'esprit d'entreprise au XIX^e siècle*, L'Harmattan, 2001.

Claude FOHLEN, *L'Industrie textile au temps du Second Empire*, Plon, 1956.

Maurice LEVY-LEBOYER (dir.), *Histoire de la France industrielle*, Larousse, 1996 [notamment

contributions de Pierre Cayez, Gabriel Désert, Michel Hau, Alain Plessis et Patrick Verley].

Patrick VERLEY, *Entreprises et entrepreneurs du XVII^e siècle au début du XX^e siècle*, Hachette, 1994.

L'agriculture

Georges DUBY et Armand WALLON (dir.), *Histoire de la France rurale*, tome III : *De 1789 à 1914*, Le Seuil, 1976 [contributions de Maurice Agulhon et Gabriel Désert].

Annie MOULIN, *Les Paysans dans la société française de la Révolution à nos jours*, coll. Points, Le Seuil, 1988.

Le commerce

Michael B. MILLER, *Au Bon Marché (1869-1920): le consommateur apprivoisé*, Armand Colin, 1987.

Philippe PERROT, *Le Luxe, Une richesse entre faste et confort XVIII^e- XIX^e siècle*, Le Seuil, 1995.

L'urbanisme et Paris

Florence BOURILLON, *Les Villes en France au XIX^e siècle*, Ophrys, 1992.

Michel CARMONA, *Hausmann*, Fayard, 2000.

Pierre CASSELLE, « Commission, des embellissements de Paris, rapport à l'empereur Napoléon III », *Cahiers de la Rotonde*, n°23, Commission du Vieux Paris, 2000.

Nicolas CHAUDUN, *Hausmann au crible*, Éditions des Syrtes, 2000.

Louis GIRARD, *La Politique des travaux publics sous le Second Empire*, Armand Colin, 1952.

Louis GIRARD, *Nouvelle Histoire de Paris : La Deuxième République et Le Second Empire 1848-1870*, Hachette, 1981.

Jeanne GAILLARD, *Paris, la ville 1850-1870*, L'Harmattan, 1997 [1^{re} édition : 1977].

Roger-Henri GUERRAND, *Histoire de la culture urbaine XIX^e - XX^e siècles*, Quai Voltaire, 1992.

Luisa LIMIDO, *L'Art des jardins sous le Second Empire*, Jean-Pierre Barillet-Deschamps (1824-1873), Seyssel, Champ Vallon, 2002.

Hervé MANEGLIER, *Paris impérial, La vie quotidienne sous le Second Empire*, Armand Colin, 1990.

John H. MERRIMAN, *Aux marges de la ville. Faubourgs et banlieues en France 1815-1870*, Le Seuil, 1994.

Patrick de MONCAN et Claude HEURTEUX, *Villes haussmanniennes, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille*, Les Éditions du Mécène, 2003.

Pierre PINON, *Atlas du Paris haussmannien, La ville en héritage du Second Empire à nos jours*, Parigramme, 2002.

Georges VALANCE, *Haussmann le grand*, Flammarion, 2000.

La population

Christophe CHARLE, *Histoire sociale de la France au XIX^e siècle*, coll. Points, Le Seuil, 1991.

Adeline DAUMARD, *Les Bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Aubier, 1987.

Jacques DUPAQUIER (dir.), *Histoire de la population française*, tome III : 1789-1914, PUF, 1988.

Jacques DUPAQUIER et Denis KESSLER (dir.), *La Société française au XIX^e siècle. Tradition, transition, transformation*, Fayard, 1991.

Georges DUPEUX, *La Société française (1789-1870)*, coll. U, Armand Colin, 1986 [1^{re} édition: 1964].

Georges DUVEAU, *La Vie ouvrière sous le Second Empire*, Gallimard, 1946.

David HIGGS, *Nobles, titrés, aristocrates en France après la Révolution, 1800-1870*, Liana Levi, 1990.

Jacques LEONARD, *La France médicale au XIX^e siècle*, coll. Archives, Juillard-Gallimard, 1979.

Yves LEQUIN, *La Mosaïque France, Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Larousse, 1988.

Philippe PERROT, *Les Dessus et les Dessous de la bourgeoisie. Une histoire du vêtement au XIX^e siècle*, Fayard, 1981.

Catherine ROLLET, *Les Enfants au XIX^e siècle*, Hachette, 2002.

Georges VICARELLO, *Histoire des pratiques de santé [...]*, coll. Points, Le Seuil, 1993.

Claude WILLARD (dir.), *La France ouvrière*, tome I^{er}: *Des origines à 1920*, Éditions sociales, 1993.

Les Expositions universelles

Linda AIMONE et Carlo OLMO, *Les Expositions universelles, 1851-1900*, Belin, 1993.

Philippe BOUIN et Christian-Philippe CHANUT, *Histoire française des foires et des expositions universelles*, Éditions Baudoin, 1993.

Brigitte SCHRODER-GUDEHUS et Anne RASMUSSEN, *Les Fastes du progrès. Le guide des Expositions universelles, 1851-1992*, Flammarion, 1992.

Les religions

- Esther BENBASSA, *Histoire des Juifs de France*, coll. Points, Le Seuil, 1997.
- Jacques-Olivier BOUDON, *L'Épiscopat français à l'époque concordataire (1802-1905)*, Cerf, 1996.
- Jacques-Olivier BOUDON, *Paris capitale religieuse sous le Second Empire*, Cerf, 2001.
- Jacques-Olivier BOUDON, Jean-Claude CARON et Jean-Claude YON, *Religion et culture en Europe au XIX^e siècle*, coll. U, Armand Colin, 2001.
- Patrick CABANEL, *Trames religieuses et paysages culturels dans l'Europe du XIX^e siècle*, Éditions Seli Arslan, 2002.
- Pierre CHEVALLIER, *Histoire de la franc-maçonnerie française*, tome II : 1800-1877, Fayard, 1993.
- Gérard CHOLVY et Yves-Marie HILAIRE, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, tome I^{er} : 1800-1880, Toulouse, Privat, 1985.
- Henri DUBIEF et Jacques POUJOL (dir.), *La France protestante, Histoire et lieux de mémoire*, Max Chaleil éditeur, 1992 [contribution d'André Encrevé].
- Jacqueline LALOUETTE, *La Libre pensée en France 1848-1940*, Albin Michel, 1997.
- Pierre PIERRARD, *Louis Veuillot*, Beauchesne, 1988.

Les sciences

- Bruno BEGUET (dir.), *La Science pour tous, Sur la vulgarisation scientifique en France de 1850 à 1914*, Bibliothèque du CNAM, 1990.
- Geneviève FRAISSE, *Clémence Royer, Philosophie et femme de sciences*, La Découverte, 1985.
- Daniel RAICHVARC et Jean JACQUES, *Savants et ignorants, Une histoire de la vulgarisation des sciences*, Le Seuil, 1991.
- René TATON, *La Science contemporaine*, tome I^{er} : *Le XIX^e siècle*, PUF, 1995 [1^{re} édition : 1961].
- William TOBIN, *Léon Foucault, le miroir et le pendule*, EDP Sciences, 2002.

L'enseignement et l'histoire intellectuelle

- Bruno BELHOSTE, *La Formation d'une technocratie, L'École polytechnique et ses élèves de la Révolution au Second Empire*, Belin, 2003.
- Jean-Claude CARON, *À l'école de la violence, Châtiments et sévices dans l'institution scolaire au XIX^e siècle*, Aubier, 1999.
- Christophe CHARLE, *Les Intellectuels en Europe au XIX^e siècle, Essai d'histoire comparée*, coll. Points, Le Seuil, 2001.
- Jean-Louis DUMAS et Lucien JERPHAGNON, *Histoire de la pensée*, 3 tomes, Le Livre de Poche, 1989-1990.

François HARTOG, *Le XIX^e siècle et l'histoire, Le cas Fustel de Coulanges*, PUF, 1988.

Jean-Noël LUC, *L'Invention du jeune enfant au XIX^e siècle. De la salle d'asile à l'école maternelle*, Belin, 1997.

Françoise MAYEUR, *L'Éducation des filles en France au XIX^e siècle*, Hachette, 1979.

Françoise MELONIO, *Naissance et affirmation d'une culture nationale, La France de 1815 à 1880*, coll. Points, Le Seuil, 2001 [1^{re} édition : 1998].

Pierre MOULINIER, *Naissance de l'étudiant moderne (XIX^e siècle)*, Belin, 2002.

Louis-Henri PARIAS (dir.), *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, 4 tomes, Nouvelle Librairie Française, 1981.

Antoine PICON, *Les Saint-simoniens, Raison, imaginaire et utopie*, Belin, 2002.

Jacques VERGER (dir.), *Histoire des Universités en France*, Toulouse, Privat, 1986.

La littérature

Madeleine AMBRIERE (dir.), *Précis de littérature française du XIX^e siècle*, PUF, 1990.

Colette BECKER, *Lire le réalisme et le naturalisme*, coll. Lettres Sup, Dunod, 1998.

Claude DUCHET (dir.), *Manuel d'histoire littéraire de la France*, tome V: 1848-1917, Éditions sociales, 1977 [notamment les contribution de Pierre Albouy, René Bellet, Roger Pierrot].

Yvan LECLERC, *Crimes écrits. La littérature en procès*, Plon, 1991.

Jean-Pierre GALVAN, *Paul Féval, parcours d'une œuvre*, Encrage, 2000.

Max MILNER et Claude PICHOIS, *Littérature française*, tome VII : *De Chateaubriand à Baudelaire*, Arthaud, 1990.

Jean-Thomas NORDMANN, *La Critique littéraire française au XIX^e siècle (1800-1914)*, Le Livre de Poche, 2001.

Lise QUEFFELEC, *Le Roman-feuilleton français au XIX^e siècle*, coll. Que sais-je ?, PUF, 1989.

Le Rocambole, Bulletin des amis du roman populaire, n°2, « Ponson du Terrail : documents », automne 1997.

Les Beaux-Arts

« L'Architecture et le décor sous le Second Empire », *Monuments Historiques*, n°102, juin 1979. [Collectif], *L'Art en France sous le Second Empire*, RMN, 1979 [notamment les contributions de Geneviève Lacambre].

Bernard COMMENT, *Le XIX^e siècle des panoramas*, Adam Biro, 1993.

Jean-Louis FERRIER (dir.), *L'Aventure de l'art au XIX^e siècle*, Chêne-Hachette, 1991.

Bruno FOUCART, *Le Renouveau de la peinture religieuse en France au XIX^e siècle*, Arthéna, 1987.

Catherine GRANGER, *La Liste civile de Napoléon III : le pouvoir impérial et les arts*, thèse de doctorat dirigée par Jean-Michel Leniaud, École Pratique des Hautes Études, 2000.

Bertrand LEMOINE, *L'Architecture de fer, France : XIX^e siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1986.

Jean-Michel LENIAUD, *Charles Garnier*, Monum-Éditions du patrimoine, 2003.

Henri LOYRETTE et Gary TINTEROW, *Impressionnisme, les origines 1859-1869*, RMN, 1994.

Françoise MAISON (dir.), *Le Comte de Nieuwerkerke, art et pouvoir sous Napoléon III*, RMN, 2000.

Gérard MONNIER, *L'Art et ses institutions en France de la Révolution à nos jours*, Gallimard, 1995.

Odile NOUVEL-KAMMERER, *Le Style Second Empire*, coll. Tout l'art, Flammarion, 1999.

Sylvie PATIN, *L'Impressionnisme*, Lausanne, La Bibliothèque des Arts, 2002.

Dominique POULOT, *Patrimoine et musées, L'Institution de la culture*, Hachette supérieur, 2001.

La presse

Claude BELLANGER, Jacques GODECHOT, Pierre GUIRAL et François TERROUX (dir.), *Histoire générale de la presse en France*, tome II : 1815-1871, PUF, 1969.

Roger BELLET, *Presse et journalisme sous le Second Empire*, coll. Kiosque, Armand Colin, 1967.

Patrick EVENO, *L'Argent de la presse française des années 1820 à nos jours*, Éditions du CHTS, 2003.

Marc MARTIN, *Médias et journalistes de la République*, Odile Jacob, 1997.

Marc MARTIN, *La presse régionale, Des Affiches aux grands quotidiens*, Fayard, 2002.

L'édition et l'imprimé

Frédéric BARBIER, *Histoire du livre*, coll. U, Armand Colin, 2000.

Roger CHARTIER et Henri-Jean MARTIN (dir.), *Histoire de l'édition française*, 4 tomes, 1989-1991.

Jean-Jacques DARMON, *Le Colportage de librairie en France sous le Second Empire, grands colporteurs et culture populaire*, Plon, 1972.

Jean-Yves MOLLIER, *Michel et Calmann Lévy ou la naissance de l'édition moderne*, Calmann-Lévy, 1984.

Jean-Yves MOLLIER, *Louis Hachette*, Fayard, 1999.

Jean-Yves MOLLIER, *La Lecture et ses publics à l'époque contemporaine, Essais d'histoire culturelle*, PUF, 2001.

Pascal ORY et Jean-Yves MOLLIER (dir.), *Pierre Larousse et son temps*, Larousse, 1995.

Jörge de SOUSA, *La Mémoire lithographique, 200 ans d'images*, Arts et Métiers du Livre Éditions, 1998.

Dominique VARRY (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises, Les Bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle 1789-1914*, Promodis-Éditions du Cercle de la Librairie, 1991.

Les spectacles et les cafés-concerts

Thierry G. BOUCHER, *Le Petit Théâtre du château de Compiègne*, Association des théâtres de cour et des théâtres privés, Bonneton, 2000.

Concetta CONDEMI, *Les Cafés-concerts, Histoire d'un divertissement (1849-1914)*, Quai Voltaire, 1992.

Claude DUNETON, *Histoire de la chanson française des origines à 1860*, 2 tomes, Le Seuil, 1998.

Emmanuel HAYMANN, *Labiche ou l'esprit du Second Empire*, Olivier Orban, 1988.

Henryk JURKOWSKI, *Écrivains et marionnettes, Quatre siècles de littératures dramatiques en Europe*, Charleville-Mézières, Éditions Institut International de la Marionnette, 1991.

Odile KRAKOVITCH, *Hugo censuré, La liberté au théâtre au XIX^e siècle*, Calmann-Lévy, 1985.

Catherine NAUGRETTE-CHRISTOPHE, *Paris sous le Second Empire: le théâtre et la ville*, La Librairie théâtrale, 1998.

Lionel RICHARD, *Cabaret, cabarets : origines et décadence*, Plon, 1991.

André SALLEE et Philippe CHAUVEAU, *Music-hall et café-concert*, Bordas, 1985.

Jean-Claude YON, *Eugène Scribe, la fortune et la liberté*, Saint-Genouph, Librairie Nizet, 2000.

La musique

[Collectif], *La Musique en France à l'époque romantique 1830-1870*, coll. Harmoniques, Flammarion, 1991 [notamment les articles d'Élisabeth Bernard, Joël-Marie Fauquet, Paul Gerbod, Malou Haine et Nicole Wild].

[Collectif], *Le Concert et son public, Mutations de la vie musicale en Europe de 1780 à 1914*, Éditions de la Maisons de sciences de l'homme, 2002 [notamment l'article de Marie-Claire Mussat].

Joël-Marie FAUQUET, *César Franck*, Fayard, 1999.

Philippe GUMPLOWICZ, *Les Travaux d'Orphée, Deux siècles de pratique musicale amateur en France (1820-2000)*, Harmonies-Chorales-Fanfares, Aubier, 2001.

Hervé LACOMBE, *Georges Bizet*, Fayard, 2000.

Jean-Claude YON, *Jacques Offenbach*, coll. NRF Biographies, Gallimard, 2000.

La photographie

Sylvie AUBENAS (dir.), *Des photographes pour l'empereur, Les albums de Napoléon III*, Bibliothèque nationale de France, 2004.

Jean-Claude LEMAGNY et André ROUILLE (dir.), *Histoire de la photographie*, Bordas, 1993.

Anne de MONDENARD, *La Mission héliographique [...]*, Monum, Éditions du patrimoine, 2002.

André ROUILLE, *La Photographie en France, Textes et Controverses : une Anthologie 1816-1871*, Macula, 1989.

Le tourisme et les loisirs

Robert BECK, *Histoire du dimanche de 1700 à nos jours*, Les Éditions de l'Atelier/Les Éditions ouvrières, 1997.

Marc BOYER, *L'Invention de la Côte d'Azur, L'hiver dans le midi*, La Tour d'Aigues, Les Éditions de l'Aube, 2002.

Alain CORBIN (dir.), *L'Avènement des loisirs 1850-1960*, Aubier, 1995.

François GASNAULT, *Guinguettes et lorettes : bals publics et danse sociale à Paris entre 1830 et 1870*, Aubier, 1986.

André RAUCH, *Vacances en France de 1830 à nos jours*, coll. La Vie quotidienne, Hachette, 1996.

Armand WALLON, *La Vie quotidienne dans les villes d'eaux (1850-1914)*, Hachette, 1981.

¹ Cette bibliographie, même si elle est conséquente, ne prétend pas être exhaustive. Elle est principalement constituée des livres qui ont été consultés pour la rédaction du présent ouvrage. Les thèmes qui y sont abordés sont plus ou moins développés et certains types d'ouvrages ont été volontairement écartés (études en langues étrangères, travaux d'histoire régionale, etc.). Lorsque la ville de l'éditeur n'est pas indiquée, il s'agit de Paris.